BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXVII

1964

Edité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXVII

1964

Edité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

A PROPOS DES STATUTS DE LA CATHÉDRALE DE LIÈGE DE 1560 ET DE 1563 (*)

Les statuts de la Cathédrale de Liège ont retenu l'attention des érudits. C'est à Alice Dubois que nous sommes redevables de l'édition définitive des statuts de 1560 (1). Par l'élaboration de sa thèse sur l'histoire du Chapitre au XVII^e siècle, cette historienne était préparée à la tâche (2).

A défaut de l'original, l'éditrice disposait d'une série de copies de siècles différents, qu'elle a soigneusement relevées (3).

L'absence de l'original d'un texte aussi important pour la vie capitulaire ne manque pas de surprendre. Le choix du texte édité répond-il aux exigences de la critique moderne?

Il en est un qui, à première vue, s'imposait. C'est celui qui, conservé aux archives de la Cathédrale, porte en première

(*) Je remercie MM. L. E. Halkin et P. Laloux, membres de la commission de lecture, d'avoir revu mon texte.

(1) Alice DUBOIS, *Les statuts du Chapitre cathedral de Saint-Lambert à Liège*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CXIII, pp. 223 à 252, Bruxelles, 1948.

(2) *Idem*, *Le Chapitre cathedral de Saint-Lambert à Liège au XVII^e siècle*, Liège, 1949 (Faculté de Philosophie et Lettres).

(3) *Idem*., *Les statuts*, *op. cit.*, p. 225 en note. A ajouter deux exemplaires du 16^e et du 17^e siècles au château de Warfusée (Oultremont, Famille, n° 141). Celui du 16^e siècle se termine après les mots « *in suis robore et vigore permanentibus* » par : *In quorum singulorum robur fidem et testimonium præsentes notarii signo et subscriptione duximus roborandas anno, mense et diebus suprascriptis. Ita subscriptum de speciali mandato dominorum ac venerabilium nobilium generosorum et eximiorum dominorum decani et capituli cathedralis ecclesiæ leodiensis suprafatorum, Wal. Garry notarius scripsit.*

Dans le même dossier se trouvent des exemplaires des serments de chanoines, noble, gradué et prêtre.

page un appel à la probité du lecteur en l'invitant à remettre l'exemplaire à la secrétairerie. A la fin, il donne la signature du notaire W. Gary tandis que le texte édité se termine par : *et signatum erat Walter Gary.*

L'indication de la source de l'édition par A. Dubois pourrait aussi prêter à confusion : le *livre aux statuts n° 71* n'a jamais appartenu aux archives de la Cathédrale. Rappelons qu'il s'agit d'un manuscrit factice composé de copies diverses rassemblées en un fascicule qui, avant d'être transféré au dépôt de Liège (1), portait ce numéro dans la collection des manuscrits divers, aux Archives Générales du Royaume. C'est dans ce même recueil que se trouve la copie du texte qui fut envoyé au Pape, pour ratification. Cette copie aurait pu aussi mériter la préférence pour l'édition. Il est vrai que transcrites l'une à la suite de l'autre, ses diverses dispositions n'apparaissent pas très clairement.

Une collation minutieuse, nous force à reconnaître que l'exemplaire de la secrétairerie n'apparaît pas irréprochable puisque, à la fin du premier paragraphe du titre *de secunda residentia*, un grossier bourdon : *ecclesiæ de speciali capituli mandato et cum expressa etiam gratia*, suffit à démontrer que l'on se trouve en présence d'une copie qui, malgré sa provenance et son âge, ne peut être retenue d'une façon irrécusable comme l'archétype.

La comparaison des diverses *lectiones* ne plaide même pas en faveur de la qualité de cet exemplaire de la secrétairerie (2). Lors de la collation avec le texte édité, les fautes de typographie, inévitables à la suite des progrès mécaniques de l'imprimerie, doivent être relevées avec une mansuétude déterminée par les conditions de travail. Que soit abandonné aux latinistes le plaisir de la discussion sur l'emploi du subjonctif et de ses temps après la conjonction *si*, ainsi que de celui du subjonctif à la place du futur, et que les puristes se réservent le soin de disposer la ponctuation. Mais d'une façon générale, le texte édité par A. Dubois paraît le meilleur.

(1) A.E.L., Cathédrale, cartulaire n° 54.
(2) S'imposait aussi par l'âge, le texte des Archives de l'Evêché, reg. A-VII 2, cfr. A. Dubois, *Les statuts*, *op. cit.*, p. 225, n° 1.

La date proposée peut soulever la controverse, à un jour près, il est vrai.

La délibération du Chapitre adoptant le texte eut lieu : *prima feria sexta mensis martii anni a Nativitate Domini millesimi quingentesimi sexagesimi.*

L'éditrice y voit un vendredi en commençant donc la semaine le dimanche ; on peut songer au samedi en faisant débuter la semaine le lundi, dans ce cas, le texte serait du 2 mars 1560.

A la *prima feria sexta martii*, se tient, d'après les statuts mêmes, un Chapitre général. Dans sa thèse, l'éditrice fixe ce Chapitre à la date du premier vendredi du mois (1). Par contre, parlant des chapitres ordinaires, elle situe la discussion des questions séculières et profanes, le jeudi, tandis que le samedi, elle place l'examen des questions spirituelles (2). Ce qui correspond dans le texte des statuts à : *feria... quarta... de rebus sæcularibus et profanis... et feria sexta de spiritualibus.* D'après les déductions d'Alice Dubois, la *feria sexta* se traduit donc ici par le samedi.

La solution du litige ne se trouvera que dans un examen méthodique de toutes les délibérations du Chapitre prises au début de mars pour autant qu'un heureux hasard permette de les confronter avec des documents expédiés le jour de la réunion en recourant à d'autres indications chronologiques. Ces vérifications, pour autant qu'elles parviennent à une solution, n'excluent d'ailleurs pas une modification toujours possible dans les pratiques de la chancellerie. Celles que nous avons entreprises pour le début du XVII^e^ siècle, à l'aide des données des Conclusions capitulaires, nous amènent à croire que la *feria sexta* correspondait alors au vendredi.

Les statuts arrêtés le 1^er^ ou le 2 mars furent transmis pour approbation au Saint-Siège, le 7 mars 1560. Quand furent-ils approuvés ? A la suite d'Edouard Poncelet, l'éditrice propose à juste titre la date du 17 mars 1561. D'une note que l'éditrice ne donne qu'en partie, en suivant son texte (3),

(1) A. Dubois, *Le chapitre cathédral*, *op. cit.*, p. 214. Ajoutons que le chapitre de la Saint-Lambert se tenait *in crastino* de la fête et non le jour de la fête.
(2) *Ibid.*, p. 211.
(3) A. Dubois, *Les statuts*, p. 226.

il appert, si on en prend connaissance dans le passage intégral, donné par une autre copie du texte du tabellion Gary, soussignée par le notaire J. Pollain, que le 19 septembre 1561, le Chapitre, réuni depuis, *postridie festi sancti Lamberti*, a décidé qu'il fallait relire les statuts tels qu'ils avaient été approuvés par le Saint-Siège (1). Ce qui porte à conclure que le 17 mars 1561 peut être retenu comme date de l'approbation pontificale, puisque le Chapitre revoit ce texte environ six mois après. A cette occasion, il ordonne que chaque chanoine, à son admission, devra être en possession d'une copie de ces statuts. Voilà l'origine des nombreux exemplaires qui ont circulé. A ce point de vue, la décision du 19 septembre 1561 ne fait qu'expliciter les statuts eux-mêmes, puisqu'ils stipulent formellement sous la rubrique *De prima residentia* (2) les obligations qui incombent au nouveau chanoine mis en demeure de se procurer une copie des statuts, dès sa réception, et aux exécuteurs testamentaires chargés de la restituer pour que le texte ne tombe pas en des mains étrangères.

Les copies conservées aux archives de la Cathédrale sont des copies rentrées ou restituées, mais une négligence du chanoine sortant ou des exécuteurs testamentaires d'un défunt peut expliquer qu'un fonds de famille renferme encore des copies. Les fonds Oultremont et Selys nous ont réservé cette surprise. La copie du fonds Selys mérite un examen spécial. Pourquoi ?

Alice Dubois observe très justement que de multiples tentatives de modification furent entreprises dans la suite mais que,

(1) *Decima nona septembris anno millesimo quingentesimo sexagesimo primo, capitulo generali postridie festi sancti Lamberti servari solito inchoato et adhuc ex continuatione serviente Domini renovata suæ ecclesiæ statuta jam pridem pro confirmatione ad sedem apostolicam transmissa ac ab eadem per supplicationis signaturam probata et confirmata, capitulariter cum dicta supplicatione releganda et examinanda censuerunt et ut eorundem ignorantiam nemo ex ipsis pretexere possit aut valeat, ordinarunt quod ipsorum quilibet hujusmodi renovatorum statutorum ut premittitur apostolica auctoritate confirmatorum copiam penes se habere et retinere eaque pro juramento in sua receptione et admissione ad prebendam leodiensem prestito inviolabiliter observare studeat presertim cum illa ex veteribus suæ ecclesiæ statutis et ordinationibus per quemlibet ipsorum ut prefertur juratis desumpta existant.* (A.E.L., Cathédrale, liasse 53.)

(2) A. Dubois, *Les statuts*, p. 233. l. 26 et 11.

malgré tout, le texte de 1560 fut maintenu jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1).

Parmi ces tentatives, retenons cependant que le texte du 1er septembre 1563 n'apparaît ni comme un simple amendement ni comme un passage explicité. Les chanoines ont envisagé la promulgation d'un texte complet qui semblait appeler à remplacer celui de 1560 tout en l'interprétant. Du point de vue de la critique externe, l'exemplaire du fonds Selys, précisément du 1er septembre 1563, semble prouver que le texte de cette date a fait loi tout un temps. L'exemplaire appartint au chanoine Ernest Kerkem ; il débute par la liste des chanoines de Liège en 1613 et se termine par la reproduction d'un amendement de 1596 : *decima tertia martii anni* 1596 *pendente continuatione capituli generalis capitulo etiam ad id pridie in vim juramenti indicto* (2).

Or, détail à noter, Ernest de Kerkem nous est bien connu : on lui fit des difficultés lors de son admission comme chanoine noble, pour une question de bâtardise (3).

(1) La modification apportée après l'élection de Charles-Nicolas d'Oultremont est assez suggestive, à la lumière des incidents qui ont accompagné au Chapitre, l'élection de cet évêque. La supplique adressée au Pape constate que les statuts transmis à son prédécesseur le 7 mars 1560, sont devenus vétustes. Cependant un texte de la fin du XVIIIe siècle appartenant au baron van der Heyden a Blisia, archidiacre, reproduit encore le texte de 1560 — donc pas question de vétusté — et continue par la modification, plutôt par l'addition de 1765 que voici :

Articulus statutorum perillustris ecclesiæ cathedralis leodiensis a sancta sede anno incarnationis dominicæ 1765 4to kalendas Xbris approbatus et confirmatus.

Canonicus receptus quamvis sit in sacris antequam et quidem si defunctus prædecessor habeat annum gratiæ elapso demum biennio, in prima vel in ulteriori residentia actualiter sit constitutus, nullo modo, etiamsi de electione episcopi, præpositi, decani aut quacumque et quantumvis ardua re tractetur, negotiis capitularibus interesse nec suffragium dicere poterit.

Pour aider à retrouver l'original de 1560, je signale que le Chapitre rappelle les notes de la chancellerie pontificale que porte le document. A souligner aussi que la copie du 18e siècle à laquelle est adjointe l'addition de 1765 indique que le texte de 1560 est extrait d'un registre capitulaire *complectens statuta ejusdem perillustris ecclesiæ necnon decreta et ordinationes capituli a 1a Septembris 1665 usque ad 18 Julii 1668 inclusive emanatæ per G. Delré notarium et perillustris capituli leodiensis secretarium necnon J. Pollain apostolica authoritate notarium et perillustris capituli leodiensis juratum subsignata quod attestor.* En 1765, l'original s'il n'est pas perdu, n'est donc plus utilisé. A. Dubois connaît ce texte des conclusions capitulaires, *op. cit.* p. 225, n° 1.

(2) A.E.L. Fonds Selys, n° 2239 (triage). Autre copie, *ibid.*, Cathédrale, cartulaire n° 53 (numérotation Hansotte) ne donnant que le texte de 1563 et l'amendement de 1596.

(3) A. Dubois, *Le Chapitre cathédral*, *op. cit.*, p. 39.

En quoi diffèrent les textes de 1560 et de 1563? Pour quelles raisons aurait-on introduit les modifications ?

Deux aspects dépassant la vie du Chapitre pour ressortir à l'histoire sociale et des institutions, retiendront l'examen : la propriété des maisons claustrales et l'admission des chanoines nobles.

I. — Maisons claustrales

De la confrontation des textes, il apparaît qu'à propos des maisons claustrales, une sérieuse modification est apportée. En 1560, une maison claustrale ne peut rester vide pendant plus de deux ans. Et aucune disposition testamentaire ne peut déroger à ce principe.

En 1563, le testateur prébende peut réserver pendant deux voire cinq ans, sa maison au profit d'un parent futur chanoine ; le bénéficiaire se doit pendant ce laps de temps d'entretenir le bâtiment et ce n'est qu'après l'écoulement de ces périodes, de deux ou cinq ans, que le Chapitre peut procéder à la proclamation si aucune raison contraire ne s'y oppose (1). Deux documents de la pratique, que nous avons relevés, prouvent que dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, l'observation du « laps de temps statutaire » de cinq ans était entrée dans les mœurs (2). Alice Dubois connaît la modification qu'elle considère comme anodine, d'après l'interrogatoire du nonce Caraffa. Elle croit qu'elle s'est produite à la fin du XVI^e^ siècle ou au XVII^e^ siècle (3). Datée avec certitude, elle revêt pour nous une grande importance puisque, avec elle, les droit familiaux prévalent sur les prérogatives du corps constitué. Encore que le texte que nous publions en annexe (III B), prouve que le Chapitre se réserve en principe la propriété et ne consent qu'à la transmission de la possession de la maison. Ce qui est d'ailleurs

(1) Annexes, n° I.

(2) Annexes III. Cfr. l'Etude de M. Nicolas Rouche. Extrait du testament de Henri-Philippe baron de Berlaymont, chanoine de la cathédrale de Liège, 24 mai 1676, enregistré le 13 juin 1678 (A.E.L. Cathédrale, Testaments des chanoines. — Warfusée, Berlaymont, boîtes n° 148 ; Oultremont, Famille, reg. 34, p. 15).

(3) A. Dubois, *Le Chapitre cathedral*, *op. cit.*, p. 130.

conforme aux idées juridiques courantes à une époque où la possession est surtout prise en considération. Les usages observés en matière de location des immeubles claustraux ont permis souvent de tourner la difficulté. Je compte y revenir.

Vis à vis des mises en vente par proclamations, le texte de 1563 ne fait qu'expliciter celui de 1560. Le Chapitre veut avant tout qu'aucune disposition prise ou à prendre éventuellement par les héritiers ou ayants cause du *de cujus* ne puisse énerver les effets du contrat de vente qu'il sera amené à conclure, par la mise aux enchères (*proclamations*).

L'addition à la première clause, relative à la vente du vin aux chanoines, relève plutôt de la police intérieure : *sintque ibidem omnia quieta, honesta et modesta.*

2. — Chanoines Nobles

Considéré sous l'angle du népotisme, l'admission des chanoines nobles peut faire songer à un abus social et religieux. Mais la pratique s'éclaire d'un autre jour si l'on veut bien considérer, qu'en fait, le jeune noble qui est entré au Chapitre dès l'âge de quatorze ans, vient y puiser par la cohabitation avec un vieux chanoine, la formation intellectuelle nécessaire, en attendant le départ pour une Université ou l'option pour la carrière des armes et la vie mondaine. En sollicitant l'admission de ses fils au Chapitre, la noblesse poursuit un idéal intellectuel et, parfois plus chevaleresque que riche, elle s'inscrivait, par le système de la prébende, pour obtenir une bourse d'études, d'habitude pour ses cadets. Sous une optique qui lui est propre, chaque siècle résout les problèmes humains, et les solutions retenues n'enlèvent rien à la pérennité des obligations sociales rencontrées. Le simple avantage matériel, encore qu'il ne soit qu'un privilège naissant, appelle naturellement la restriction du nombre des bénéficiaires que ceux-ci visent à introduire, non par égoïsme, mais parce que soucieux de ne pas voir s'effriter la part qu'il se sont assurée. Pour détecter telle évolution, il faut savoir accorder autant d'importance aux faits qu'aux textes législatifs.

Dans les deux statuts rédigés avec quelques variantes sans importance, s'inscrit la même obligation : présenter des quartiers de noblesse. Noblesse qui soit de notoriété publique, ancienne, d'extraction militaire, sans être entâchée de bâtardise en 1560, tandis que le texte postérieur ne fait pas d'allusion précise à l'ancienneté de la noblesse issue des armes. A première vue, le texte de 1563 apparaît moins exigeant dans la lettre, mais en faisant appel à la tradition pour justifier la qualité de noble, il ouvre la porte aux interprétations que les circonstances vont orienter dans le sens restrictif.

Les personnes citées dans les deux textes doivent être nobles, de naissance légitime. Il s'agit de :

en 1560, *patrem*, *matrem*, *avum*, *aviam*, *paternum*, *paternam*, *maternum*, *maternam*.

en 1563, *patrem*, *matrem*, *avum*, *aviam*, *paternum*, *maternum*, *paternam*, *maternam*.

Comment interpréter ces textes ? La ponctuation bien marquée des deux textes nous amène à considérer un premier cas :

A. Exprimé en fonction de l'arbre généalogique, cet énoncé qui s'appliquerait à huit personnes, pourrait se ramener à quatre quartiers et ne pas exclure un mariage avec une roturière à l'échelon du grand-père.

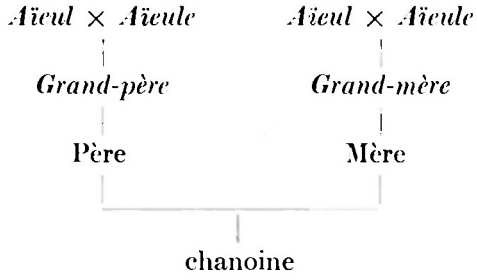

Ce qui se résume donc à la production de quatre quartiers.

D'autres interprétations suivies d'un placement différent sur le crayon généalogique feront admettre que le grand-père paternel puisse avoir épousé une roturière et que la grand-

mère maternelle se soit aussi mésalliée ; toute une branche serait-elle même non noble ? Ce qui est plus malaisé, car l'aïeul et l'aïeule des deux branches doivent être nobles, dans ce cas une dérogeance passagère aurait dû intervenir dans le chef des enfants.

B. A vrai dire, une autre interprétation du texte nous paraît plus logique sinon plus conforme à la réalité. Négligeant la ponctuation ancienne, elle consiste à considérer les mots *paternum*, *paternam*, *maternum*, *maternam* comme des adjectifs se rapportant respectivement par groupe de deux, aux grands-parents, c'est-à-dire qu'en plus du père et de la mère, on exige que les grands-pères paternel et maternel et les grand-mères paternelle et maternelle soient aussi nobles. Dans ce cas, on prend en considération la qualité de six personnes pour aboutir toutefois également à quatre quartiers, d'après le crayon suivant :

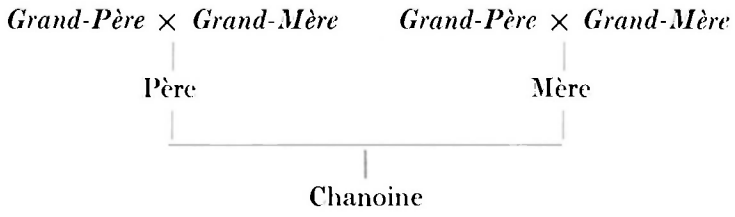

Cette interprétation n'offre aucune faille au profit de la bâtardise ou de la mésalliance.

Il semble bien que, malgré l'aboutissement de nos déductions à la production de quatre quartiers, les chanoines abandonnant le critère du nombre des ancêtres nobles, songeaient déjà à la production de huit quartiers. Ainsi en 1612, on fit des difficultés à Kerkem parce que sa grand-mère paternelle était la fille d'une bâtarde de la Marck et que partant, elle n'était ni noble ni issue de mariage légitime. Kerckem défendit la thèse des quatre quartiers et il l'emporta le 19 juin 1615, c'est à-dire qu'il fit triompher le raisonnement que nous développons sous A. S'il avait suivi le crayon généalogique établi sous B, une grand-mère, fille de bâtarde, aurait pu plus difficilement lui fournir

un quartier à l'abri de toute suspicion. Mais lors de la réception du nouveau chanoine, le Chapitre rappela l'interprétation des statuts qu'il avait donnée le 11 février 1614 et par laquelle il exigeait que les huit quartiers fussent désormais indispensables. La collection des diplômes conservés à Warfusée prouve, parmi d'autres, la stricte observance ultérieure de cette règle. (Les Chapitres nobles pour filles exigeaient seize quartiers et en 1765, l'Etat Noble imposa la même condition à ses membres.)

Le départ vers une interprétation plus restrictive des conditions d'admission se situe donc vers la fin du XVI^e siècle. En 1614, les huit quartiers s'imposent.

Par l'étude des cas d'espèce, pour autant qu'il ne soient pas entachés de favoritisme ou d'exclusives d'ordre personnel, on pourrait voir si les textes de 1560 et de 1563 ratifient la pratique ou s'ils se hasardent à innover dans le sens d'une exigence plus grande. Car il semble bien qu'au Moyen Age, sous l'influence du droit canon, la preuve de la noblesse du père et de la mère du candidat devait seule être administrée (1).

Enfin, en collationnant soigneusement les deux textes de 1560 et de 1563, on découvre quelques variantes qui, sous le couvert de redondances, traduisent plutôt des réactions devant des abus ou cherchent à les prévenir.

Pour les gradués, on bannit la pratique de l'usure par les parents. A cette occasion, qu'on se souvienne de l'attitude d'une partie de l'Eglise devant le commerce de l'argent.

Qu'il veille à l'orthodoxie d'un candidat, ne doit pas surprendre de la part d'un corps constitué dont le recrutement

(1) Sur la carrière ecclésiastique des nobles au Moyen Age, cfr. PONCELET, t. III des *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, Introduction, pp. C et ss., Bruxelles 1931 (C. R. H.). — A. SCHULTE, *Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter* dans *Kirchenrechtliche Abhandlungen*, Heft, 63, 64, Stuttgart, 1910. — J. GORRES, *Das Lütticher Domkapitel bis zum 14 Jahrhundert*, Berlin 1907. — Pour les Temps Modernes, cfr. R. FORGEUR, *Les statuts et l'organisation des collegiales du diocèse de Liège pendant l'époque moderne* (thèse de licence manuscrite, Liège, 1952), donne la bibliographie et les éditions des statuts pour le Moyen Age édités dans le *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège* (1203, t. 1, pp. 132-135 ; 1250, t. 1, pp. 580-592 ; 1252, t. 2, pp. 48-59 ; 1344, t. 4, pp. 25-27 ; 1348, t. 4, pp. 104-108 ; 1360, t. 4, pp. 330-335. — Voir aussi Ed. PONCELET, *La cessation de la vie commune dans les églises canoniales de Liège*, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. IV, pp. 613 et ss.

européen l'exposait aux dangers du protestantisme. L'exemple du chapitre mixte d'Osnabrück n'était pas ignoré à Liège.

Peut-être faut-il aussi songer aux influences du concile de Trente qui se termine précisément en 1563. Les statuts de 1560 et de 1563 seraient-ils destinés à empêcher l'application des décisions de ce concile ?

Notons enfin le désir d'alléger l'administration des preuves de droits aux prébendes pour ne pas entraver les étudiants appelés au loin par le renom des grandes Universités (1).

Au terme de ce petit divertissement qui a consisté à rechercher le texte le meilleur — à défaut de l'original — d'un règlement organique du Chapitre cathédral de Liège et à en définir la durée d'application, je ne peux m'empêcher de penser que l'évolution de nos conceptions juridiques accentue peut-être dans notre sentiment l'importance d'un statut.

Pour le Chapitre, le texte du serment juré par chaque chanoine à sa réception, résumait avant tout les liens de fidélité et les devoirs d'état. Il varie d'après la catégorie du récipiendaire, qu'il soit noble, gradué, prêtre. Or, comme dans leur énoncé, ces textes des serments pêchaient souvent par laconisme, la coutume non écrite — trop négligée dans l'étude du droit liégeois — gardait et sa valeur et sa validité, fortes d'une tradition dont les statuts écrits ont tenté de réduire plus ou moins les fluctuations. Le fait que, à notre connaissance, le Chapitre cathédral n'ait jamais fait imprimer ses statuts — alors que pour les collégiales l'impression se situe en 1656 (2) — s'explique sans doute par cette prédilection pour une jurisprudence quelque peu coutumière combinée avec le désir, pour un corps constitué, clérical ou laïque, d'être seul à connaître son règlement et de le modifier à sa guise.

Maurice YANS.

(1) Annexe II.

(2) Reproduit par MANIGART. Signalons l'existence dans le fonds Selys aux A.E.L., de la brochure *Statuta generalia ecclesiarum collegiatarum cleri secundarii leodiensis tam interni quam externi*, Leodii, veuve Bronckart, 1661, texte promulgué par le légat pontifical Joseph Sanfelicius (bulle pontificale d'Alexandre VII, du 23 juin 1656).

ANNEXE I

1560

De claustro et domibus claustralibus

Edition A. Dubois, *Les statuts op. cit.*, p. 249.

Item nulla domus claustralis vacet ultra biennium, etiamsi quis expresse in testamento suo cavisset, sed biennio elapso exponatur proclamationi per capitulum.

Item proclamationes fiant sine fraude et jurent haeredes seu causam ad eam domum habentes se cum nullo pactos esse de hujusmodi domo divendenda nec pacturos donec domus addicta erit alicui per proclamationem.

1563

A.E.L., Fonds Selys, nº 2239 (triage).

Item nulla domus claustralis vacet possessore canonico præbendato ultra biennium nisi testator aliter disposuisset in suo testamento pro consanguineo futuro canonico, ad quod conceditur ei tempus biennii vel ut maximum quinquennii et nullo modo ultra, salvo quod debite interim domum curet interteneri; lapso vero dicto biennio vel quinquennio exponatur proclamationi per capitulum nulla ratione in contrarium obstante.

Item hujus [modi] proclamationes sine fraude fiant et absque collusione tam ex parte vendentium quam ementium et jurent tam hæredes seu causam ad eam domum habentes quam ementes se nullum pactum de hujusmodi domo emenda ad invicem fecisse ante hujusmodi proclamationes nec pacturos donec addicta erit domus alicui per proclamationem.

ANNEXE II

1563

A.E.L., Fonds Selys, nº 2239 (triage).

ADDITIONS

Usure

Pari modo excludetur graduatus si ipse vel parentes, hoc est pater aut mater ejus, publica infamia usurarum vel simili laboraverint.

Foi

ante omnia catholicus in fide et religione, christianæ et honestæ vitæ.

Preuves

Dummodo producentis testes intra limites hujus leodiensis diocesis moram traxerint seu domicilium habeant ac per valetudinem comparere queant, alioquin coram Ordinario loci ipsorum testium seu ejus Officiali vel Vicario generali adhibito notario publico et legali cum testibus fide dignis, adjuncto quoque doctore seu prelato aliquo ejus regionis, si de gradus probatione agitur ; si vero nobilitas probanda erit, dicto loci Ordinario ejusve Officiali vel Vicario, adjungetur vir aliquis precipuæ nobilitatis regionis illius per Capitulum nominandus seu ejus mandato assumendus, qui una cum dicto Ordinario ejusve Vicario, juramenta et testium depositiones fideliter sub suis chirographis ac suis sigillis notariique subscriptione affirmare et Capitulo rescribere tenebuntur.

ANNEXE III

A. — *Vente et arrentement de la maison claustrale de Bocholtz au chanoine Selys*

1658 et 9 juin 1659

Minute dans le fonds Selys, nº 2239 (triage).

L'an 1658 etc.

Constitué noble et généreux seigneur Arnold baron de Bocholt père et mambour du seigneur Gille son fils dénomé et institué héritier testamentaire de feu très révérend et très illustre seigneur Jean de Bocholt (1) en son temps chanoine de Liege et prévost de

(1) D'après Le Fort, 1re partie, t. I, fº 225, Jean de Bocholt, chanoine de la collégiale Saint-Jean en Ile, fut reçu chanoine noble de la cathédrale de Liège le 2 mai 1615 ; il fut en plus prévôt de Sainte-Croix et conseiller du Conseil Ordinaire de S. A. S. Electorale de Cologne, évêque et prince de Liège. Il mourut le 3 novembre 1652. Cfr. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. I, p. LVI, qui le signale comme prévôt d'octobre 1624 au 3 novembre 1652. — Nous possédons son testament où il institue comme héritier « *Aegidium a Bocholtz filium primogenitum domini Arnoldi a Bocholtz in Bocholtz* » (A.E.L., Cathédrale, Testaments 1640-1667, fº 227). Ce qui concorde avec les données du contrat de vente que nous éditons, et qui fut suivi d'exécution, puisque le Chapitre a perçu les droits de transmission.

l'église collegialle de Sainte-Croix, son très honoré oncle, lequel considérant que le laps statutaire des cinq ans, même la sixieme année, luy accordée par grâce du très illustre Chapitre de Liege sont écoulez sans espoir d'en pouvoir obtenir d'autre pour la clause reprinse en icelle grace (citra quodcumque prejudicium nemine eam modo desiderante), voulant faire le plus grand profit de la maison claustrale laissée par le dit seigneur prévost, et se trouvant à ce obligé par nécessité statutaire, a esté si déliberé qu'il a cédé et transporté comme par cette il cède et transporte au révérend seigneur Ar. Philippe Selys, chanoine de Liege et official du Chapitre, présent, acceptant, la dite maison claustrale avec tous ses appendices appartenances et meubles tenants nature de fond, le prix d'icelle et tout tel droict, clain et action procédant du dit seigneur prévost compétant à soy en qualité dite ou à son fils. Et ce parmy la somme de 9.500 fl. brabant comptez et numerez réelement par ledit seigneur chanoine en nostre présence au dit seigneur de Bocholt acceptant et outre ce payant 26 fl. brabant de rente deue au Chapitre de la Cathédrale, veoir tant seulement la rate jusques à la Saint André, demeurant la dite rente à la charge du dit seigneur prenneur, avec promesse de maintenir le dit seigneur chanoine paisible en la possession et jouyssance de la dite maison, le guarantir envers et contre tous ceux qui voudront prétendre aucun droict à icelle ou le dit prix, obligeant à cet effect tous ses biens propres et de son fils, meubles et immeubles présents et futurs tant censeaulx, feudaux qu'allodiaux où qu'ils soyent gisants pour à iceux y revenir pour toute faute ou autrement comme de stile et pour le premis renouveller et réaliser par devant tous juges etc.

B. — *Droits de prise de possession payés au Chapitre*

Solvit fabricae cathedralis ecclesiæ leodiensis reverendus admodum Philippus de Selys unum nobile in rosa pro quibus septemdecim florenis Brabantiæ (monetæ) pro juribus adeptæ possessionis de domo claustraria quondam reverendi admodum et generosi Johanis a Bocholtz. Hac 9ª Juny XVI^{c} quinquagesimo nono (s). J. Warnotte.

HISTOIRE D'UNE MAISON CLAUSTRALE

L'HOSPICE D'OULTREMONT A HUY [1]

I. — Aspect archéologique

L'hospice d'Oultremont à Huy, classé en 1933 par la Commission royale des Monuments et des Sites, mérite à plus d'un titre de retenir l'attention de tous, en particulier celle de l'archéologue et celle de l'historien.

Au bout de la rue actuelle des Cloîtres, *ad radices montis*, comme les collégiales successives, appuyé au nord de la colline du Fort, l'hospice est encore d'assez belle apparence.

(1) Cette étude a pu se faire principalement grâce à l'exploration du dépôt des archives d'Oultremont de Warfusée (A.O.W.) qui sont la propriété patrimoniale du Comte d'Oultremont de Wégimont de Warfusée. Nous nous faisons ici un devoir de lui exprimer notre vive gratitude pour l'accueil aimable qu'il nous a réservé et la bonne grâce qu'il a mise à nous permettre de disposer librement de tous ses registres et dossiers. Ceux-ci ont été classés et inventoriés, avec une compétence et un soin remarquables par le Conservateur-Inspecteur des Archives du Royaume, M. Maurice Yans, à qui nous devons, par ailleurs, des enseignements riches et dévoués qui nous ont toujours mis sur la bonne voie et souvent nous ont évité de nous égarer : à lui aussi vont tous nos remerciements.

Nous n'avons pas manqué de consulter les archives de l'Etat à Liège (A.E.Lg.) et les *Notæ Informatoriæ*, manuscrit de 1740, à la Bibliothèque Centrale de Liège : c'est un résumé succint sans ordre, ni table, de l'histoire du Chapitre et du domaine claustral de Huy avec références aux chartes, statuts, etc.

Nous avons bénéficié des articles assez nombreux de Jules Fréson, publiés par les *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts* (*Ann. C. h.*) sur des sujets d'histoire religieuse. Il faut aussi signaler ici que cet auteur a consulté des sources qui n'ont pas été retrouvées. Le plus important de ces articles est *L'Eglise Collégiale et archidiaconale de Huy pendant les derniers siècles* (t. 18, 1912) où il réserve un chapitre à *La Maison d'Oultremont* (pp. 66-71) ; mais le sujet y est loin d'être épuisé. L'historien hutois, René Dubois, dans *Les Rues de Huy*, p. 464, y consacre un petit article en parlant de la *Place d'Oultremont*.

C'est une construction en style gothique tertiaire du XVI^e siècle. Bâtie en briques avec chaînes de pierres aux angles, cette maison est toute recouverte aujourd'hui d'un badigeon beige effrité et fort sale.

La façade accuse trois étages, dont le dernier a conservé ses petites fenêtres mosanes couronnées d'accolades en relief d'un bel effet architectural. Aux autres étages et au rez-de-chaussée, onze grandes fenêtres rectangulaires témoignent de transformations de l'immeuble ; elles ne cadrent nullement avec l'ensemble et jurent vraiment avec les vestiges de l'ordonnance primitive. La porte d'entrée surmontée d'une fenêtre

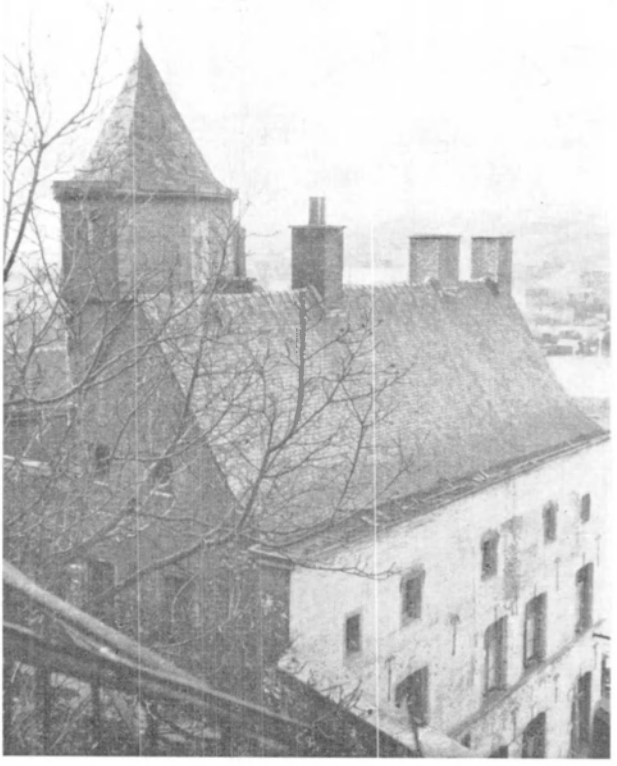

L'Hospice d'Oultremont dans son état actuel ; le point de vue, très difficile à choisir en raison de la cour emmurée qui précède l'édifice, a été fixé du haut de la 2^e terrasse. Photo de A. Delbœuf.

gothique, s'ouvre en plein cintre souligné d'un boudin de pierre s'arrêtant aux jambages terminés en bases de colonnes. Les deux extrémités de ce boudin se terminent par deux fers de lance sculptés dans la pierre, tandis qu'à une autre porte du même style, le boudin, à ses terminaisons, s'orne de portraits.

On peut assurer que la galerie, aujourd'hui toute délabrée qui se suspend au flanc de la roche existait déjà au XVI^e siècle, puisque, lors de la construction, cette seconde porte dont il vient d'être parlé y donnait accès au premier étage (1). Rien ne nous empêche de penser que cette galerie servait à passer à la Collégiale. Les lignes suivantes du chanoine Demaret (2) peuvent permettre d'expliquer la chose : « Il y a lieu de croire que le portail Sud-Ouest (de la Collégiale) fut abrité dès l'origine par un édifice dont les vestiges se voient encore à la paroi de la tour. Ces tronçons d'arcs et de fuseaux de nervures, etc., qui ont tant intrigué les archéologues et nous paraissent marquer l'emplacement de la bibliothèque des chanoines, indiquent l'importance de cette construction. » Or, ces vestiges font face au débouché de la galerie, un peu plus haut il est vrai. Selon nous elle aurait permis d'accéder par un escalier à cette bibliothèque et nous pouvons supposer normalement qu'à cet endroit s'arrondissait un *árvô* (voûte formant entrée d'une rue) au-dessus de la rue des Cloîtres (3).

La cour emmurée qui précède l'immeuble ne contribue pas peu à l'enlaidissement de l'ensemble. La clôture est de construction récente.

Une belle pierre sculptée est logée au milieu de la façade. Elle représente, couverte d'un vêtement sobre, très souple, la Vierge debout, qui porte l'enfant Jésus dans ses bras ; à ses pieds, elle foule un serpent. Tout autour de sa personne, se dégagent des rayons lumineux figurés par de petites flammes horizontales ; tandis qu'au dessus de la tête de Marie deux anges soutiennent une couronne.

(1) V. un état de paiement en 1677 (A.O.W., Oultr.-famille, doss. 14) : un fournisseur de Jean-Baptiste d'Oultremont, dont il sera question ci-après, « a délivré du plon pour la galerie sur les Encloîtres ».

(2) H. DEMARET, *La Collégiale N.-D. à Huy*, 2^e partie, p. 26.

(3) *Ibid.*, 1^re partie, p. 20, n° 3.

Derrière la maison, s'élève une tour qui la domine. Ronde dans sa partie inférieure, elle se coiffe d'une forme octogonale surplombant légèrement. Des chaînes d'encoignure soulignent les angles de cet octogone : ce qui lui confère un effet ornemental remarquable.

A l'ouest du corps de bâtiment que nous voyons aujourd'hui, s'en élevait un second, sensiblement parallèle au premier, qui disparut, en partie, vers le milieu du XIX^e^ siècle (1). Il en subsiste cependant des vestiges dignes de retenir l'attention. Au fond de la cour rectangulaire qui les sépare, une pièce réunit les deux premiers étages. C'est là qu'au début du siècle dernier, fut aménagée une chapelle. Parmi d'autres perdus, un petit bas-relief en pierre est enchassé dans le mur ; le sujet en est impossible à identifier à cause de l'épaisse couche de badigeon qui le recouvre. C'était sans doute une scène religieuse. De part et d'autre de la pièce, des portes en plein cintre y donnent accès.

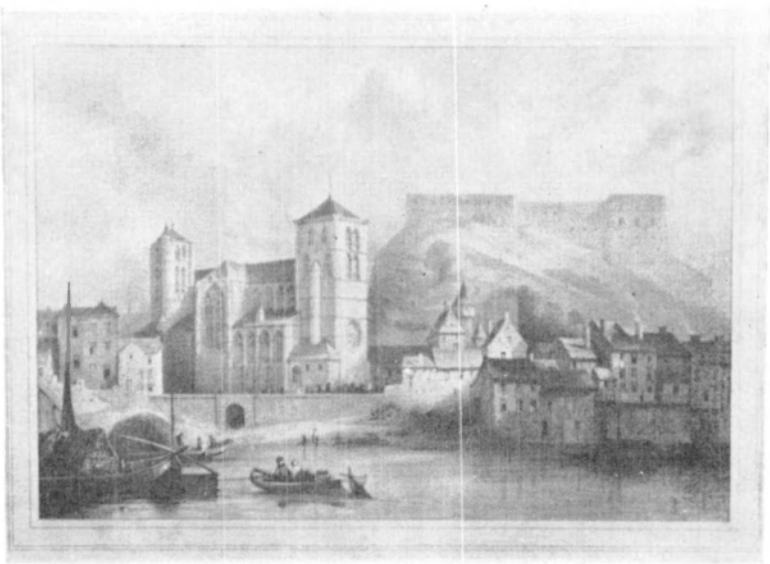

Vue de Huy en 1839. La maison d'Oultremont apparaît comme elle fut rebâtie au XVI^e^ siècle, avec ses deux corps de bâtiment et ses deux tours. Reproduction photographique (A. Delbœuf) d'une gravure de P. Lauters.

(1) On le remplaça par une nouvelle construction répondant mieux, disait-on, aux exigences de l'hospitalisation des vieillards et des orphelins.

Au rez-de-chaussée du second bâtiment, s'ouvrent une grande porte et deux grandes fenêtres en gothique flamboyant, surmontées toutes trois de fort belles accolades en relief. Une seconde tour, ronde celle-ci, se dressait dans l'intervalle des deux bâtisses ; elle était un peu plus basse que l'autre (1).

Du côté de la Neuve Voie, dénommée aujourd'hui chaussée Napoléon, un *årvô*, qui ne devait être qu'une annexe de la maison, reliait le pignon nord aux maisons voisines. Cet *årvô* s'appelait « fausse porte de Namur » la vraie porte de Namur s'ouvrant à environ cent mètres à l'Ouest. Il ne devait pas être très élevé. En effet, en 1803, quand Bonaparte passa par Huy, les bagages entassés sur sa berline empêchèrent celle-ci de passer outre ; d'où perte de temps pour arrimer de nouveau le chargement et colère du premier consul qui donna ordre d'abattre l'obstacle (2).

Primitivement l'aire entre la maison et la grande tour de la Collégiale avait été consacrée à un cimetière. Aujourd'hui depuis le square Parnajon et l'hospice, c'est la Place d'Oultremont. Cette dénomination parut s'imposer, le 23 janvier 1863, au Conseil Communal pour reconnaître, par là, la charité profonde de la famille d'Oultremont qui fondait cette institution hospitalière (3).

Au flanc du rocher, d'épaisses murailles soutiennent très haut des terres aménagées en jardins. Les murailles datent pour la plupart du XVIII^e siècle : en effet une inscription gravée dans la pierre y porte un nom et un millésime « Woelmont 1770 ». Ceux-ci rappellent que le chanoine baron de Woelmont, en cette année « locataire » de la maison, obtint du Prince-Evêque

(1) Il existe une gravure de 1839 donnant une bonne idée de l'ensemble : Collégiale, maison d'Oultremont, Meuse, vues de la rive gauche. On peut l'admirer au Musée de Huy où elle figure sous le n° 36, dans la salle René Dubois. Celui-ci la décrit dans son *Essai d'iconographie hutoise*, p. 111, n° 127. Elle est l'œuvre de P. Lauters et a paru dans van Hasselt, *Voyages aux bord de la Meuse*, Bruxelles, Dewasme et Laurent, 1839, in-f°.

(2) René Dubois, *Les Rues de Huy*, p. 436 ; Demaret, *op. cit.*, 1re partie, p. 20, n° 3 ; A. Joris, *La ville de Huy au moyen âge*, p. 139 (*N. B.* La note 39 confond deux *âvôs*).

(3) René Dubois, *op. cit.*, p. 464. Pour l'auteur, selon une tradition, le cimetière abritait les tombes des femmes mortes de leurs couches.

Charles-Nicolas d'Oultremont, l'octroi des terrains pour y construire des soutènements destinés à empêcher l'éboulement des pierres (1).

A l'intérieur de l'immeuble, les pièces sont spacieuses. Quelques plafonds sont appuyés sur de grosses poutres en chêne ; d'autres sont agrémentés de moulures fines et gracieuses. Les hautes cheminées sont encadrées de boiseries sculptées de motifs Louis XV, qui signalent des remaniements ultérieurs. Des paysages champêtres, d'une grande douceur, ornent le plus souvent les panneaux au-dessus des manteaux ou ce sont d'élégants carreaux en faïence de Delft.

Dans la pièce qui vraisemblablement servait de salle à manger, de grandes toiles, raides comme des tôles, peintes de scènes agrestes, s'étalent sur tous les murs libres. Les couleurs s'y sont fort assombries avec le temps, si bien qu'il devient presqu'impossible d'y rien reconnaître et qu'aujourd'hui ces revêtements, qui mangent la lumière, donnent plutôt une impression funèbre.

II. — Histoire de la maison claustrale

Avant la Révolution, cette maison faisait partie des encloîtres de la Collégiale ; elle était occupée par des chanoines du Chapitre. Après la suppression de la vie communautaire, les chanoines vivaient dans un groupe d'habitations entourant le sanctuaire : au nord, ancien square Parnajon et rue de la Collégiale ; à l'est, rue du Pont ; à l'ouest et au sud-ouest, où ces maisons se serraient les unes contre les autres jusqu'à la porte de Namur (2).

Gérard est le premier de la famille d'Oultremont à porter le titre de chanoine. Il est vraisemblable qu'avant lui la maison

(1) A.O.W., Oultr.-Huy, dossier 13. Nous reviendrons plus loin (p. 46) sur cet octroi.

(2) Le plan de la ville de Huy par Arnold Demoulin (1766) donne une bonne idée de cette disposition. Voir aussi celui de J. Tilmont dans les *Ann. C. h.*, t. XXV, fasc. 1, p. 78, qui accompagne l'article de F. Discry, *Sur les Encloistres de Notre-Dame de Huy*, *ibid.*, pp. 26-82.

Par un numéro près de la maison qui nous occupe, A. Demoulin renvoie dans sa légende aux « *maisons d'Oultremont* » ; il est probable qu'il fait allusion par ces mots, aux deux corps de bâtiment qui existaient de son temps.

appartenait au Chapitre et qu'il l'avait acquise au moment d'y entrer. Ce fut là, sans doute la raison qui détermina son père à conclure avec le Chapitre un contrat de reconstruction.

Né le 7 octobre 1535, il était le fils de Jean Hustin, échevin de Huy de 1538 à 1580 et mayeur de 1547 à 1557 (1).

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver aux archives de Warfusée la charte de son admission au canonicat en 1551 (2) en remplacement de Simon Daguere. Elle est reproduite ci-après (3) parce qu'elle constitue un document intéressant nous faisant connaître notamment certaines modalités de procédure qu'on n'est pas habitué de rencontrer et dont les statuts ne font pas état. En effet, le Prince-Evêque, même avant la résignation d'un chanoine ou la mort d'un titulaire de prébende, pouvait déjà disposer de l'office à son gré pour le confier à un homme de son choix.

On y trouvera exposé par le détail tout le cérémonial ostentatoire minutieusement prévu et exécuté de l'installation d'un chanoine ; mais, il faut bien le dire, complètement dépourvu des signes d'une humble piété.

Le registre 22 des résolutions capitulaires de la Collégiale de Huy, donne pour une période de dix ans (1573-1583) toute une série de textes concernant la maison d'Oultremont. Les textes permettent de fixer le statut remarquable, mais compliqué de l'occupation de cette demeure historique.

En 1573, l'immeuble était complètement détruit. Quelle fut la cause du sinistre ?... On pense très normalement aux troubles religieux qui sévissaient vers ces années en notre pays et plus spécialement à l'année 1568 où le prince d'Orange aurait envoyé à Huy, le comte de Lumay, alias Guillaume de la Marck, avec mission de ravager et d'incendier la ville (4).

(1) M. YANS, *Les Echevins de Huy*, pp. 238 et 431.

(2) A.O.W., Oultr-famille, doss. 31. A noter qu'à cette date la collégiale actuelle venait d'être achevée (1534).

(3) p. 60.

(4) L. MÉLART, *Histoire de la ville et du château de Huy*, p. 408 : « ... et d'autre part il (le prince d'Orange) envoya le comte de Lumay à Huy, brusler et y faire beaucoup de ravages et d'insolences. » Mais, il est à noter que M. le Professeur Harsin ne fait pas allusion à ce sac de la ville dans son important ouvrage : *La Principauté de Liège*, t. III.

La maison resta au moins deux ans à l'état de ruine. Le 2 mars 1573, le chanoine Gérard propose au Chapitre de faire reconstruire, sur l'emplacement de l'ancienne, une nouvelle maison destinée comme par le passé à son habitation. Sur cette proposition, le Chapitre exige, le lendemain, une visite des lieux par des voir-jurés (1) ou des ouvriers « qualifiés » de la ville, et de la part de ceux-ci, un rapport qui devait permettre de prendre des dispositions pour éviter tout préjudice à quiconque (2).

Puis, sans que la date puisse être fixée avec précision, Jean-Hustin d'Oultremont adresse au Chapitre une requête où il offre de reconstruire à ses frais la maison de son fils, à condition que celle-ci, après la mort de Gérard, soit réservée à un chanoine de sa famille. Il y reconnaît d'ailleurs que tout autre chanoine pourra l'occuper, après arrangement avec les héritiers de la famille, sans être astreint à aucune autre dépense que celle de l'entretien et des réparations ; étant bien entendu que le jour où un chanoine du nom d'Oultremont figurera au Chapitre de Huy, l'étranger habitant l'immeuble devra lui céder la place ; à moins qu'à deux, ils ne décident de cohabiter.

Cette *supplicatio* fit l'objet d'un débat à une réunion du Chapitre le 29 novembre 1574 (3). Le recès qui s'ensuivit est repris par un acte notarié très important (4). En présence des deux témoins Mathias de Franchimont et Englebert de Fize,

(1) Des voir-jurés du cordeau comme à Liège.

(2) A.E.Lg., Collégiale de Huy, résolutions capitulaires, reg. 22, f° 10.

(3) A.E.Lg., Collégiale de Huy, résol. capit., reg. 22, f° 19 v° ; J. Fréson, *Notice historique sur l'église collégiale*, in *Ann. C. h.*, t. VII, p. 67.

Des *Notæ Informatoriæ*, p. 71, nous transcrivons ce texte où nous retrouvons l'essentiel de notre exposé : « Extat concessio facta D. Gerardo d'Oultremont canonico ejusque stirpi ratione domus claustralis per ipsius patrem restauratæ ; ita quod deficiente canonico de stirpe qui illam inhabitet, possit canonicus Huensis quisquis ille fuerit cum hæredibus et successoribus d'Oultremont ad eam inhabitandam tractare ; nullo alio adjecto, quam dictæ domus onera persolvendo 2 car. fol. 272 an. 1574 et lib. decret. 9bre 29 1574, 14 martii 1575, item 1580 junii 27 testamentum dicti Gerardi cum illius approbatione ».

C'est cette année 1574 que le Chapitre en était revenu à l'interdiction pour les chanoines de résider ailleurs que dans les maisons claustrales. *Ann. C. h.*, t. XXV, fasc. 1, p. 51, Discry, *Les Encloistres de N.-D. de Huy*.

(4) A.O.W., Oultr.-Huy, dossier 17 et Oultr.-famille, reg. 34, p. 49. C'est dans cet acte notarié, qui sera utilisé ci-après, que figure la requête en français de J.-H. d'O., voir ce texte en annexe p. 63.

le Chapitre concède par faveur (ex gratia speciali) au chanoine Gérard les avantages demandés par son père. En outre, il apporte des réserves qui ne manquent de nous éclairer sur la nature même de ce genre de « propriété ». Car tous les droits archidiaconaux et ecclésiastiques devront rester acquis et intangibles : celui de disposer de l'immeuble lors du décès d'un chanoine d'Oultremont *ab intestat* et lors de la vacance de la maison, l'appréciation des modalités de cette vacance suivant les statuts, au surplus les droits de quelque origine que ce soit dont il pourrait jouir à l'avenir ; tout cela enveloppé dans une rhétorique nuancée et redondante à la manière juridique de l'époque. Le Chapitre se montrait légitimement circonspect : quoiqu'il accordât l'autorisation de bâtir, c'était sur un terrain qui lui appartenait de plein droit depuis la charte du Prince-Evêque Théoduin en 1066 (1).

En réalité, nous avons à faire à un cas d'espèce, celui d'une maison claustrale que bâtit à ses frais une personne étrangère au Chapitre. Dans les statuts d'avant 1574, il est bien question d'achat (*emptio*) de ces immeubles, mais seulement par les chanoines eux-mêmes (2). Dans la *concessio*, il est fait allusion aux statuts, mais seulement d'une manière générale, sans qu'on y invoque aucun article précis prévoyant des droits de propriété. Il est opportun, du reste, de souligner dans le texte les termes indéfinis : « ... alia (jura) *quæcumque cujuscumque qualitatis... existerint... contigerit.* »

Au mois de mars 1575, la maison d'Oultremont n'est pas encore tout à fait reconstruite (pro domo claustrali Doultremont *restauranda*) ; à ce moment-là cependant, Gérard d'Oultre-

(1) Voir le texte de la charte dans Schoolmeester et Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'ancienne église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame de Huy*, p. 10 : « Ab ecclesia sancti Stephani usque ad pontem Mose in atrium dedicavimus in quo... » ; nous proposons de lire *unum atrium*, une surface d'un seul tenant.

(2) 1516, A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 19, p. 82 : *Consuetudo domibus claustralibus* (voir ce texte en annexe p. 67). — 1656, *ibid*, p. 227, *Statuta generalia ecclesiarum collegiatarum cleri secundarii leodiensis tam interni quam externi.* — 1560, A.O.W., Oultr.-famille, doss. 141 et Alice Dubois, *Les statuts du Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, in *Bulletin de la C. R. H.*, CXIII (1948), p. 248.

mont et Olivier de Turri paient au Chapitre chacun la moitié de la rente due sur l'assise de l'immeuble qu'ils habitent à deux (1). Le Chapitre, à cette occassion, intervient pour qu'il soit fait mention explicite de cet arrangement dans l'acte de concession. Or, celle-ci a été rédigée à la fin de l'année précédente. Toutefois, aucune addition de cet acte n'a été retrouvée. Mais, il s'explique très bien que le Chapitre réservant ses droits de la sorte, ait eu l'intention de voir ces dispositions figurer dans l'exposé du privilège accordé à la suite de la requête de Jean-Hustin.

Plus d'un an après, presque toutes les maisons claustrales — sauf celle d'Oultremont qui venait d'être rebâtie complètement — sont prêtes à tomber en ruine et le Chapitre voyant sans doute l'énorme dépense qu'entraînerait leur restauration se décide, à une assemblée du 25 juin, conformément aux privilèges impériaux, à permettre aux chanoines de racheter la rente qu'ils lui paient pour leur résidence (2). Ces rachats devaient se payer en muids et la résolution capitulaire estime la valeur du muid à 10 florins d'or pour la plupart des acheteurs ; mais, pour certains, le cas est spécial, cette équivalence est réduite à 30 stuferi (= 30 patars) au lieu de deux cents pour les premiers. Parmi ces favorisés sont nommés Gérard d'Oultremont et de Turri. Serait-ce, que pour la maison d'Oultremont, on tiendrait compte que, si l'assise appartenait au Chapitre, la construction, tel un meuble ne lui revenait pas ?

Dans son testament rédigé dès le 17 décembre 1574, Gérard lègue tous ses biens, à parts égales, à son père et à son frère Charles (3), sauf en ce qui concerne sa maison claustrale qu'il réserve à son père « à telle charge, devise et conditions de retour qu'il disoit cy-devant par les dits Srs. doyen et chapitre este ordonné, concédé et accordé (4) ». Malgré le luxe de termes

(1) A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 22, f° 20 v°.
(2) A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 22, f° 27.
(3) Charles figurait aussi parmi les exécuteurs testamentaires ; v. M. YANS, *L'Equité et le Droit liégeois au Moyen Age*, p. 177. Charles d'Oultremont fut bourgmestre de Huy en 1595. C'est par erreur que VIERSET, *Les Bourgmestres de Huy*, p. 1, donne comme sa mère Jeanne de Boulant de Poulseur ; celle-ci est sa grand-mère maternelle ; sa mère est Anne de Viron (v. A.O.W., reg. 114, *Généalogie*, pp. 106 et 107).
(4) A.O.W., Oultr.-Huy, doss. 17 (maison claustrale).

voulus par une attention scrupuleuse, ce texte reste obscur et prête à confusion.

L'immeuble réédifié à peu près tel qu'il est maintenant, mais avec ses deux corps de bâtiments et ses deux tours, il ne manquera pas d'intérêt de le situer dans son décor historique du XVI^e^ siècle. Le château, dont les formes ne peuvent être précisées domine sur le rocher tout voisin. Au pied, au lieu de la cour emmurée d'aujourd'hui, devait encore se voir des vestiges d'un ancien cimetière du Chapitre.

La galerie donnait accès à des bâtiments annexes de l'église. Devant, avec son portail triomphal dans toute sa splendeur, sa grosse tour munie encore de sa flèche élégante, se dresse la somptueuse Collégiale dont les derniers travaux, ceux de la décoration de la voûte datent de 1536. A un jet de pierre, la Meuse très basse coule au pied d'une pente très douce (apleit des charbons) ; le fleuve est enjambé, là tout près, un peu en aval par le vieux pont aux six piliers trapus. Sur sa rive, toute une masse de constructions : maisons, *årvôs*, hospice ou, en contrebas du mont Picard, la petite église Saint-Pierre-aux-encloîtres, s'échelonnent depuis la maison d'Oultremont jusqu'à la porte de Namur à l'ouest, suivant le tracé du mur de fortification entre ces constructions et le cours d'eau, depuis cette porte jusqu'aux approches du pont. Il faut, enfin, ajouter le Bethléem définitivement mis en place depuis le XIV^e^ siècle, où on devait, alors, admirer les reliefs polychromés.

Le décès du chanoine Gérard dut se produire dans le début de l'année 1580 quelques mois avant son père décédé peu avant le 8 octobre (1). Le Chapitre, en effet, approuve le testament dans les deux réunions nécessaires à cet effet, les 26 et 31 mai et il renouvelle son assentiment à la *concessio* de 1574, non sans avoir aussi dans la forme recouru à des précautions verbales dénotant le souci de ne compromettre aucune prérogative (2).

(1) M. Yans, *Les Echevins de Huy*, p. 239.

(2) A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 22, f° 42 v° ; J. Fréson, *L'Eglise collégiale et archidiaconale de Huy...* in *Ann. C. h.*, t. 18, p. 67. C'est par erreur que l'auteur reporte l'approbation du testament au 26 mai 1579.

Le 27 juin, deux des exécuteurs testamentaires de Gérard, invoquant la *concessio* sollicitent, devant le Chapitre réuni, la faveur, pour le chanoine Christian de Warnant, d'occuper la maison claustrale. Christian pouvait, en effet, être considéré comme de la famille, puisque ce sont ses ascendants qui sont à l'origine du lignage d'Oultremont (1).

Le Chapitre consentit à ce désir, en faisant remettre, par le doyen les clés de la maison au postulant (2).

Donc pendant la vacance de l'immeuble, encore du vivant du père de Gérard qui en a hérité, les clés sont entre les mains du doyen et c'est cette autorité qui en dispose !... Nous pouvons juger par là la complexité de cette notion de « propriété » opposée à celle de « possession ».

Warnant cohabite donc avec Turri. Or, le 29 novembre, ne se souciant pas de la parenté, fort lâche il est vrai, du premier, le Chapitre révoque la faculté accordée en 1575 de n'exiger de chacun des deux que la moitié de la redevance et manifeste son intention de leur imposer, à partir de l'année suivante, de payer l'un et l'autre la rente entière (3).

Au surplus, le 18 août 1582, Davin, exécuteur testamentaire de Gérard, paie en une fois, tout l'arriéré de la redevance due pour le fonds, soit une somme de 15 florins brabant (4).

Malheureusement, il faut se résigner à ignorer si, par là, le rachat fut définitif ; d'autres actes perdus aujourd'hui

(1) Une sœur de Christian, Isabelle avait épousé Michel d'Oultremont, le frère de Gérard : A.O.W., Bibliothèque, nº 114, p. 68. D'ailleurs les deux chanoines étaient sans doute des amis, puisque Christian, dans le testament de Gérard, figure comme « foyment » avec quelques autres à chacun de qui, le testateur laisse un « angelot d'or ou la vraie valeur », A.O.W., Oultr.-Huy, doss. 17.

(2) A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 22, fº 43 et A.O.W., Oultr.-famille, reg. 34 et Oultr.-Huy, doss. 17. Dans ces deux derniers documents, qui sont des copies, la date donnée est le 27 juin 1575, mais c'est manifestement une erreur ; il faut lire 27 juin 1580.

(3) A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 22, fº 44.

Un chanoine Charles d'Oultremont, clerc du diocèse de Liège, est admis le 23 mai 1581 à bénéficier d'une prébende à Huy ; il est encore aux études à Liège et se voit dispenser de la première résidence. Eventuellement il aurait eu le droit incontestable de se loger dans la maison de Huy. Le 21 juin 1583, il avait déjà résigné sa prébende de Huy (*ibid.*, fº 45 vº) ; J. Fréson, *L'Eglise collég. et archidiac. de Huy*, *Ann. C. h.*, t. 18, p. 67.

(4) A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 22, fº 49 vº.

auraient sans doute éclairci la question. Dans l'affirmative, à dater d'alors, fonds et construction auraient appartenu aux d'Oultremont. Mais, si même la rente avait été rachetée par ceux-ci, il apparaît de toute évidence que la maison, quand aucun chanoine de la famille ne figurait au chapitre de la Collégiale, restait à l'entière disposition de celui-ci ; sinon la chose eût équivalu à une aliénation, ce que le Chapitre n'avait pas le droit d'accepter, puisqu'aussi bien, dès lors, tous le domaine claustral eût été exposé à la même mésaventure.

En 1583, un texte d'archives fait connaître un nouveau cas d'application de la *concessio* minutieusement décrit (1). Le 21 juin Arnold Eynatten est admis par le Chapitre à bénéficier de la prébende abondonnée par Charles d'Oultremont (2). Eynatten a de sérieuses références : ses lettres de tonsure lui ont été remises, six ans plus tôt, par Grégoire Silvius, évêque suffragant de Tagaste, et il est présenté par le Prince-Evêque lui-même, Ernest de Bavière. Le nouveau prébendier, étant aux études chez les Jésuites à Liège, le Chapitre le dispense de la première résidence. Il paiera pour cela un droit de 42 florins au Chapitre et offrira un banquet (*salvo pastu*) à ses confrères. En outre, il est spécifié que s'il vient à mourir pendant l'année qui suit la conclusion de l'acte, donc avant le 21 juin 1584, ses héritiers ne pourront jouir de l'année de grâce (3). Comme on lui permet pendant trois ans de continuer ses études, il lui est imposé de faire rapport annuel sur ses occupations scolaires et, son temps d'école ayant pris fin, il ne pourra encore prétendre au droit de résidence sinon après le 1er août, fête de Saint-Pierre-aux-liens et quand Charles d'Oultremont aura proclamé devant le Chapitre qu'il renonce à sa prébende.

Mais voici qui semble nouveau : le jour même où on l'admet comme chanoine et où on le dispense de la première résidence, la veuve de Jean-Hustin d'Oultremont consent à laisser à

(1) *Ibid.*, fos 50 vo et 51 1o ; voir ce texte en annexe.
(2) Voir note 3, page 30.
(3) A. Dubois, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège au XVIIe siècle*, pp. 36 et 113.

Eynatten, la jouissance de la maison claustrale (*domus claustralis dicte Doultremont*). Bien qu'absent, le nouveau chanoine aura la disposition de la maison (1).

Le texte ne fait grâce d'aucun détail de la procédure classique suivie quand il s'agit de l'occupation de la maison : le prédécesseur fait d'abord connaître sa renonciation et remet les clefs au Chapitre ; celui-ci reçoit renonciation et clés, puis concède au nouvel occupant la faculté d'entrer dans l'immeuble en vertu du contrat de 1574 et aux conditions y prévues ; enfin il lui transmet le titre de possession réelle et les clés.

Combien de temps Arnold Eynatten a-t-il occupé la maison ? Y demeurait-il encore douze ans après, en 1595, lorsque la ville de Huy fut prise et saccagée par les Hollandais, les Liégeois, les Espagnols ? Mystère !... (2) Les Espagnols firent prendre position à leurs artilleurs aux Croisiers pour bombarder le château. La maison d'Oultremont se trouvant en contre-bas du rocher, du côté opposé, les boulets ne pouvaient pas l'atteindre directement. Il y a tout lieu de croire qu'elle n'eut à souffrir ni de cette opération ni des dévastations antérieures.

Pendant des années, on est donc sans renseignement.

Après le premier quart du XVII^e^ siècle, la maison est occupée par Jean-Baptiste d'Oultremont, arrière-petit-fils de Jean-Hustin cité plus haut et fils d'Emile qui fut bourgmestre de Huy en 1607.

Né en 1606, il se destine aux ordres, devient sous-diacre, puis bénéficie d'une prébende de chanoine à la Collégiale de Huy à partir de 1627 jusqu'en 1658 (3). Il est possible de fixer ces deux dates grâce à un registre précieux faisant connaître toutes les sommes qu'il a touchées au titre de prébendier (4).

(1) On rapprochera des dispositions prises envers le chanoine Eynatten, le texte d'un statut du Chapitre de Huy de 1423 que l'on trouvera en annexe p. 68.

(2) Dans les résolutions capitulaires de la Collégiale aux A.E.Lg., il y a malheureusement un vide de trois quarts de siècle environ : entre le registre 22 finissant en 1583 et le registre 23 commençant en 1656.

(3) La charte d'admission au Chapitre n'a pas été retrouvée, mais le cérémonial n'a guère dû changer dans l'entre-temps.

(4) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 9 ; celui-ci est analysé dans la III^e^ partie de cet article.

Le 18 avril 1646, il avait relevé en plein fief la seigneurie de Lamine (1), dont le suzerain, l'avoué de Hesbaye, à l'époque le prince de Barbanson, joue un rôle militaire et politique important dans la féodalité du moment. Or, la seigneurie de Lamine passant de père à fils aîné dans la famille d'Oultremont, en cette année, Jean-Baptiste succède donc à ses deux frères aînés Cassian et Hippolyte, tous deux morts au service de l'Empire. Pour assurer normalement l'exercice de son droit d'aînesse, il avait demandé à Rome sa réduction à l'état laïque et l'avait obtenue le 25 octobre 1646. Il faut remarquer toutefois que l'Evêque de Liège, ne statua sur le consentement du Pape que 10 ans plus tard, le 16 novembre 1656 (2).

Le fait de quitter les ordres rentrait dans les habitudes du moment. Sa demande de réduction à l'état laïc n'avait pas pour but le mariage : elle se fit au plus tard en 1646 et son mariage fut célébré en 1662.

C'était un usage pratiqué parmi les chanoines nobles à Liège. Le cas de Jean-Baptiste pose le problème de la Collégiale de Huy qui au début, du moins, devait s'inspirer des règlements de la Cathédrale, où les chanoines nobles jouissaient de privilèges inaccessibles aux roturiers. On ne doit pas oublier, en effet, que Huy était la première bonne ville de la Principauté et que c'est dans cette ville que vinrent se réfugier souvent, en cas de trouble, le Prince-Evêque et son Chapitre.

En 1658, il bénéficia de sa dernière prébende, et la même année, il fut reçu à l'Etat Noble (3).

(1) A.O.W., Oultremont-Lamine, reg. 7, p. 10.

(2) Les deux chartes de Rome (Innocent X) et de Liège (Maximilien-Henri de Bavière par le truchement du Vicaire aux affaires spirituelles Jean-Ernest de Surlet) se trouvent aux A.O.W., Oultr.-Famille, doss. 139. — A.O.W., registre généalogique, n° 114, p. 117, Ch. Poplimont, *Notice historique... sur la maison d'Oultremont* (Paris, 1866), p. 27 ; nous n'y retrouvons ni la date précise, ni le texte de la dispense.

Le portrait en pied de Jean-Baptiste en costume de chanoine peint par Gérard Douffet se trouve au château de Warfusée ; on l'y voit remettant son bréviaire à son clerc : serait-ce un geste symbolique annonçant qu'il quitte les ordres ?

(3) A.O.W., Bibliothèque, mn. 26, f° 11 v° ; le baron Misson, *Notice sur l'ancien Etat Noble de la Principauté de Liège et du comté de Looz*, p. 30.

Malgré tout, il continue à habiter la maison claustrale. En 1660, sa tante, Anne d'Anicque, y meurt et ses funérailles sont célébrées à Huy. Le 2 juillet 1662, sa réduction à l'état laïc lui en donnant la possibilité, il se marie avec Marie-Henriette de Berlaymont. Son premier enfant, Aldegonde-Marguerite est né à Warnant, le 5 mai 1663, comme y sont nés aussi tous les autres qui suivirent jusqu'en 1680, sauf l'avant-dernier qui fut baptisé à Notre-Dame et probablement naquit à Huy. On peut en conclure que dès son mariage, le baron Jean-Baptiste est venu habiter le château d'Oultremont à Warnant ; mais d'autres documents nous attestent la chose à des dates échelonnées (1).

Fait remarquable, il conserva la maison claustrale comme maison de ville. Le Chapitre ne l'en inquiéta pas alors (2) ; du reste il y a tout lieu de croire qu'il interprétait en sa faveur les termes du testament de son grand-oncle Gérard (3) qui laisse la maison claustrale à son père Jean-Hustin. Il est aussi très possible que, n'ayant pas d'autre chanoine à caser à ce moment, le Chapitre l'ait autorisé à demeurer possesseur de l'immeuble reconstruit par son bisaïeul.

Dans la première moitié du XVII^e^ siècle, les règlements régissant la vie des chanoines avaient été revus et mis au point avec vigueur (4). Mais on observe déjà au cours de la seconde moitié, que ces règlements, non seulement n'étaient plus respectés par les chanoines, mais que le Chapitre lui-même n'y tenait plus une main très ferme. Il est probable, d'ailleurs, que ce n'était pas dû à la négligence ; sans doute le Chapitre s'est-il trouvé aux prises avec des difficultés matérielles insurmontables, et obligé, petit à petit, de tolérer des infractions.

Dans cette maison pourvue de vastes greniers, Jean-Baptiste

(1) Notamment A.O.W., Oultr.-tutelle, doss. 14 où des comptes sont adresses au baron de Lamine à Warnant, pour les années 1668 à 1678.

(2) La chose se produisit par la suite.

(3) Voir p. 28.

(4) En 1614, après l'inspection du nonce Antoine Albergati ; en 1626, lors de la bulle d'Urbain VIII ; en 1628, après l'inspection du nonce Caraffa ; en 1656 encore, le Prince-Evêque Maximilien-Henri de Bavière édicte des « Statuta ecclesiarum collegiatarum cleri secundarii Leodiensis tam interni quam externi » dont le chapitre de Huy devait aussi s'inspirer.

pouvait, à cette époque de troubles, faire rassembler beaucoup de provisions. Au surplus, jugeait-il l'endroit favorable pour y traiter ses affaires personnelles et celles de sa femme, qui possédait à Huy, entre autres la propriété de Grimonmont ?

Sans doute, puisque pas mal d'actes y sont passés relevant de son intérêt tant avant qu'après 1658. Tout d'abord, c'est le 18 avril 1646, lors du relief de la seigneurie de Lamine ; puis trois actes de transport, de rendage, de retrait en 1650, 1656, 1657 (1). Et, après le mariage, ce sont cinq actes de rédemption, de transport, de subrogation dans les années 1664, 1666, 1670, 1674, 1678 (2).

D'autres preuves subsistent que Jean-Baptiste d'Oultremont gardait pour son usage la maison claustrale. Il y entretenait un serviteur appelé Mathieu, qui reçut un jour d'un fournisseur d'étoffes, en 1668 de la « demi-satinne » et un peu plus tard de la « sargette » (3). En 1677, un épicier livre sur les encloîtres pour le baron d'Oultremont du bleu d'amidon et du sel, substance qui autorisent à penser à une certaine activité domestique. C'est en cette même année aussi qu'un négociant délivre du plomb pour la galerie (4). Enfin, le toit de la maison était entretenu et réparé par Gérard le Joye. Celui-ci en s'acquittant en 1682 envers la maison d'Oultremont de la rente des années 1674-1680 pour la maison qu'il occupait rue du Marché, en déduisait 6 fl. 15 patars d'ardoises livrées pour « la réparation des toits de la maison claustrale proche l'église de N. D. à Huy (5) ».

En 1672, le Chapitre se trouva dans un grand embarras au sujet de l'occupation de cette maison. A l'occasion de l'installation d'un nouveau chanoine, il conçut enfin des doutes sur la légitimité des droits de Jean-Baptiste. Il est probable qu'à l'époque, celui-ci avait été pressenti, mais en vain.

(1) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 44, fol. 7 ; reg. 34, p. 45 ; reg. 33, p. 697.

(2) A.O.W., Oultr.-famille, dos. 8 ; *ibid.*, reg. 33, pp. 263, 231. 664, 709 ; *ibid.*, reg. 44, fol. 9.

(3) A.O.W., Oultr.-tutelle, doss. 14 : 25 avril et 12 juillet 1668.

(4) Voir note 1, page 21.

(5) Il est opportun de signaler ici que le 21 septembre 1671 « un cyclone, qui rappelait celui des fête de Pâques de l'an 1606, s'abattit sur la ville de Huy et exerça des ravages jusqu'au lendemain à midi. Plusieurs habitations furent détruites. » J. Frésón, *Quelques dates mémorables* in *Ann. C. h.*, t. 12, p. 197.

L'affaire étant complexe, on soumit le cas à un personnage compétent, La Tour, un juriste versé dans le droit ecclésiastique. Celui-ci reprend avec méthode les différentes étapes d'une jurisprudence qui s'est établie d'année en année et doit être selon lui péremptoire (1). Ce sont d'abord deux extraits des registes capitulaires : à savoir l'accord (*concessio, contractus*) intervenu entre le Chapitre et Jean-Hustin d'Oultremont, pièce qui a été analysée plus haut et qui reprend en entier le texte même de la requête agréé par le Chapitre avec tant de circonspection nuancée. Après, le juriste rappelle les termes de la décision capitulaire de 1580 de donner la jouissance de la maison au chanoine Warnant. Le Chapitre, usant de son droit, accorde à ce chanoine la « possession réelle » de l'habitation en lui remettant les clés en mains propres, comme c'est l'usage, et cela devant deux prêtres comme témoins.

Puis La Tour en vint au fait (*factum*) en présence : comme actuellement aucun d'Oultremont n'est chanoine à Huy, un autre chanoine demande à pouvoir occuper la maison en se fondant sur la *concessio* et résolu à se conformer aux conditions prévues. La Tour pose alors la question (*quaeritur*) : comment, dans cette circonstance, le Chapitre et le prétendant doivent-ils se comporter ? Enfin, il y va de la solution qu'il propose. Il faut, selon lui, que le chanoine à loger commence par conférer avec l'héritier pour étudier les possibilités d'une occupation de la maison : qu'il s'engage à l'entretenir, à en payer les charges et à fournir au préalable une caution en garantie de ces obligations. Si l'accord ne peut se réaliser, le Chapitre peut, de son autorité, accorder à son membre, la jouissance de l'immeuble aux conditions susdites ; il suffira d'informer l'héritier. Si celui-ci fait des difficultés, invité devant le Chapitre avec le postulant, on lui donnera l'ordre formel d'évacuer la maison. En cas de nouveau refus, le chanoine, avec l'assentiment du Chapitre peut déloger le récal-

(1) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 34, p. 49 et Oultr.-Huy, doss. 17 ; la *concessio* est extraite disent ces deux copies *de libro secundo cartarum capituli insignis ecclesiæ Huensis* ; les *factum*, *quaeritur* et *resolutio ex libro decretorum capituli Huensis*.

citrant avec ses bagages, sans cependant se livrer à des violences et en respectant les délais prévus par les statuts. Chose remarquable, en préconisant ce moyen extrême, le juriste ne manque pas de souligner que, dans le passé, il s'est cru quelquefois légitimement autorisé à y recourir. Quid juris ?

Dans une lettre à son *cousin* du 23 mars 1672, lettre qui accompagne l'interprétation ci-dessus, La Tour, pour qu'on évite des frais trop élevés, recommande malicieusement, s'il y a lieu à expulsion, qu'on recoure aux services des chanoines ou de gens qui ne soient pas passibles du tribunal des XXII...

Ou bien le Chapitre n'a pas voulu se conformer au conseil de son avocat, ou bien toute mesure prise échoua. Comme le lecteur a déjà pu s'en rendre compte en considérant les dates données ci-dessus (1), le baron, en dépit de tous les règlements, de la volonté du Chapitre et peut-être des sommations de son concurrent, ne vida pas les lieux et continua, comme par le passé, à rester le maître de céans et à s'y occuper de ses affaires (2).

En 1678, le beau-frère de Jean-Baptiste, le baron Henri de Berlaymont, chanoine de la Cathédrale de Liège, vient à mourir et lui lègue sa maison claustrale en ces termes : « Premièrement tout le droit qui me compette et peut competter à ma maison claustrale, qui m'est acquis de Jean-Baptiste, baron de Han, héritier d'Emile jadit notre confrère, je le remet et transporte audit Jean-Baptiste et ses héritiers et veu qu'il jouisse et profite d'icelle tout ainsy qu'il n'y auroit eu de contracté entre nous, se avoir l'espace de cinq ans utils et aux conditions ordinaires des maisons claustrales ». Voilà donc qu'en cette

(1) pp. 34 et 35.

(2) Il est probable qu'en 1675, la maison claustrale d'Oultremont, comme beaucoup d'autres, dut servir de logement aux troupes françaises et de ce chef subir des déprédations. L'année suivante quand les Français firent sauter le château et une partie du pont « plusieurs maisons claustrales, nous dit Fréson, ont été endommagées et rendues inhabitables. Nous en trouvons la preuve dans des rapports d'experts, très détaillés et trop longs pour être transcrits. Il faut au moins 25.000 florins de Bbt. pour reconstruire ces demeures. » Il est à regretter que l'auteur hutois ne nous ait pas cité ses sources ; nous y aurions retrouvé bien sûr quelques indications sur le sort de la maison qui nous occupe ; mais il paraît bien certain qu'il dut y avoir du dégât. *Ann. C. h.*, t. XV, p. 213.

année, bien que laïc, il possède deux maisons claustrales, l'une à Liège, l'autre à Huy.

La première, il la laisse en héritage à son second fils Jean-Franç. qui en 1735, héritant de son frère aîné, continuera la branche de Warfusée et devient ainsi, comme son père, possesseur de toutes deux. Quant à celle de Huy, l'ex-chanoine en disposera jusqu'à sa mort.

Le 28 mars 1681, quelques jours après sa femme, Jean-Baptiste d'Oultremont mourait laissant une nombreuse famille d'adolescents et d'enfants en bas âge ; l'aînée avait dix-huit ans, l'aîné, neuf et le plus jeune onze mois (1).

La situation de fortune de la famille étant singulièrement grevée ; on dut choisir un tuteur pour liquider tout l'arriéré et veiller à l'entretien et à l'éducation des sept héritiers. Ce fut Florent-Henri baron de Berlaymont de la Chapelle, beau-frère du défunt, qui se chargea de cette lourde mission. Il fit procéder tout de suite à la vente des meubles du château d'Oultremont, des instrument aratoires et du bétail de la ferme y attenant. Toute la comptabilité des recettes et des dépenses a été scrupuleusement établie (2).

La tutelle dura de 1681 à 1694 (3), c'est-à-dire jusqu'au moment où le fils aîné Jean-Baptiste eût atteint l'âge de 22 ans.

Chose digne de retenir l'attention, la maison claustrale resta à la discrétion des Oultremont jusqu'en 1693.

On en trouve une première preuve dans la rente de 6 muids d'épeautre, réduits à 37 patars, puis à 10 en 1686, que le tuteur paie au Chapitre, avec les soldes arriérés, mais surtout dans les frais d'entretien de l'immeuble qu'il s'impose.

Le 2 mai 1683, une grêle violente endommage gravement le toit de la maison. La réparation, commencée le 2 août,

(1) Avant la Révolution, on voyait encore dans le cloître de l'église du couvent des Récollets à Waremme, six verrières datant de 1677 qui portaient les blasons et les noms de Jean-Baptiste d'Oultremont, de son épouse et de leurs deux garçons et cinq filles. A.O.W., Bibliothèque nº 115, fº 49vº où les verrières sont reproduites en couleurs. Sur le couvent ci-dessus voir Em. Humblet. *Les Pères Récollets à Waremme* (1624-1809) (Lamarche, Waremme), 1961.

(2) Celle-ci fut minutieusement tenue à jour dans sept gros registres in-folio : A.O.W., Oultr.-famille, reg. 22 à 28 ; voir aussi Oultr.-tutelle, doss. 1 à 42.

(3) A la suite d'un conflit qui a opposé le tuteur aux enfants d'Oultremont, ceux-ci ne donnent décharge à leur oncle que le 13 juin 1699. Le procès engagé devant l'Official en 1694, n'apporte rien de neuf sur la maison claustrale.

trois mois après — négligence ou manque de main-d'œuvre ? — demande 3.000 ardoises, 9000 clous, paille, transport par des « boterèsses », main-d'œuvre de « scailteur », pots de bière aux travailleurs, soit la somme de 132 fl. 5 pat. 3 liards. Mais les autres membres de la construction aussi demandaient à être surveillés. Le 25 août 1683, le tuteur avec ses deux nièces, visitent leurs maisons de Huy, devant les Frères-Mineurs, à Grimonmont et aux encloîtres : aucun texte n'apporte là-dessus les détails que nous désirerions (1).

Bientôt, la guerre de la Ligue d'Augbourg se déchaîne sur le Rhin et dans les Pays-Bas où, le 9 avril 1689, entrent les Hollandais et y séjournent onze jours. Mais dès les premières heures de l'occupation, le notaire la Garde de Dieu, chargé de mission des Berlaymont, est envoyé à Huy pour faire en sorte qu'on ne loge pas de troupes dans les maisons d'Outremont ; il y retournera six fois dans le même but.

Le 6 mai suivant, ce sont les Français qui menacent la ville et, de nouveau, des dispositions sont à prendre au sujet des mêmes immeubles. « Le 6 (mai 1689) les Français s'estants présenté à Bas-Oha pour passer la Meuse avec la barque de Namur qu'ils avoient tiré à terre attendant la nuit, y envoyé la Garde de Dieu avec un valet pour approcher Mr. le comte de Gourmay, commandant, et prendre sa protection ; le lendemain, lesdits Français ont bruslé presque toute la ville de Huy outre Meuse (2) ayants commencé de mettre le feu à huit heures du matin et continué jusqu'à dix. Cemesme jour

(1) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 26, *passim* ; Oultr.-tutelle, doss. 20. Malgré l'importante réparation, la toiture était mauvaise et les intempéries s'acharnèrent à la détériorer : depuis 1683 jusqu'en 1687, les couvreurs sont constamment occupés à racommoder l'une ou l'autre brèche.

Le souci consciencieux du tuteur répond au chapitre XV des statuts de 1656 et notamment à l'article VII des statuta generalia ecclesiarum collegiatarum cleri secundarii Leodiensis... « Dicta autem reparatio et conservatio spectanda (executoribus seu hereditibus canonicorum habentium domos claustrales) erit potissimum circa tecta, muros, parietes, tabulata et similes partes principales, et pertinebit ad capitulum declarare an ejusmodi reparatio sit bona, et sufficiens juxti necessitatis exigentiam. » Mais, dans le cas qui nous occupe, aucune fois, ne se rencontre l'acquiescement du Chapitre.

(2) *Outre Meuse* en se plaçant au point de vue d'un Hesbignon qui désigne ainsi les quartiers de la rive droite.

jour at esté recognoistre que les maisons devant les Frères-Mineurs et celle sur les encloistres estoient eschappées de l'incendie, est retourné le même jour... (1) ». Le 9 du même mois, le tuteur envoyant à Liège la Garde de Dieu en vue d'un recouvrement de créance, le charge en même temps d'y « achepter des pistolet pour faire présent au Sr. des Portes, lieutenant de Mr. le Comte de Gourmay, pour services rendus à procurer des sauvegardes et ceux qu'on espère recevoir... »

Cependant le Chapitre était loin d'abandonner toute juridiction sur la maison et le tuteur, de son côté, tenait à étudier dans le détail tous les fondements des droits de ses pupilles. Il pressentait certainement qu'il aurait un jour affaire avec le Chapitre que l'on savait très attaché à ses avantages et ses privilèges, et devrait exhiber des pièces justificatives.

Au mois d'octobre 1683 déjà, il s'aquittait d'un florin auprès du notaire du Chapitre « pour une copie touchant la maison claustrale (2). » Qu'est-ce que ce pourait être d'autre que la *concessio* qui, si elle règle le statut de la maison, reconnaît *de facto* que celle-ci avait été reconstruite de fond en comble par Jean-Hustin d'Oultremont le bisaïeul de son beau-frère (3).

Dix ans plus tard, au mois de mars 1693, le Chapitre décida, une nouvelle fois, de loger un des siens dans la maison. Le bruit s'en répandit tout de suite et, le 3 mars, le tuteur se méprenant sans doute sur la nature du droit des Oultremont et, s'en rapportant à la manière de voir et à la conduite de son neveu, depuis le mariage de celui-ci et surtout après la solution apportée au problème en 1672, envoie dare-dare la Garde de Dieu à Huy pour s'entretenir de la chose avec le doyen et le Chapitre.

Il faut croire que cette conférence ne donna pas satisfaction à M. de Berlaymont, puisque lui-même se rend à Liège le 13 consulter sur le même sujet M. Stiennon « licencié en loix ». A la suite de quoi, la Garde de Dieu va intimer une protestation au Chapitre. Le 23, nouveau voyage du tuteur à Liège pour traiter, une fois de plus, de la question. Puis, il recherche

(1) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 26, pp. 597 et 598.
(2) *Ibid.*, p. 324.
(3) *Ibid.*, p. 489.

le testament de Gérard d'Oultremont, « lequel, dit-il, laisse ladite maison en conformité dudit contract. » Ici, ne doit-on pas interpréter que, selon lui, la maison demeure entre les mains des Oultremont ?

Quelques jours plus tard cependant, le tuteur reprend le chemin de Huy pour un nouvel entretien et « convient avec M. de Geloes, chanoine de Notre Dame pour ladite maison, en excluant quelques autres prétendants. »

A ce sujet, Jules Fréson (1) publie un précieux document malheureusement sans référence. C'est le texte de l'aquiescement du Chapitre, le 31 mai 1693, de la convention intervenue entre le tuteur et le chanoine Geloes le 29 mars plus tôt. Dans celle-ci, reproduite à la suite de la délibération du Chapitre, il faut remarquer que la *concessio* est encore jalousement invoquée et que le ton dénote le sentiment d'un droit presque exclusif : « Nous... Berlaymont... déclarons par cette d'avoir convenu avec Monsieur de Geloës, chanoine de l'Eglise Collégiale N^re^ Dame de Huy, ensuitte du contract du 29 novembre 1574, passé entre Messieurs les Doyen et Chapitre de la dite Eglise d'une, et Messir d'Oultremont d'autre, au sujet de la maison claustrale y mentionnée, *consentant que lesdits Srs Doyen et Chapitre puissent introduire ledit Seigneur de Geloës dans la possession de la dite maison* (2). »

D'autre part, dans l'adhésion du Chapitre, on relève une fois de plus l'intention systématique de bien en préciser les limites : « ... pour mettre leurdit Confrer de Geloes dans ladite maison et donné la possession d'icelle, en lui consignant ens mains les cleffs, come de coutume (tous droits pourtant accoustumés sauve) ».

Conclusion : le tuteur finit tout de même par reconnaître la légitimité des prétentions du Chapitre qui lui laisse néanmoins le choix du locataire.

En vue de cette nouvelle affectation, les tenants de Notre-Dame vont déjà, au mois d'avril, procéder à une « visitation » de la maison. Comme la dernière visite que le tuteur responsable

(1) J. Fréson, *L'Eglise Collégiale...* in *Ann. C. h.*, t. 18, p. 69.
(2) C'est nous qui soulignons. AEL, Collég. de Huy, reg. 26, fol. 136 v°.

y a faite remonte à dix ans (1), il tient à se rendre compte de l'état actuel des lieux et charge la Garde de Dieu d'être présent à cette tournée d'inspection.

On ne signale plus de réparation depuis 1687, année où il semble que toute la maison ait été remise en bon état ; elle a pu tenir sans autre intervention d'entretien pendant les six années qui suivirent. Mais en 1693, rien d'étonnant qu'aucun poste n'est plus noté là-dessus, puisque désormais tout l'entretien était à charge du chanoine qui occupait l'immeuble (2).

Par leur testament conjonctif du 5 janvier 1680, Jean-Baptiste et sa femme instituent leur fils aîné Jean-Baptiste, héritier universel. L'article 8 de cet acte est ainsi conçu : « Et quant au résidu de toutes leures seigneuries, cens, rentes et biens héritables de quelle nature et condition ils puissent être, en quels lieux et pays ils soient gisants et situés, ils laissent et légatent, leur fils aîné, ... (3) » Parmi tous les biens qui ont fait l'objet d'un legs, nous ne voyons pas qu'on évoque la maison claustrale, mais cet article 8 donne la certitude qu'elle y est implicitement visée (4).

(1) Voir p. 39. Si, en 1683, il a marqué dans ses comptes, les patars que sa visite lui a coûtés, puis qu'il n'en marque plus dans la suite, il faut bien admettre que sur ce point sa curiosité n'a plus été tentée. Cependant il faut noter que « le 18 sept. 1692... un tremblement de terre très violent terrifia les habitants de Huy et des environs... Les briques de presque toutes les cheminées furent projetées à terre, entraînant dans leur chute des ardoises et des tuiles. De grosses pierres se détachèrent de la tour principale de l'ancien château et l'une d'elle tua une sentinelle liégeoise qui gardait la porte de Namur ». J. Fréson, *Quelques dates mémorables*, *Ann. C. h.*, t. 12, p. 197. (L'auteur s'en réfère à la relation de l'événement par le grellier Noel de la cour d'Ahin.) Il se fût expliqué normalement qu'en cette circonstance, le tuteur eût pris soin de se rendre compte de l'état des choses à la maison claustrale. En réalité, il ne se chargea d'aucune dépense de l'immeuble. En 1693, lors de la « visitation », de nombreuses réparations furent jugées indispensables (A.O.W., Oultr.-Huy, doss. 17, compte rendu de cette visite le 1 avril ; maieur Weserin, tenants Degire, Depaire, Francotte, témoin Pascal de la Garde de Dieu).

(2) L'histoire de l'année 1693 est appuyée sur des notes prises *passim* dans A.O.W., Oultr.-famille, reg. 26.

(3) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 33, p. 35. — En décembre 1686, le tuteur fait rechercher et copier les dispositions testamentaires ultérieures de Jean-Baptiste des 25 février et 28 mars 1681 ; ceci, uniquement pour s'assurer des volontés du testateur concernant l'héritage d'Antoine, le dernier enfant, né au mois de mai 1680 et qui n'intéressent nullement la maison claustrale.

(4) Cette maison n'ayant pas été et ne pouvant être un immeuble de rapport, elle n'est jamais mentionnée ni dans les convenances de mariage, ni dans les testaments, exception faite pour le testament de Gérard d'Oultremont, v. supra, p. 28.

Quand la tutelle prit fin, la maison sur les encloîtres rentra donc dans l'héritage du fils aîné. C'est pendant que celui-ci exerçait son droit d'aînesse, que Jean-Edmond d'Oultremont, un descendant, lui aussi, de Jean-Hustin est signalé comme chanoine noble à Liège et, le 23 septembre 1704, devint prévôt à Huy (1). Mais tout porte à croire qu'il n'a pas occupé la maison claustrale.

En 1693, en abritant le chanoine Geloes, la maison claustrale avait retrouvé sa destination première. Une nouvelle preuve se rencontre dans une note inscrite dans un registre aux trécens appartenant à Jean-Baptiste, fils : « Encloîtres (1721-1736). La maison sur les encloîtres Notre-Dame, dit-elle, de laquelle un chanoine en profite (lorsqu'il n'y a pas un d'Oultremont) sans en rendre aucun trécens, seulement l'entretenant comme par act du 29 novembre 1574 fait au Chapitre (2) ». Il faut croire que pendant cette période, la maison était occupée, mais le comptable n'a pas pris la peine de faire connaître le nom du ou des locataires.

En 1735, Jean-Baptiste mourait. Il avait institué son frère Jean-François comme héritier universel. Mais celui-ci ne survécut que deux ans à son aîné. La succession fut recueillie par Florent-Henri, fils aîné de Jean-François ; c'est ainsi que la maison claustrale passa rapidement de mains en mains.

Pour la période 1737-1752, le même registre continué par Florent-Henri offre un renseignement sur la maison, mais un peu plus explicite : « La maison sur les encloîtres possédée par le chantre (Servais) Namur, n'en rend rien, mais est obligé de l'entretenir. S'il y avoit un chanoine de Huy de notre famille seroit préférable et l'on a le droit de dénoncer celuy qu'on en veut gratifier (3). »

(1) Jean-Edmond avait été pourvu de la prébende de son oncle, Jean-Edmond aussi, et reçu chanoine noble à Liège le 3 octobre 1681. Il était Seigneur de Landenne, la Vaulx, etc., fut deux fois député aux Etats, élu membre du Conseil ordinaire le 9 mai 1698. Il mourut en 1719. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, p. 346 ; *Leodium*, 6e année, nos 8 et 9, août-sept. 1907, p. 118. Les A.O.W., Oultr.-famille, doss. 134, contiennent une pièce de 1705 qui le donne comme ayant été choisi par les Carmélites déchaussés *in Wallo-Belgio*, au titre de protecteur de leur ordre.

(2) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 40, fol. 9 et Oultr.-Huy, doss. 13.

(3) *Ibid.*, fol. 116 et Oultr.-Huy, doss. 13.

Ici encore l'essentiel de la *concessio* est rappelé, relevant le souci bien marqué de ne laisser se perdre aucune prérogative.

Dans ce deuxième texte, la curiosité est satisfaite d'un détail en plus : l'occupant de la maison est cité.

Le chanoine de Namur exerçait encore la charge de chantre en 1750, puisqu'en cette année, le 17 janvier, recevant 10 muids d'épeautre pour le Chapitre de la part du comte d'Oultremont, il signe l'acquit de son nom et de ses titres : chanoine et chantre de Huy (1). Il mourut la même année le 12 juillet (2).

Le premier septembre suivant, Florent d'Oultremont ouvre la maison claustrale au comte Benoît-Joseph-Alexandre de Grevigny, chanoine de la Collégiale (3). Dans ce but, il rédige un acte qui doit retenir l'attention parce qu'il confirme l'opinion qu'on s'est faite jusqu'ici sur l'angle sous lequel la famille d'Oultremont continue à envisager sa position juridique dans le cas de cet immeuble. « Nous... Florent... La maison et annexes à nous appartenante située sur les cloîtres de la Collégiale à Huy... déclarons de l'accorder comme par cette l'accordons à Monsieur le Comte de Grevigny, chanoine de la ditte Collégiale, voir qu'il l'entretiendrat en bon père de famille, faisant les réparations nécessaires et payant toutes telles charges qui pouroient affecter laditte maison, etc. ; et le cas arrivant qu'il se présenteroit quelque chanoine de Huy de notre famille, ledit Sieur comte sera tenu évacuer et migrer hors d'icelle maison, si donc n'étoit sa volonté de le laisser demeurer avec luy comme l'exprime la supplique adressée au Chapitre de laditte Collégiale en date du 29 novembre 1574 ensuitte de quelle est emané un recès capitulair à icelle conforme, et parmy observant les formalités en ce cas requises... »

Le lendemain, l'acte était ratifié par le Chapitre et le comte de Grevigny put prendre possession de l'immeuble, après qu'on lui en eut remis les clés.

(1) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 47, feuille détachée mise après la couverture.
(2) J. Fréson, *L'Eglise Collég. ... Ann. C. h.*, t. 18, p 69.
(3) *Ibid.*, p. 70. Avant d'être désigné comme chanoine de la Collégiale, il était chanoine du couvent du Neufmoustier : il y avait incompatibilité et un conflit s'ensuivit entre le doyen et lui.
Le nom de Grevigny ne figure pas dans l'*Inventaire des Archives de l'Abbaye du Neufmoustier* par G. Hansotte.

Grevigny mourut le 25 novembre 1767 (1).

Le baron de Woelmont est le dernier chanoine qui a occupé la maison. Dans un stock (2) de Jean-Baptiste d'Oultremont, touchant les maisons, héritages, cens et rentes lui appartenant dans la ville de Huy, rédigé en 1704, à la table qui précède la page 1, se trouve mentionnée la maison claustrale et en marge de ces mots, on lit l'inscription suivante tracée d'une écriture différente et qui paraît, sans conteste, du XVIII^e^ siècle : « Elle a été accordée à un Woelmond sa vie durante. »

S'il s'agit bien du même, il était déjà chanoine en 1739 et le resta au moins jusqu'en 1785 (3).

Il demeurait dans la maison quand le 6 novembre 1770, il adressa une requête (4) au Prince-Evêque Charles-Nicolas d'Oultremont. Des pierres, disait-il, se détachant du rocher ou lancées par des mal intentionnés, tombaient dans son jardin (5) et même dans sa maison ; ainsi, il était exposé, avec ses domestiques, au danger de perdre la vie.

Il faut se rappeler que le château avait été démoli en 1717 en vertu du traité d'Utrecht et qu'à l'époque, au sommet du rocher, il n'y avait plus que des ruines et des décombres et que ceux-ci pouvaient dévaler facilement tout autour.

Voulant donc mettre bon ordre à la chose, préserver la maison d'accidents possibles et empêcher la descente des vagabonds dans son jardin, il demandait à pouvoir renfermer au flanc du rocher, par une muraille sèche (6), le terrain depuis la porte de Namur jusque vis-à-vis de la tour de la Collégiale et d'y planter du bois pour arrêter les pierres.

(1) Il est assez étonnant que Jules Fréson ne sache pas qui fut son successeur dans la maison d'Oultremont, alors qu'à plusieurs reprises son article (*Ann. C. h.*, t. 18) cite son nom.

(2) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 34.

(3) J. Fésox, *L'Eglise Collèg. ... Ann. C. h.*, t. 18, pp. 19 et 29.

(4) A.E.Lg., Chambre des comptes, 457.

(5) Ce jardin suspendu est formé par le premier mur de soutènement s'élevant à la base du rocher. C'est le long de ce mur qu'est fixée la galerie : v. pp. 21 et 35.

(6) Une muraille sèche, c'est-à-dire, sans ciment, une muraille dont les pierres sont très solidement agencées pour résister aux intempéries : en terme technique, ce sont des *perrés*. Aujourd'hui ces murs sont rejointoyés.

Poursuivant toujours la même intention, il voulait aménager le long du rocher un chemin [1] se prolongeant de chez lui au-dessus de la rue Sous-le-Château, y entretenir une haie vive qui servirait de clôture au jardin et empêcherait les pierres d'atteindre les maisons bourgeoises.

Ces nouvelles dispositions devraient permettre d'ajouter au jardin une parcelle exploitable.

En compensation, le chanoine offrait de payer quelque menu cens à la mense épiscopale. Le même jour, le Prince fait communiquer cette requête à son bailli, le bourgmestre Dewar, pour que rapport lui soit rendu en sa Chambre des comptes, après qu'on aurait fait la visite des lieux. Ces formalités se firent sans désemparer. Le géomètre Arnold Demoulin avait pris la mesure des deux surfaces [2] et le cens seigneurial privilégié à payer par le locataire et ses successeurs, pour la jouissance de ces avantages, fut fixé par an à deux chapons effractionnés à 25 sous échéant au premier terme de la Noël 1771 ; note en fut portée au registre de la recette [3]. Le lendemain, l'octroi des terrains était accordé par le Prince-Evêque et le travail fut exécuté comme prévu [4].

Il est à remarquer que ni la requête, ni la réponse ne font allusion au chapitre, ni aux prétentions qu'il aurait été normalement en droit de faire valoir en la circonstance. Faut-il croire qu'alors déjà le Chapitre renonçait à ses droits sur les maisons claustrales ou tout au moins sur certaines, comme la nôtre qui fut rebâtie entièrement par un laïc et qui souleva à la fin du XVII[e] siècle des difficultés insurmontables ?

Toujours est-il qu'en 1797, une copie de l'octroi de 1770 est remise à la municipalité de Huy. Il s'agissait vraisemblablement de signifier à l'administration le titre de propriété des

(1) Actuellement encore subsiste un sentier passant au pied de la forte saillie du rocher qui domine la rue des Cloîtres, et se dirigeant derrière et au dessus de la rue Sous-le-Château vers l'accès actuel du Fort s'ouvrant dans cette rue. Il est fort probable que c'était le chemin aménagé par le chanoine Woelmont.

(2) La première mesurait 4 verges grandes, 13 petites et 23 pieds, la seconde une verge grande, cinq petites et 73 pieds.

(3) A.E.Lg., Chambre des Comptes, 532, p. 61.

(4) A.O.W., Oultr.-Huy, doss. 13 : copie de l'octroi qui fut remise plus tard à l'administration de la ville.

Oultremont. Ce document est explicite puisqu'il débute ainsi : « Son Altesse ayant reçu les suppliques très humbles du Baron de Woelmont, chanoine de Huy, si que occupant la maison claustrale appartenant à la famille de saditte Altesse, située au pied du rocher... » Il eut été difficile, en effet, d'en produire un autre, puisqu'aucun acte ne pouvait faire état d'une propriété exclusive.

A la Révolution (1), les Chapitres, comme toutes les corporations religieuses, furent dissous et, par le fait même les prétentions et les privilèges de ces organismes, supprimés. Dans ces conditions la co-propriété d'immeuble avec le Chapitre se réduit au droit d'un seul, soit le chanoine en tant que citoyen, soit tout autre possédant un titre. Ici, incontestablement, la famille d'Oultremont reste détentrice de la maison.

En 1800, un accord verbal (2) devant le notaire Denis Marneffe entre Théodore d'Oultremont, fils aîné de Florent, et François Rouchart, commissaire substitut à Huy, permet à celui-ci de se loger dans la maison des encloîtres. Cet accord avait visiblement pour but de préserver, malgré tout, les droits du propriétaire, puisque le registre des comptes de Théodore, signalant le bail verbal du 15 mars 1800, stipule que Rouchart est débiteur, mais aucun chiffre de cens n'est donné ni au cours du registre (p. 107) ni à la table (p. 562) où figurent de nouveau, mais en bref, toutes les redevances (3). Si le propriétaire n'exige pas de terme de son locataire, c'est que par ailleurs, il attend de son geste d'être dédommagé d'autre façon : dans ce cas-ci la contre-partie est la reconnaissance tacite de toute prérogative toujours sujette à menace de la part de l'envahisseur.

Finalement, en 1806, la chose ne fait plus de doute. C'est la première année d'application du code Napoléon et, à partir de ce moment, Rouchart occupe à stuit la maison toujours dénommées sur les encloîtres ; il doit de ce chef 165 florins.

(1) J. Fréson, *La confiscation de la Collégiale de Huy*, in *Ann. C. h.*, t. IX, pp. 87 et 88.

(2) A.O.W., Oultr.-famille., reg. 60, p. 107.

(3) Aucune mention de cens payé par Rouchart ne figure non plus dans A.O.W., Oultr.-comptabilité, reg. 27 (double face) qui fait connaitre toutes les recettes et les dépenses de Théodore depuis 1794 jusqu'en 1804.

Mais notre commissaire n'est pas très bon payeur : un livre comptable (1) nous informe qu'en 1809 (décembre) alors qu'il devait 495 florins, il paie un accompte de 200 florins et en 1811 (mars), il s'acquitte de 250 florins, ce qui laisse subsister un passif de 210 florins. Le même livre fait encore état pour l'année 1811-1812 d'une première somme de 24 florins supplémentaire due par lui « pour les terrasses qu'il occupe dans son jardin » et dont on ne trouve nulle trace d'acquit.

Aucune pièce d'archives ne donne de renseignement sur la destination de la maison pendant les cinq ou six années suivantes. Puisque nulle part aucune mention n'est plus faite de Rouchart, on est autorisé à penser qu'il a quitté l'immeuble. N'est-il pas loisible de penser que Théodore d'Oultremont se la réserve comme maison urbaine, ainsi que l'avait fait, mais en observant une légitimité moins nettement établie, son bisaïeul Jean-Baptiste ?

En 1814, Théodore meurt laissant à sa veuve Marie-Claire de Hamal, tous ses titres et tous ses biens, dont la maison claustrale. Le 22 mars 1816, la comtesse de Hamal rédige son testament (2) dont voici la teneur en ce qui concerne cette vénérable demeure :

« ... Article premier. Après avoir recommandé mon âme à Dieu, mon Créateur ... je donne et lègue aux pauvres de Warnant, St-Georges et Huccorgne, une maison située à Huy près de l'église primaire, les vignes que je possède dans l'étendue et aux environs de la ville de Huy, ainsi qu'une ferme située à Seraing-le-Château occupée par les successeurs Deseau avec les jardins, près, terres et toutes dépendances pour le produit annuel de ces biens être employé par l'administration de bienfaisance du canton de Bodegnée à l'intention de douze vieillards et infirmes et de douze enfants orphelins de l'un et l'autre sexe qui seront placés, nourris, logés et entretenus dans la dite maison et qui seront choisis en nombre égal par ladite

(1) A.O.W., Oultr. comptabilité, reg. 26, p. 62 (1792-1815).

(2) A.O.W., Oultr.-famille, doss. 91 ; M. Yans, *Warfusée, Patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont*, in *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. VII, 1963, pp. 114-116. René Dubois, *Les Rues de Huy*, p. 464 ; E. Wigny, *Abrégé chronologique de l'histoire de Huy et de ses environs*, in *Annales de C. h.*, t. V, p. 250.

administration des dites communes de Warnant, St-Georges et Huccorgne sur la présentation respective de Messieurs les curés et maires de ces lieux. »

« Il sera attaché à cette maison un prêtre qui en aura l'intendance et la surveillance intérieure et qui sera nommé et choisi par mon héritier ci-après nommé et ses successeurs ; il lui sera payé du produit des biens compris au présent legs un traitement annuel de cinq cent francs outre la nourriture et le logement. Il sera tenu de célébrer tous les jours la messe dans une chapelle à établir dans la dite maison, et si on n'en permettait point l'établissement, dans l'église primaire de Huy pour le repos de mon âme et celles des comtes Charles et Théodore d'Oultremont, à laquelle les dits vieillards, excepté dans le cas d'impossibilité absolue, et les dits orphelins devront régulièrement assister. Il enseignera à ces enfants à lire et à écrire et fera apprendre à chacun d'eux le métier qu'il voudra choisir. Les dits orphelins ne pourront être reçus dans la susdite maison avant l'âge de sept ans et ils en sortiront lorsqu'ils auront accompli leur quinzième année.

» Dans le cas que le produit des biens que je viens d'affecter au présent établissement seroit insuffisant, il y sera supplée jusqu'à due concurrence par les meilleures rentes en épeautre qui me sont dues à Seraing-le-Château et qui se payoient à la recette du dit lieu, dont je fais encore et pour autant que de besoin, don et legs aux dits pauvres de Warnant, St-Georges et Huccorgne...

» ... Article 18. Je donne et lègue aux pauvres des communes de Warnant, St-Georges, Huccorgne, Fumal, Verlaine, Vaux et Seraing-le-Château tous mes meubles meublants, linge, literies, porcelaines, stainerie, cuivrerie, batteries de cuisine et tout autre objet de cette nature. J'entends en conséquence et j'ordonne que mon exécuteur testamentaire ci-après désigné fasse procéder immédiatement après mon décès à la vente publique d'iceux, pour le produit en provenant être employé en premier lieu à acquitter les frais que nécessitera l'ameublement de la maison que j'ai léguée par l'article premier du présent testament, pour y recevoir le nombre des vieillards et orphelins y désigné et le restant être distribué par mon dit

exécuteur testamentaire à une ou plusieurs fois aux pauvres des communes susdites.

« Article dix-neuvième. Je nomme et institue pour mon héritier ou légataire universel et absolu de tous mes autres biens meubles et immeubles généralement quelconques, mon cher cousin Emile comte d'Oultremont de Wégimont... »

A y regarder de près, nous ne trouvons pas explicitement exprimé, le sentiment qui a inspiré la testatrice ; la comtesse « donne et lègue... » sans nous dire si elle répond ainsi à une exigence de sa conscience ou si elle veut simplement respecter une tradition de charité qui se rencontre chez tous les testateurs de l'ancien régime.

A vrai dire, son intention peut se voir ailleurs. Jusqu'aux troubles de la Révolution Française, l'occupation de la maison claustrale était réglée d'après un statut accordé par le Chapitre, qui, propriétaire du fonds, se réservait de disposer de l'immeuble selon les circonstances. Aussi la comtesse a pu considérer que l'entière propriété ne lui appartenait pas et par conséquent qu'elle n'avait pas le droit d'en disposer d'une manière absolue. C'est ainsi que, guidée par ce scrupule, elle aurait songé à faire de la maison claustrale, un hospice pour vieillards et orphelins, les comtes d'Oultremont se réservant la présidence du conseil d'administration et le bénéfice de la demeure restant à une œuvre de charité dirigée par un ecclésiastique.

Si telle fut sa pensée, la solution qu'elle apporte au problème est tout à fait élégante et pertinente.

C'est en 1823 seulement que fut choisi le premier intendant par le comte Emile d'Oultremont de Wégimont de Warfusée, c'est-à-dire après un espace de sept ans, puisque la fondatrice mourut l'année même où elle rédigea ses dernières volontés. Pour expliquer ce délai, il faut tenir compte de tous les litiges successoraux que soulevèrent les mariages et le testament de Mme de Hamal.

Le 17 avril, le comte désigne, l'abbé Pierre Antoine Crousse de Huy (1) pour veiller au bon fonctionnement du nouvel établissement.

(1) A.O.W., Oultr.-Huy, doss. 23, Hospice d'Oultremont.

Telles furent les étapes du destin de cette vieille maison de Huy. Elle a abrité nombre de chanoines et quelquefois des membres de leurs familles : elle a connu leurs joies et leurs deuils, elle a favorisé leurs études, leurs méditations et leurs prières, et même leurs affaires propres. Solidement bâtie par un pieux laïc, sur le domaine claustral, au milieu d'une « cité » d'autres immeubles à destination identique, elle a résisté à toutes les intempéries et à toutes les insultes des guerres. La plus proche de l'église et communiquant vraisemblablement avec elle, grande, spacieuse, offrant de multiples ressources de logement, les occupants y trouvaient confort et commodités de toute sorte. Au surplus, son caractère architectural en faisoit un édifice digne d'être admiré. Construite au XVI^e^ siècle, elle reste aujourd'hui la seule maison canoniale que nous connaissions dans la ville.

La disponibilité en était régie par un accord singulier, pas nettement défini, entre le Chapitre et les héritiers d'Oultremont. Il est à noter que cet accord ne s'est renouvelé depuis en aucune circonstance et a constitué, comme il a été dit, un véritable cas d'espèce, donnant lieu à des soucis, des craintes, des espoirs, souvent exprimés par écrit ou oralement, en des disputes nuancées et en d'âpres débats contradictoires où chacun défendait sa position personnelle.

Maintenant, par la force des choses, la paix est faite ; l'accueillante demeure est devenue un établissement de bienfaisance au service de pauvres déshérités.

III. — Le registre aux rentes du chanoine Jean-Baptiste d'Oultremont (1627-1658)

Par une fortune assez rare, on a conservé le registre comptable des rentes canoniales de Jean-Baptiste d'Oultremont, dont il a été question plus haut (1) : un in-4° plein cuir, 80 folios (numérotés récemment), rédigé moitié en latin, moitié en français. Tel est le premier intitulé : « Registre appartenant à noble Jean-Baptiste d'Oultremont chanoyene du vénérable

(1) P. 32 et ss.

Chapitre nre Dame en Huy contenant les rentes et revenues de sa prébende escheux pour la St. Andrien 1627 [1] au contenus de son billet secundus ». Le dernier paiement (f° 71ro) est fixé en 1659 pour l'année précédente.

Bien que tous les chanoines aient dû tenir — mutatis mutandis — les mêmes écritures, il ne manquera pas d'intérêt d'analyser brièvement celui-ci qui apporte des enseignements et des détails assez curieux.

La structure du contenu est faite de listes renouvelées chaque année des sommes affectées au bénéfice [2]. Ce sont d'abord les débiteurs de la Collégiale classés par localités, chargés nommément d'un paiement au chanoine. Ces règlements revêtent la forme de dîmes, rentes, fermage ou cens [3]. Voici pour l'ensemble du registre les localités relevées : Wanzoul [4], dép. de Vinalmont (Lg.) ; Famelette, dép. de Huccorgne (Lg.) ; Tahier, dép. d'Evelette (N.) ; Deulin, dép. de Fronville (N.) ; Althoeselt, dép. de Hoeselt (L) ; Vliermaal (L.) ; Oha, dép de Bas-Oha (Lg.) : Vieux-Waleffe (Lg.) ; Gesves (N.) ; Noiseux (N.) ; Boing, dép. de Hérou (Lg.) ; Marchin (Lg.) ; Fronville (N.) ; Romershoven (L.) ; Verlaine (Lg.) ; Vierset (Lg.) ; Tegulen ou plutôt Toegeloe, Tugelen à Hoeselt et à Schalkhoven (L.) [5] ; Herscalhoven, sans doute anc. dép. de Schalkhoven (L.) ; Huccorgne (Lg.) ; Jallet (N.) ; Beukelinde, dép. de Hoeselt (L.) ; Namur ; Strée (Lg.) ; Hardveld, dép. de Hoeselt (L.) ; Lustin, (N) ; Ulbeek (L.) ; Alken (L.) ; Limet, dép. de Vierset-Barse (Lg.) ; Vinalmont (Lg.) ; Wihogne (Neudorp) (Lg.) ; Liboix, dép. d'Evelette (N.) ; Hardelinghen, dép. de Sint-Huibrechts-Herm (L.) ; Werm (L.) ; Handroux, l.-d. de Huy [6] ; Houdou-

(1) Il y a tout lieu de croire qu'à cette date, ses années de carence étaient déjà passées ou qu'il avait obtenu des dispenses.

(2) A chacune des années, l'intitulé est répété, sauf le millésime et l'ordinal accompagnant, à la fin, le mot billet qui varie de l'une à l'autre : ce billet numéroté serait-ce celui d'un tirage au sort ?

(3) Dans ces listes apparaissent exceptionnellement le bourgmestre Hox, les Dames blanches et un autel St-Antoine.

(4) Nous indiquons entre parenthèses l'initiale de la province : L = Limbourg ; Lg. = Liège ; N = Namur.

(5) Ulrix et Paquay, *Suidlimburgshe Plaatsnamen*, p. 37, 63.

(6) 1413 « Bertrand de Handrouz » G. Hansotte, *Invent. des Archives... du Neufmoustier*, p. 160.

mont, dép. de Fallet (N.) ; Perwez-lez-Andenne (N.) ; Warnant (Lg.) ; Vorsen (français : Frezin, *wall.* Frèhin) (Lg.) ; Les Avins (Lg.) ; Ossogne, dép. de Havelange (N.) ; Vliermaal (L.) ; Les Communes, dép. de Strée (Lg.) ; Hodeige (Lg.) ; St-Fontaine, dép. de Paillie (Lg.) ; St-Léonard, dép. de Ben-Ahin (Lg.) ; Seny (Lg.) ; Vissoul (Lg.) ; Paillie (Lg.) ; Beverst (L.) ; Viemme (Lg.) ; Senenne, dép. d'Anhée (N.) ; Vaux probablement Vaux et Borset (Lg.) ; Lamalle, dép. de Bas-Oha (Lg.) ; Neroye, dép. de Hoeselt (L.) [1] ; Neuville-sous-Huy (Lg.) ; Olmar, non identifié [2].

Bien sûr, ce ne sont pas là tous les endroits avec lesquels le Chapitre de Huy avait des affaires. Tout de même, il est à remarquer la grande dispersion Nord-Sud, attestant la richesse des biens de la Collégiale.

D'autre part, figurent encore dans cette énumération, des noms de localités déjà cités dans la charte de 1066, comme Alken, Althoeselt, Lustin, Fronville. Un certain nombre d'autres apparaissent dans les chartes de la Collégiale aux 12e et 13e siècles [3].

Les premiers revenus, qui constituent le gros fruit, sont généralement évalués en mesure de capacité (muids-stiers, paires [4]) de céréales (épeautre, seigle, avoine) quelquefois effractionnées en patacons, florins, stuferi ou patars, ces deux derniers étant équivalents à l'époque.

[1] Cfr. Ulrix et Paquay, *op. cit.*, p. 36, Nederode (1285), Nederrov, Naerrov (1446).

[2] On trouvera dans les *Notæ Informatoriæ* tous les noms des localités qui paient des dîmes au chapitre de Huy. Ces noms servent de titre à autant de rubriques consacrées à l'histoire de ces dîmes, avec référence aux chartes et décisions prises à leur sujet. A propos d'*Olmar* nous trouvons ce texte, p. 243 : « Decima de Olmar an. 1601... (référence incontrôlable) divisa ab Hoesselt », ce qui nous fait supposer qu'il s'agit d'un lieu dit de Hoesselt ; voir également J. Fréson, *Notice historique*, *Ann. C. h.*, t. VII, p. 119.

Les graphies sont variées et souvent déroutantes : Snen, Senen, Senenne — Gefve, Geive, Gaifve, Gavve, Jefve, Gesves, etc. Grâce à l'aide obligeante de MM. Yans et Herbillon, que nous remercions, nous avons pu les identifier presque toutes.

[3] J. Fréson, *La situation du clergé de Huy, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle* in *Ann. C. h.*, t. XV, p. 211, où sont exposées toutes les difficultés d'argent créées au chapitre à partir de 1672 par les Français.

[4] Ducange : « *parium*, mensura frumentaria » supérieure au muid ; elle se traitait aussi par *demies*. En français, dans notre registre, le mot paire est souvent au masculin.

Des prestations sont évaluées en gerbes de paille, en bottes de foin, en tonneaux de vin (le vin des stuits) provenant d'Amay, Cherave, Bas-Oha, St.-Pierre, etc., en copées (1) désignées souvent par billets numérotés ; celles-ci sont des droits d'une demi-tonne de bière payés par chaque brasseur. Est-ce par esprit de charité ou par dégoût pour la petite bière des brasseurs hutois, en tout cas, le chanoine laissait toujours sa part de bière aux capucins ; il note chaque fois après le relevé des copées : (*patres*) *capucini habuerunt* ou *données aux capucins*.

Puis voici des avantages payés par la « compterie » (2) ou le chantre : c'étaient les distributions quotidiennes, mais réglées annuellement : *anniversaria* comptés en mesures des trois céréales : épeautre, froment, seigle, et acquittées parfois par les redevables directement, *accidentia*, *lucra horarum*, *vinum dedicationis* (3) acquitté souvent par le dîmeur de Rochefort, les *receptions* que le chanoine devait faire de certains personnages, des *distributions* de céréales ou d'argent sans qu'on en précise l'objet, *trois chapons* en plumes à la Noël ou à la St-Etienne, éventuellement des parts dans des héritages de membres du clergé morts *ab intestat* ; ajoutons les auditions

(1) En latin *coppata* ou *copeta* traduit généralement par copète ; cfr. w *copèye* (D.L., p. 163), *copète* (*ibid.*), copale (D.L., p. 162), du lat. *cuppa*, coupe ; dans notre texte *copée*, une fois *coupé*. (*Notæ informatoriæ*, p. 62 ; Fréson, *Notice historique... Ann. C. h.*, t. VII, p. 103.)

La *copée* est un droit fort ancien puisque le Prince-Evêque Théoduin l'établit en 1068 par une charte autorisant les brasseurs hutois à se procurer à leur gré le *pigmentum* nécessaire à la fabrication de la bière, l'eau de la ville étant impropre à cet usage. A.E.Lg., Collégiale de Huy, reg. 5, f° 3 v° et Schoolmeesters et Bormans, *Notice d'un cartulaire de N.-D. à Huy*, p. 18, aussi dans Compte-Rendu des séances de la C.R.H., 4e série, t. I, 1871, p. 98.

Nous retrouvons la *copée* ici au milieu du XVIIe siècle, et en 1685, le chanoine Goronne, *Incunabula Ecclesiæ Hoyensis*, p. 7 en parle comme d'une redevance accoutumée : « Aliud vero debitum, copeta nuncupatum, in quo Ecclesiæ nostræ tenetur quotannis, in festo Purificationis B. Mariæ quilibet oppidi et suburbiorum braxator sine cerevisiarius, quod olim importabat de qualibet braxatura quator quartas aut pocula, hodie dimidiam tonnam cerevisiæ ». Voir F. Discry, *Une copie de la charte hutoise de 1066*, in *Ann. C. h.*, t. XXIV, fasc. 4, p. 356, n. 7 où l'auteur nous apprend que ce droit était encore perçu au XVIIIe siècle, nous en décrit le mode de perception et la vicissitude momentannée que celle-ci subit vers la fin de l'Ancien Régime.

(2) La personne chargée de payer est appelé *compteux*, *compteur*, (*magnus*), *computator* ou même, c'est une femme, la *compteresse*, *computatrix*. Pendant des années, c'est Elisabeth Gritte qui remplit la fonction.

(3) Traduit par « vin de dicase » ou « dicasse » cfr. w. *dicâse*, D.L., p. 202.

de comptes de la fabrique de l'église Notre-Dame, réglées le lendemain de St-Gilles, le 2 septembre et qui s'élevaient généralement à un patacon, quelquefois augmenté d'un solde (*restantia*) important dû pour des années antérieures, ou bien d'un « surplus des comptes » qui ne peut être qu'une part du boni réalisé (1).

Figurent aussi des décomptes sur des sommes dues par le chanoine. Tout d'abord « pour les six muis claustralle de notre (ou de ma) maison pour l'an ... trengt six patars (2). » Le débiteur payait sans doute entièrement cette dette, mais ses comptes ne font pas apparaître beaucoup de ponctualité : serait-ce par négligence que les paiements ne sont pas tous reportés ? Certaines années, la comptresse doit lui retenir en une fois quatre annuités consécutives.

Les anniversaires n'étaient pas seulement pour lui une source de revenus. Il est redevable annuellement à la St-André (30 novembre) de « 3 muids, 6 stiers et deux tierces sur ses biens d'Oultremont aux anniversaires (3) ». Il s'agit d'obits fondés à la mémoire de ses défunts : il donnait donc ses biens en garantie et sur ceux-ci la redevance était calculée et prélevée.

La comptabilité du Chapitre est vigilante. N'exige-t-elle pas du chanoine un droit destiné à couvrir les « *perdita a capitulo* » ? Comme ce poste ne figure pas tous les ans, et que, chaque fois, il varie, il faut croire qu'il n'était pas prévu régulièrement. Quand on le percevait, il s'élevait de 5 à 10 fl. et le chanoine ne se faisait pas faute de les acquitter avec retard.

Il abandonnait parfois une partie de ses revenus pour payer des dettes personnelles ; une fois, il se libère ainsi d'une dette de son père défunt.

(1) On voit même en 1641 — chose assez inattendue (A. Dubois, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert*, p. 114, n. 4) — le conseil de fabrique se livrer au calcul des *année d'Indult* : A.O.W., Oultr.-famille, reg. 9, f° 27v°.

(2) Confirmation de ces chiffres : A.O.W., Oultr.-famille, reg. 26, p. 182 (1683).

(3) Jamais la céréale n'est spécifiée. Une seule fois, en 1651, le dû n'est que d'un muid, six setiers, 2 tierces ; après 1663 (A.O.W., Oultr.-comptabilité, 67B, n. p.) il paye chaque année un muid, 6 setiers, 2 tierces d'*épeautre* : il y aura eu réduction.

D'après tout ceci, que pouvait, bon an mal an, gagner notre prébendier ? Il serait certes intéressant de le savoir ; mais les effractions n'étant pas toujours données, celles-ci, du reste, étant extrêmement variables d'une région à l'autre et d'une année à l'autre, il n'est vraiment pas possible de calculer même approximativement son revenu annuel. Il faut encore ajouter que la méthode d'exposé révèle tant de négligences et d'imprécision que celles-ci découragent toute tentative.

Jean-Baptiste avait accueilli dans sa maison claustrale sa tante Anne de Brialmont veuve en secondes noces de Louis d'Anieque. Cette grande dame présida, dans la maison, au festin (1) offert par son neveu Emile d'Oultremont, frère de Jean Baptiste, chanoine de la Cathédrale de Liège, prévôt de la collégiale St-Paul, charge qu'il quitta en 1651 pour devenir prévôt à la Collégiale de Huy. Ce dignitaire, lors de cette dernière promotion, était tenu de prier à dîner ses confrères de Huy. A en juger par toutes les choses savoureuses qui furent envoyées à la maison, il faut conclure que vraiment rien n'avait été négligé pour régaler les pieux convives et que le banquet se déroula dans une ambiance de chère lie.

(1) Il est possible de l'assurer grâce à des états de fournisseurs qui livrèrent leurs victuailles à la servante de Mme d'Anieque. A.O.W., Oultr- famille, doss. 134. Ce dossier permet aussi de constater que le bourgmestre de Huy, Trisinier, échevin de Wanze, s'était chargé, à cette occasion, en comptable scrupuleux, de tous les paiements faits au nom du chanoine Emile. Celui-ci était client de Sophie Coppée, négociante en drap de la ville, la sœur du célèbre poète dramaturge, Denis Coppée, l'Orphée hutois, qui exerçait le métier de tisserand. Bref, le nouveau chanoine avait à Huy de solides attaches.

Au lieu d'une chape qu'il devait offrir le jour de son élection, il dota la Collégiale de deux magnifique portes en marbre, albâtre et bronze portant les blasons de sa famille ; elles étaient placées des deux côtés du chœur dans le déambulatoire. C'est aussi à son intervention que fut construit à l'église Saint-Georges-en Rioul un très beau portail collatéral orné de ses trente-deux quartiers. Malheureusement, il ne reste, ni des unes ni de l'autre, aucune trace.

Emile d'Oultremont mourut en 1663. D'après J. Fréson, *L'Eglise collégiale...* in *Ann. C. h.*, t. 18, p. 68, ses obsèques furent solennellement célébrées à Huy au mois de novembre de cette année.

Voir sur Emile d'Oultremont J. de Theux, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège* (Bruxelles, 1871), t. III, p. 261 et *Leodium*, 6e année, nos 8 et 9, août-sept. 1907, p. 118.

J. Fréson, *Election d'un prévôt de l'église collégiale de Huy*, in *Ann. C. h.*, t. X, p. 29. V. mon article *Mécénat du prévôt Em. d'Oultremont, Chon. Archéol. du Pays de Liège*, 1964, p. 75.

Le 20 février 1654, le testament (1) de Madame d'Anieque est rédigé « en la résidence d'icelle située sur les encloîtres Notre Dame de Huy » nous disent les notaires de la testatrice et de la cour des échevins appelée à approuver le document. La tante y institue son neveu J. B. comme héritier universel et elle meurt le 3 mars 1660. Ses obsèques sont célébrées à la collégiale en grande pompe. Notre registre nous donne un état (2) très édifiant des larges dépenses faites en cette circonstance, notamment pour le repas funèbre qui réunit dans la salle à manger de la maison claustrale tout le ban et l'arrière-ban de la parenté et des amis (3).

Il est intéressant de noter que dans ces pages de comptes aucun poste n'est signalé à propos des frais d'entretien ou de réparation de l'immeuble : car, pendant plus de vingt ans, il est certain qu'on a dû veiller à des peintures, des racommodages, des restaurations. Ces frais étaient repris, vraisemblablement dans un registre différent, de la gestion laïque. Ce qui serait une indication précieuse sur l'opinion que le chanoine se faisait de la nature juridique de son immeuble.

Le 15 janvier 1643, la ville de Huy, fut dévastée par une inondation très grave du Hoyoux (4). Sans point de repère, il eût été difficile d'y situer la maison claustrale ; mais le registre nous donne une mesure. Au premier folio quelques lignes ont été consacrées à la catastrophe : « L'an 1643, le 15, ... les eaux forte à Huy si débordée que la rivier de Houioulle touchant le pied de Notre-Dame qui est au pilié entre les portes

(1) A.O.W., Oultr.-famille, reg. 34, p. 34.

(2) f° 73. S'y relèvent au passage les coutumes que l'on observait dans les grands enterrements, sauf en ce qui concerne les vêtements : 732 messes à Huy, Andenne, Terwagne, Gand, Montaigu, etc., salaires des clercs et gens de service, victuailles pour le repas, « douceurs » et « récréations » distribuées généreusement, le tout en un salmigondis de haut goût.

(3) Dans notre registre, à partir d'août 1660 jusqu'à la campagne de 1662, ce sont des comptes de cens et des dépenses relatives à des fermes, à des bâtiments, revenus de vignobles, etc. Nous ne nous y arrêtons pas ; il n'y a là aucun rapport avec le chanoine et sa maison : f°s 76v°-79 v°.

(4) René Dubois, *Les Rues de Huy*, p. 329. Dubois dit le 5 janvier, Foullon dit le 15 (t. III, p. 205) comme le texte que nous citons qui donne trois fois la date.

du grand portaille... ». Faut-il songer au portail triomphal (1) s'ouvrant à l'époque au sud du transept de la Collégiale. Le pied-droit central est surmonté d'une console où très normalement pouvait prendre place une statue de la Vierge entourée des dix-huit autres de saints personnages. Mais le sommet de ce pied-droit paraît vraiment trop élevé, on devrait admettre alors que l'eau aurait touché la maison claustrale vers le premier étage, ce qui semble vraiment impossible.

Logiquement ce « grand portail » ne peut être que le Bethléem, bien que celui-ci ne soit pas désigné communément par cette épithète de *grand* (2). L'eau venant du Hoyoux par dessus le pont des chaînes, limite de la juridiction du Chapitre, il était naturel qu'on prît un point de repère sur le monument situé en face. Ici, le pied-droit central portait à son sommet, nous le savons, une statue de la Vierge (3). Dans ce cas, on peut conclure que la maison d'Oultremont dut simplement être menacée d'isolement par l'inondation (4).

Nicolas ROUCHE.

(1) H. Demaret, *op. cit.*, 2e part., pp. 27 et 28.

(2) H. Demaret, *op. cit.*, 1re partie, p. 14, donne les différents noms sous lesquels on a, dans le passé, désigné ce portail, mais celui de « grand portail » ne s'y rencontre pas.

(3) *Ibid.*, 1re partie, p. 22, vue du portail vers 1868 et p. 28, projet de restauration complète ; A. Curvers et G. H. Dumont, *Les Délices du Pays de Meuse*, n° 54, une représentation du portail datant de 1839.

(4) Nous devons ici prévenir le lecteur que les archives de Huy qui se trouvaient aux A.E.Lg., sont aujourd'hui transférées au Dépôt des archives de l'Etat à Huy.

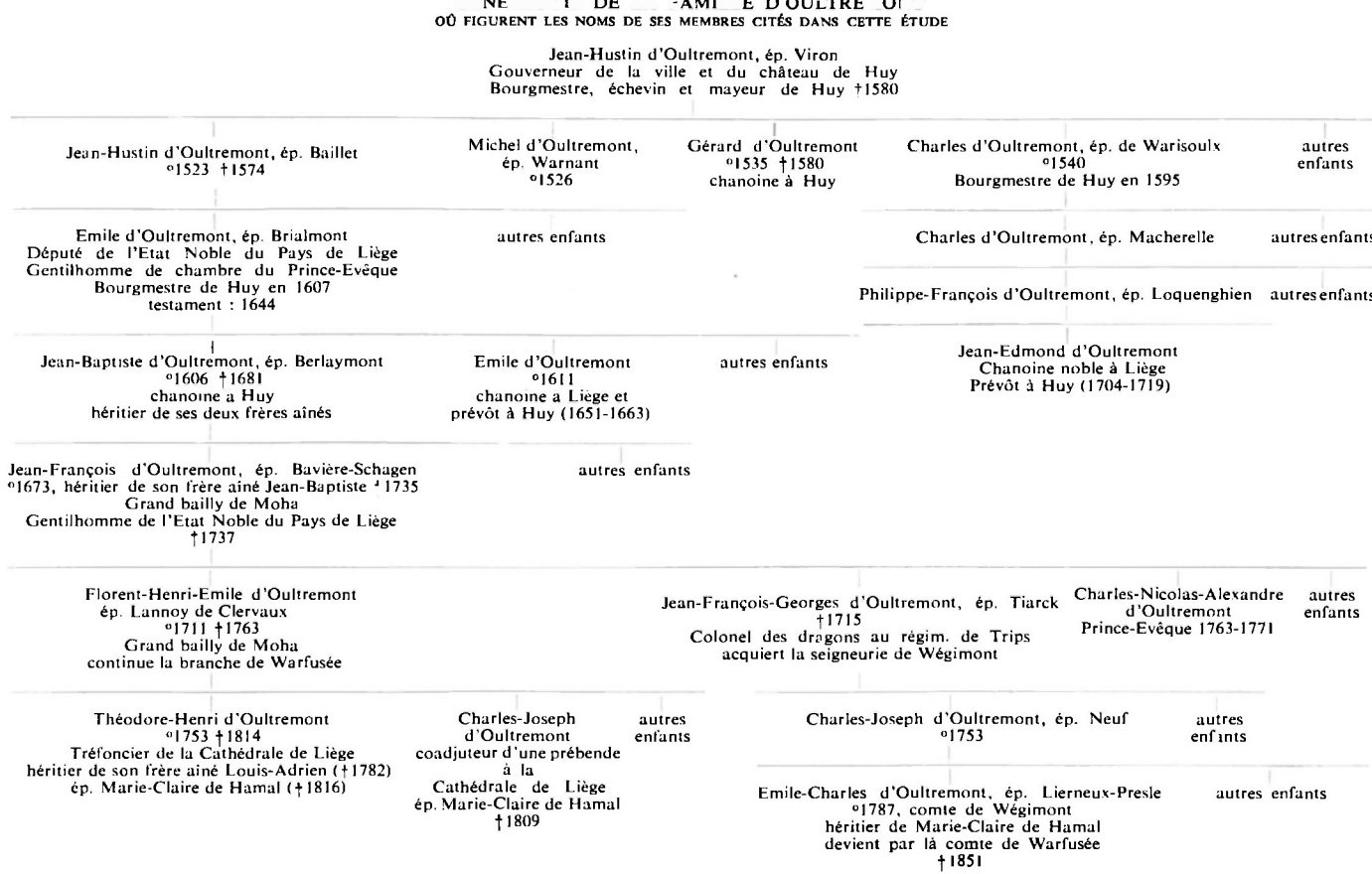
NE [illegible] DE [illegible]-AMI E D'OULTRE O[illegible]
OÙ FIGURENT LES NOMS DE SES MEMBRES CITÉS DANS CETTE ÉTUDE
Jean-Hustin d'Oultremont, ép. Viron
Gouverneur de la ville et du château de Huy
Bourgmestre, échevin et mayeur de Huy †1580
Jean-Hustin d'Oultremont, ép. Baillet
°1523 †1574
Michel d'Oultremont,
ép. Warnant
°1526
Gérard d'Oultremont
°1535 †1580
chanoine à Huy
Charles d'Oultremont, ép. de Warisoulx
°1540
Bourgmestre de Huy en 1595
autres enfants
Emile d'Oultremont, ép. Brialmont
Député de l'Etat Noble du Pays de Liège
Gentilhomme de chambre du Prince-Evêque
Bourgmestre de Huy en 1607
testament : 1644
autres enfants
Charles d'Oultremont, ép. Macherelle
autres enfants
Philippe-François d'Oultremont, ép. Loquenghien
autres enfants
Jean-Baptiste d'Oultremont, ép. Berlaymont
°1606 †1681
chanoine a Huy
héritier de ses deux frères aînés
Emile d'Oultremont
°1611
chanoine a Liège et
prévôt à Huy (1651-1663)
autres enfants
Jean-Edmond d'Oultremont
Chanoine noble à Liège
Prévôt à Huy (1704-1719)
Jean-François d'Oultremont, ép. Bavière-Schagen
°1673, héritier de son frère aîné Jean-Baptiste † 1735
Grand bailly de Moha
Gentilhomme de l'Etat Noble du Pays de Liège
†1737
autres enfants
Florent-Henri-Emile d'Oultremont
ép. Lannoy de Clervaux
°1711 †1763
Grand bailly de Moha
continue la branche de Warfusée
Jean-François-Georges d'Oultremont, ép. Tiarck
†1715
Colonel des dragons au régim. de Trips
acquiert la seigneurie de Wégimont
Charles-Nicolas-Alexandre
d'Oultremont
Prince-Evêque 1763-1771
autres enfants
Théodore-Henri d'Oultremont
°1753 †1814
Tréfoncier de la Cathédrale de Liège
héritier de son frère aîné Louis-Adrien (†1782)
ép. Marie-Claire de Hamal (†1816)
Charles-Joseph
d'Oultremont
coadjuteur d'une prébende
à la
Cathédrale de Liège
ép. Marie-Claire de Hamal
†1809
autres
enfants
Charles-Joseph d'Oultremont, ép. Neuf
°1753
autres
enfants
Emile-Charles d'Oultremont, ép. Lierneux-Presle
°1787, comte de Wégimont
héritier de Marie-Claire de Hamal
devient par là comte de Warfusée
†1851
autres enfants

Admission de Gérard d'Oultremont comme chanoine à Huy

1551, A.O.W., Oultr. famille, doss. 131 (parchemin).

In nomine domini amen. Tenore presentis publici instrumenti cunctis pateat evidenter et sit notum quod, anno a Nativitate Domini ejusdem millesimo quingentesimo quinquagesimo primo, indictione nona, mensis vero aprilis die decima sexta, hora octava vel circiciter ante meridiem, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Julii divina providentia illius nominis pape tertii anno primo, in mei notarii publici infrasignati et testium inferius nominatorum ad hoc vocatorum specialiter et rogatorum presentia, coram venerabilibus et circonspectis viris dominis decano et capittulo collegiate ecclesie Beate Marie virginis oppidi Huensis Leodiensis diocesis, personaliter constitutus honorabilis vir dominus Gerardus Dealtremont filius legittimus domicelli Johannis Hustin Doultremont subdiaconus Leodiensis diocesis habens et suis in manibus tenens certas literas pergamaneas patentes et a reverendissimo et illustrissimo principe et domino nostro domino Georgio ab Austria favente dei clementia episcopo Leodiensi, duce Bullonensi, comite Lossensi, etc. procedentes et emanatas eidem Gerardo super canoniatu et prebenda pretacte collegiate ecclesie beate Marie virginis dicti oppidi Huensis vacante per mortem seu liberam resignationem quondam domini Symonis Daguere, ultimi dictorum canonicatus et prebende canonici possessoris, extra romanam curiam et in partibus hoc mense aprilis defuncti, per suprafatum dominum reverendissimum episcopum Leodiensem datas et gratiose concessas, sigillo ejusdem reverendissimi domini episcopi rotundo de rubea cera illis in duplici cauda pargamanea subimpendente sigillatas riteque signatas et expeditas sanas siquidem et integras non viciatas non cancellatas nec in aliqua sui parte suspectas sed omnibus prorsus vicio et suspicione carentes, illas coram antedictis dominis decano et capittulo in eodem loco capitulari consueto capitulariter congregatis capituloque ad hoc specialiter indicto, exhibuit et realiter producit in medium sub tenore inferius copiato, easdemque per me notarium subscriptum, coram eisdem dominis decano et capittulo legi et publicari ac ipsum literarum hujusmodi vigore in et ad pretactos canonicatum et prebendam sic uti premittitur vacantes per dictos dominos decanum et capittulum recepi et admitti ac in veram, realem et actualem dictorum canonicatus et prebende juriumque et pertinentiarum eorundem possessionem poni et induci, juramento, juribus et solemnitatibus ecclesie pretacte in similibus adhiberi solitis et consuetis salvis petivit instanter et postulavit. Unde ego notarius subscriptus literas hujusmodi cum ea qua decuit reverentia ad me recepi et easdem coram prefatis

dominis decano et capittulo, de eorum specialiter mandato mihi facto, alta et intelligibili voce legi et publicavi; omnibus siquidem literis sic lectis et publicatis, dicti domini decanus et capittulum, habita prius per et inter eos super singulis premissis matura deliberatione, de eorum unanimi consensu attendentes, uti asseruerunt, petitionem prefati domini Gerardi fore justam et rationi consonam, quodque justa petenti non venit denegandus assensus, eundem dominum Gerardum ad dictos canonicatum et prebendam uti premissum est vacantes, vigore et in vim prementionatarum literarum, recepto tamen prius ab eodem domino Gerardo debito ac in ea parte prestari et fieri solito juramento, receperunt et admiserunt, mandantes venerabili et discreto viro domino et magistro Andree Comitis eorum concanonico et cantori quatenus eundem dominum Gerardum in veram, realem et actualem sepedictorum canonicatus et prebende juriumque et pertinentiarum eorundem possessionem poneret et induceret. Unde dictus dominus et magister Andreas canonicus et cantor statim et absque mora, saltem notabilis ut obedientie filius, prelibatum dominum Gerardum in veram, realem, corporalem et actualem dictorum canonicatus et prebende possessionem posuit et induxit, stallum ad sinistrum latus chori dicte ecclesie et locum in capittulo cum plenitudine juris canonici eidem assignando adhibitisque osculo pacis aliisque solemnitatibus in his et similibus fieri et adhiberi solitis et consuetis; super quibus premissis omnibus et singulis dictus dominus Gerardus petivit sibi a me, notario publico infrasignato, confici et tradi verum publicum instrumentum seu plura publica instrumenta. Acta fuerunt hec Huy in loco capitulari et choro dicte ecclesie, anno, indictione, mense, die, hora et pontificatu quibus supra, presentibus ibidem honorabilibus et discretis viris domino Johanne Damane, presbitero, et Egidio de Vinalmont, procuratore, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. Tenor vero prementionatarum litterarum antedicti reverendissimi domini episcopi Leodiensis de quibus supra fit mentio sequitur et est talis : Georgius ab Austria Dei gratia episcopus Leodiensis, dux Bullonensis, comes Lossensis, etc. venerabilibus nobis in Christo sincere dilectis domino decano et capittulo ecclesie nostre collegiate beate Marie virginis oppidi nostri Huyensis salutem domino sempiternam, hodie volentes per alias nostras literas nobis syncere dilectum Gerardum filium legittimum fidelis nostri dilecti Johannis Hustin Doultremont, ad presens dicti oppidi nostre arcis prefecti, clericum nostre Leodiensis diocesis, suorum meritorum intuitu, favore prosequi gratioso canonicatum et prebendam dicte nostre ecclesie insequentes ad presens per mortem seu liberam resignationem quondam domini Symonis Daguer, eorundem dum viveret ultimi novissimi et immediati possessoris pacifici, seu alio quovis modo vacantes; quorum

collatio, provisio seu alia quevis et omnimoda dispositio ad nos, casu sic occurente, pleno jure, ratione episcopalis nostre dignitatis spectare et pertinere dinoscuntur, cum omnibus et singulis suis juribus et pertinentiis universis eidem Gerardo contulimus, dedimus et assignavimus providimusque de eisdem, prout in certis nostris literis latius continetur; quocirca vos omnes et singulos supradictos in Domino hortamur pariter et requirimus quatenus prefatum Gerardum seu ejus procuratorem legitimum pro eo et ejus nomine ad supradictos canonicatum et prebendam, sic per nos uti premittitur, illi collatos in vestrum et ipsius ecclesie nostre predicte confratem et concanonicum recipiatis et admittatis eumque in et ad corporalem, realem et actualem eorundem et pertinentiarum et jurium suorum possessionem ponatis et inducatis ac defendatis inductum stallum sibi in choro et locum in capittulo cum plenitudine juris canonici assignanda sibique vel procuratori suo legittimo pro eo de fructibus, redditibus, proventibus, emolumentis et pertinentiis sepedictorum canonicatus et prebende universis respondeatis et ab aliis, quantum in vobis est, responderi faciatis temporibus et locis ad hoc aptis, adhibitis tamen et promissis omnibus et singulis solemnitatibus fieri et adhiberi solitis et consuetis. Datum in civitate nostra Leodiensi sub signo nostro manuali et sigillo secreto, anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo mensis aprilis die vicesima quinta. Sic signatum et subscriptum de speciali mandato reverendissimi et illustrissimi domini domini et principis mei gratiosissimi supradicti P. Weert; iterum sub plica sic Georgius.

Et ego Johannes de Turri, clericus Leodiensis, publicus sacris apostolica et imperiali auctoritatibus necnon venerabilis curie Leodiensis notarius juratus, quia, pretactis litterarum exhibitioni, receptioni, admissioni et possessioni, dationi juramentique prestationi ac ceteris praemissis omnibus et singulis, dum, sic ut premittitur, fierent at agerentur, unacum prenominatis testibus interfui eaque omnia et singula sic fieri vidi, scivi, audivi et intellexi ac in notam sumpsi ideirco presens publicum instrumentum manu alterius, me interim aliis prepedito negotiis, scriptum desuper confeci et in hanc formam redegi siquoque ac nomine et cognomine meis propriis solitis et consuetis subscripsi et signavi in fidem singulorum præmissorum rogatus et requisitus.

Joh. de Turri notarius.

Seing manuel :

Deux grandes clés croisées sur un perron ; dessin d'une fraise à gauche et d'une feuille de lierre à droite, avec à la base de l'ensemble, l'inscription : « *Sit nobis Domini benedictio* ».

Acte notarié exposant la jurisprudence opposée aux prétentions de Jean-Baptiste d'Oultremont à l'occupation de la maison claustrale, bien qu'il fût réduit à l'état laïque. 1672

Oultremont-Huy, B. 17; Oultremont-famille, reg. 34, p. 49.

Extractum de libro secundo cartarum capituli insignis ecclesiae Huensis

Concessio domino Gerardo Doultremont canonico Huensi ejusque stirpis domus Doultremont canonicis successoribus facta.

In nomine domini amen. Per hoc præsens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum quod anno a nativitate ejusdem domini millesimo quingentesimo septuagesimo quarto, indictione secunda, mensis novembris die vicesima nona, Pontificis serenissimi in Christo Patris et Domini nostri domini Gregorii divina providentia ejusdem nominis Papæ decimitertii, anno tertio coram venerabilibus et circonspectis dominis decano et capitulo ecclesiæ collegiatæ Beatæ Mariæ Virginis oppidi Huyensis Leodiensis diocesis in eorum loco capitulari consueto congregratis, in mea notarii publici infrasignati præsentia, constitutus personaliter nobilis vir Hustinus Doultremont dominus temporalis de Laminia, asserens domum claustralem venerabilis viri domini Gerardi Doultremont sui filii ecclesiæ collegiatæ prætactæ canonici, casu dirutam et demolitam, multis sumptibus et expensis restaurandam fore, quandam papiri scedulam in modum supplicationis gallico idiomate confectam et conscriptam ejusdem domini de Laminia manu propria (uti apparebat) subscriptam et signatam, capitulariter exhibuit et produxit in medium, eamque legi et publicari, atque omnia et singula quæ in eadem continebantur et descripta erant præfato domino Gerardo Doultremont canonico ipsiusque successoribus domum prætactam pro tempore inhabitantibus in scedula prætacta declaratis ac prout et quemadmodum inibi continetur, per dictos dominos decanum et capitulum tanquam loci Archidiaconum gratiose concedi petiit et supplicavit. Cujus scedulæ præmentionatæ tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis. A Messieurs Doyen et Chapitre de la vénérable église collégiale de la vierge Marie en Huy, Messieurs, je tient et croyt que la plus sainne partie d'entre vous peut avoir veu et contempler la ruyne, dévastation et démolement de la maison claustralle de mon fils Gérard le confrère vostre, or pour la réparer, rebastir et réédifier faudrat des deniers grands, suis icy venu requérant et suppliant m'octroyer ce bien que les héritiers et successeurs de la maison d'Oultremont voire chanoine de vostre église de notre Dame vierge et mère, puissent succéder de la prédite maison claustralle et au cas qu'il ny eût quelqu'un de ladite rase d'Oultremont, alors quelque chanoine de la souventditte

église poldrat convenir avec l'héritier ou successeur Doultremont pour y demorer sans rien payer sinon les charges de la maison en la réparant et entretenant ce le cas le requiert. Entendu que s'il y avoit là après quelque chanoine de la prédite ræse, le chanoine ainsy convenu seroit tenu évacuer et migrer hors d'icelle maison, si donc n'estoit la volonté le laisser demorer avec luy, ce faisant me donneré cœur de faire rédiffier construire et bastire la place ruinée et démolues et faire desenfler ma bourse. A quoy espère en Dieu ne sereis refusants : que recommandant avec prières à notre rédempteur en santé et paix nous donner sa grâce ainsy subscrit à vous faire service Hustin Doultremont. Qua quidem scedula sic exhibita et de mandato præfatorum dominorum decani et capituli per me publicum notarium infrasignatum recepta atque alta et intelligibili voce lecta et publicata, iidem domini decanus et capitulum, matura deliberatione per et inter eos præhabitata, attendentes requisitionem seu supplicationem per hujusmodi præinsertæ scedulæ tenorem ipsis factam fore et esse justam et rationi consonam, quod justa petenti non venit nec est denegandus assensus, requisitioni et seu supplicationi præfati domini de Laminia favorabiliter annuentes ex gratia speciali concesserunt quatenus deinceps prætacta domus claustralis prænominati domini Gerardi Doultremont, per et post ejus obitum vacans ad successores in scedula præinserta mentionatos, ac prout et quemadmodum in eadem continetur, transeat, devolvatur et succedat, ita tamen quod omnia et singula jura archidiaconalia et ecclesiastica, tam ea quæ per obitum eorum qui pro tempore ab intestato decesserint et ratione introductionis in domus prætactæ — etiam pro tempore vacantis — possessionem, quam alia quæcumque cujuscumque qualitatis status et conditionis tempore vacationis ejusdem domus extiterint et quibuscumque aliis modis, formis, causis et rationibus ad dictos dominos decanum et capitulum perpetuis futuris temporibus devolui competereque et spectare contigerit, perpetuo et semper sint et maneant præscriptis dominis decano et capitulo salva et illæsa, prout hactenus etiam ante hanc præsentem gratiam seu concessionem extiterunt et de presenti existunt, et non alias, aliter, neque alio modo atque jure cujuslibet in omnibus et per omnia semper salvo, omnibus dolo et fraude seclusis, aliasque prout in forma meliori et ampliori; super quibus omnibus et singulis præmissis domini decanus et capitulum ac dominus temporalis de Laminia præfati respective petierunt confici per me notarium publicum infrasignatum unum publicum instrumentum, seu plura publica instrumenta. Acta fuerunt hæc in loco capitulari, atque anno, indictione, mense, die et Pontificatu præscriptis, presentibus ibidem discretis viris Mathia de Franchimont et Engelberto de Fieze testibus ad præmissa vocatis specialiter atque rogatis, sic subscriptum et ego Balduinus de Longo

Prato presbyter Leodiensis diocesis, publicus sacra apostolica auctoritate, ac per regium consilium provinciale Namurcense admissus, necnon venerandi capituli collegiatæ ecclesiæ Beatæ Mariæ oppidi Huyensis dictæ diocesis juratus notarius quia præinsertæ scedulæ, exhibitioni et publicationi cæterisque præmissis omnibus et singulis dum sic — uti præmittitur — fierent et agerentur, una cum prænominatis testibus interfui, eaque omnia et singula sic fieri vidi, scivi et intellexi, ideo hoc presens publicum instrumentum exinde confeci et in hanc formam publicam redegi signoque et manu ac nomine et cognomine meis propriis consuetis subscripsi et signavi in fidem et testimonium omnium præmissorum rogatus specialiter et requisitus, sic signatum Balduinus de Longoprato presbiter notarius publicus et admissus per consilium regium provinciale Namurcense per copiam cum originalibus parti trad... concord... ...

Extractum ex libro decretorum capituli Huensis

Vigesima septima junii 1575 domini Philippus Davin et Petrus Bardouille executores testamenti quondam domini Gerard Doultremont petierunt capitulariter a dominis decano et capitulo possessionem domus claustralis præfati quondan Gerardi vigore contractus cum dominis præfatis facti, domino Christiano de Warnant canonico Huense dari, adhibitis solemnitatibus consuetis, quorum executorum petitioni domini decanus et capitulum annuentes eidem domino Christiano presenti et acceptanti dictæ domus possessionem realem, per ejusdem domus clavium ad ejus manus deliberationem a dicto domino decano factam, uti moris est, tradiderunt et dederunt juribus consuetis salvis, presentibus domino Gerardo Stephani et domino Philippo de Floree presbyteris testibus.

Factum

Non existente de presenti canonico Huyensi de stirpe Doultremont, vel talis qui domum claustralem supramentionatam velit inhabitare, fit quod alius quispiam ejusdem ecclesiæ canonicus jure suo uti volens petat a capitulo sibi dari possessionem realem dictæ domus vigore contractus seu concessionis suprascriptæ, neque is prætendat aliam facere conventionem aut captare animum domini heredis Hustini Doultremont aliter quam insinuando ipsi se vigore dictæ concessionis velle præfatam domum inhabitare, ac deinde prævia illius visitatione, præstare cautionem, onera ipsi incumbentia acquitandi, eamque intertinendi tempore suæ inhabitationis.

Quæritur

An sit in prætentione sua fondatus ? Item quomodo possunt et debent se gerere, tam dictus prætendens, quam capitulum, in casum recusationis seu morosæ tergiversationis dicti domini hæredis ?

Resolutio

Visis extractu et casu subscriptis, infrascriptus censet dominum canonicum pro plenori contractus observatione debere per se vel per alium accedere dominum heredem ad effectum conveniendi cum eo, quatenus fieri possit de habitatione domus, mediante illius intertentione et onerum incombentium solutione necnon de cautione pro intertentionis et solutionis onerum securitate præstanda. In quantum vero non possit convenire, capitulum posse ei dictæ domus habitationem, sub conditione, seu onere suprascripto concedere ; et tunc pro contractus implemento satis fore, eam concessionem domino heredi intimare. Quod si dominus heres migrare renuat aut differat erit interpellandus ex parte tam capituli, quam domini prætendentis ad hoc ut migrare velit, et in quantum noluit, dominus prætendens poterit auctoritate capituli domum occupare dominumque heredem cum sarcinis suis ejicere, dummodo tamen id fiat citra violentiam, et elapsum sit tempus per statuta indultum heredibus canonici defuncti ad effectum domum inhabitandi. Datum Leodiensi hac decima septima martii 1672 signatum est La Tour.

Per extractum ex quarto libro ca[r]tarum capituli Huensis Paulus Henricus notarius apostolicus et reverendi capituli Huensis subsecretarius juratus in fidem subscripsit.

Copie de la lettre dudit La Tour

Liège ce 23 mars 1672, Monsieur et cher cousin, Je vous renvoie le quæritur, concernant la maison claustralle avec mon advis ; sy messieurs du chapitre prennent résolution de mettre hors de la maison le détenteur d'icelle de son authorité, comme j'ay autrefois praticqué en cas semblable et estimé le pouvoir faire, après touttesfois l'avoir semond qu'il ait à migrer, il serat bon à cest effect de ne se servir que des supposts du chapitre et gens qu'on ne puisse mander aux vingte deux, afin éviter ce tribunal qui seroit par trops dispendieu, je suis etc.

Règles à observer quant aux maisons claustrales

Consuetudo de domibus claustralibus

A.E.Lg., Collég. de Huy, reg. 19, p. 82.

Nota, si aliquis canonicus astrictus fuerit per capitulum emere domum claustralem, talis canonicus emens domum, habebit diem usque ad plenam solutionem ipsius domus, verbi gratia, quod omni anno solvet tantum per griffones cum uno modio speltæ pro interesse, nec poterit vendens domum, aliud petere ab emente. Et si domus vendita fuerit centum griffones vel plus, habebit spatium quinque annorum, vedelicet, ut prius solventur annata griffones cum uno modio speltæ et hoc ordinatum, conclusum et consuetum fuit a multo tempore in ecclesia et capitulo Huensi.

Die decima sexta augusti anno 1516, in capitulo generali domini decanus et capitulum Huense coram capitulo, notario et testibus, etiam statuerunt et ordinarunt quod ex tunc antea census domorum claustralium solventur in hunc, qui sequitur, modum. Pro quolibet modio solventur decem stupheri monetæ Brabantiæ et non ultra computari sive eidem quacumque ratione debeantur sive quibuscumque aliis ecclesiæ Huensis, capellanis, exceptis tamen modiis qui debentur pro pane canonicorum. Et quod infra terminum Purificationis beatæ Mariæ inclusive dictorum modiorum debitores creditoribus [satis]faciant aut animos eorum obtineant, alias creditores poterunt exigere a canonicis debitoribus modios ipsos in spelta seu in valore. Acta fuerunt hæc in capitulo præfato præsentibus Nicolao Florida, etc.

Admission d'Arnold Eynatten à une prébende de la Collégiale de Huy

Admissio Arnoldi Eynetten ad prebendam Huensen

21 juin 1583. A.E.L., Collégiale de Huy, recès capitul., reg. 22, 1° 50 v°.

Ecodem die presentibus Doha et Dionanti testibus, Arnoldus Eynetten, filius Ludovici Eynetten, clericus Leodiensis diocesis, ad prebendam Huyensem ex resignatione Caroli d'Oultremont vacantem, per illustrissimum dominum Ernestum episcopum Leodiensem presentatus, visis litteris tonsure per fratrem Gregorium Silvium episcopum Tagastensem suffraganeum XXI[a] decembris anni XV[c] septuaginta septimi, Georgio Beckman notario concessis, per dominos decanum et capitulum admissus et per dominum Tixhon vicescolasticum ad scolas et Pietkyn cantorem ad chorum illiusque latus sinistrum introductus fuit, juramento prius prestito.

Dispense de la première résidence en faveur d'Arnold Eynatten

Absolutio a prima residentia Arnoldo ab Eynetten

21 juin 1583

A.E.Lg., Collég. de Huy, Recès capitul., reg. 22, fol. 50 v° et 51 r°.

Eodem die, presentibus testibus immediate prescriptis, domini decanus et capitulum eundem Arnoldum Eynetten a sua prima residentia, 42 fl. bb. pro ipsorum juribus mediantibus et salvo pastu officiatorum, ea conditione, si ante finem anni dicte prime residentie, hac 21ª mensis junii 1583 inchoate obierit, non gaudebit fructibus anni gratie, uti mos est, absolverunt ; eidemque scolas triennio continuandas apud jesuitas Leodii propter itinerum ad universitatis studia difficultates et pericula diversa, ordinarunt ita quod annis singulis docere debebit per litteras de studii sui continuatione et quod, scolis peractis, non poterit se putare ad residentiam nisi, more consueto, in profesto sancti Petri ad vincula pro fructibus unius residentis assequendis et percipiendis omnibus premissis peractis, attestatione Caroli d'Oultremont oppidani huyensis capitulariter facta et data. Quod relicta Hustini d'Oultremont consentit ut dictus Arnoldus Eynetten unacum pretacta prebenda etiam habeat possessionem domus claustralis dicte de Oultremont, dominus Christianus Warnant ejusdem domus ultimus possessor, juri et actioni domus claustralis hujusmodi illiusque possessioni simpliciter cessit et renuntiavit ac in hujusmodi cessione et renuntiatione confirmatione claves dicte domus, ad manus dominorum decani et capituli reposuit et repositas dimisit quas quidem claves iidem domini decanus et capitulum cessionem et renuntiationem predictas admittentes acceptarunt. Et statim, premissis peractis, domini decanus et capitulum prefati prenominato Arnoldo possessionem domus claustralis pretacte insequendo contractum hactenus cum quondam Johannis Hustini d'Oultremont de eadem domo factum cum illis conditionibus latius ibidem declaratis concesserunt et dederunt atque in et ad illius realem possessionem per ejusdem domus claves ad ejusdem Arnoldi manus traditionem et deliberationem juribusque consuetis salvis introduxerunt.

Statut régissant les maisons claustrales

1423

A.E.L., Collég. de Huy, Reg. 19 pp. 75-76.

Statutum de domibus inhabitandis si sint vacantes per canonicos qui suam primam fecerint residentiam.

Anno domini quadringentesimo vigesimo tertio mensis junii die ultima quæ fuit dicti mensis feria quarta post festum Nativitatis Joannis Baptistæ, domini decanus et capitulum ecclesiæ beatæ Mariæ Huensis Leodiensis diocesis suum generale capitulum crastina die Nativitatis beati Joannis prædictum celebrari solitum usque ad feriam quartam inclusive prorogantes et continuatim celebrantes in suo loco capitulari et hora capitulari, de mane pacem, gaudium, concordantiam, inter se mire desiderantes ac inutilibus obviare cupientes statuerunt et ordinarunt quod de cœtero quilibet canonicus dictæ ecclesiæ qui suam primam residentiam in eadem fecerit vel cui ipsa remissa est in toto vel in parte se offerens vel veniens ad residentiam in festo beati Petri ad vincula more solito, habeat talis statim familiam et domum claustralem pro sua habitatione, si reperiatur aliqua carens canonico habitatore. Quod si nulla talis domus reperta fuerit, acquirat sibi statim cum altero canonico in dicto claustro domicilium et habitationem. Quod si non fecerit, tamdiu nullos fructus suæ prebendæ ut absens faciat seu percipiat quousque præmissa adimpleverit : et si contigat quod ea implere infra quindecim dies post suam hujusmodi præsentationem computandos non curaverit seu neglexerit. Ex tunc ille canonicus pro ipso anno in quo se presentabit ad residentiam, teneatur et habeatur pro absente, ac si ad illam se minime presentasset presentibus.

LES ARTISTES LIÉGEOIS A ROME

(XVI^e — XIX^e SIÈCLE)

PRÉFACE

En 1947, la Fondation Princesse Marie-José m'envoyait à l'Académie belge de Rome pour étudier la période italienne des peintres liégeois du XVII^e siècle. Il y a près de vingt ans déjà. C'était à la chaude intervention de deux de mes anciens professeurs, le regretté Paul Fierens — qui fut un très grand Monsieur à l'Université de Liège et partout ailleurs — et mon excellent maître et ami le comte J. de Borchgrave d'Altena.

Je résidai à Rome pendant les mois de janvier, février et mars. Le Professeur de Vischer dirigeait alors l'Accademia Belga, et je me souviens encore d'une passionnante promenade que nous fîmes ensemble au forum qu'il connaît si bien.

Ma tâche première fut d'étudier la période italienne des peintres liégeois du XVII^e siècle, en portant une attention toute spéciale aux œuvres de leurs maîtres italiens et aux tableaux de l'école napolitaine. Les nombreuses visites que j'eus l'occasion de faire dans les monuments, les musées et les galeries de Rome m'avaient également permis de réunir des matériaux, d'une part sur quelques sculpteurs liégeois des XVII^e et XVIII^e siècles, et d'autre part sur « Les fresquistes flamands du XVI^e siècle en Italie » (1).

De fructueuses rencontres me firent connaître et apprécier le Professeur Muñoz — chez qui j'examinai un tableau de

(1) Voir mon article paru en 1955 dans le tome XXIX du *Bulletin historique belge de Rome* (pp. 241-263, 4 pl.).

Gérard Lairesse — et le Dr Hoogewerff, alors Directeur de l'Académie des Pays-Bas.

Depuis lors, d'autres voyages en Italie, à Rome, à Naples et à Milan, me permirent de compléter les notes prises en présence des tableaux eux-mêmes, de ces œuvres des maîtres italiens qui furent dans l'admiration ou l'entourage des peintres liégeois du XVIIe siècle.

C'est en 1961 à Rome, à l'occasion d'un de ces voyages — je participais au Congrès de l'« International Institute for the preservation and conservation of historic and artistic works » — que le Directeur de l'Académie belge, le professeur C. Verlinden, me demanda de réunir mes notes en vue de la publication des « Memorie Straniere », dont l'édition ne sera pas réalisée dans la forme initialement prévue. Aussi, pour ne pas attendre davantage, ai-je pris la décision de publier mes notes qui, je l'espère, serviront aux auteurs de nouveaux « Memorie Straniere » (1).

Depuis le XVIe siècle, beaucoup d'artistes liégeois de nation — peintres, sculpteurs, architectes, orfèvres, graveurs, mosaïstes — ont entrepris le pèlerinage d'Italie ; ils ont séjourné particulièrement à Rome, et sur les divers chemins de leurs déplacements à travers la Péninsule, nous les retrouvons à Florence, à Padoue, à Modène, à Bologne, à Parme, à Loreto, à Naples, à Venise, à Milan et à Palerme. Mais, par choc en retour, nettement plus faible certes, un certain nombre de maîtres italiens ont séjourné et travaillé au Pays de Liège. Nicolas Paladini père, peut-être un Florentin, s'établit avant 1518 dans la capitale de l'ancienne Principauté de Liège et ouvre un atelier de sculpture qui met en œuvre le beau marbre noir dit de Dinant (2). Ce sont aussi des architectes qui travaillent en pays mosan : en 1541, Pasqualini s'occupe des fortifications de Liège ; au XVIIIe siècle, l'église de l'Immaculée Conception d'Eupen est bâtie sur les plans de Moretti,

(1) Sur un travail d'inventaire prévu par l'Institut historique belge de Rome, voir mon compte rendu du 1er fascicule des « Études d'histoire de l'art » dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, année 1965.

(2) *Infra*, pp. 76-78.

compatriote d'un autre architecte d'origine ultramontaine ayant œuvré au Palais de Liège en 1695, Henrico Zuccalli. Collaborateurs des architectes, les stucateurs de même origine, particulièrement Vasalli, Gagini et les Moretti (1), furent actifs au XVIII^e siècle en pays mosan et dans les régions circonvoisines, en particulier à Liège et à Maastricht.

Et n'oublions pas les peintres du XVIII^e siècle — deux « perspectivistes », N. Candelli et Servandoni fils, ainsi que ceux qui ont décoré en 1771 la cage d'escalier du château de Hamal (2) —, sans omettre leur très lointain ancêtre, cet énigmatique « peintre Jean » qui, vers l'an mil, travaille à Liège et à Aix-la-Chapelle, qui ressortissait au vaste diocèse de Liège. Ajoutons-y le sculpteur Grupello qui, comme Candelli et Servandoni, a travaillé à Liège.

Ce sont encore de nombreux verriers vénitiens et altaristes qui, aux XVI^e et XVII^e siècles, ouvrent des fournaises à Liège ou y passent des contrats de travail (3).

Dans ce domaine des arts décoratifs, rappelons qu'au XVII^e siècle un Milanais, Noël Barazet, suite à un privilège daté du 26 avril 1614, dirigea à Liège une manufacture de tentures de cuirs dorés, vraisemblablement à la façon de Cordoue (4).

Le travail préliminaire que nous publions dans ces pages n'a pas la prétention d'être complet (5). Bien que constitué de diverses notices, il me paraît toutefois suffisamment développé pour que les historiens d'art soient convaincus de la variété et du grand nombre des rapports artistiques qui se

(1) Cf. comte J. de Borchgrave d'Altena, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, t. III (Liège, s. d.), pp. 78-89 ; A. Puters, *Vasalli et Gagini, stucateurs italiens au pays de Liège*, Liège.

(2) Cfr. Comte J. de Borchgrave d'Altena, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, t. I (Liège, s. d.), pp. 139-143.

(3) H. van Heule, *Les maîtres verriers italiens aux fours Bonhomme à Liège de 1638 à 1687*, dans *Annales du 1^er Congrès des Journées internationales du verre*, Liège, 1958, pp. 133-143.

(4) G. D. van de Casteele, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI (1872), p. 364, et t. XVIII (1885), p. 439 s.

(5) Des dessins d'artistes liégeois et italiens exécutés en Italie sont conservés au Cabinet des Estampes de la Ville de Liège (Cfr. J. S. Renier, *Catalogue des dessins d'artistes liégeois d'avant le XIX^e siècle*, Verviers, 1874). Ils mériteraient d'être étudiés pour mieux éclairer la carrière de leurs auteurs.

sont noués à partir du XVI^e siècle entre l'Italie et l'ancienne Principauté de Liège, cette entité historique millénaire distincte des Pays-Bas tant politiquement que sur le plan de l'esthétique.

Des listes de noms d'artistes cités dans mon étude — Liégeois, Italiens, maîtres des anciens Pays-Bas méridionaux, Allemands, Espagnols, Français et Hollandais —, faciliteront la tâche des chercheurs intéressés par les questions d'écoles, de filiations artistiques et des influences esthétiques. Des artistes peu connus y figurent. Bien d'autres pourront grossir ces relevés lorsque les archivistes (1) auront l'occasion de révéler leurs découvertes de textes, qui, malheureusement, ne facilitent que rarement la recherche des œuvres certaines. Ce qui, par contre, devrait retenir en premier l'attention des historiens, c'est l'examen des milieux d'artistes, notamment celui de la fondation liégeoise Darchis et des groupes d'intellectuels comme celui du baron de Breteuil dont le peintre-sculpteur Rendeux fit partie. Des prêtres et des médecins, tels les Liégeois François Medin et Robert de Limbourg, appartiennent à ces groupes qui connurent ces galeries princières où les artistes liégeois dessinèrent des œuvres antiques et celles de la Renaissance. Et il y aurait aussi à rechercher des précisions sur les mosaïstes liégeois du XVIII^e siècle qui ont œuvré à Saint-Paul Hors-les-Murs et exécuté le portrait du pape Benoît XIII (2). D'autres artistes liégeois des XVII^e et XVIII^e siècles ont bénéficié de commandes passées par des princes, comme le grand duc de Toscane Ferdinand II de Médicis, par des membres de l'aristocratie, comme le comte de Tosco, par le clergé et par des marchands de tableaux. Ils ont pu ainsi vivre plus dignement à Rome et en Italie et préparer leur retour dans une meilleure sécurité financière : le chemin était long, d'autant plus que, en France, certains artistes firent des haltes en Provence et dans le Dauphiné avant de s'arrêter à Paris.

(1) M. Jean Yernaux, Conservateur honoraire des Archives de l'Etat à Liège, possède de nombreuses notes archivistiques inédites sur les artistes liégeois, et notamment sur le peintre François Walschartz.

(2) Communication de M. Raphaël Cledina, de Liège, qui possède de nombreuses notes sur le séjour romain des artistes liégeois.

Puisse mon travail (1) être en quelque sorte un hommage à tous ces artistes liégeois de nation qui se sont rendus à Rome au prix d'un grand courage et d'une remarquable ténacité, souvent avec ces maigres possibilités financières dont le peintre Léonard Defrance parle dans son journal. Le protonotaire apostolique François Vinchant (2) qui faisait le voyage de Rome au début du XVII^e siècle, rencontra sur la route de la Ville Eternelle, un peintre liégeois s'y rendant « à pied et presque sans argent » comme dira le comte de Becdelièvre en parlant du peintre Simon Damery.

(1) Sur des artistes italiens peu connus de passage au Pays de Liège à la fin du XVIII^e siècle, voir J. Breuer, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLIX (1924), pp. 124 (le peintre Borgnis), 133 (le sculpteur-modeleur François Dragone), 157 s. (le peintre véronais de Polucello), 170 s. (le miniaturiste Santini), 171 s. (le peintre Servandoni).

(2) Cfr. *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, Bruxelles, année 1896-1897.

LE XVI^e SIÈCLE

L'atelier italo-liégeois des Palardin-Fiacre

Alors que régnait le grand mécène Erard de la Marck (1506-1538), le sculpteur italien Nicolas Palardin père était arrivé dans la cité princière, y précédant de plus de dix ans le sculpteur souabe Daniel Mauch (1477-1540), dont le fils Daniel (1504-1567) fut un correspondant d'Erasme. Il avait épousé la sœur de l'entretailleur d'images Pierre de Metz (peut-être un Lorrain, comme Jean Mone, 1548-1549) qui, en 1521, acquit le métier de charpentier à Liège. Ce sera quelques années après sa mort, survenue en 1522, que des artistes très italianisés réaliseront deux œuvres remarquables de la première Renaissance liégeoise : la belle dalle funéraire de Jean de Cromois († 1525), conservée au Musée du Louvre, et, en 1527-1528, le tombeau fastueux d'Erard de la Marck dont des gravures nous ont conservé le souvenir.

Fondé avant 1518, l'atelier italo-liégeois des Palardin et des Fiacre eut une longue existence, puisque son activité se prolongea loin dans le XVII^e siècle. En effet, le sculpteur Gilles Fiacre, arrière-petit-fils de Nicolas Palardin père, mourut en 1664. Nicolas Palardin fils († vers 1580), Martin Fiacre, beau-frère du précédent en 1552, et son fils Elias († après 1636), qui fit le voyage d'Italie en 1602, eurent des contacts avec les sculpteurs liégeois Henri Borset († 1583-1584), dont l'atelier se trouvait dans la même rue Saint-Remy que celui des Palardin, et Thomas Tollet († 1621), qui, après le sculpteur François Borset, prit en location une carrière de marbre noir située à Theux. Henri Borset et Thomas Tollet, gendre de Lambert Lombard en 1565, travaillent pour le duc de Nevers en 1580. François Borset, qui vivait encore en 1575, est signalé dans les archives en 1551, quelques années seulement avant l'exécu-

moulurés, il mesure 0 m. 80 environ de l'une des mains jusqu'aux pieds. Mais on y retrouve la même esthétique, le même modelé du torse, avec les mêmes creux à la poitrine et musculature, la fonte donnant évidemment une musculature moins accusée. Le perizonium, retenu par une corde tressée, est plus agité, et la tête du Christ plus relevée.

Le tombeau du protonotaire apostolique Antonio Borano (1677), dans l'église San Isidoro, fournit un prototype théorique de l'art de Jean Del Cour, malgré les draperies peu agitées de l'ange.

Le chevalier Bernin, C. Maratta, — le maître italien de Jean-Gilles Del Cour, — et le liégeois Gilles Hallet ont œuvré à San Isidoro.

A l'église Santa Maria dei Miracoli, l'une des chapelles montre un grand Christ en bronze qui a aussi retenu mon attention. Dans les appartements Borgia du Vatican, le souvenir des œuvres liégeoises de Jean Del Cour s'est précisé en présence d'un petit groupe en bronze représentant le Baptême du Christ, œuvre de Melchiore Caffa, dit Il Maltèse (1630/1635-1680).

Ce furent enfin de petits Christs en ivoire examinés chez des antiquaires installés Via del Babuino qui me révélèrent une esthétique romaine dont Jean Del Cour put faire son profit.

Pareille esthétique, je l'ai retrouvée à Pérouse, dans un Christ en bronze (H. 0 m. 78) à anatomie accusée, que conserve la sacristie de l'église Saint-Pierre. Proche par le style du Christ de l'église romaine San Isidoro, cette œuvre est donnée à Algarde de Bologne (1600), sous la direction duquel Jean Del Cour a peut-être travaillé.

Et Brinckmann [1] a supposé que Del Cour a dû rencontrer utilement le sculpteur Ercole Ferrata pendant son séjour à Rome.

Hélas, à ce jour, nous ne connaissons presque rien avec certitude du séjour et de l'apprentissage en Italie de Jean Del Cour. Par contre, nous savons qu'un sculpteur yprois,

(1) *Barockskulptur*, II (1919), p. 309.

à qui des traits de personnalité ne font pas défaut, n'a pas son pendant en Flandre.

D'autre part, j'ai examiné à Rome des œuvres qui me rappelaient l'art de Jean Del Cour, et en ordre principal il s'agissait de bronzes. A l'église San Isidoro, dans la première chapelle gauche en entrant, c'est un Christ en bronze évoquant assez bien le crucifix en buis du maître liégeois que possédait l'église Saint-Martin à Liège. Fixé sur une croix en bois à rebords

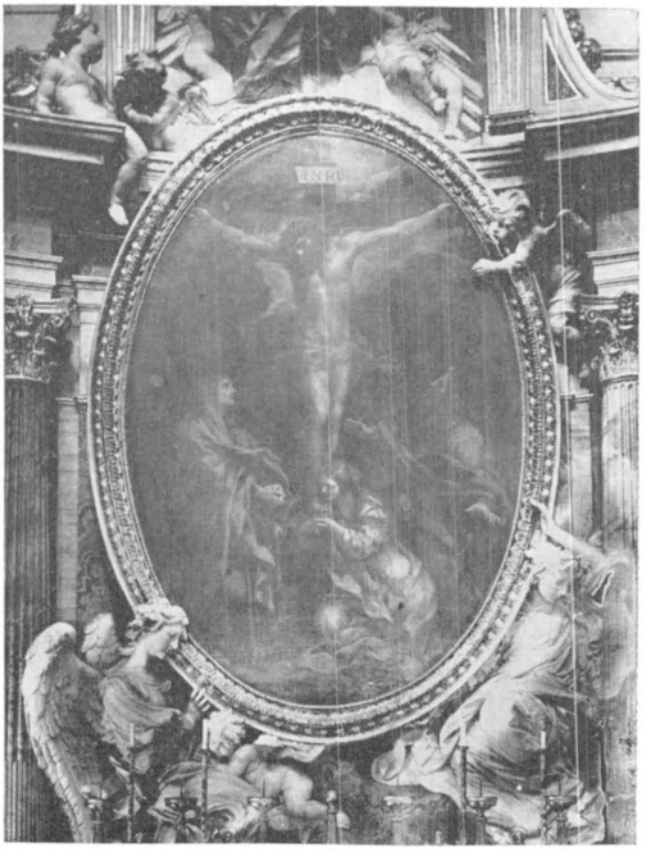

Pierre de Cortone et Bernini (pour la sculpture). *Crucification* (Castelgandolfo). Œuvres italiennes proches de la manière de Walthère Damery et de Jean Del Cour.

(Rome, Cabinetto Fotografico Naz.)

Quand en 1648, d'après Hamal, Jean Del Cour arriva à Rome, le Bernin avait achevé le mausolée du pape Urbain VIII, installé à Saint-Pierre. L'année précédente, Remi Panier (1), « scultore wallonne di Cambray », mourait dans la Ville Eternelle où sa présence est attestée en 1640. Deux peintres liégeois travaillaient alors à Rome : Pierre Van Dyck (né vers 1595, décédé à Rome en 1643) (2) et Gilles Hallet (Liège, 1620-Rome, 1694), qui peignit une toile (Nativité de la Vierge) conservée dans la sacristie de l'église de l'Anima et des lunettes de l'église San Isidoro.

En 1650, le Bernin habite dans la paroisse San Andrea delle Fratte en compagnie de Pierre de Cortone. Les artistes liégeois qui sont mentionnés dans le « Uittreksels » du Dr Hoogewerff résidaient pour la plupart dans la paroisse San Lorenzo in Lucina.

Le chanoine Hamal nous apprend que, de 1648 à 1655, Jean Del Cour fut à Rome le disciple de Bernin qui l'utilisa pour la réalisation de ses grands travaux. En 1665, le sculpteur liégeois aurait rencontré à Paris le grand maître italien. Ainsi qu'il ressort de ses dispositions testamentaires, Jean Del Cour connaissait la marche d'Ancône.

Pour juger les affinités qui unissent Bernin à Del Cour, il n'est besoin que d'avoir vu quelques œuvres romaines du premier, par exemple, les sculptures nerveuses du cadre de la Crucifixion de Pierre de Cortone à San Tommaso de Castelgandolfo.

L'œuvre de Del Cour, envisagée dans son tout, comporte des caractères négatifs, en ce qui concerne la recherche de l'expression et certain sensualisme magnifiés par la Sainte Thérèse du Bernin. La plastique de Del Cour est souvent plus modérée dans le geste, dans le rythme nerveux qui, contrairement au Bernin, confine parfois à la statique et que, pour sauver l'intégrité de la forme, les draperies « picturales » renforcent sans lui nuire. Le baroque de Del Cour, ce virtuose

(1) Cfr. M. Fransolet, *op. cit.*, p. 31.
(2) Cfr. J. Philippe, *Rubens et la peinture liégeoise du XVII^e siècle*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. XIX (1950), p. 9 du t. à p.

il y demeura dix ans. Ses maîtres étrangers furent Pierre Legros, pour la sculpture, et Carlo Maratta, pour la peinture.

Après d'autres, j'ai cherché à Rome la trace de Jean Del Cour (1631-4 avril 1707), en 1947, alors que, à l'Académie belge, j'étais boursier de la Fondation Nationale Princesse Marie-José.

Si les extraits d'archives paroissiales romaines publiés en 1942 par le Dr G. J. Hoogewerff (1), Directeur de l'Institut Historique néerlandais de Rome, contiennent de précieuses indications sur les peintres liégeois qui ont séjourné au XVIIe siècle dans la Ville Eternelle, ils ne nous apprennent malheureusement rien sur Jean Del Cour et son frère, le peintre Jean Gilles Del Cour (Hamoir, 1632 - Liège, 1695). Celui-ci fit deux séjours en Italie, en 1657-1664 et 1668-1673 environ. Elève d'Andrea Sacchi (†1661) (2) et de Carlo Maratta (1625-1664) (3), il y exécuta notamment des dessins à la plume de statues des principales galeries princières de Rome.

Les archives romaines, qu'il importerait hautement de dépouiller à l'intention de l'œuvre de Jean Del Cour, nous ont toutefois conservé le souvenir de plusieurs sculpteurs mosans des XVIe et XVIIe siècles (4) : Francesco Liesei (peut-être de Liège), en 1576, les frères de Wespin dit Tabaguet, — des Dinantais fixés en Italie du Nord, — Guillaume Mido (né à Fontaine-Valmont, mort à Rome le 18 juillet 1622), son frère et collaborateur Jean Mido (†31 octobre 1592).

(1) *Nederlandsche Kunstenaars te Rome* (1600-1725). *Uittreksels uit de parochiale Archieven*, dans *Stüdiën van het Nederlandsch Historisch Instituut te Rome*, t. III (1942).

(2) André Sacchi fut le maître de Carlo Maratta; il travailla avec Pierre de Cortone. Les œuvres que j'ai vues de lui à Rome n'appellent pas de comparaisons avec les créations si caractéristiques des peintres liégeois du XVIIe siècle.

(3) Carlo Maratta, maître de deux autres liégeois (le peintre Englebert Fisen et le peintre et sculpteur Renier Panhay de Rendeux), combine le classicisme de Sacchi, son premier maître, et le mouvement de Pierre de Cortone.La manière de Carlo Maratta inspira le peintre liégeois Gilles Hallet à Rome, et la production liégeoise de Walthère Damery. C'est ce que l'examen des œuvres m'a révélé.

(4) Cfr. J. Philippe, *Le monument funéraire du chanoine Mielemans à l'église Sainte-Croix à Liège. Contribution à l'étude de la Renaissance liégeoise*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXVI (1946-1948), p. 23.

C'est ce qui explique, du moins en partie, ses affinités avec l'esthétique de Jean Del Cour, duquel procèdent aussi, pour des parts diverses, Cornélis Vander Werck, Vanderplante, Pierre Franck (élève d'Evrard) et Cognoulle, élève de Rendeux et maître de Mélotte, lui-même maître d'Antoine Franck.

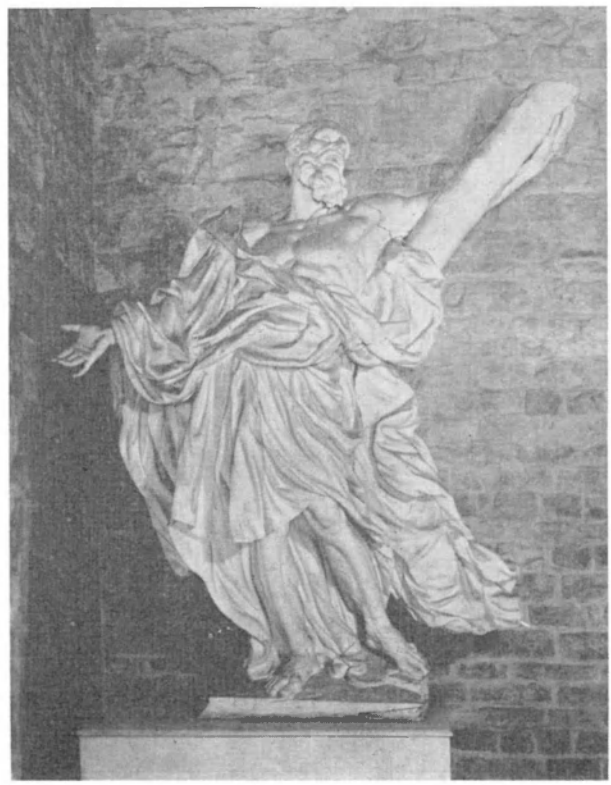

Arnold de Hontoir (Liège, 1650-1709). *Copie « delcourienne » réduite et inversée du Saint André de du Quesnoy* (Rome, Basilique Saint-Pierre), 1690. (Liège, église Saint-Jacques).

(Copyright A.C.L., Bruxelles.)

Jean Hans (Grivegnée près Liège, 1670 - Liège, 1742), le grand disciple liégeois de Del Cour et le maître de Jacques Vivroux, travailla à Rome. Renier Panhay de Rendeux (Liège, 1684-1744), maître d'Evrard, se rendit à Rome en 1702;

De Hontoir exécuta dans le bois, en 1690, pour l'église Saint-Jacques à Liège, une copie « delcourienne » réduite et inversée, du saint André de François du Quesnoy (voir *Jean Del Cour et les artistes liégeois de son temps*).

J. Yernaux, *Les de Hontoir, artistes namurois à Liège au XVII^e siècle*, dans *Etudes d'Histoire et d'Archéologie namuroises* dédiées à Ferdinand Courtoy, Gembloux, 1952, pp. 723-733.

Jean Del Cour et les artistes liégeois de son temps.

Le Bernin mais aussi François du Quesnoy (1) sont à l'origine de la sculpture liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles. Le premier fut, d'après le chanoine Henri Hamal, le maître de Jean Del Cour (2). Le second avait formé à Rome : Robert Henrard (Dinant, 1617 - Liège, 1676), le premier maître-sculpteur de Del Cour ; l'artiste ciseleur Pierre de Fraisne (Liège, 1612 ?-1660), qui après plusieurs années de séjour à Rome, revint à Liège en 1641, Arnold de Hontoir (Liège, 1650-1709) — maître de Cornélis Vander Werck, Robert Verbure, Renier Panhay de Rendeux et Louis —, qui exécuta dans le bois, en 1690, pour l'église Saint-Jacques à Liège, une copie « delcourienne » réduite et inversée, du saint André de du Quesnoy, conservé en la Basilique Saint-Pierre de Rome (3). Les proportions de ses figures et certain maniérisme distinguent l'esthétique de de Hontoir de celle de Del Cour. Jean-François Louis (Liège, vers 1690-1750) (4), gendre de Hontoir, se fit connaître au pays de Liège par ses figures d'enfants, peut-être exécutées dans le genre de du Quesnoy. Enfin, Guillaume Evrard (Liège, 1709-Tilleur près de Liège, 1793), qui résida à Rome de 1738 à 1744, étudia chez Jean-Baptiste Maini, un imitateur du Bernin.

(1) Cfr. M. Fransolet, *François du Quesnoy, sculpteur d'Urbain VIII*, Bruxelles, 1942.

(2) Cfr. *Notes* du Chanoine Henri Hamal (1744-1820) sur Jean Del Cour, d'après une copie manuscrite du D^r Alexandre (†1910). (Musée Curtius, Acquisition, année 1953).

(3) Cfr. R. Lesuisse, *Le sculpteur Jean Del Cour*, Couillet, 1953, pl. 1.

(4) Cfr. J. Helbig, *op. cit.*, p. 185.

LE XVII^e SIÈCLE

1. — Un orfèvre et les sculpteurs

PIERRE DE FRAISNE LE JEUNE, orfèvre-ciseleur liégeois (Liège, 1612 ?-1660), fils de Jeanne Zutman (fille de l'orfèvre liégeois Piron Zutman) et de Pierre de Fraisne l'ancien, également orfèvre, cité comme tel dans des archives liégeoises de 1625 à 1649. Après un passage par la France, il se rendit à Rome où il séjourna plusieurs années. Rentré à Liège en 1641, il fit honneur au métier des orfèvres. Ses succès lui valurent une commande pour les Etats Généraux de Hollande, et de 1647 à 1654, la maître travaille à la cour de Christine de Suède. Il finit sa carrière à Liège jusqu'à son décès.

A Rome, Pierre de Fraisne le jeune séjourne en 1636 et 1637 chez le sculpteur François du Quesnoy (1597-1643), dans la paroisse de San Lorenzo in Lucina, strada Vittoria.

Jules HELBIG, *La sculpture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e^ éd., Bruges, 1890, p. 204 s.

Mariette FRANSOLET, *François du Quesnoy*, mémoire in-4° de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1942, pp. 56, 135.

Jacques BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une liste des membres du métier*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XIII (1935), cfr. table (s. v. Fraîne).

Jean YERNAUX, *Les grands orfèvres liégeois du XV^e^ au XVII^e^ siècle*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XXXIV (1948), pp. 55, 60-63.

JEAN-ARNOLD DE HONTOIR (Liège, 1650-1709), qui eut le peintre Gérard Douffet comme parrain, partit pour l'Italie en 1672, « à effect de se perfectionner dans son arte » précise le testament qu'il fit devant notaire avant de se rendre dans la péninsule. Nous ignorons la date de son retour à Liège. Ce fut avant le 28 novembre 1687, date à laquelle il figure de nouveau dans les archives liégeoises.

est bien un maître de la Renaissance : graveur de métier, il est aussi peintre, architecte et poète.

On ignore la date de son séjour en Italie. Le maître a laissé des planches représentant *Le Palais de César à Rome*, la *Statue d'adolescent*, copiée d'après un antique, les portraits de *Michel-Ange* (daté de 1556) et du *Titien*, *Psyché et Vénus*, interprétation d'après la fresque de Raphaël à la Farnesine. Ce serait là, pour M. J. Puraye, des souvenirs du séjour de Suavius en Italie.

Dans « Les vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes », Vasari mentionne individuellement Suavius. Il célèbre le talent de l'artiste liégeois, après avoir parlé de Marc-Antoine et de ses disciples : « Après ceux-ci nous avons un autre excellent graveur sur cuivre, appelé Lamberto Suave, de la main duquel nous avons le Christ et les douze apôtres en treize feuilles d'une finesse de burin qui approche de la perfection. S'il avait eu un meilleur dessin, comme le travail, le soin et l'exécution sont bons chez lui, il aurait obtenu des résultats merveilleux, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par sa petite gravure du Saint Paul qui écrit et celle plus grande de la Résurrection de Lazare ».

Lambert Suavius décéda entre 1574 et 1576, peut-être à Francfort où, comme Théodore de Bry, autre graveur liégeois, il se serait retiré.

J. Puraye, *Lambert Suavius, graveur liégeois du XVI^e siècle*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XVI (1946), pp. 27-45.

Ibid., *Histoire, art mosan et iconographie (époque pré)romane — XVI*e *siècle)*, *dans Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXXVIII (1960), p. 1078 s., pl. II ;

J. Yernaux, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXII (1958).

Voir aussi A. Puters, *Lambert Lombard et l'architecture de son temps à Liège*, dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments*, t. XIV (1963).

Jean Ramey. Peintre liégeois (né en 1540 et décédé avant le 9 août 1604). Sujets : histoire, portrait et décoration.

Cet artiste, dont un tableau certain est conservé à l'église de Glain près Liège, fut l'élève de Lambert Lombard, grand chef d'atelier en qui la Renaissance liégeoise s'incarne. Son atelier fut fréquenté par Otto Venius, à en croire le chanoine Henri Hamal. S'il travailla en France, il n'est pas certain qu'il fit le voyage de Rome.

Nous avons relevé une parenté d'esprit entre l'*Adoration des bergers* conservée à Glain et un même sujet traité par Schiavone Andrea da Sebenico (1522-1563), dans un tableau conservé au Palazzo Pitti à Florence. Il en existe une autre avec l'*Adoration des bergers* (cuivre, L. 0 m. 32 × H. 0 m. 40) due à Pompeo Allegri et conservée à la Galerie Corsini de Rome.

Jules Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e éd., Liège, 1903, p. 187 ss.

Ibid., *L'Art mosan*, t. II (Bruxelles-Paris, 1911), p. 9.

J. Brassinne, *Documents relatifs à des artistes mosans*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. X (1912), pp. 182-187.

J. Philippe, *Musées Curtius et d'Ansembourg à Liège. Catalogue des peintures de l'école liégeoise (XV*e*-XIX siècle)*, Liège, 1955, n° 5 (ce tableau est peut-être de Gérard Ramey et non de Jean Ramey).

J. Yernaux, *Lambert Lombard*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXII (1957-1958), pp. 305-307.

J. Philippe, *Histoire, art mosan et iconographie*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXXVIII (1960), p. 1079.

Lambert Suavius, graveur, né vers 1510, est le fils de l'orfèvre liégeois Henri Zutman ; il épouse en 1539 une des filles d'un libraire de Liège, Nicolas Le Cœur. En 1541, il relève le bon métier des orfèvres. Par son activité artistique multiple, il

Nous avons découvert à Rome, au Palais Corsini (Gal. d. Stampe) une œuvre de Lombard : un dessin à la plume relevé de bistre (H. 21 cm 5 × L. 29 cm 5), daté 1557 et signé « Lambertus Lombard fecit » ; il comporte quinze croquis d'attitude.

Vasari, dans une lettre qu'il envoyait à Lombard, appelle le maître liégeois « architetto eccellentissimo ».

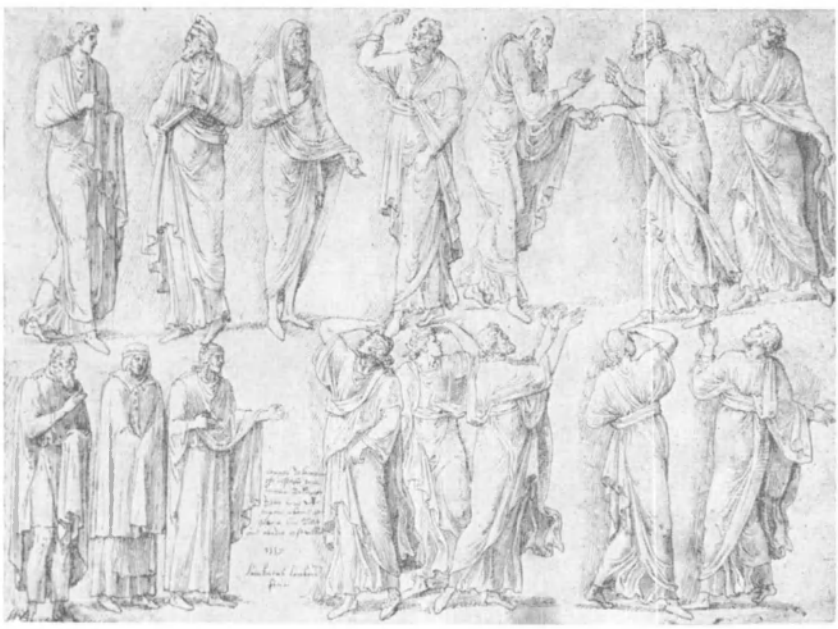

Lambert Lombard (Liège, 1505-1566). *Croquis d'attitude* (dessin signé et daté 1557) (Rome, Palais Corsini, Galerie des Estampes).
(Photo Oscar Savo, Rome.)

G. J. Hoogewerff, *Vlaamsche Kunst en Italiaansche Renaissance*, Malines Amsterdam, (s. d.), pp. 149-161. — Sur la portée de l'œuvre authentique de Lombard, ses peintures murales perdues, son rôle comme architecte, son école, son influence sur ses contemporains liégeois, voir :

J. Philippe, *Catalogue des peintures de l'école liégeoise (XV^e-XIX^e siècle)*, Liège, 1955, nos 2, 3 et 5 (avec notes bibliographiques) ;

Ibid., *La peinture murale en Belgique au XVI^e siècle*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. XXIX (1955), pp. 45-48 ; *Propos historiques sur la place Saint-Lambert et ses abords*, Liège, 1956, pp. 19-21 (avec notes bibliographiques) ;

Lombard accompagna le prélat anglais Reginald Pole à Rome. Là, il se fortifia dans sa doctrine par l'admiration dosée des œuvres de Mantegna, de Michel-Ange, de Baccio Bandinelli, de Raphaël et du Titien, et plus encore par l'étude des monuments et des sculptures antiques. Le 16 février 1538, Erard de La Marck mourait, et, privé de la pension de son protecteur, Lombard, l'année suivante, dut retourner à Liège. L'atelier qu'il ouvre dans sa ville natale — composé de peintres, d'architectes, de graveurs et d'ornemanistes — travaille d'après les dessins que le maître a rapportés d'Italie, et devient le premier foyer artistique pour l'ensemble des Pays-Bas. Parmi les nombreux disciples qui, de tous endroits des Pays-Bas, furent attirés par la « Grande Académie Lombard », on compte les Anversois Frans Floris et Willem Key, le Limbourgeois Hubert Goltzius et les Liégeois Lambert Suavius, Jean Ramey, Pierre Dufour et Dominique Lampson, artiste d'origine brugeoise qui livrait en 1576 l'énorme Calvaire de l'église Saint-Quentin à Hasselt.

Dans la symphonie complexe de la Renaissance, Lambert Lombard, dont le mérite fut d'assimiler les nouveautés italiennes et d'en saisir la poétique, joue une partie dont les nombreux émules liégeois et flamands du maître retiendront l'écho. C'est tout rempli d'admiration pour l'antique et l'œuvre de Mantegna qu'il était rentré d'Italie.

Moins peintre qu'esthète — sauf, peut-être, dans le portrait et le Filoguet du Musée des Beaux-Arts de Liège —, le parangon de la Renaissance liégeoise paraît plus important par son influence que par son œuvre. Au reste, l'on ne connaît guère de tableaux qui soient incontestablement de sa main. Mais sa vie et son enseignement théorique nous sont connus : Lombard fut véritablement le promoteur d'un classicisme dont Liège sera, au XVII^{e} siècle, un foyer et un refuge. Il ouvre les voies à Gérard Lairesse (1640-1711).

Les dessins de l'artiste et quelques gravures de son atelier — Lombard ne fut pas graveur, qu'on sache — nous rappellent les peintures du maître. Ses nombreux dessins, exécutés à la plume ou au lavis à l'encre de Chine, rehaussés parfois de sanguine, expriment bien sa manière.

des relations avec le prélat anglais Reginald Pole, qui rendit visite à Liège au Prince-Evêque Erard de la Marck (1505-1538). Secrétaire de plusieurs Princes-Evêques de Liège, il entretint une correspondance avec Vasari et le Titien (1567). Vasari a dit de Lampsonius : « uomo di Bellissime lettere e molto giudizio in tutto le cose ».

Malgré sa vive admiration de l'Italie et de ses artistes — notamment Michel-Ange —, Lampsonius ne s'est vraisemblablement jamais rendu en Italie du moins jusqu'en 1589, soit dix ans avant son décès à Liège. Mais il encouragea son disciple Otto Venius — futur maître de Rubens — à se rendre en Italie.

S. Sulzberger, *Dominique Lampsonius et l'Italie*, dans *Miscellanea J.* Gessler, Deurne-Anvers, 1948, pp. 1187-1189. Sur le peintre Jacques Lampson, repéré à Rome en 1620, voir :

J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e éd., Liège, 1903, p. 196, n. 1.

Lambert Lombard (Seraing près Liège, 1505-Liège, 1566), peintre liégeois dont la famille était peut-être alliée, par sa mère, au paysagiste mosan Joachim Patenier.

Peintre, dessinateur, architecte, poète, archéologue, collectionneur et érudit, Lambert Lombard nous offre le type de l'artiste universel de la Renaissance qu'il incarne dans sa patrie liégeoise sans qu'il en soit le promoteur. Il vit le jour à Liège en 1505, l'année où le fameux mécène Erard de La Marck montait sur le trône épiscopal et à une époque où la Renaissance italienne conquérait les Pays-Bas. Le chanoine Henri Hamal (1774-1820), critique d'art et musicien liégeois, fait de Jean Demeuse son premier maître. Lombard se rendit en France et en Allemagne où l'attirait sans doute la renommée d'Albert Dürer. Il fit plusieurs séjours à Middelbourg. En 1535, déjà guidé par les principes de la Renaissance, le peintre revint dans la Cité des princes-évêques ; il était prêt à entreprendre avec fruit le voyage d'Italie. Deux ans plus tard, sur le désir d'Erard de La Marck qui avait de riches projets pour Liège,

Trois de ses œuvres sont signées : La Fuite en Egypte d'Anvers, le Baptême du Christ de Vienne et le Saint Jérôme de Carlsruhe. Sa tradition fut transmise et perpétuée avec talent par Henri Blès, connu en Italie sous le nom de Civetta, un peintre moins sensible et plus narratif que Patenier (1).

On lui doit le Paysage avec le bon Samaritain du Musée archéologique de Namur, son œuvre capitale — datée de 1531 — où domine l'aspect décoratif et qui marque un point d'aboutissement, la mine de cuivre du Musée des Offices à Florence, attribuée à Blès depuis 1603 et qui dénote encore une forte influence de Patenier, et la Prédication de saint Jean-Baptiste, conservée dans une collection particulière de France, proche de la Mine par la technique. Ces trois tableaux, qui écartent tout doute d'attribution, permettent de suivre l'évolution de l'art du maître. Plusieurs autres tableaux à Vienne et à Dresde notamment, paraissent être l'œuvre de ses épigones. Dans le tableau du musée de Bâle attribué à Blès dès 1586, la Sainte Famille rappelle à Friedländer la manière de Lambert Lombard (2), « grand-prêtre de l'art nouveau dans les Pays-Bas », qui, avant de faire le voyage d'Outremonts, travailla à Middelbourg sous la direction de Jean Gossart, peintre très envoûté par l'Italie.

J. Philippe, *La peinture*, dans Catalogue de l'Exposition internationale d'Art mosan, Liège, 1951, pp. 114-115.

* * *

Dominique Lampson (1532-1599). Ce Brugeois de naissance est devenu liégeois d'adoption. Élève et ami de Lambert Lombard, il fut peintre, collectionneur et écrivain. Il entretint

(1) Puisées chez les écrivains du XVIe siècle (Guicciardini, Vasari, Lampson, Paul de Croenendael, Amerbach, Van Mander, Lomazzo), les données biographiques, dignes d'être utilisées, qui intéressent Blès, sont minces et, qui plus est, contradictoires quant au lieu de naissance du maître. Celui-ci a même été identifié avec un certain Herry de Patenir, peintre inscrit franc-maître à Anvers en 1535. En dépit de la chouette caractéristique qui a pu à l'occasion servir de signature, sa production est malaisée à établir avec quelque certitude.

(2) *Die Altniederländische Malerei*, t. XIII, Leyde, 1936, p. 41.

1587), dits Tabaguet, et les frères Jean (†1592) et Guillaume Mido. De Guillaume Mido, né à Fontaine-Valmont en 1557 et décédé en 1622 à Rome où il arriva en 1584, et des frères de Wespin, on a conservé des travaux en Italie.

J. Yernaux, *L'atelier italo-liégeois des Palardins et des Fiacres, sculpteurs, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, dans *Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'ancien Pays de Liège*, fasc. IV (1935-1936), pp. 268-292.

Joseph Philippe, *Le monument funéraire du chanoine Hubert Mielemans à l'église Sainte-Croix à Liège. Contribution à l'étude de la Renaissance liégeoise*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXVI (1946-1948).

Peintres mosans du XVI^e^ siècle.

Au XVI^e^ siècle, la peinture, au pays de Liège, forme comme un diptyque dont les volets sont d'époques différentes et s'opposent par l'esprit et le métier.

Le plus ancien en appelle à l'œuvre des paysagistes mosans Joachim Patenier (Dinant, 1480-1485 ; Anvers, 1524) et Henri Blès (Bouvignes, vers 1490 ; Anvers ?, vers 1550), peut-être le neveu du peintre dinantais, qui, tous deux, en un temps qui favorisa les voyages des peintres septentrionaux à travers l'Europe entière, furent attirés par la très cosmopolite école d'Anvers. L'autre s'identifie avec la Renaissance liégeoise dont Lambert Lombard fut le héraut. Entre ces deux images, encore imprécises et même mouvantes, il ne semble pas y avoir de prime abord beaucoup d'affinités. Et pourtant les traits épars d'une psychologie mosane ne paraissent pas manquer à la première, encore que celle-ci inscrive sa leçon en dehors du pays mosan.

Joachim Patenier, qui se rattache aux Flamands Gérard David et Quentin Metsys, accorde le premier une place prépondérante au paysage, en exploitant la formule du Hollandais Jérôme Bosch. Il impose au XVI^e^ siècle flamand une vision panoramique, à laquelle le grand Bruegel sera sensible, où se perpétue le sentiment de paix des primitifs et où la convention des trois tons dominants est érigée en système que des passages subtils d'une nuance à l'autre assouplissent toutefois.

29 août 1558), qui se trouve aux Musées royaux d'Art et d'Histoire.

Diverses comparaisons stylistiques avec les marbres noirs de Theux à facture très italianisante, exécutés à Liège dans le cours du XVI^e^ siècle, et avec des œuvres italiennes, spécialement florentines, des XV^e^ et XVI^e^ siècles rendent vraisemblable l'attribution du monument Mielemans à l'atelier italo-liégeois des Palardin-Fiacre, d'où sortit, vers le même temps, la pierre tombale de l'abbé Van der Stappen. Des investigations dans la sculpture italienne du Quattrocento et du Cinquecento nous conduiraient plus souvent à Florence qu'à Rome. D'ailleurs les sculpteurs Palardin ne seraient-ils pas d'origine florentine? On connaît des peintres du nom de Paladini travaillant en Toscane aux XV^e^ et XVI^e^ siècles : Filippo di Lorenzo (†1608), peintre et modeleur de Pistoia, et Filippo di Benedetto (vers 1544-1614), établi à Florence en 1586.

Si notre détermination de l'atelier producteur est plausible, l'attribution du monument Mielemans à certain artiste ne peut être tentée dans l'état actuel de nos connaissances sur la Renaissance liégeoise. A vrai dire, telle lecture d'un vers de l'épitaphe latine nous révélerait son nom : Arnold Palude. La famille Palude était liégeoise, et deux de ses membres firent partie du métier des orfèvres : François de Palude, en 1462 ; Gertrude ex Palude, en 1525-1536. Seules, toutefois, des recherches dans les archives liégeoises aideraient à la solution positive du problème.

Ce maître que, en l'absence de preuves convaincantes, nous continuerons à considérer comme anonyme, est un contemporain du Montois Jacques Dubrœucq, de l'Anversois Corneille Floris et du Malinois Guillaume van den Broecke, alias Paludanus, sculpteurs qui, en Flandre et en Hainaut, illustrèrent aussi, mais d'une autre manière, l'idéal de beauté du XVI^e^ siècle italien. Comme les précédents, nombre d'autres sculpteurs « cinquecentistes » des anciens Pays-Bas séjournèrent en Italie plusieurs années. Parmi les Mosans de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, citons Francesco Liesci (de Liège ?) (1576), les Dinantais Jean et Nicolas de Wespin (à partir de

tion du remarquable monument Mielemans (Liège, église Sainte-Croix) et dix ans exactement avant qu'un autre sculpteur liégeois, Guillaume de Joncker, ne reçoive la commande du tabernacle de l'ancienne église des Croisiers de Maastricht.

Vers 1558, l'atelier de Nicolas Palardin fils était en plein essor. Il fut, dès le milieu du siècle, fréquenté par Martin Fiacre (†1601), l'auteur de la pierre tombale en calcaire de l'abbé de Saint-Laurent Gérard Van der Stappen (décédé le

Atelier italo-liégeois des Palardin-Fiacre, créé à Liège par l'Italien Nicolas Palardin († 1522). *Monument funéraire en marbre noir du chanoine Hubert Mielemans.* 1558 environ. (Liège, église Sainte-Croix.)

Œuvre rappelant dans ses grandes lignes, sauf pour la forme du fronton et la décoration sculptée, le tombeau romain de Mgr. Edouard Carn († 1561), ambassadeur d'Angleterre près le Saint-Siège, à l'église San Gregorio al Celio.

(Copyright A. C. L., Bruxelles).

La production liégeoise d'un disciple spirituel de Pierre de Cortone, Walthère Damery, s'en ressent d'une manière notable. Et même Gérard Douffet — un caravagiste convaincu — semblerait avoir adapté dans son saint Roch de l'église Sainte-Véronique à Liège, la Vierge monumentale d'un tableau de Maratta exécuté en 1686 (la Madone aux saints François et James, à l'église S. Maria di Montesanto), si nous ne savions que Douffet était décédé entre 1661 et 1665. Quoi qu'il en soit le coloris du tableau de Maratta est très différent de celui de Douffet : chez le maître italien, le manteau de la Vierge est bleu clair.

Des tableaux de l'école napolitaine du XVII^e^ siècle sont, par le style mais également par le coloris, de proches pendants des œuvres liégeoises. Lorsqu'ils sont teintés de poussinisme comme le « Massacre des Innocents » de la Pinacothèque vaticane, où les tons bistres dominent, le parallélisme stylistique devient frappant.

Le rouge qui se détache du fond, dans les tableaux liégeois, c'est celui du manteau de l'ange agenouillé au premier plan dans un tableau d'autel de l'église de la Trinité à Viterbe : Saint Nicolas de Tolentin et la Vierge, où le bleu et le rouge cramoisi des vêtements de Marie sont pareils à ceux du Maratta de l'église S. Maria del Popolo à Rome (La Vierge immaculée et des saints, vers 1685-1686). Ce tableau de Viterbe nous a remis en mémoire l'œuvre plus ancienne de Walthère Damery.

A Rome encore, une œuvre du Viennois Daniel Seiter (1649-1705) — le Martyre de sainte Catherine, conservé à Santa Maria del Popolo — montre cette sainte dans une attitude qui est celle de la même martyre peinte, d'après une attribution, par Bertholet Flémalle.

Quelques artistes liégeois et wallons du XVII^e^ siècle, d'après les archives paroissiales romaines

Les extraits d'archives paroissiales romaines publiés en 1942 par le D^r^ G. J. Hoogewerff, ancien Directeur de l'Institut Historique Néerlandais de Rome, contiennent de précieuses indications sur les peintres liégeois qui ont séjourné à Rome

revigorer la peinture et non pour la détruire, quoiqu'en ait dit Poussin, et le Bernin, prestigieux sculpteur qui résume en lui tout l'art du XVII^e^ siècle italien, met à la mode un style nouveau qu'adopte le talentueux sculpteur liégeois Jean Del Cour. L'action des Carrache s'est exercée moins à Bologne qu'à Rome, où le palais Farnèse conserve leurs chefs-d'œuvre. C'est à Rome que Rubens lui-même écoute la leçon des Bolonais, qui, plus tard, laisseront des traces dans l'œuvre de van Dijck. Van Dijck ne doit-il pas au Guide et à l'Albane ? Au début du XVII^e^ siècle, tout jeune artiste liégeois, ainsi que le *pittore cavalieresco* qui, en 1622, consacre à l'étude son premier séjour dans la Ville Eternelle, doit participer aux enthousiasmes de son époque.

Les teintes dominantes qui personnalisent les tableaux de la période liégeoise des peintres liégeois qui firent le voyage d'Italie sont le bleu grisâtre ou gris bleuâtre, le bistre et, accessoirement, un rouge qui est plus fin que le vermillon flamand. Les tons bistres et le bleu — plus métallique et moins profond chez Sacchi que chez Maratta, la comparaison des tableaux de ces maîtres à S. Isidoro de Rome est significative à cet égard — se rencontrent souvent dans les œuvres romaines des peintres italiens du XVII^e^ siècle, et particulièrement dans l'école de Carlo Maratta, qui fut le maître de Jean-Gilles Del Cour, d'Englebert Fisen et de Renier Panhay de Rendeux et que Gilles Hallet dut connaître.

Carlo Maratta (1625-1713) a combiné le classicisme d'Andrea Sacchi, son premier maître et le maître de Jean-Gilles Del Cour, et le mouvement de Pierre de Cortone, dont Walthère Damery subit l'ascendant.

Dans la peinture liégeoise du XVII^e^ siècle, la tendance au « poussinisme » s'explique également par l'influence de peintres italiens comme le Pierre de Cortone du « Rapt des Sabines » que conserve le Pinacothèque du Capitole.

Si Sacchi travailla avec Pierre de Cortone, son œuvre n'appelle pas des comparaisons stylistiques avec des tableaux liégeois postérieurs au séjour d'Italie.

C'est le style de Carlo Maratta et de son école qui semble avoir le plus marqué les peintres liégeois du XVII^e^ siècle.

et Douffet, le créateur de l'école liégeoise du XVII^e siècle, n'arriva que quatre ans plus tard à Rome où il sera, en 1620 et en 1623, le compagnon de deux grands maîtres français fixés en Italie : Valentin de Boulogne, un caravagiste, qui doit à Vouet et à Manfredi, et Claude Lorrain, le grand poète du paysage classique.

La part purement italienne — et particulièrement celle des caravagistes romains et des Bolonais — qui contribua à la formation et à l'évolution de la peinture liégeoise du XVII^e siècle, est pour le moins aussi grande que celle due aux maîtres français, comme Poussin, Lebrun et Lesueur. C'est en Italie, où la plupart des maîtres liégeois séjournèrent plusieurs années avant de faire leur halte en France, c'est à Rome surtout, mais aussi à Venise, à Milan, à Florence, à Palerme et à Naples, que nos peintres se mirent en apprentissage chez les Carlo Maratta, les Pierre de Cortone, les Andrea Sacchi et les Guido Reni.

Comme les peintres flamands des XVI^e et XVII^e siècles, les maîtres de l'école liégeoise ont rêvé de l'Italie, monitrice alors considérée comme indispensable pour parfaire toute formation artistique. Même un Bruegel et un Rubens ont tenu à faire le voyage d'Italie, pélerinage traditionnel des romanistes flamands. La majorité des peintres liégeois, déjà avant Gérard Douffet — Lambert Lombard en est un exemple, — passent plusieurs années Outremonts.

Métropole universelle de la Chrétienté, la Rome de la Renaissance était riche des trésors artistiques, de l'histoire et de la poésie de la Rome ancienne. L'Italie du temps pouvait offrir les inspirations les plus hautes : celles de Raphaël, de Michel-Ange et du Titien, qui firent l'admiration des maîtres liégeois. Mais ce n'était pas que les grands maîtres du XVI^e siècle que l'on allait interroger dans la Péninsule. A l'époque où Gérard Douffet et ses émules étudiaient en Italie, théâtre de révolutions esthétiques, la gloire s'était offerte au Guide (1575-1642).

L'école vénitienne jouissait du plus grand prestige mais elle appartenait au passé. A Rome, le Caravage était venu pour

Juste le Court, né en 1627, fit carrière à Venise à l'époque ou son homonyme liégeois se trouvait en Italie.

René Lesuisse, *Le sculpteur Jean Del Cour*, Couillet, 1953.

Joseph Philippe, *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien pays de Liège (XVI^e-XIX^e siècles)*, Liège, Musée Curtius, 1958.

(Ces deux ouvrages donnent toutes les références bibliographiques utiles.)

2. — Les peintres

Au XVII^e siècle, les peintres liégeois (1), groupés autour de Gérard Douffet — le créateur de l'école — et de Bertholet Flémalle, et les membres peintres des familles Lairesse et Damery forment un petit monde qui échappe, pour une grande part (2), au rayonnement du grand Pierre-Paul Rubens, ce prodigieux génie centrifuge. Leurs œuvres (3), qui ignorent les joies sensuelles de la couleur (4) et répugnent à la pompe et aux outrances du baroque, reflètent deux influences essentielles : celle du classicisme franco-romain, introduit par Gérard Lairesse dans la Hollande de Rembrandt, celle du naturalisme romano-napolitain auquel sacrifièrent avec bonheur Gérard Douffet et Jean-Guillaume Carlier, dont la brève carrière contenait tant de promesses.

Cependant, ces deux influences n'eurent pas la même durée : le naturalisme fut éphémère. Le Caravage était mort en 1610,

(1) Cfr. J. Philippe, *La Peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1945, 32 pl.

(2) Cfr. J. Philippe, *Rubens et la peinture liégeoise du XVII^e siècle*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'art*, t. XIX, 1950.

(3) L'Allemagne en possède les plus belles et de nombreuses. — Cfr, J. Philippe, *Tableaux de maîtres liégeois du XVII^e siècle conservés en Allemagne*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XXXVII, Liège, 1946, pp. 32-37.

(4) L'on a souvent, à ce propos, opposé les Liégeois, dont le spiritualisme est apparenté à celui des Français, à la forte sensualité flamande. Il semble bien, en effet, que les peintres du pays de Liège (l'imaginatif Patenier y compris) ne peignirent jamais pour la seule richesse de la palette, pour le plaisir de juxtaposer des taches de couleurs. Quoi de plus significatif d'ailleurs qu'ils ignorèrent la nature morte qui est bien de la peinture pour la peinture, si chère aux Flamands et aux Hollandais. Dans l'école liégeoise, le dessin l'emporte souvent en importance sur la couleur. — Cfr. A. Donnay, *Quelques idées sur le sentiment wallon en peinture*, dans *La Vie Wallonne*, t. II, 1921-1922, p. 394.

au XVII^e siècle. Ils ont notamment révélé l'existence de plusieurs peintres liégeois et wallons inconnus : Etienne Flémalle, Timothée et Robert appelés tous deux le Wallon (Vallone, en italien) (1), Pierre Van Dijck et Demani. D'autres noms de peintres dits « flamands » (2), appartenaient vraisemblablement à des Liégeois : Nicolas Lamberti (1621 et 1622), Natale (1625) (3), Dominique Cursio (1641), Gabriel de Vivier (1656), Pierre Lambert Dusart (1660 et 1661), Guillaume de Sore (1675) et Joseph Lamberti (1688). Un Jean Lambert Dusart, verrier (4), né vers 1619 et décédé à Rome le 17 février 1688, habitait depuis 1680 la paroisse Saint-Laurent en Lucine avec son neveu Louis-François (5). Il s'agit très probablement d'un parent de Pierre Lambert Dusart (6). Quant à Dominique Cursio, nous le trouvons en compagnie du peintre flamand Salomon Baccalè (7), lequel, en 1630, habitait avec l'Anversois Corneille Schut, peintre décédé en 1636.

Etienne Flémalle (8) épousa à Rome, dans la paroisse Saint-Laurent en Lucine, le 3 juillet 1612, Marguerite Lucatelli, de laquelle il eut huit enfants. Ceux-ci, nés et baptisés de 1613 à 1625 dans la paroisse Saint-Laurent en Lucine, moururent quasi tous en bas âge. Etienne Flémalle était miniaturiste et calligraphe.

Timoteo Vallone (9), appelé Timoteus Ofo, habite à Rome en 1620 et en février 1622, la paroisse Sainte-Marie du Peuple.

(1) Deux autres Wallons, Quentin (de Tournai ?) et Nicolas del Male, habitaient Rome respectivement en 1663 et 1671 (cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, pp. 46, 257).

(2) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, pp. 89, 91, 95, 110, 139, 140, 146, 196, 246.

(3) Natale habitait Rome avec un certain Martin Fisen.

(4) En italien, le mot « vetraio » (vetraro, dans les archives compulsées par le D^r Hoogewerff) s'applique au verrier et au vitrier.

(5) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, pp. 155, 206.

(6) En 1689, année de sa mort, un Jacques Delsart habitait à Rome avec un peintre du nom d'Ernest Giamar. Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, p. 162.

(7) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, register.

(8) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, pp. 84, 88, 171, 180, 181 s., 182, 183, 194, 195.

(9) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, pp. 17, 18.

Roberto Vallone (1) en 1622, demeure dans le quartier de la Trinité des Monts avec deux artistes allemands : Théodore Cruger et Gérard de Cologne. Cruger, qui est peut-être Hambourgeois, est mort à Rome le 23 janvier 1624 (2).

Pierre Van Dijck (3) qui habitait la paroisse Saint-Eustache, épousait le 6 octobre 1627 une paroissienne (4) de Saint-Laurent en Lucine. Ce peintre d'origine liégeoise habita alors la paroisse de Saint-Laurent en Lucine jusqu'à sa mort survenue le 3 novembre 1657. Sa femme mourut jeune encore, le 5 juillet 1640. Leur fils unique, Joseph-Laurent naquit le 23 mars 1631 et décéda le 9 octobre 1653. Un peintre prénommé Laurent, qui ne peut être le fils de Pierre, habite la même paroisse Saint-Laurent en 1655.

Demani (Monsù Demani, pittore da Liesi) est, en 1643, paroissien de Saint-Laurent en Lucine. Il habite la Via Vittoria avec un sculpteur français du nom de Tibaut (?) et un peintre « flamand » nommé Jean-Baptiste Gellis (Gilles ?) (5). Notons, pour ce qui est de la similitude des noms patronymiques, que le fils Jacques d'un certain Nicolai Demanini (Nicolas Demani) (6) est baptisé en 1608. Son parrain fut le peintre Jacob de Hase.

En Italie où étudièrent tant de maîtres flamands et liégeois du XVII^e^ siècle, les uns et les autres eurent l'occasion de vivre dans une communion d'idéal artistique, né d'un même amour des créations si variées de la peinture ultramontaine (7).

Les artistes liégeois du XVII^e^ siècle qui figurent souvent comme Fiaminghi dans les « Uittreksels » du D^r^ Hoogewerff, habitèrent pour la plupart la paroisse San Lorenzo in Lucina,

(1) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, p. 232.
(2) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, p. 272.
(3) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, pp. 96, 97, 99, 103, 105, 114, 115, 117, 119, 132, 133, 136, 171, 183, 198, 202, 203.
(4) Françoise Sabas ou Sabor ou Saboth ou encore de Ponti !
(5) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, p. 113.
(6) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, p. 179.
(7) Cfr. J. Philippe, *Rubens et la peinture liégeoise du XVII^e^ siècle*, dans Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art, t. XIX (1950), p. 9 s., du t. à p.

où vécurent Nicolas Poussin (1632, 1639, 1648) et Gaspard Dughet (1632). Leur chef de file, Gérard Douffet, le fondateur de l'école, fut à Rome, en 1620 et en 1623, le compagnon de Valentin de Boulogne et de Claude Lorrain (1).

Gérard douffet, né à Liège en 1594 et décédé dans la même ville entre 1661 et 1665 (2), travaille, de 1612 à 1614, dans l'atelier de Rubens, rentré d'Italie depuis 1608. Les plus beaux portraits du fondateur de l'école liégeoise, bien dessinés et composés, aux chairs qu'anime un coloris chaud, « évoquent ceux que Pierre-Paul peignit peu après son retour en Flandre ; calmes, dignes, ils prolongent l'art des grands portraitistes de la fin du XVI^e^ siècle et annoncent l'individualité propre au portrait « baroque » (3).

Nous avons pu voir à Rome (4) en 1948, grâce à une aimable indication du D^r^ Hoogewerff, une toile (L. 2 m. 11) que certaine tradition attribuerait à Douffet : La reine Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase de sang. Mais cette œuvre, que possède le marquis Cuggia di San Orsola, est une copie fidèle de la gravure — qui date de 1630 — de Paul Pontius d'après Rubens (5). Les carnations plus ternes et le coloris plus mat que chez les Flamands n'infirment pas une origine liégeoise possible. Le rouge est la note dominante, et l'on trouve du rose à l'étendard ainsi qu'au plumet du chapeau d'un personnage placé à gauche. La robe de la reine des Scythes est blanche rehaussée d'or.

Dans ses peintures religieuses — notamment l'Invention de la Sainte-Croix de la Pinacothèque de Munich, le premier grand tableau exécuté après le retour d'Italie, — l'accent caravagesque est assez prononcé. Gérard Douffet, à travers Rubens et par l'Italie, subit la forte emprise de l'art de l'Amerighi.

(1) Cfr. G. J. Hoogewerff, *op. cit.*, pp. 17, 92.
(2) *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. X (1913), p. 200.
(3) Fierens-Gevaert, dans *Catalogue de l'Exposition de l'Art ancien du pays de Liège au Palais du Louvre*, Liège, 1924, p. 74.
(4) Chez la baronne Abiguente, 2 Piazza Cairoli.
(5) Cfr. L. Lebeer, *Pierre-Paul Rubens et l'art de la gravure*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. XLV (1941), p. 203, pl. XXII. — Il existe de ce sujet d'autres copies peintes.

La reine Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase de sang (Rome, marquis Cuggia di San Orsola). Tableau attribué par une certaine tradition à Gérard Douffet (1594-1661/1665).

(Photo Vasari, Rome.)

Certaines de ses compositions présentent des réminiscences de tableaux célèbres de son maître Rubens : telles, respectivement une grande toile et un dessin, la Descente de Croix de l'ancienne abbaye de Cornelimünster (1) et l'Erection de la Croix (2) du Musée des Beaux-Arts de Liège. Celle-ci est datée de 1615.

Alfred Michiels avait découvert une Déposition de Croix de Douffet qui appartenait à Félix Bamberg, consul général d'Allemagne à Messine, lequel envoya ce tableau à Anvers pour l'Exposition rétrospective du troisième centenaire de Rubens. « Les ombres fortes du divin cadavre et des linges prodigués sous lui, autour de lui, donnent au travail un relief et une vigueur extraordinaires. La couleur est d'une intensité,

(1) Cfr. J. Helbig, *La peinture au pays de Liège*, 2e éd., p. 240.

(2) Cfr. J. S. Renier, *Catalogue des dessins d'artistes liégeois d'avant le XIXe siècle.*, Verviers, 1873, p. 23 s. ; comte J. de Borchgrave d'Altena, dans *La Passion du Christ dans l'art ancien au pays mosan*, Liège, 1935, p. 38.

d'une science prodigieuses ; dans cette lugubre symphonie, le manteau pourpre de saint Jean introduit seul une note moins sépulchrale, une note qui rappelle le monde des vivants. Jamais scène de la Passion n'a été exprimée d'une manière plus tragique. Ribéra aurait pu signer cette toile, qui soutiendrait sans désavantage la proximité des siennes (1). » C'est d'après Michiels, à l'époque où Douffet était sous l'emprise rubénienne, qu'a dû être exécutée cette Déposition de Croix.

Douffet se rend à Rome en 1614 ; Le Caravage était mort depuis quatre ans. A Rome, il est, en 1620 et en 1623, le compagnon de deux grands maîtres français fixés en Italie (2) : Valentin de Boulogne, un caravagiste, qui doit à Vouet et à Manfredi, et Claude Lorrain, le grand poète du paysage classique.

A Rome, d'après Louis Abry, Douffet admira les chefs-d'œuvre de la Galerie Medicis, mérita la bienveillance de Valentin de Maenfrede et peignit en dix-huit heures un portrait pour le comte de Tosco. Dans son voyage de retour, deux peintres liégeois — Tilmant Woot de Trixhe et Michel Houbar — l'accompagnent. A Venise, Douffet, recommandé par son compatriote Pierre des Ursins, prodique ses talents de portraitiste, afin de réunir quelque argent pour continuer le voyage. Au printemps de l'année 1623, il revoyait Liège qu'il allait doter d'une école de peinture.

Gérard Douffet fut, avec Jean-Guillaume Carlier, le représentant le plus caractéristique du naturalisme romano-napolitain.

Cfr. G. H. Hoogewerff, *Nederlandsche Kunstenaars te Rome (1600-1725). Uittreksels uit de parochiale Archieven*, dans *Studiën van het Nederlandsch Historisch Instituut te Rome*, t. III, La Haye, 1942, pp. 17, 92.

J. Philippe, *Rubens et la peinture liégeoise du XVII^e siècle*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XIX (1950), pp. 10-12.

(1) A. Michiels, *Van Dyck et ses élèves*, 2^e éd., Paris, 1882, p. 291.

(2) *Infra*, p. 99.

BERTHOLET FLÉMALLE ET SON ÉCOLE.

Peintre, architecte et musicien, Bertholet FLÉMALLE (Liège, 1614-1675) est l'élève le plus brillant et le plus célèbre de Gérard Douffet, dont il continue et transmet la tradition. Comparé à son maître, Flémalle — qui a fréquemment travaillé à Paris — est plus classique, et dans sa couleur, et dans son dessin, et dans sa composition. S'il ne s'assimile pas l'énergique traitement des figures du créateur de l'école liégeoise — duquel, à ses débuts, il a partagé la foi caravagesque, — Flémalle se renouvelle en se francisant au contact des œuvres de Poussin et de Lesueur. Ainsi, — en chef d'école, — il ouvre une voie où vont s'acheminer le plus grand nombre des peintres liégeois du XVII^e^ siècle, une voie où l'Italie non caravagesque tint un rôle notable. Le portrait d'homme (toile, H. 0 m. 63; L. 0 m. 46) du Palais Corsini (n° 1074), peint par Tiberio Tinelli (1586-1638), nous a rappelé la manière de Flémalle.

Vers 1638, accompagné du chirurgien François Medin et du peintre Walthère Woot, l'artiste part pour Rome, où l'éclectisme bolonais va le séduire. Mgr Vaes, auteur de recherches d'archives sur les artistes « belges » à Rome au XVII^e^ siècle, n'aurait pas relevé une seule mention de Flémalle dans les archives des paroisses romaines (1). Vasi, dans son Itinéraire de Rome, signale au palais Corsini un « Christ avec les apôtres par Bertolet, liégeois » (2).

Sur son chemin de retour, le peintre s'arrêta à Florence et y fit plusieurs tableaux pour Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane. Arrivé à Paris, il fut occupé par Pierre de Séguier, chancelier de France, à la décoration d'une des galeries de Versailles, au moment où Eustache Lesueur réalisait sa longue série de la Vie de saint Bruno (Louvre), si le peintre français l'a du moins commencée avant la fin de l'année 1647, date à laquelle Bertholet était rentré à Liège.

Un contemporain liégeois de Bertholet Flémalle et de Walthère Damery, Gabriel Lambertin, né vers 1620, séjourna

(1) Cfr. L. DEWEZ dans *la Vie Wallonne*, t. VII (1927-1928), 134.
(2) Cfr. E. FETIS, *Les artistes belges à l'étranger*, t. II (Bruxelles, 1865), p. 377.

plusieurs années en Italie. Il fut le maître de Jean-François Douven (Ruremonde, 1656-Dusseldorf, 1727).

Bertholet Flémalle fut le maître de quatre peintres liégeois : Jean-Gilles Del Cour, Jean-Guillaume Carlier, Gérard Lairesse et Englebert Fisen, le premier et le dernier de ceux-ci ayant séjourné en Italie.

Jean-Guillaume Carlier (Liège, 1638-1675), puissant dessinateur et coloriste vigoureux, fut, suivant l'expression de Fierens-Gevaert, « le plus intransigeant des véristes liégeois ». On s'est plu — d'ailleurs avec raison — à souligner l'accent du terroir qui tonifie les œuvres de ce remarquable élève et collaborateur, à Liège et à Paris, de Bertholet Flémalle. Le rayonnement de l'esthétique de son excellent maître ébranle sa foi caravagesque — chantée allègrement dans le Baptême du Christ de la cathédrale Saint-Paul de Liège — et l'amène, surtout dans son Martyre de saint Denis, à sacrifier au culte de Poussin.

Peintre d'histoire et portraitiste, le prosaïque Carlier — qui ne se rendit pas en Italie — s'exerça en copiant des tableaux de Bertholet Flémalle, de Gérard Douffet et d'autres de ses devanciers liégeois. Une facture solide, un coloris particulier, proche parfois des Espagnols, et une bonne entente du clair-obscur font de lui le plus original des peintres liégeois du XVII^e^ siècle.

Jean-Gilles Del Cour, né à Hamoir (province de Liège) en 1632 et décédé à Liège en 1695, est le frère cadet du brillant sculpteur wallon Jean Del Cour — élève de Gérard Douffet et disciple spirituel du Bernin — qui dirigea les études du peintre dans la Cité épiscopale où celui-ci venait de faire ses humanités. Après avoir reçu les principes du dessin de son frère, Jean-Gilles passa dans l'atelier de Bertholet Flémalle, rentré d'Italie en 1647, plutôt que dans celui de Gérard Douffet. Sa technique, comparée à celle de ses deux maîtres présumés, le confirme.

En 1648, Jean Del Cour partait pour Rome, qu'il ne devait quitter qu'en 1657. A son tour, Jean-Gilles — âgé de vingt-cinq ans — s'y rend une première fois et, pour sept années, y devient

élève de l'aimable Andrea Sacchi, puis, après la mort de celui-ci en 1661, le disciple de l'honnête praticien Carlo Maratta (1625-1713); après son second séjour en Italie, qui dura au moins de 1668 à 1673, il s'établit, vers 1676, à Liège chez son frère Jean.

Dans la capitale des papes, le jeune peintre liégeois, dépourvu d'imagination, consacra le meilleur de son temps à la copie des travaux des grands maîtres de l'école romaine, et c'était à Raphaël qu'allaient ses préférences. Voici d'ailleurs ce qu'il écrivait au revers d'un de ses dessins envoyés de Rome au frère aîné : « ... Gli italiani stessi dicono che gli quadri di Raffaello saranno tra venti o trent'anni in Liegi, perche li originali sene vanno in fumo; e come uno che non sa fare benessimo d'invenzion non è possibile che faccia cosa buona, e per il passato non sene fatta copia che valia... » De la période romaine de Del Cour, nous connaissons quelques-unes des meilleures copies exécutées d'après le maître d'Urbin, signalées au château de Kinkempois près Liège par Jules Helbig, et la Vierge dite de saint Luc que possède l'église de Hamoir.

Jean-Gilles dessina, d'une manière très achevée, à la plume et à l'encre de Chine, des statues que renfermaient les principales galeries princières de Rome.

Jean-Gilles, qui adopte l'esthétique de Bertholet Flémalle, « cherche moins le relief que Douffet et arrive à un charme discret par la grâce de ses lignes; sans imiter l'ondulation en S de Raphaël, il introduit un sentiment analogue dans son dessin, d'ailleurs moins arrêté que celui du maître auquel il rendit tant d'hommages en copiant ses œuvres avec une conscience admirable ».

Englebert Fisen, l'ami du sculpteur Jean Del Cour et l'élève le plus distingué de Bertholet Flémalle après Carlier et Lairesse, naît à Liège en 1655 et y meurt âgé de soixante-dix huit ans. En 1671, il part pour Rome, où Carlo Maratta — l'ancien maître de Jean-Gilles Del Cour — le prend comme élève.

Après une absence de huit années, Fisen rentre à Liège, et va, jusqu'en 1729, consigner dans un registre tous les travaux

de son atelier, par ordre de production et avec leur prix de vente ; ce précieux répertoire n'énumère pas moins de six cent cinquante-deux peintures, parmi lesquelles cent quarante-six portraits. En 1685, Fisen devient peintre de Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège.

Fisen est un maître très inégal en qualité. Sa tragique Crucifixion de l'église Saint-Barthélemy à Liège, l'une de ses premières compositions originales après son retour d'Italie,

A. Masucci. *Sainte Famille* (Rome). Œuvre italienne proche de la manière d'Englebert Fisen par le style.

(Rome, Cabinetto Fotografico Naz.)

fit l'admiration d'Alfred Michiels (1). Mais la plupart des autres œuvres sont d'un dessin lâche, d'une molle exécution et d'un coloris peu harmonieux. Sa « Famille de la Vierge » que conserve l'église Saint-Denis à Liège est à rapprocher de l' « Education de la Vierge » que possède l'église du Saint Nom de Marie à Rome, une œuvre d'un élève italien de Carlo Maratta : Augustin Masucci. Et le coloris assourdi de l'Annonciation (1674-1686) (Rome, église S. Marcello, première chapelle à droite) de Lazzaro Baldi nous a également rappelé Fisen. En ce qui concerne la composition de ses œuvres postérieures au voyage d'Italie, Fisen s'est souvenu de Maratta. Il suffit de comparer d'une part la Nativité du maître italien à S. Giuseppe dei Falegnani (1650) de Rome et une composition sur le même sujet à l'église Sainte-Véronique à Liège (1688) par Fisen, et d'autre part le Martyre de saint Barthélemy de celui-ci et le Martyre des saints Blaise et Sébastien de Maratta (Gênes, S. M. di Carignano).

Elève du Liégeois Englebert Fisen et contemporain d'Edmond Plumier, Jean Delloye (2) fut décorateur et paysagiste. Il est l'auteur des belles peintures à l'italienne de la cage d'escalier du remarquable château d'Aigremont (aux Awirs, dans l'actuelle province de Liège), bâti de 1717 à 1725 sur l'ordre du riche mécène Mathias Clercx dont un membre de la famille fit travailler, en 1797, à l'église Saint-Barthélemy à Liège, le maître de Delloye, Englebert Fisen.

Les peintures murales de la cage d'escalier du château d'Aigremont couvrent les murs, le plafond, ainsi que le revers de l'escalier. On y voit des éléments décoratifs d'esprit baroque, un peu lourds : des perspectives, des cartouches, des vases, des feuillages et des imitations de marbres.

Artiste fécond et parfois creux, coloriste séduisant et dessinateur aisé, Gérard Lairesse exploite avec science et large

(1) *Histoire de la peinture flamande*, t. X, p. 173.

(2) Cfr. Comte J. de Borchrave d'Altena, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, Liège, (s. d.), t. I, pp. 23, 25, fig. 9 et t. III, p. 38. Voir aussi *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XXIX (1938), p. 6.

facilite la formule classique de son maître Flémalle, notamment dans la Mort de Germanicus (Musée de Cassel) et la Mort de Pyrrhus (Musée des Beaux-Arts, Bruxelles). Poussin et Raphaël dominent ce parangon septentrional de l'académisme qui, par l'esprit et la facture, s'apparente parfois à Lebrun. Lairesse fut à la fois peintre, graveur et esthéticien.

En 1663, Gérard Lairesse se fixe en Hollande. Avec le rhéteur Lairesse, nourri de l'*Iconologie* de Cesar Ripa et féru des gravures d'après Poussin, la mythologie franco-romaine va triompher au pays de Rembrandt, où le maître liégeois finit par acquérir une grande renommée.

En 1947, à Rome, alors que j'étais pensionnaire de l'Académie belge, j'eus l'avantage de faire la connaissance du Professeur Antonio Muñoz, et d'examiner chez cet excellent historien d'art une œuvre inédite de Gérard Lairesse, signée « G. Lairesse inv. *f* » dans l'angle inférieur droit. Il s'agit d'une toile collée sur panneau (H. 0 m. 39 × L. 0 m. 26), qui provient de la collection du comte Gregorio Stroganoff (†1910) (1). C'est une grisaille dans les bruns.

Un autoportrait de Gérard Lairesse (toile, H. 0 m. 895 × L. 0 m. 735) en perruque blond cendré et vêtement bleu vert, est conservé aux Offices à Florence ; les carnations sont faibles, comme le dessin de la main gauche. Cette œuvre entra dans les collections florentines du vivant du maître, puisqu'elle figure dans l'inventaire de 1704 sous le n° 1811 (2).

La manière de Lairesse n'est pas sans parenté avec celle de maîtres italiens comme Lazzaro Baldi (1623-1709) (3), de Francesco Trevisani (1669-1753) (4) et du peintre inconnu qui a exécuté les tableaux 163 et 173, deux petits pendants, de la Galeri Spada à Rome.

(1) Sur ce collectionneur, voir A. Muñoz, *Figure romane*, Rome, (1944), pp. 133-150.

(2) « Tela alto braccia 1 1/2, largo braccia 1 1/4, dispintavi di sua mano il ritratto di Gherardo Della Resse (*sic*) di Liegi con parrucca lunga bionda, con vesta da camera, capellina, con ornamento (*c'est-à-dire un cadre*) intagliato a festone e tutto dorato. » L'autoportrait de Gérard Lairesse est repris dans les inventaires subséquents en 1753, 1769, 1784, 1825 et 1890, respectivement sous les nos 3147, 3255, 564(15), 1584 et 1894.

(3) Auteur du *Parnasse* (toile, H. 0 m. 75 × L. 0 m. 36) de la Galerie Spada.

(4) Auteur de l'*Antoine et Cléopâtre* (toile, 2 m. 55 × 2 m. 54) de la Galerie Spada.

Gérard Lairesse appartient à une dynastie de peintres, dont il est le plus remarquable. Il est fils de Renier Lairesse (Liège, vers 1597-Vitry-le-François, 1667), peintre d'histoire et portraitiste, qui renonça au voyage d'Italie mais copia des travaux de Véronèse, Guido Reni et d'autres maîtres italiens que vraisemblablement des gravures lui révélaient. Son frère Ernest (Liège, 1636-Amsterdam, 1718) fut miniaturiste et peintre de fleurs, de fruits et d'oiseaux ; il demeura deux ans à Rome aux frais du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière.

Gérard Lairesse. Toile de la Collection d'Antonio Muñoz (Rome).
(Rome, Cabinetto Fotografico Naz.)

Joseph Philippe, *La peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1945, (avec références bibliographiques).

Les Damery.

Plusieurs peintres de la famille Damery honorèrent la pratique des beaux-arts à Liège. Plusieurs d'entre eux firent le voyage d'Italie.

Simon Damery fut, comme Gérard Douffet, élève de Jean Taulier, son oncle, peintre et graveur bruxellois établi à Liège vers 1600 et y décédé après 1642. Il arriva à Rome en 1616 et, après un séjour prolongé dans cette ville, se fixa à Milan, où il mourut en 1640. Ce « pittore di storia e non senza grido, » suivant l'expression de Bedotti, exécuta aussi des portraits.

Deux neveux de Simon Damery firent le voyage d'Italie : Walthère et Jacques, dont la sœur épousa le peintre Gilles Hallet qui passa toute sa carrière en Italie. Jacques Damery le jeune (Liège, 1619-Rome, 1685), peintre de fleurs, de fruits, de vases et d'autres ornements, se forma chez son frère Walthère (Liège, vers 1610-1678) qui, âgé de vingt-cinq ans,s'embarqua pour l'Angleterre, — pays d'adoption d'Antoine van Dyck depuis 1632, — où il exerça ses talents de portraitiste. En passant par la France, il partit ensuite pour l'Italie, où il connut le grand fresquiste Pierre de Cortone (1596-1669) qui, en 1639, avait terminé le majestueux plafond de la grande salle du palais Barberini (Rome) et commencé, depuis 1637, ses décorations du palais Pitti (Florence). L'école bolonaise va recueillir les suffrages du peintre liégeois.

Capturé par des pirates, le vaisseau qui devait ramener Damery en France dut mouiller à Alger. Des Pères Récollets mirent fin à la captivité de l'artiste qui, débarqué à Toulon, où, en 1644, il produisit un tableau d'autel pour la cathédrale, gagna Paris par la Provence et le Dauphiné. Dans la capitale française, Damery, qui avait lié connaissance avec quelques Pères Carmes, saisit l'occasion d'un important travail, qui, pour un début, fut un coup de maître.

Pour décorer la coupole de leur église, les Carmes du couvent de la rue de Vaugirard en appelèrent au talent de Walthère Damery, et non à celui de Bertholet Flémalle comme on l'a cru trop souvent. C'est sans hésitation que le biographe liégeois Louis Abry — qui a bien connu Flémalle et Damery — attribue à celui-ci les peintures de la première coupole « baroque » qu'aient vue les Parisiens.

Elie enlevé au ciel dans un char de feu est le thème principal d'une Glorification de l'Ordre du Carmel. Dans la calotte de la coupole, le char du prophète s'élève parmi les nuées et les anges, tandis que, plus bas, les disciples d'Elie, préservés de tomber dans l'église par une balustrade, portent les yeux vers le prophète ou vers Elisée qui va recevoir le manteau de son maître.

Les pendentifs, au dire de Jules Helbig, portent les compositions les plus achevées et les plus importantes. Elles figurent des scènes de la vie de quatre saints et saintes de l'Ordre des Carmes. C'est un pinceau aisé et large qui a brossé, dans d'harmonieuses tonalités, les figures colossales de l'Extase de sainte Thérèse, dans laquelle un ange perce le cœur de la Vierge séraphique à l'aide d'une flèche d'or. Le groupe sculpté de Sainte-Thérèse à Sainte-Marie-de-la-Victoire à Rome, chef-d'œuvre du Bernin, date de 1646.

Dans les peintures de la coupole des Carmes, Damery, qui se souvient de Pierre de Cortone, s'est montré savant « perspectiviste ». Leur « tonalité générale, assez ambrée, qui harmonise des tons vifs, demeure, pour achever l'air corrégien de l'ensemble ». Pour H. Delaborde, « tout enfin, dans ces peintures sagement composées, sagement faites, révèle un esprit et une main bien informés ; tout émane d'une science sans arrogance, mais non pas sans certitude, et qui, sous les dehors de la simplicité, de la bonhomie même, si l'on veut, a au fond sa valeur propre et son genre d'autorité ».

On peut affirmer que le style de Pierre de Cortone fut importé en France par Walthère Damery, de retour à Liège vers 1646. Giovanni Francesco Romanelli (1612-1662), le meilleur élève de l'étonnant décorateur italien, ne sera appelé à Paris qu'en 1648.

Les liens de nature stylistique qui existèrent entre Walthère Damery et Pierre de Cortone, nous les trouvons matérialisés dans le type « cortonien » de la Vierge (voir notamment la « Madone apparaissant à saint François » que conserve le Musée de l'Ermitage) chez le maître liégeois. Mais c'est dans le style de l'école de Carlo Maratta que l'on doit situer l'ensemble de la production liégeoise de Walthère Damery.

Bedotti, *Guida ossia Dizionario portabile per gli amatori dei Quadri della Scuola fiamminga et olandese*, Turin, 1845.
Joseph Philippe, *La peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1945, pp. 37-39.

Dieudonné Delmont.

Par son exil et par son œuvre, Dieudonné Delmont (Saint-Trond, 1581-Anvers, 1644) appartient pleinement à l'école de Rubens.

Ce peintre, né Liégeois de nation, fit, en compagnie du grand maître anversois, un voyage en Italie où il demeura de 1600 à 1608.

Jules Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e éd., Liège, 1903, pp. 356-357.

Gérard Goswin.

Ce maître (Liège, 20 juin 1616-12 janvier 1691) fut peintre de fleurs et de fruits. Après avoir travaillé dans l'atelier de Gérard Douffet, il fit le voyage d'Italie et séjourna à Rome, où il aurait décoré des salons dans plusieurs palais. Gérard Goswin devint par la suite professeur de dessin du Dauphin de France, le futur Louis XIV.

J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e éd., Liège, 1903, pp. 242-245.

Gilles Hallet, peintre de l'école liégeoise du XVII^e siècle (Liège, 1620-Rome, 1694), appartenait à un groupe familial d'artistes de mérite. Il s'était allié à la famille Damery en épousant une sœur des peintres Jacques le jeune et Walthère

Damery (Liège, 1614-1678), son excellent maître qui fut marqué par les leçons de l'école bolonaise et importa en France le style de Pierre de Cortone qu'il avait connu en Italie. Comme Jacques Damery le jeune (Liège, 1619-Rome, 1685) et son oncle Simon Damery le jeune (décédé à Milan en 1640), il passa en Italie la plus grande partie de sa vie. Son corps a dû être inhumé dans l'église Santa Maria in Vallicella, si l'on se réfère au vœu exprimé dans son testament.

C'est jeune encore que Gilles Hallet fit le voyage de Rome où il s'établit définitivement. Y ayant acquis une certaine réputation, il put prodiguer son pinceau pour satisfaire aux commandes des amateurs et pour décorer des églises de sa ville d'adoption. Benedetto Farca grava deux des nombreux tableaux qu'il exécuta à Rome : la *Translation à Lorette de la maison de la Vierge par les anges* ; la *Vierge auxiliatrice*, toile exécutée pour l'église Santa Maria dell Fornaci.

L'église Santa Maria dell'Anima à Rome conserve du maître liégeois une *Nativité de la Vierge* qui est une des meilleures parmi les quatre peintures en hauteur sur toile (L. 1 m. 60 env.) qui, encastrées dans la muraille, ornent symétriquement un pan coupé de la sacristie de cette église. Santa Maria dell'Anima était l'église des Liégeois à Rome, dont le Visétois François Le Cocq était un des illustres proviseurs.

La composition de cette Nativité est pyramidante. Le coloris est plus sombre que celui des trois autres toiles, dues au Ferrarais Giovanni Bonatti (vers 1635, †Rome 1681) et à Giovanni Maria Morandi (1622-1717).

Gilles Hallet est également l'auteur des toiles des caissons de la voûte couronnant la niche de l'autel (trois médaillons : Dieu le Père, Saint Henri et Saint Antoine) et de la voûte de la niche située à l'opposite de l'autel (seul reste dans un caisson la colombe du Saint Esprit). Le coloris de ces peintures, plus clair que dans la *Nativité*, n'est pas sans parenté avec celle-ci. Les teintes dominantes sont le rouge, le bleu et le brun. Le fond du tableau est fortement assombri.

Le maître liégeois contribua aussi à décorer l'église San Isidoro où Carlo Maratta travailla. Après avoir examiné

l'ornementation peinte de cet édifice, les seules précisions que nous puissions apporter sont que les deux lunettes peintes sur toile (L. 1 m. 95) — Saint Antoine prêche aux poissons ; le même saint rappelle à la vie un enfant mort — de la seconde chapelle à gauche montrent les mêmes teintes dominantes : le brun et le bleu, et, en outre, que ces œuvres s'harmonisent parfaitement avec la « Vision de saint Antoine de Padoue », de Giovani Domenico Cerrini (1609-1681) qui fut peinte entre 1657 et 1674. Les scènes de ces deux peintures qui furent attribuées à Hallet se passent dans un paysage fort dépouillé.

Gilles Hallet (1620-1694), *Nativité de la Vierge*
(Rome, église Santa Maria dell'Anima)

Bon praticien privé d'originalité, tel nous apparaît Gilles Hallet, lequel fit le commerce de ses dessins qu'il envoyait aussi à ses amis liégeois. Le Musée des Beaux-Arts de Liège a conservé une sanguine qui représente un groupe champêtre.

J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Liège, 1903, pp. 344-346.
J. Lohninger, *S. Maria dell'Anima, die Deutsche Nationalkirche in Rom*, Rome, 1909, p. 221.
G. J. Hoogewerff, *Bescheiden in Italie omtrent Nederlandsche Kunstenaars en Geleerden*, t. II (La Haye, 1913), pp. 522 s., 726 (d'après l'inventaire de la saeristie de l'Anima, établi entre 1680 et 1700).
J. Philippe, *La peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1945, pp. 37, 40.
Ibid., *Gilles Hallet*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XXXII (1964).

Nicolas la Fabrique (Namur, 1649 - Liège, 1733), peintre de figures isolées, se rendit à Rome après avoir suivi les leçons de dessin du peintre namurois Bouge, duquel sont deux dessins de paysage à la sépia que conserve l'Université de Liège. G. Jorissenne rattacherait à la période italienne de La Fabrique une Sainte Cécile jouant d'une sorte de rebec (Musée des Beaux-Arts, Liège). Sur le chemin du retour, Nicolas s'arrête à la cour de France. Rentré à Namur vers 1680, il décide de s'établir à Liège.

Bon portraitiste, auquel Louis XIV et l'impératrice Marie-Thérèse servirent de modèles, il obtint quelque succès à la cour d'Autriche ; l'empereur Léopold le gratifia même d'une médaille d'or à son effigie, médaille que nous voyons suspendue au cou du peintre dans l'auto-portrait de la collection du marquis de Gontaut-Biron, à Paris. Cette toile signée et datée 1689, est « un excellent morceau de peinture, harmonieux dans son ensemble, vigoureusement enlevé et néanmoins fouillé en toutes ses parties ». Une « tête tenant une coupe » appartenait au cabinet de Louis XIV.

Joseph Philippe, *La peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1945, p. 40 s.

Antoine Rocka.

Un religieux-peintre qui travailla au pays de Liège, Antoine Rocka, fut probablement un disciple de Rubens. Frère Mineur

à Saint-Trond, il mourut à Rome vers 1660. Le « Gulden Cabinet » de Corneille de Bie nous fait connaître, en plus du lieu de décès de l'artiste, des travaux de celui-ci à l'église des Frères Mineurs de Bruxelles. Une *Ascension* de Rocka, signée et datée 1657, est conservée au presbytère de Schuerhoven, et le couvent des Frères Mineurs de Saint-Trond possède quelques tableaux attribués au même artiste.

La toile du maître-autel de l'église Sainte-Marie-Madeleine des Religieux Ministres des Infirmes, à Rome, n'est pas d'Antoine Rocka, mais de l'Italien Michel Rocca, dit le Parmigianino. Elle représente la Madeleine repentante, et on la date de 1698.

A. Driehe, *Schilder Antonius Rocka, minderbroeder te Sint Truiden*, dans *Limburg*, t. VIII (1926-1927), pp. 129-135, 152-156.

Les Walschartz.

Fils d'un orfèvre d'origine anversoise établi à Liège, François, alias Jean Walschartz, naquit à Liège à la fin du XVI^e^ siècle — en 1595 selon le chanoine Hamal —, et mourut dans la même ville, en 1665 pour l'historiographe liégeois Louis Abry, contemporain de Walschartz, en 1675 suivant les Liégeois Saumery et Hamal, qui avait trois tableaux du maître (deux portraits et une Vierge à l'Enfant) dans sa collection. D'aucuns donneront plus de crédit à la seconde date de décès, du fait que le 3 septembre 1666 les procès verbaux des réunions capitulaires de la collégiale Saint-Servais à Maastricht enregistrent un paiement vraisemblablement destiné à l'artiste. Les quatre plus anciennes mentions certaines du maître, toutes du XVII^e^ siècle, se trouvent dans une chronique latine de Nicolas Nessels, un recueil de poésies de l'Italien Antonio Abbondanti, les archives westphaliennes et le « Schildersregister » de l'Amsteldamois Jan Sysmus. François Walschartz travailla à Maastricht et au château de Raesfeld, en Westphalie.

C'est dans une édition liégeoise de 1630, « La Giuditta e le rime sacre, morali e varie », que le poète italien Antonio

Abbondanti, Secrétaire du nonce Pierre-Louis Carafa àCologne, adresse une petite poésie « al Signor Francesco Valschart, Pittor di Liegi », à qui Abbondanti promet amicalement l'immortalité.

Cet artiste intéressant et peu connu, qui a retenu, en faible écho certes, la leçon de Rubens et celle des Italiens, comme Guido Reni et Antiveduto Grammatica, tranche par son sens de la couleur dans le petit monde poussinesque des peintres liégeois de la suite de Gérard Douffet.

François Walschartz, fils de maître France et de Marie Debois, et petit-fils des époux Walschartz-Van Rommel, apprit à dessiner et à graver sous la direction de son père, qui acquit le mét'er d'orfèvre à Liège en 1590-1591. Son apprentissage se continuera à Anvers, d'abord chez un peintre dont le nom ne nous est pas connu, et, ensuite, par l'étude des œuvres de Rubens que, peut-être, des gravures lui révélaient.

C'est en 1620 au plus tôt que François Walschartz « voyagea depuis en Italie et à Rome, où il se mit sous la leçon de Carlo, Vénitien, peintre fameux qu'il a voulu en quelque manière imiter, mêlée cependant d'un goût flamand qu'il a retenu toute sa vie, mais que ne valoit pas son premier ». Avec Jules Helbig, nous identifierons à Carlo Saraceni (1585-1620) ce peintre vénitien nommé Carlo, que Louis Abry est le seul biographe à mentionner. Pour Saumery et le chanoine Hamal, Walschartz eut le Guide (1575-1642), « il dolce Guido », comme maître.

Si « Carlo le Vénitien », cité par Abry, est Carlo Saraceni, Walschartz ne fut élève de celui-ci que très peu de temps, puisque le maître italien est mort en 1620 ; dans l'occurrence, on doit supposer qu'à cette date extrême le peintre liégeois s'est rendu à Venise, où travaille Saraceni. Sans pouvoir tirer de conclusions, nous attirerons l'attention sur le fait qu'une toile de Walschartz se trouve à Palerme et que Carlo Saraceni qui, en 1618, épousa une Sicilienne, avait pu garder des relations avec la grande île méditerranéenne. Si Walschartz passa dans l'atelier du Guide, il aura dû alors accompagner son maître dans ses déplacements.

Elève de l'Anversois Denis Calvart et de Louis Carrache, Guido Reni séjourna à Naples en 1620-1621 et, après un passage à Rome en 1621, rentré à Bologne l'année suivante. Rien chez Walschartz ne rappelle pourtant la manière lisse et fade, la perfection glacée du métier et la séduction théâtrale des œuvres mythologiques et pieuses du maître italien, fervent adepte de la doctrine académique.

Walschartz s'est-il rendu à Venise, où Gérard Douffet a travaillé à son retour d'Italie ? C'est ce que d'aucuns admettraient en examinant la *Flagellation* du Musée archéologique de Charleroi, toile signée. La situation de la scène et l'accoutrement à l'orientale de certains personnages nous ramènent à la Venise exotique des Bellini, des Carpaccio et desTintoret (*Miracle de saint Marc*). Au XVIII[e] siècle, le balcon et son tapis se retrouvent dans l'œuvre d'un autre Vénitien : Canaletto. Chez le peintre liégeois, ce goût momentané de l'orientalisme — auquel Rubens et Van Dyck n'ont pas été insensible — est peut-être dû à l'influence de Carlo Saraceni. Le coloris est d'ailleurs assez révélateur : tonalité générale peu brillante et tendant au brun profond, vert olive, rouge qui contraste avec un bleu métallique, reliefs blancs, comme dans le Saraceni de l'église de l'Anima à Rome (Miracle de saint Benoît).

Des tableaux que nous avons étudiés en 1946 à Rome permettent de serrer le problème de plus près et, même, de faire connaître les peintres italiens dont Walschartz se souvint de la manière peu après son retour d'Italie. Ce sont un Miracle de saint Benoît (église S. Maria dell'Anima) par Carlo Saraceni et l'Adoration des Bergers (église S. Giacomo degli Incurabili) par Antiveduto Grammatica.

Peintre vénitien appelé Carlo Veneziano, Carlo Saraceni (1585-1620) vint à Rome entre 1602 et 1604, devint élève de Camillo Mariani (Vicence, 1556-Rome, 1611) et s'attacha en partie à la « maniera del Caravaggio » ; en 1618-1619, il est à Rome, mais en 1619, il se rend à Venise pour travailler dans la salle du grand conseil au palais des Doges. Son tableau, daté de 1618, présente des types et un mode de groupement assez pareils à ceux de l'Adoration des Bergers (vers 1626)

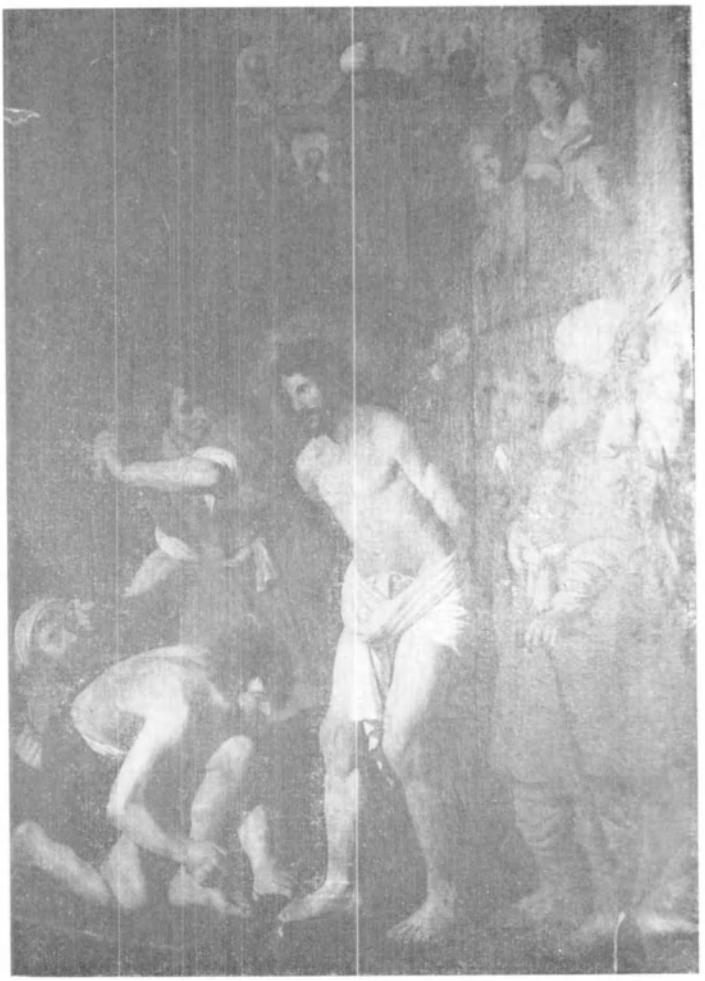

François Walschartz (1595-1665). *Flagellation* (Charleroi, Musée archéologique). Souvenirs de la Venise exotique.

(Copyright A. C. L., Bruxelles.)

de Walschartz que possède aujourd'hui M. Albert van Zuylen, de Liège. Cette Adoration, signée, est une excellente réplique réduite avec variantes de la belle toile de Walschartz que conserve l'église de Foy Notre-Dame près Dinant. Le maître-autel où cette dernière toile est enchâssée ayant été vraisemblablement consacré avec son tableau, celui-ci daterait de 1626.

Grammatica (1), qui décéda le 13 janvier 1626, arriva à Rome avant 1578. Cet élève de Giovanni Domenico Angelini (peintre à Rome vers 1604) appartint à l'Académie des virtuoses à Rome, en 1604. Son portrait, daté 1626, œuvre d'un auteur inconnu, fait partie de la série des portraits d'artistes qui orne une pièce du second étage du siège actuel de l'Académie Saint-Luc. Sa toile (L. 1,80 × H. 2,80) de l'église S. Giacomo degli Incurabili est l'une de ses dernières œuvres ; elle date entre 1623

Antiveduto Grammatica. *Adoration des bergers* (Rome, église S. Giacomo degli Incurabili). Œuvre italienne dans la manière de François Walschartz. (Rome, Cabinetto Fotografico Naz.)

(1) Cfr. R. Longhi, *Ultimi studi sul Caravaggio e la sua cerchia*, dans *Proporzioni* (Studi di storia dell'arte), t. 1 (Florence, 1943), p. 54, pl. 74.

et 1626. On y voit, dans une composition simplifiée, les mêmes types de personnages (la Vierge, une vieille femme, les bergers) que dans les deux Adorations des Bergers de Walschartz citées ci-dessus. Il paraît hors de doute que le peintre liégeois, séjournant à Rome entre 1620 et 1626, se soit inspiré de Grammatica, dont le colori (bleu profond, rouge éclatant, gris, brun) a la même intensité. Chez Saraceni comme chez Walschartz, l'éclairage est latéral.

Les rapprochements stylistiques que nous proposons pour préciser les sources d'inspiration italiennes de François Walschartz sont basés principalement sur le coloris, meilleur critère en l'occurrence que celui de la composition et même des types. Quoi qu'il en soit, l'esprit de la composition et certains types de Walschartz ne sont pas éloignés de ceux de Grammatica et de Saraceni. En général, le dessin de Walschartz est plus lâche.

Concluons que Walschartz a peut-être été l'élève de Saraceni, d'abord, puis de Grammatica, auquel il doit en tout cas davantage. A ses deux formations — l'une très courte et l'autre sans doute plus longue — répondent, semble-t-il, la Flagellation de Charleroi et l'Adoration des Bergers de la collection Albert van Zuylen.

Ainsi la longue carrière de François Walschartz se partage en trois périodes principales ; la première s'écoule à Liège et à Anvers jusqu'au départ pour l'Italie ; viennent ensuite le séjour dans la Péninsule (entre 1620 et 1626) et la période qui va du retour du peintre dans sa ville natale (avant ou en 1626) à sa mort, survenue en 1665 ou, plus vraisemblablement, en 1675.

Les deux périodes extrêmes nous sont les mieux connues, et l'une et l'autre, malgré le nombre restreint d'œuvres qu'on en a conservées, offrent des caractères particuliers qui les distinguent, mais révèlent la même personnalité réceptive et mesurée de l'artiste.

Il est dommage que sa période italienne reste obscure, car c'est en Italie que Walschartz a dû produire des œuvres de transition entre celles de sa manière rubénienne, d'avant

l'Italie, et celles de sa manière italo-flamande, après son retour d'Outremonts. A la chaîne que nous devons refaire, il manque ces importants chaînons intermédiaires qui feraient mieux saisir l'évolution de l'art du peintre liégeois et, sans doute, déterminer plus sûrement ses maîtres italiens.

François Walschartz est contemporain du peintre Guillaume Walschartz qui séjourna en Italie en 1633-1637.

Un peintre « flamand » du nom de Guglielmo Walsgaret est, d'après V. Migliore, écrivain italien du siècle dernier (1), l'auteur d'une *Immaculée Conception* de l'église Sant'Anna à Palerme. Malgré la différence des prénoms, T. H. Fokker, le premier, a attribué à François Walschartz cette toile dont nous reproduisons la photographie.

Nous ne sommes pas en présence du même artiste, car les extraits d'archives des églises romaines publiés par G. J. Hoogewerff à Rome en 1942 mentionnent, respectivement en 1633 et en 1636-1637, un Guglielmo Valausquand (Valescart ?) et un Guglielmo Valsat, qui sont un seul et même peintre, peut-être le Guglielmo Walsgaret qui travailla à Palerme. Le Guillaume Walschartz des archives romaines fut, à Rome, le compagnon du Bruxellois Louis Primo et de l'Anversois Vincent Adriaensz, à une époque où François Walschartz était rentré à Liège. Nous ne savons s'il était originaire de l'ancienne Principauté de Liège. Signalons toutefois que les registres de l'Etat-civil de Liège nous ont livré un Wilhelm Walschartz, fils de Wilhelm et de Catherine, baptisé le 5 décembre 1593 en la paroisse Notre-Dame-aux-Fonts.

Un peintre nommé Gioseppe Valevatt (ou Valescatt) habite Rome, en 1674, avec plusieurs membres de sa famille.

(1) *Itenerario per le vie, piazze ecc. della citta e contorni di Palermo*, Messine, 1824.

J. Philippe, *Rubens et la peinture liégeoise du XVII^e^*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XIX (1950).

G. J. Hoogewerff, *Nederlandsche Kunstenaars te Rome (1600-1725). Uittreksels uit de parochiale Archieven*, dans *Studien van het Nederlandsch Historisch Instituut te Rome*, t. III (1942), pp. 102, 104, 151, 236.

Nous possédons une abondante documentation sur les Walschartz. C'est l'essentiel pour la période italienne que nous avons publié ici.

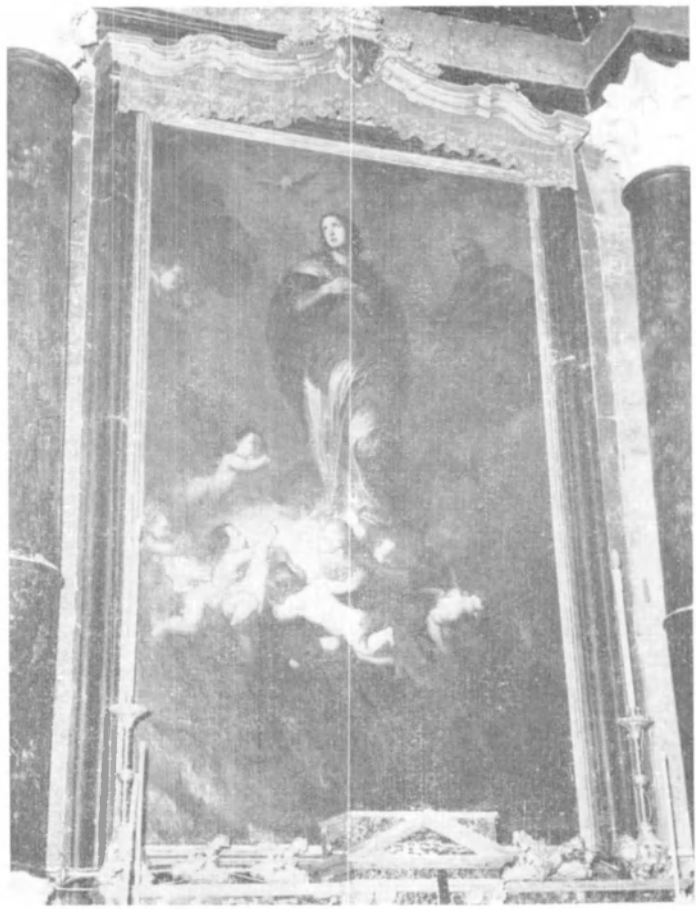

François Walschartz. *L'Immaculée Conception* (Palerme, église Sant'Anna).

Les paysagistes liégeois et l'école italienne.

Les meilleurs peintres liégeois du XVII^e^ siècle ne furent guère attirés par le paysage. Toutefois, Louis Abry nous apprend que le pinceau débutant de Walthère Damery s'essaya dans ce genre, et nous fait connaître de Bertholet Flémalle — « non pas qu'il y excellât » — quelques grands paysages animés de petits personnages qui décoraient le chœur des Dames

de l'église conventuelle du Val-Benoît près Liège. Pour M. Léon Dewez, le paysage de la belle Adoration des bergers du Musée de Caen, œuvre de Flémalle, évoque les bords de la Meuse par « le ciel bas où roulent de gros nuages gris, la couleur de la végétation et l'aspect général de la nature » (1).

A la Dulwich Gallery reposent deux paysages séduisants de Gérard Lairesse, qui, suivant Charles Blanc, introduisit au pays de Rembrandt le paysage historique, assez artificiel, à la Poussin et à la Claude Lorrain. C'est à ces deux maîtres français que nous ramène le paysage très classique du Massacre des Innocents (Musée des Beaux-Arts, Liège), toile que G. Jorissenne attribuait à Lairesse en comparant le coloris, les types et le mouvement à ceux du Triomphe de Paul-Emile, série de huit panneaux conservés au même musée.

Bien que leur maturité se place dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, Lambert Dumoulin (environs de Liège, 1665-Liège, 1752) et Jean-Baptiste Juppin, né après 1660, demeurent dans la tradition de l'école liégeoise du XVII^e^ siècle par leurs attaches avec l'école de Nicolas Poussin ; ce sont deux émules conventionnels de Gaspard Dughet (Rome, 1613-1675), beau-frère du maître des Andelys, sinon, mieux encore, ceux de Giovanni Francesco Grimaldi (1606-1680) qui peignit beaucoup de tableaux de petit format. Le pinceau du premier avait produit à Liège, pour le chœur de la collégiale Saint-Paul, l'hôtel de ville reconstruit dans la seconde décade du XVIII^e^ siècle et des salons, de grands paysages historiés de figures. Dans un certain nombre de tableaux de petites dimensions, — brossés dans le style de Gaspard Dughet, — Dumoulin s'est inspiré des sites montagneux d'Italie, où il a dû apprendre son art. « Ses paysages sont souvent heureux de lignes, et quelquefois empreints d'une poésie qui n'est pas sans grandeur ; mais son pinceau est généralement un peu lourd ; sa couleur, terne dans les lumières, manque parfois de transparence dans les ombres » (2).

(1) *La Vie Wallonne*, t. VIII (1927-1928), p. 145.

(2) J. Helbig, *La peinture au Pays de Liège*, p. 404.

Lambert Dumoulin collabora fréquemment avec son frère A. Dumoulin, né en 1765 dans les environs de Liège et décédé vers 1740. Celui-ci, peintre d'histoire, étoffa des paysages du premier.

Le Namurois Jean-Baptiste Juppin partit à la découverte de l'Italie après avoir suivi ses premières leçons de dessin chez un peintre local et étudié plusieurs années à Bruxelles. Il œuvra un an et demi à l'Académie de Rome et, ensuite, visita les villes les plus célèbres de la Péninsule, comme Florence, Padoue, Modène, Bologne et Naples, où il fut témoin de l'éruption du Vésuve de 1712 et travailla pour les seigneurs de la Cour et d'autres membres de l'aristocratie. Pourvu de nombreuses esquisses et impressionné par les beautés du paysage italien, Juppin rentrait au pays à l'âge de trente-six ans.

En 1717, le maître se fixe définitivement à Liège. Il va introduire dans le chœur des églises ses grands paysages histo-

Ecole napolitaine du XVII[e] siècle. *Le Massacre des Innocents* (Rome, Pinacothèque vaticane). Œuvre italienne proche par le style de nombre de peintures liégeoises du XVII[e] siècle.

(Archivio Fotograf. Gall. Mus. Vaticani.)

riques animés de petites scènes bibliques. Pour l'exécution des personnages qui peuplaient ces tableaux décoratifs, il avait recours au pinceau des Liégeois Englebert Fisen (1655-1733) et Edmond Plumier (1671-1733).

L'église Saint-Martin de Liège et l'église d'Amay abritent chacune quatre paysages de Juppin dont les figures sont respectivement de Plumier et de Fisen. En 1783, un certain Mathieu, homme de lettres à Olne près Liège, était en possession du carnet à croquis du peintre en Italie.

Paysagiste italianisé, Jean-Baptiste Juppin, comme Nicolas-Henri-Joseph de Fassin, étudia « le feuille dans des variétés spécifiques et les montagnes dans leurs profils liés à la nature des roches et à l'action des eaux ». Son coloris est moins chaud que celui de Fassin.

Le chevalier de Limbourg a identifié l'auteur d'un recueil de quatre cent vingt-cinq dessins — acquis par la Bibliothèque de la ville de Spa — avec Charles-Denis de Beaurieux (1653-1741), peintre et dessinateur spadois qui visita l'Italie. Ces dessins, lavis à l'encre de Chine souvent rehaussés de gouache, composent un véritable « film » de la région de Spa, tant la reproduction des sites naturels et des aspects urbains et villageois y est abondante et circonstanciée » (1).

Joseph Philippe, *La peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1945, pp. 43-45.

(1) Chevalier de Limbourg, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XV (1939), p. 151 ss. (cfr. 4 pl., pp. 146-153).

LE XVIII^e SIÈCLE

La fondation Darchis et les artistes liégeois du XVIII^e siècle

La fondation Darchis ou « Collegio lieggese » [1] fut réalisée en 1699 par Lambert Darchis, Liégeois de nation né en 1625 à Liège, scripteur des brefs en 1648, qui s'était rendu à Rome vers 1646. Le père de Lambert Darchis était notaire au tribunal de la Rote. Depuis la fin du XVI^e siècle, cette charge de curialiste faisait partie du patrimoine de la famille Darchis, dont plusieurs membres furent proviseurs de la fondation teutonique Santa Maria dell'Anima.

En peinture, au XVIII^e siècle comme au XVII^e, Liège est fille de Rome et de Paris. Mais si la Fondation Darchis facilite au XVIII^e siècle l'acheminement des jeunes artistes liégeois vers Rome, Paris, auquel les rattachent tant d'affinités spirituelles, les sollicite bien plus lorsqu'ils sont arrivés à leur maturité.

La Fondation Darchis consacre et encourage à la fois l'attraction de Rome. Vers 1725, et surtout à partir des années 1740, les artistes liégeois occupent alors de plus en plus nombreux les places disponibles à la Fondation liégeoise, bien que créée pour le bénéfice exclusif des jeunes clercs qui se destinaient au service de la Curie.

Grâce aux archives paroissiales de San Lorenzo in Lucina, Mgr. Vaes a pu quasi complètement reconstituer la liste des pensionnaires de la Fondation Darchis :

Parmi les peintres, nous mentionnerons, Léonard Germo (1724-1728), Olivier Pirotte (1723-1724), Jacques (1723-1724)

(1) M. VAES, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. I (1919), p. 315 ss.; M. de SMET, *Le collège liégeois de Rome*, Bruxelles, 1960. Voir aussi J. E. RÉMONT, dans *Liège, Histoire, Arts*, Liège, 1881, p. 218 s.

et Philippe (1739-1743) Plumier. Ajoutons à ce relevé le sculpteur Pascal Latour (1722-1726). Après 1740 environ, les peintres et les sculpteurs deviennent plus nombreux : ce sont Joseph Dethier (1741), Joseph Bernimolin (1744-1748), Jean Latour (1747-1750), Jean-Henri Deprez (1747-1748), Englebert Rendeux (1747-1759), Henri-Simon Meunier (1749-1750), Martin Guillaume Bouxhon (1749-1753), Théodore-Edmond Plumier (1749-1753), Léonard Defrance (1753-1759), Philippe-Henri Coclers (1758-1760), Joseph Dreppe (1758-1761), Joseph Leinhet (1760-1763), Jean-François Saint (1762-1766), François-Bernard Racle (1763-1766), Mathieu Renson (1776-1781),

François-Joseph Delwandre (1758-1835). *Le rève d'Apollon* (bas-relief en terre cuite, H. 0 m. 40 × L. 0 m. 32). Œuvre monogrammée, exécutée à Rome en 1782. (Liège, Musée de l'Art wallon).

(Photo D. Daniel, Liège.)

Lambert-Joseph Grégoire (1777 ?-1782), Martin Aubée (1777-1781), François-Joseph Dewandre (1781-1784), Jacques Xhénemont (1782-1784).

Ces maîtres prirent part aux concours annuels de l'Académie de Saint-Luc à Rome, où certains acquirent une notable renommée. Plusieurs d'entre eux — peintres, sculpteurs et architectes — remportèrent des prix. Ce fut le cas des sculpteurs Pascal Latour, dès 1728, Mathieu Renson, Jean Henry Gathy et François-Joseph Dewandre, des peintres Joseph Leinhet, Jean-Mathieu Aubée, Lambert-Joseph Grégoire et Jacques Xhénemont, et aussi de l'architecte Jacques-Jean Foulon.

1. — Architectes et sculpteurs

François-Joseph Dewandre (Liège, 4 septembre 1758-29 juin 1835), pensionnaire Darchis de 1781 à 1784, sculpteur liégeois ayant obtenu en 1783 le premier prix de sculpture à l'Académie de Saint-Luc, avec un buste de Marc-Aurèle que l'artiste offrit à sa ville natale ; ce buste est conservé au Musée de l'Art wallon à Liège. Elève à Liège du peintre Jean Latour, il devint à Rome le disciple de Pompée Battoni et de Thomas Conca. Après avoir parcouru l'Italie et visité Naples, il était rentré à Liège à la fin de 1784.

Dewandre fut le maître de deux sculpteurs liégeois qui firent le voyage d'Italie : Louis Jehotte (1803-1884) et Eugène Simonis (né en 1810), élève à Rome de Mathieu Kessels (décédé à Rome en 1836).

E. Poncelet, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV (1888-1889), pp. 286-290.

C. Conrardy, *La sculpture belge au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1947, pp. 17 s., 23, 26.

Georges-L. - J. Alexis, *Un grand liégeois oublié : François-J. Dewandre* (1758-1835), dans *La Vie Wallonne*, t. XXXI (1957), pp. 42-53.

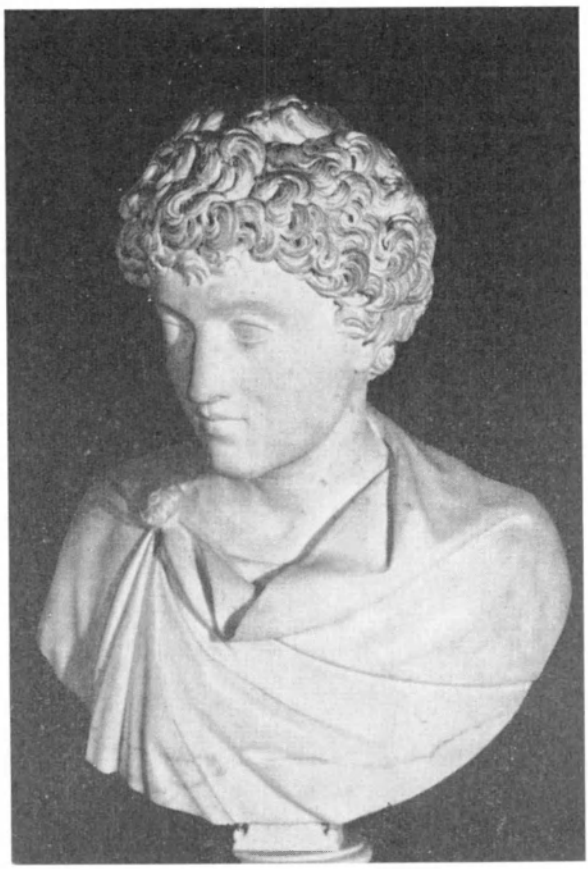

François-Joseph DEWANDRE (1758-1835). *Buste de Marc-Aurèle jeune* (Marbre signé, H. 0 m. 73). (Liège, Musée de l'Art wallon).

(Photo D. Daniel, Liège.)

JACQUES-JEAN FOULON, architecte, pensionnaire Darchis en 1779-1782, premier prix d'architecture pour le second cours à l'Académie de Saint-Luc (le projet mis au concours était celui d'un monastère de femmes, avec église et chœur).

M. VAES, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. I (1919), p. 324. Voir aussi notre texte sur G. J. Henry (p. 130 s.), architecte qui séjourna à Rome en même temps que Foulon.

Jean-Henri Gathy (Liège, 1752-1811), sculpteur liégeois ayant obtenu en 1779, le premier prix de sculpture à l'Académie de Saint-Luc, « en modelant une figure académique nue ». A cette date, il y avait cinq ans environ que l'artiste avait quitté sa ville natale. En 1781, le 8 janvier, Gathy, élève de Houdon, est inscrit sur les registres de l'Académie de Peinture et de Sculpture de Paris, où il résidait encore en 1789. Avant la Révolution, il exposa des œuvres à la Société d'Emulation à Liège. Sa maison de Liège est repérée sur un plan datant du 5 septembre 1791.

E. Poncelet, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV (1888-1889), pp. 275-279.

J. Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au Pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e éd., Bruges, 1890, p. 195 s.

J. Philippe, *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien Pays de Liège (XVIe-XIXe siècle)*, Liège, Musée Curtius, 1958, pp. 32, 52, 65-66.

E. Hélin, *Les plans anciens de Liège*, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. VI (1960), p. 670.

Gislain-Joseph Henry (Gisleno Giuseppe Henrij di Dinanto, Diocesi di Liegi), architecte de nation liégeoise, né à Dinant en 1754 et décédé à Bruxelles en 1820. En 1779, dans une première classe, il obtint le premier prix d'architecture au concours de l'Académie du Capitole à Rome, avec un projet d'abbaye dont sept plans (L. 0 m. 95 × H. 0 m. 60 env.) sont conservés à l'Académie de Saint-Luc. Ses concurrents étaient, par ordre de réussite, Niccola Colle di Benevento (secondo primo premio), Matteo Torelli (secondo premio) et Paolo Bargigli (terzo premio). Dans la seconde classe, ce fut aussi un Liégeois de nation, Jacques Foulon, qui obtint un premier prix. L'Académie de Saint-Luc conserve deux plans (L. 1 m. × H. 0 m. 63) de cet architecte. Foulon, comme Torelli et Bargigli, est qualifié de « Romain ».

Une supplique lue à l'Etat noble de Liège le 27 juin 1780 rappelle les premières études de Henry à Rome : « il passa d'abord deux ans à Rome à s'appliquer au dessein en copiant les antiquités, et ce qu'il y avoit de mieux à Rome, il s'adonna

aussi pendant ce tems à la peinture sous les leçons d'un de ses frères, qui, depuis treize ans qu'il est à Rome fait aussi honneur à sa patrie par la supériorité de ses talens ».

Après un retour à Dinant pour rétablir une santé altérée, Henry se rendit une seconde fois à Rome, par les routes d'Allemagne, de France, de Suisse et par mer. C'est pendant cinq ans qu'il s'appliqua aux travaux d'architecture à Rome. Cette excellente préparation lui permit de devenir « architecte du roi des Pays-Bas et anciennement du roi de France ».

R.-L. Doize, *L'Architecture civile d'inspiration française à la fin du XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle dans la Principauté de Liège*, Bruxelles, 1934, p. 17.
M. Fransolet, *François du Quesnoy, sculpteur d'Urbain VIII*, Bruxelles, 1942.

Pascal Latour, sculpteur liégeois ayant remporté en 1728 le premier prix de sculpture à l'Académie du Capitole, avec un bas-relief en plâtre représentant le roi de Judas, Josias, commandant au grand-prêtre et aux gardes du temple d'en enlever les objets consacrés à Baal. L'académie de Saint-Luc conserve encore le plâtre de cette œuvre.

J. Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e^ éd., Bruges, 1890.
M. Vaes, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. I (1919), p. 324.

Mathieu Renson (né à Liège en 1753), erronément appelé en Italie Rensu ou Rentor, étudia à Anvers pendant deux ans, puis à Rome, sous la direction de Thomas Righi.

En 1779, ce sculpteur liégeois, alors en premier classe de sculpture, remporta à Rome, à l'Académie de Saint-Luc un second prix — le premier prix ne fut pas conféré — pour un bas-relief en terre cuite qui devait représenter le *Retour du fils prodigue*. Cette terre cuite (H. 0 m. 63 × L. 0 m. 86), que nous avons identifiée, est exposée dans la cour de l'Académie de Saint-Luc. Il en existe un cliché photographique (n° F. 1089) conservé au Cabinetto Fotografico Nazionale de

Rome. Le style de cette œuvre ne manque pas d'ampleur ni d'aisance.

L'inventaire manuscrit des sculptures de cette Académie porte, au volume nos 1 à 66 (no 6) : « Il bassorelievo porta ancora un vecchio cartellino (contemporaneo) con scritto : 1779 — Prima classe — Secondo premio — Matteo Rentor di Liegi. Il bassorilievo fu presentato all'Academia in occasione del Concorso Clementino dell'anno 1779 e riporto il 2o premio (il 1o non fu asseguato). »

V. Golzio, *Le Terrecotte della R. Accademia di S. Luca*, Rome, 1933, p. 26, pl. VIII ;

du même, *La Galleria e le Collezione della R. Accademia di San Luca in Roma*, Rome, (1939), p. 30.

Voir aussi : *R. Accademia di S. Luca, Inventario Sculture* (Catalogue manuscrit), vol. no 1 à 66 (no 6). Sur Mathieu Renson, voir encore :

J. Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège*, 2e éd., Bruges, 1890, p. 195 ;

E. Poncelet, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV (1888-1889), pp. 273-275 ;

U. Thieme - F. Becker, *Künstler-Lexikon*, s. v. *Renau* (Mathieu), t. XXVIII (1934) ;

J. Philippe, *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien Pays de Liège (XIe-XIXe siècle)*, Liège, Musée Curtius, 1958, pp. 35, 36, 53.

Mathieu Renson (né en 1753). *Le retour du fils prodigue*. Terre cuite (Rome, Académie de Saint-Luc).

(Rome, Cabinetto Fotografico Naz.)

2. — Peintres

Peintres liégeois du XVIIIe siècle.

On connaît les noms d'une vingtaine de peintres liégeois qui séjournèrent en Italie : plusieurs membres des familles Coclers — Philippe, décédé vers 1736 à Liège où il s'était fixé en 1702, son fils Jean-Baptiste (Maestricht, 1696-Liège, 1772) et son petit-fils Louis-Bernard (Liège, 1741-1817) (1) — et Plumier : Edmond (Liège, 1671-1733), ses deux fils Jacques-Théodore-Louis (Liège, 1702-1766) et Philippe-Joseph-Clément (né à Liège en 1718), ainsi que son petit-fils Théodore-Edmond (né en 1729) ; Jean Delloye (Huy, 1673/74-Liège, 1739) (voir infra, p. 106) ; Olivier Pirotte (Liège, 1699-1764) ; Jean Latour (Liège, 1719-Moulins, 1782) ; Englebert Rendeux (Liège, 1719-Rome, 1777) ; Henri Deprez (Liège, 1729-1797) ; Martin Aubée (Liège, 1729-Paris, 1806) (voir infra, p. 136 s,) ; François-Bernard Racle (Liège, 1739-1777) ; Nicolas-Henri-Joseph de Fassin (Liège, 1728-1811) ; Joseph Dreppe (Liège, 1737-1810) ; Léonard Defrance (Liège, 1735-1805) et Jean-François Saint (Liège, 1735-1810).

Laurent Pécheux (1729-1821), peintre lyonnais, avait à Rome (1752-1796) une des écoles les plus suivies, que fréquentèrent Léonard Defrance, Joseph Dreppe, François-Bernard Racle — respectivement à Rome en 1753, 1758 et 1760 — et Jean-François Saint. Dreppe, qui demeura cinq ans à Rome, fut d'abord disciple de Placido Costanzi (mort à Rome en 1759), élève de Benedetto Luti. Elève du Liégeois Jean-Baptiste Coclers, Defrance accompagné d'un servant de messe à l'église Santa Maria dell'Anima, un certain Ernotte, partit pour Rome le 3 septembre 1753, ayant dans sa bourse un sequin qu'il devait remettre à son compatriote Leloup, peintre de Spa qui se trouvait à Rome. Il traversa les Ardennes, la Lorraine, l'Alsace et la Suisse, et c'est par le Saint-Gothard qu'il passa en Lombardie. Après avoir visité Parme, Modène, Bologne et Lorette, le 13 octobre, il entrait dans Rome. Dans

(1) Louis-Bernard habita l'Italie pendant trois ans (1759-1762).

la Ville Eternelle, il visite les monuments et examine les œuvres des grands maîtres, notamment les peintures de Raphaël. Pour se faire quelque argent, il s'était mis au service d'un marchand de tableaux qui lui commandait les copies de tableaux de sainteté et des portraits de papes. Defrance dessina et étudia les statues antiques exposées dans des galeries. Après un voyage à pied à Naples, en compagnie du médecin liégeois Robert de Limbourg, il quitta Rome en 1759, avec le même compagnon de voyage. C'est à cette date qu'il exécuta, d'après un bas-relief antique (de la colonne trajane ?), un très classique dessin à la sanguine (H. env. 0 m. 28 × L. env. 0 m. 24) portant au revers la mention manuscrite « L : Defrance fecit

Léonard Defrance (1735-1805). *Dessin d'après un bas-relief antique*, exécuté à Rome en 1759 (Liège, Coll. Mme A. Brabant).

Roma 1759 » (1). Defrance revint à Liège après avoir travaillé comme portraitiste dans le midi de la France et un séjour à Paris.

C'est à Rome que Defrance fit la connaissance de Fragonard. Il s'affirma le meilleur peintre de genre du XVIII^e siècle liégeois finissant. Ses œuvres sont caractérisées par un métier scrupuleux et une belle intensité de coloris. Trois d'entre elles sont conservées au Metropolitan Museum de New York (2).

Jean-Baptiste Coclers, qui quitta Rome vers 1730, passa dans l'atelier de Sébastien Conca (3) et de Marc Benefial. D'abord élève de son père Philippe Coclers, Jean-Baptiste Coclers a été aussi à Rome le collaborateur de Jean-Jérôme Servandoni, peintre et plus tard architecte. Il fut le chef d'une intéressante dynastie de peintres établie à Liège, où le maître fit école. Nombre de peintres du pays de Liège qui se sont distingués dans la seconde moitié du XVIII^e siècle reçurent de lui les premières notions de leur art : tels Nicolas-Henri-Joseph de Fassin, Léonard Defrance, Martin Aubée, Jean Latour. Portraitiste et peintre d'histoire, Jean-Baptiste Coclers devint en 1744 le Conseiller honoraire du prince-évêque de Liège Jean-Théodore de Bavière. Son contemporain Edmond Plumier fut également portraitiste et peintre d'histoire. C'est un artiste excellent, au beau métier, dont la manière doit beaucoup à son maître français Nicolas de Largillière.

D'après Jules Helbig, Edmond Plumier se forma à Rome chez Augustin Masucci, élève de Carlo Maratta. Ses trois descendants peintres furent boursiers du collège liégeois de Rome : Jacques-Théodore-Louis, de 1723 à 1724, Philippe-Joseph-Clément, de 1739 à 1743, Théodore-Edmond, de 1749 à 1753. Philippe-Joseph-Clément Plumier et son neveu Théodore-Edmond ont été paroissiens de San Lorenzo in Damaso. C'est Nicolas de Largillière qui fit d'Edmond Plumier un bon portraitiste.

(1) Ce dessin appartient à Mme André Brabant, de Liège.

(2) Cfr. J. Philippe, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. LIII (1962), pp. 101-105.

(3) Sébastien Conca fut à Rome de 1706 à 1751.

Olivier Pirotte séjourna à Rome de 1721 à 1725 : il fut d'abord élève de Benedetto Luti puis, après la mort du maître en 1724, celui de Pierre Bianchi, lui-même disciple de Luti. Durant cinq années, Jean Latour et Henri Deprez, peintre d'histoire et portraitiste, élève du Liégeois Renier Panhay de Rendeux, suivirent à Rome les leçons d'Hyacinthe Corrado. Le premier, que l'on sait à Rome de 1740 à 1745, visita Naples ; le second partait pour Rome en 1746 avec Engleblert Rendeux, qui mourut à Rome. Rendeux décora de marines les murs du palais du prince Rozzonico, situé à Rome sur le Capitole.

Nicolas-Henri-Joseph de Fassin passa deux séjours à Rome. Comme Jean Latour et Léonard Defrance, il fit le voyage de Naples. Il copia des chefs-d'œuvre en Italie et visita des sites de la Savoie et de la Suisse. Hôte de Voltaire à Ferney et ami du peintre Léonard Defrance, auquel il révéla vers 1772-1773 la Hollande et ses petits maîtres, Fassin fut un paysagiste et un peintre d'animaux dont le métier n'est pas négligeable.

J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, nouvelle éd., Liège, 1903, pp. 369-478 ; voir aussi :

J. Philippe, *La contribution à la peinture dite flamande*, Liège, 1948 ; *Ibid.*, *Catalogue des peintures de l'école liégeoise (XV^e-XIX^e siècle)*, *Liège*, 1955.

Sur les peintres Coclers, voir :

J. J. M. Timmers, *De Maastrichtsch-Luiksche Schildersfamilie Coclers*, dans *Publications de la Société Historique et Archéologique dans le Limbourg à Maestrich*, t. LXXVI, 1940, pp. 139-165.

Sur les peintres Plumier, voir :

R. Forgeur, dans *Leodium*, Liège, t. XLIX (1962), pp. 8-11.

Martin Aubée (Liège, 1729-Paris, 1806). Peintre liégeois de genre, élève de Jean-Baptiste Coclers (1) et à Paris du Français Bethon. Cet exécutant généralement médiocre fut pensionnaire de la fondation Darchis, de 1777 à 1781.

Trois dessins de cet artiste sont conservés à l'Académie de Saint-Luc à Rome, où il suivit des cours de dessin au moins de

(1) *Infra*, p. 135.

1774 à 1781. En 1779, il remporta un second prix de dessin dans le troisième cours, et le premier prix en 1780 et 1781 — fusain, sur papier teinté vert au lavis, avec rehauts blancs à la craie. Sujet (le Christ à la colonne ?) : homme nu, debout, les mains derrière le dos, le coude appuyé sur un haut socle. Inscriptions : « Martino Obaubee (*sic*) de Lieggi. Terzo ». (H. 0 m. 55 × 0 m. 40.)

Ce dessin date de mars 1774, année où concoururent l'Allemand Ignace Reill et les Italiens Francesco de Capo, Giovanni Battista Ortolani et Vincenzo Dolcibene, les deux derniers étant Romains.

— Crayon et craie blanche sur papier vergé teinté gris-vert au lavis. Sujet : homme nu tirant à une corde. Inscriptions : « Giovanni Martino Aubii di Liegi. 5º Premio ». (H. 0 m. 45 × L. 0 m. 405.)

— Crayon et craie blanche sur papier blanc teinté de gris au lavis. Sujet : figure féminine drapée et debout. Inscriptions : « AUBEE. Liegese. 6to Premio ». (H. 0 m. 55 × L. 0 m. 42).

Le même sujet a été traité par le Liégeois Lambert Joseph Grégoire, qui obtint le troisième prix.

Jules Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Liege, 1903, pp. 437-441.

E. Poncelet, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV (1888-1889), pp. 282-286.

Lambert-Joseph Grégoire, peintre liégeois mort à Rome le 17 septembre 1783, pensionnaire de la Fondation Darchis, de 1777 (?) à 1782.

En 1785, au salon de l'Emulation à Liège, furent exposées neuf peintures du peintre défunt et notamment, sous le nº 20, le portrait du pape Pie VI. On peut supposer que Grégoire, mort à Rome en 1783, y avait éxécuté, sur commande du prince-évêque de Liège François-Charles de Velbruck (1771-1784), le portrait du pape régnant.

La seule peinture signée que nous connaissions de Grégoire est le portrait de Velbruck conservé au Musée d'Ansembourg à Liège.

L'Académie de Saint-Luc à Rome conserve deux dessins au crayon et à la craie blanche (H. 0 m. 52 × L. 0 m. 40 et H. 0 m. 505 × L. 0 m. 395) exécutés sur papier blanc avec lavis verdâtre. Ces dessins qui représentent une figure féminine drapée et debout et, d'autre part, une figure masculine également drapée et debout, valurent respectivement à l'artiste un troisième et un sixième prix (inscriptions : « terzo premio » et « Sexto Premio »), alors que pour le premier sujet Martin Aubée, un autre liégeois, n'avait obtenu que le sixième prix. Nous savons en outre, par le « Registro di antichi premiati » (Archives de l'Académie de Saint-Luc à Rome) que Grégoire remporta des prix en 1779 (premier prix de dessin du deuxième cours) et en 1780 (deuxième prix du troisième cours).

J. Philippe, *Musées Curtius et d'Ansembourg. Catalogue des Peintures de l'école liégeoise (XV^e^-XIX^e^ siècle)*, Liège, 1955, n° 52.

M. Vaes, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. I (1919), p. 324.

Joseph Leinhet, peintre liégeois du XVIII^e^ siècle, pensionnaire de la fondation liégeoise Darchis à Rome, en 1760-1763, ayant été inscrit à l'Académie de Saint-Luc où, en 1762, il concourut en même temps qu'un certain Nicola Monti ; il obtint un prix de dessin. Cette Académie conserve de l'artiste liégeois le dessin rehaussé de blanc représentant un homme nu et debout (H. 0 m. 55 × L. 0 m. 42). De retour à Liège où il habita en Basse-Sauvenière, Leinhet, le 22 septembre 1774, reçoit en payement quatre Louis pour la fourniture à l'abbaye du Val-Dieu (diocèse de Liège, ancien duché de Limbourg), des portraits de Marie-Thérèse, de Louis XV et de la reine de France. En mars 1786, il exposa trois tableaux à la Société d'Emulation de Liège.

Explication des morceaux de peinture, sculpture, gravure..., Liège, Société d'Emulation, 1786, p. 9.

J. S. Renier, *Historique de l'Abbaye du Val-Dieu*, Verviers, 1865, p. 185.

J. S. Renier, *Dessins d'artistes liégeois*, Liège, 1874, p. 62.

M. Vaes, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. I (1919), p. 324.

Jacques Xhenemont, peintre et dessinateur liégeois du XVIII^e^ siècle, ayant été inscrit à l'Académie de Saint-Luc à Rome où il concourut le 6 avril 1786. Il obtint un premier prix de dessin ; cette Académie possède de l'artiste le dessin au crayon rehaussé de craie blanche, exécuté sur papier blanc recouvert d'un lavis gris sur la face dessinée (0 m. 545 × 0 m. 40) Le sujet de ce dessin, qui porte le nom de l'artiste Giacomo Henemont Liegiese, est un homme en croix, pendu à des anneaux, les pieds reposant sur un suppedaneum.

Xhenemont fut pensionnaire Darchis de 1782 à 1784.

E. Poncelet, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV (1888-1889), pp. 293-296.
Catalogue officiel de l'Exposition des anciennes Gildes et Corporations. Art ancien, Liège, 1900, n° 725.

LE XIX[e] SIÈCLE

Adrien de Witte, Léon Philippet et leurs contemporains peintres.

Adrien de Witte (né à Liège en 1850 - décédé en 1935) et Léon Philippet (Liège, 1843-1906), pensionnaires de la fondation Darchis, furent en 1879 compagnons à Rome, où de Witte retrouva Philippet, six ans après son premier passage dans la Ville Eternelle. Pour sa part, Philippet a séjourné plus de vingt ans à Rome ; vers 1883, il évoqua, par des panoramas de Rome, des épisodes de la défense de cette ville par Garibaldi le 3 juin 1849. Ce sont deux maîtres de grand talent qui méritent mieux que le demi-oubli où ils sont relégués en dehors de leur ville natale ; l'un et l'autre furent à Rome plus impressionnés par les spectacles vivants de la rue que par les musées, et c'est l'Italie qui a libéré leur style.

Léon Philippet, dont la manière est pleine de brio (voir ses scènes de la rue romaine) et la technique impeccable, a eu le mérite de découvrir l'impressionnisme en même temps que les peintres français, après que ses débuts aient suivi la voie du réalisme. Quant à de Witte, c'est l'admirable coloriste de la Femme au corset rouge, conservée au Musée des Beaux-Arts de Liège, où il se hausse au niveau des meilleurs peintres français du XIX[e] siècle. Lors de son voyage en Italie en 1873, il était accompagné d'un autre peintre liégeois, Félix Nisen (né à Liège en 1850), portraitiste et auteur de petits tableaux de genre, qui, plus tard, refusera la bourse Darchis pour en faire bénéficier de Witte. Celui-ci et Nisen visitèrent Venise et Florence.

P. J. Antoine (Herstal près Liège, 1840 - Schaerbeek près Bruxelles, 1913) fut également pensionnaire de la fondation Darchis ; il était à Rome lors du séjour en 1879 de Philippet et de de Witte. Egalement bénéficiaire de la bourse Darchis, Victor Fassin (Liège, 1826-1906) avait obtenu dix-neuf ans plus tôt un subside pour l'aider à continuer ses études à Rome. Le Musée des Beaux-Arts de Liège conserve plusieurs de ses œuvres exécutées en Italie ; elles révèlent un coloriste.

Charles Delchevalerie et Olympe Gilbart, dans *La Vie Wallonne*, t. I (1920-1921), p. 468, t. III (1922-1923), pp. 198-206, 230-233, 370-372 et t. VII (1926-1927), pp. 104-113.

Charles Delchevalerie, *Adrien de Witte, peintre, dessinateur et graveur*, Liège, 1927.

Jules Bosmant, *La peinture et la sculpture au Pays de Liège de 1793 à nos jours*, Liège, 1930.

Catalogue des peintures du Musée de l'Art wallon, Liège, 1954.

Antoine Wiertz (Dinant, 1806-Bruxelles, 1865), peintre d'histoire et portraitiste dont l'imagination tumultueuse s'enflamma en Italie en présence des créations de la Renaissance. Thorwaldsen l'a vanté.

A Rome, où il fut pensionnaire de la Villa Médicis, Wiertz peignit une toile gigantesque (H. 3 m. 95 × L. 7 m. 03), « Les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle »,

Léon Philippet (1843-1906). *Carnaval à Rome* (toile signée et exécutée à Rome, H. 0 m. 75 × L. 1 m.) (Liège, Musée de l'Art wallon).
(Photo D. Daniel, Liège.)

aujourd'hui conservée au Musée des Beaux-Arts de Liège. Le trop romantique Wiertz s'essoufle à vouloir rivaliser avec Michel-Ange et Rubens. Mais à Rome, l'artiste exécuta aussi de petits panneaux représentant la campagne romaine et des scènes de carnaval. Ces œuvres charmantes et dénuées de prétention nous touchent encore aujourd'hui grâce à leurs qualités réellement artistiques.

C'est en 1832 qu'il s'était rendu à Rome. La Belgique venait de naître à l'indépendance sur les barricades. Elle ne commençait pas seulement à rassembler les documents de son histoire, mais elle cherchait aussi à établir ses titres artistiques, à créer un art national soit par les sujets puisés dans les annales de la Flandre et du Brabant, soit par l'imitation des grands maîtres, voie suivie par Wiertz (1).

En 1835, il peint, dans la manière de Boldini, le portrait (toile, H. 0 m. 59 × L. 0 m. 48) de l'abbé Angelo Uggeri, architecte et archéologue ; cette œuvre, signée « A. Wiertz, Rome, 2 Mars 1835 », est conservée à la Galerie de Saint-Luc où se trouve aussi une autre œuvre du même artiste : le portrait de Carlo Fea (toile H. 0 m. 61 × 0 m. 48), moins bon que celui d'Uggeri par ses carnations peu chaudes et sa manière lisse.

Paul Colin, *La peinture belge depuis* 1830, Bruxelles, 1930, pp. 26-29, 480 s. (références bibliographiques).

Willy Koninckx, *Le portrait dans l'œuvre d'Antoine Wiertz*, Bruxelles, 1942.

A. Sartorio, *Galerie de Saint-Luc*, Rome, 1911, p. XXV, pl. p. 70.

V. Golzio, *La Galleria e le Collezioni della R. Academia di San Luca in Roma*, Rome, (1939), p. 9 et fig. p. 47.

Wiertz est le contemporain de deux peintres liégeois résidant en Italie : L. Bruls, qui habita à Rome au Caffè Greco, via Condotti, et L. Oury, qui séjournait à Venise, san Barnaba, palazzo Canale. Tous trois furent membres honoraires de la Société l'Union des artistes liégeois.

(1) Cfr. J. Philippe, *Léopold Harzé, sculpteur « dialectal » liégeois* (1831-1893), dans *La Vie Wallonne*, t. XXIII (1949), p. 199 s.

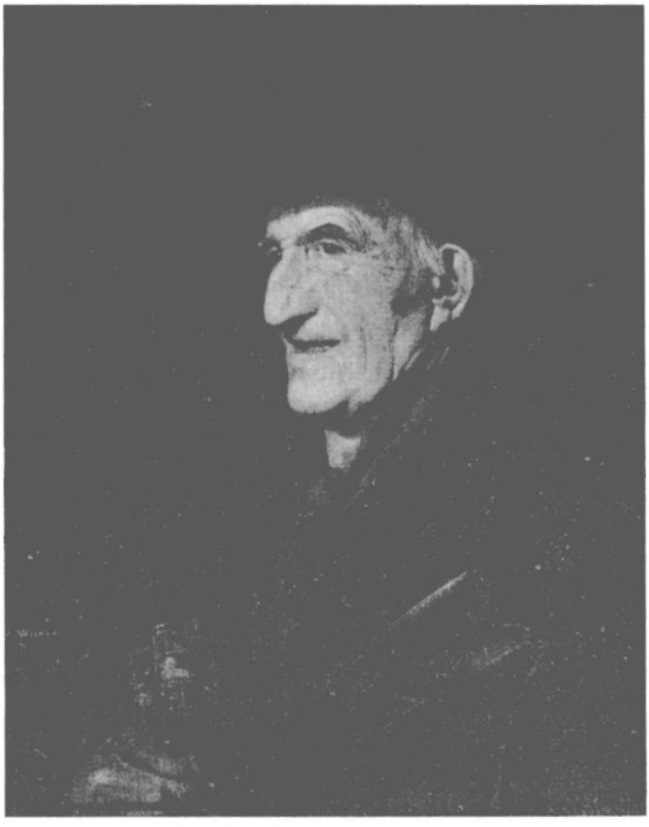

Antoine Wiertz (1806-1865). *Portrait de l'abbé Angelo Uggeri* (Rome, Galerie de Saint-Luc).

(Photo Accademia Nazionale di San Luca.)

Quelques sculpteurs de la seconde moitié du XIXe siècle.

Plusieurs sculpteurs liégeois du XIXe siècle furent pensionnaires de la fondation Darchis : ce sont Louis Jehotte, Alphonse de Tombay et ses deux condisciples Léon Mignon et Jean Pollard, ainsi que Philippe Bernard (désigné le 19 février1834), qui décéda à Rome, et Antoine Sopers (1824-1882), originaire de Bois-le-Duc, dont le « Jeune Napolitain jouant à la roglia » (Musées de Bruxelles et de Liège) exécuté en 1859 signale une leçon de choses apprise en Italie.

Fils de Léonard, graveur en médailles de l'ancienne Principauté de Liège, Louis JEHOTTE (Liège, 1803-Bruxelles, 1884) fut pensionnaire Darchis, devint à Rome l'élève de Mathieu Kessels et de Thorwaldsen et obtint le prix de sculpture à l'Académie de Saint-Luc. Il est l'auteur du mausolée du dernier Prince-Evêque de Liège, de Méan, qui mourut archevêque de Malines. Pour choisir les marbres destinés à la réalisation de cette œuvre, le sculpteur liégeois se rendit expressément en Italie. Louis Jehotte fut un praticien habile.

Antoine SOPERS (1824-1882). *Jeune Napolitain jouant de la roglia* (marbre signé. H. 0 m. 45). (Liège, Musée de l'Art wallon).

(Photo D. Daniel, Liège.)

Plus énergique que Jean Pollard (Liège, 1853-Uccle, 1922), Léon MIGNON (Liège, 1847-Schaerbeek, 1898) est avant tout le précurseur de Constantin Meunier ; c'est son titre de gloire. Parmi ses œuvres animalières, il y a un souvenir romain : un taureau des marais Pontins. Quant à Alphonse de Tombay

(Liège, 1843-Bruxelles, 1918), qui appartient à une famille de sculpteurs des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles (1), il restera, pour son plus grand mérite, l'auteur de l' « Improvisateur napolitain » conservé à Liège, une œuvre qui ignore l'académisme facile.

Jules Halkin (1830-1888), un contemporain de Léopold Harzé (voir la notice consacrée à ce sculpteur) voyagea en Italie. Son aîné de vingt ans, Eugène Simonis fut élève à l'Académie des Beaux-Arts de Liège, dans la classe du bon sculpteur François-Joseph Dewandre. Il s'y adonna au dessin. En 1829, Simonis se rend en Italie et, à Rome, il entre dans l'atelier de Mathieu Kessels, puis dans celui d'un élève de Canova, Carlo Finelli.

J. Bosmant. *La peinture et la sculpture au Pays de Liège de 1793 à nos jours*, Liège, 1930, voir index et pl. pp. 110-111 ;
C. Conrardy, *La sculpture belge au XIX^e^ siècle*, Bruxelles, 1947.

Léopold Harzé.

Fils d'un marchand d'armes à feu établi rue Sur-Meuse à Liège, le sculpteur liégeois Joseph-Léopold Harzé est né en 1831 en cette ville où il mourut en 1893. Dans le vieux quartier commerçant de la Madeleine où il passa sa jeunesse, le maître allait être attiré très tôt par les gestes des bonnes gens qui meublèrent sa vie dès sa naissance. Le milieu culturel d'essence liégeoise, vers 1850, favorisa l'éclosion de son talent de modeleur d'après la vie et d'interprète des mœurs locales, en un mot d'un « sculpteur dialectal ». L'artiste répondait à l'appel d'un mouvement que magnifia la création, en 1856, de la Société liégeoise de Littérature wallonne.

En 1858, treize ans après l'inscription de Léopold Harzé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège, des terres cuites suggestives animaient les vitrines du magasin paternel de la rue Sur-Meuse. Leur habile exécutant, qui exposa l'année suivante à la Société d'Emulation, avait commencé à modeler des per-

(1) Le graveur Léonard Jehotte (1774-1851) exécuta un portrait de Pie VII.

sonnages typiques, fortement caractérisés, — botrésses, cotirésses... — qu'il reprit plus tard sans souci de la copie facile. Sa technique généralement serrée conserva quelque chose du faire méticuleux que nécessitent les métiers précis de graveur et de ciseleur sur armes qui furent également les siens. Mais le modeleur saura aussi procéder d'une manière large. Son travail est souvent d'une extrême finesse.

Elève à Liège de Gérard Buckens, sculpteur-batteur de métaux d'origine anversoise, Harzé put se passer de guide étranger, — en l'occurrence, pour beaucoup de sculpteurs belges du XIX^e^ siècle, les maîtres de la Renaissance italienne, — pour revenir à plus de vérité. Une impulsion naturelle et des dons précoces d'observateur, ainsi qu'un milieu familial propice, l'ont engagé avec facilité dans un art à priori anticonventionnel où, du moins, la formule ne pouvait être tyrannique.

Il a étudié des êtres individualisés ; il les a scrutés — à sa manière — comme Constantin Meunier. Si l'ampleur pathétique de ce dernier le domine, Harzé, en sculpture de petit format, n'en précède pas moins le grand maître dans la voie de l'observation émue des types populaires réels. Lui aussi fut, en son temps, un novateur.

Précurseur du réalisme, Harzé est plus qu'un humoriste ou un caricaturiste savant.

Son âme sensible et son goût du sol natal l'aidèrent à trouver l'inspiration la plus vraie dans le milieu jovial de sa bonne ville, encore qu'il cherchait ailleurs — à Bruxelles, par exemple — des thèmes qui répondaient à son esprit satirique. Sortant du cadre régional, riche et nuancé, le maître pétrit aussi dans une terre docile des figures d'une portée symbolique plus générale et qu'avait notamment créées le génie si purement français de Molière. Les portraits de la belle Dorine et du géologue d'Omalius d'Halloy (marbre) d'une part, quelques Vierges charmantes et une jolie Sainte Barbe en bois sculpté en 1858 (église de Grâce-Berleur) d'autre part, prouvent que Harzé aurait pu prétendre à ce qu'on appelle communément le grand art. Son passage, en 1855, dans l'atelier de l'académique Guillaume Geefs, habile praticien et bustier de valeur, et son

voyage d'Italie, en 1868, l'y avaient préparé. Un sens artistique personnel et une vision très humaine des gens et des choses l'ont poussé vers un art à la fois intime et vivant, qui retient l'attention de ses deux héritiers spirituels : Henri Bekkers et Jean Florkin.

En 1868, Léopold Harzé avait trente-sept ans. Son métier était entièrement formé. Qu'a pu lui révéler l'Italie en plus de la compréhension d'une vision plus large qui ne sera chez lui qu'exceptionnelle : des milieux populaires plus caractérisés encore que ceux de sa ville natale et des types dont il se souviendra après son retour au pays de Liège, comme cette jeune italienne au tambourin. Le maître a laissé des dessins qui matérialisent son passage en Italie : Santa Lucia et Via Felice.

Joseph Philippe, *Léopold Harzé, sculpteur « dialectal » liégeois* 1831-1893, dans *La Vie Wallonne*, t. XXIII (1949), pp. 199-207, (avec bibliographie).
Ibid., *Léopold Harzé*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XXXII (1964).

Joseph PHILIPPE.
Conservateur des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs
de la Ville de Liège
Ancien membre de l'Académie belge de Rome

Table des illustrations

Pages

ARTISTES LIÉGEOIS (XVIe-XIX SIÈCLE)

1. Lambert LOMBARD (Liège, 1505-1566). *Croquis d'attitude*, dessin signé et daté 1557. Rome, Palais Corsini, Galerie des Estampes. (Photo Oscar Savo, Rome) 83
2. Atelier italo-liégeois des Palardin-Fiacre, créé à Liège par l'Italien Nicolas Palardin (†1522). *Monument funéraire en marbre noir du chanoine Hubert Mielemans*. 1558 environ. Liège, église Sainte-Croix. Œuvre rappelant dans ses grandes lignes, sauf pour la forme du fronton et la décoration sculptée, le tombeau romain de Mgr. Edouard Carn (†1561), ambassadeur d'Angleterre près le Saint-Siège, à l'église San Gregorio al Celio. (Copyright A.C.L., Bruxelles). 77
3. *La reine Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase de sang*. Rome, marquis Cuggia di San Orsola. Tableau attribué par une certaine tradition à Gérard Douffet (1594-1661/1665. (Rome, Photo Vasari) 100
4. François WALSCHARTZ (1595-1665), *L'Immaculée Conception*. Palerme, église Sant'Anna 122
5. François WALSCHARTZ (1595-1665). *Flagellation*. Charleroi. Musée archéologique. Souvenirs de la Venise exotique. (Copyright A.C.L. Bruxelles) 118
6. Gilles HALLET (1620-1694), *Nativité de la Vierge*. Rome, église Santa Maria dell'Anima 113
7. Gérard LAIRESSE (Liège, 1640-Amsterdam, 1711). Toile de la collection d'Antonio Muñoz, Rome. (Rome, Cabinetto Fotografico Naz.) 108
8. Arnold de HONTOIR (Liège, 1650-1709), *Copie « delcourienne » réduite et inversée du Saint André de du Quesnoy*. Rome, Basilique Saint-Pierre, 1690. Liège, église Saint-Jacques. (Copyright A.C.L. Bruxelles) 88
9. Léonard DEFRANCE (1735-1805), *Dessin d'après un bas-relief antique*, exécuté à Rome en 1759. Liège, Coll. Mme A. Brabant 134
10. Mathieu RENSON (né en 1753), *Le Retour du fils prodique*, terre cuite, Rome, Académie de Saint-Luc, (Rome, Cabinetto Fotografico Naz.) 132
11. François-Joseph DEWANDRE (1758-1835), *Le rêve d'Apollon*, bas-relief en terre cuite, H. 0 m. 40 × L. 0 m. 32. Œuvre monogrammée et exécutée à Rome en 1782. Liège, Musée de l'Art wallon. (Photo D. Daniel, Liège) 127
12. François-Joseph DEWANDRE (1758-1835). *Buste de Marc-Aurèle jeune*, marbre signé, H. 0 m. 73. Liège, Musée de l'Art wallon. (Photo D. Daniel, Liège) 129
13. Antoine WIERTZ (1806-1865), *Portrait de l'abbé Angelo Uggeri*, Rome, Galerie de Saint-Luc. (Photo Accademia Nazionale di San Luca) 143
14. Antoine SOPERS (1824-1882), *Jeune Napolitain jouant de la roglia*, marbre signé, H. 0 m. 45. Liège, Musée de l'Art wallon. (Photo D. Daniel, Liège) 144
15. Léon PHILIPPET (1843-1906), *Carnaval à Rome*, toile signée et exécutée à Rome, H. 0 m. 75 × L. 1 m. Liège, Musée de l'Art wallon. (Photo D. Daniel, Liège) 141

MODÈLES ITALIENS (XVII^e SIÈCLE)

16. Antiveduto GRAMMATICA, *Adoration des bergers*. Rome, église S. Giacomo degli Incurabili. Œuvre italienne dans la manière de François Walschartz. (Rome, Cabinetto Fotografico Naz.) 119

17. Pierre de CORTONE et BERNINI (pour la sculpture), *Crucifixion*. Castelgandolfo. Œuvres italiennes proches de la manière de Walthère Damery et de Jean Del Cour 91

18. A. MASUCCI, *Sainte Famille*. Rome. Œuvre italienne proche de la manière d'Englebert Fisen par le style. (Rome, Cabinetto Fotografico Naz.) 105

19. Ecole napolitaine du XVII^e siècle, *Le Massacre des Innocents*. Rome, Pinacothèque vaticane. Œuvre italienne proche par le style de nombre de peintures liégeoises du XVII^e siècle. (Archivio Fotograf. Gall. Mus. Vaticani) 124

Noms d'artistes liégeois et mosans cités

XVI^e SIÈCLE :

Graveurs :

Théodore de Bry.
Hubert Goltzius.
Lambert Suavius.

Peintres :

Henri Blès.
Pierre Dufour.
Dominique Lampson.
Lambert Lombard.
Giovanni di Namur.
Joachim Patenier.
Michel Ponteau.
Jean et Gérard Ramey.

Sculpteurs :

Francois Borset.
Henri Borset.
Martin Fiacre.
Guillaume de Jonckeu.
Francesco Liesci (peut-être de Liège).
Pierre de Metz.
Guillaume Mido.
Jean Mido.
Les Tabaguet (Jean et Nicolas de Wespin).
Thomas Tollet.

XVII^e SIÈCLE :

Divers :

Jean-Lambert Dusart.
Etienne Flémalle.

Orfèvre :

Pierre De Fraisne le jeune.

Peintres :

Jean-Guillaume Carlier.
Dominique Cursio.
Jacques Damery (le jeune).
Simon Damery (le jeune).
Walthère Damery.
Jean-Gilles Del Cour.
Nicola del Male.
Dieudonné Delmonte.
Demani.
Guglielmo de Sore.
Gérard Douffet.
Gabriel de Vivier.
Lambert Dumoulin.
Pierre Lambert Dusart.
Englebert Fisen.
Bertholet Flémalle.
Gérard Goswin.
Gilles Hallet.
Michel Houbar.
Jean-Baptiste Juppin.
Nicolas La Fabrique.
Ernest Lairesse.
Gérard Lairesse.
Renier Lairesse.
Joseph Lamberti.
Nicolas Lamberti.
Gabriel Lambertin.
Natale.
Renier Panhay de Rendeux.
Antoine Rocka.
Jean Taulier.
Quintino Vallone.
Roberto Vallone.
Timoteo Vallone.
Pierre Van Dijck.
François Walschartz.
Guillaume Walschartz.
Jean Walschartz.
Walthère Woot.
Tilman Woot de Trixhe.

Sculpteurs :

Jean-Arnold de Hontoir.
Jean Del Cour.
Elias Fiacre.
Martin Fiacre.
Jean Hans.
Robert Henrard.

XVIII^e SIÈCLE :

Architectes :

Jacques-Jean Foulon.
Gislain-Joseph Henry.

Mosaïstes :

Cfr. p. 74.

Peintres :

Martin Aubée.
Balzar.

Charles-Denis de Beaurieux.
Joseph Bernimolin.
Matin-Guillaume Bouxhon.
Jean-Baptiste Coclers.
Louis-Bernard Coclers (1).
Philippe-Henri Coclers.
Léonard Defrance.
Jean Delloye.
Jean-Henri Deprez.
Joseph Dethier.
Joseph Dreppe.
Fabri.
Nicolas-Henri-Joseph de Fassin.
Joseph François.
Léonard Germo.
Lambert-Joseph Grégoire.
Jacques Jaspar.
Jean Latour.
Leloup (peintre de Spa).
Joseph Leinhet.
Henri-Simon Meunier.
Olivier Pirotte.
Edmond Plumier.
Jacques Plumier.
Jacques-Théodore-Louis Plumier.
Philippe Plumier.
Philippe-Joseph-Clément Plumier.
Théodore-Edmond Plumier.
François-Bernard Racle.
Jean-François Saint.
Jacques Xhenemont.

Sculpteurs :

Simon Cognoulle.
François-Joseph Dewandre.
Guillaume Evrard.
Antoine Franck.
Henri Franck.
Jean-Henry Gathy.
Pascal Latour.
Jean-François Louis.
Antoine-Marie Mélotte.
Renier Panhay de Rendeux.
Mathieu Renson.
Vanderplante.
Cornélis Vander Werck.
Robert Verbure.
Jacques Vivroux.

XIXe SIÈCLE :

Peintres et graveurs :

P. J. Antoine.
L. Bruls.
Adrien de Witte.
Victor Fassin.
Léonard Jehotte.
Félix Nisen.
L. Oury.
Léon Philippet.
Antoine Wiertz.

Sculpteurs :

Philippe Bernard.
Henri Bekkers.
Alphonse de Tombay.
Jean Florkin.
Jules Halkin.
Louis Jehotte.
Léon Mignon.
Jean Pollard.
Eugène Simonis.
Antoine Sopers.

Noms cités d'artistes italiens

AVANT LE XVIe SIÈCLE :

Peintre Jean.

XVIe SIÈCLE :

Pompeo Allegri.
Les Carrache.
Mantegna.
Michel-Ange.
les Paladini, peintres et sculpteurs.
Pasqualini.
Raphaël.
Schiavone Andrea da Sebenico.
Titien.
Vasari.

XVIIe SIÈCLE :

L'Albane.
Algarde.
Giovani Domenico Angelini.
le Bernin.

(1) Sur cet artiste, voir J. Philippe, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. LIV (1963), p. 36, fig. p. 11.

Giovani Bonatti.
Melchiore Caffa.
le Caravage.
Giovani Domenico Cerrini.
Pierre de Cortone.
Ercole Ferrata.
Antiveduto Grammatica.
Giovani Francesco Grimaldi.
Manfredi.
Carlo Maratta.
Camillo Mariani.
Giovani Maria Morandi.
Guido Reni.
Michel Rocca.
Giovanni Francesco Romanelli.
Andrea Sacchi.

XVIII^e SIÈCLE :

Lazzaro Baldi.
Paolo Bargilli.
Pompée Battoni
Marc Benefial.
Pierre Bianchi.
Borgnis.
Francesco de Capo.
Nicocla Colle di Benevento.
Sébastien Conca.
Thomas Conca.
Hyacinthe Corrado.
Placido Costanzi.
Vincenzo Dolcibene.
Dragone.
Gagini.
Benedetto Luti.
Jean-Baptiste Maini.
Augustin Masucci.
Nicolas Monti.
les Moretti.
Giovani Battista Ortolani.
Polucello.
Thomas Righi.
Santini.
Jean-Jérôme Servandoni.
Matteo Torelli.
Vassali.
Henrico Zuccalli.

XIX^e SIÈCLE :

Canova.
Carlo Finelli.
Angelo Uggeri.

Noms cités d'artistes des Pays-Bas méridionaux

XVI^e SIECLE :

Jacques Dubroeucq.
Corneille Floris.
Frans Floris.
Otto Venius.
Guillaume van den Broecke.

XVII^e SIÈCLE :

Vincent Adriaensz.
Salomon Baccale.
Bouge (peintre namurois).
Juste le Court.
Louis Primo.
François du Quesnoy.
Pierre-Paul Rubens.
Corneille Schut.
Antoine Van Dyck.

Noms cités d'artistes allemands, espagnols, français et hollandais

XVI^e SIÈCLE :

Durer.

XVII^e SIÈCLE :

Gérard de Cologne.
Théodore Cruger.
Gaspard Dughet.
Jacob de Hase (peintre).
Lebrun.
Pierre Legros.
Eustache Lesueur.
Claude Lorrain.

Daniel Mauch.
Jean Mone.
Nicolas Poussin.
Ribera.
Tibaut (sculpteur français).
Valentin.
Simon Vouet.

XVIII^e SIÈCLE :

Bethon.
Fragonard.
Houdon.
Nicolas de Largilliere.
Laurent Pecheux.
Ignace Reill.
Jean-François Van Douven.

XIX^e SIÈCLE :

Thorwaldsen.

Sur le bon paysagiste Gilles-François-Joseph Closon (Liège, 1796-1852), pensionnaire de la fondation Darchis en 1824, voir *Catalogue de l'Exposition Le Romantisme au Pays de Liège*, Liège, 1955, pp. 129-131, 157 s., 3 pll. — Sur Jean-Mathieu Nisen (Ster-Francorchamps, 1819-1885), boursier Darchis en 1840, qui se lie à Rome au peintre Overbeck, *ibidem*, p. 143.

Remarque générale sur les listes de noms d'artistes cités : pour les références aux pages, voir l'index général du tome LXXVII (1964) du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Table des matières

Pages

PRÉFACE 71

LE XVI^e SIÈCLE 76

L'atelier italo-liégeois des Palardin-Fiacre 76

Peintres mosans du XVI^e siècle : Joachim Patenier et Henri Bles 79

Dominique Lampson 80

Lambert Lombard 81

Jean Ramey 84

Lambert Suavius 84

LE XVII^e SIÈCLE 86

1) *Un orfèvre et les sculpteurs* 86

Un orfèvre : Pierre De Fraisne le jeune 86

Les sculpteurs : Jean-Arnold de Hontoir 86

Jean Del Cour et les artistes liégeois de son temps 87

2) *Les peintres* 93

Note d'introduction 93

Quelques artistes liégeois et wallons du XVII^e siècle, d'après les archives paroissiales romaines 96

Gérard Douffet 99

Bertholet Flémalle et son école : Jean-Guillaume Carlier, Jean-Gilles Del Cour, Englebert Fisen, Jean Delloye, Gérard Lairesse 102

Les Damery : Simon, Walthère et Jacques 109

Dieudonné Delmont, Gérard Goswin 111

Gilles Hallet 111

Nicolas La Fabrique 114

Antoine Rocka 114

Les Walschartz 115

Les paysagistes liégeois et l'école italienne : Walthère Damery, Bertholet Flémalle et Gérard Lairesse ; Lambert Dumoulin et Jean-Baptiste Juppin ; Charles-Nicolas de Beaurieux 122

LE XVIII^e SIÈCLE 126

La fondation Darchis et les artistes liégeois du XVIII^e siècle 126

1) Architectes et sculpteurs : François-Joseph Dewandre, Jacques-Jean Foulon, Jean-Henri Gathy, Gislain-Joseph Henry, Pascal Latour, Mathieu Renson 128

2) Peintres 133

Peintres liégeois du XVIII^e siècle : Léonard Defrance, Jean-Baptiste Coclers, Edmond Plumier, Olivier Pirotte, Jean Latour, Henri Deprez, Englebert Rendeux, Nicolas-Henri-Joseph de Fassin 133

Martin Aubée 136

Lambert-Joseph Grégoire 137

Joseph Leinhet 138
Jacques Xhenemont 139

LE XIX^e SIÈCLE 140

Des peintres :
Adrien de Witte, Léon Philippet et leurs contemporains 140
Antoine Wiertz 141

Des sculpteurs :
Quelques sculpteurs de la seconde moitié du XIX^e siècle 143
Léopold Harzé 145

TABLE DES ILLUSTRATIONS 148

INDEX 100

Noms cités d'artistes liégeois et mosans (XVI^e-XIX^e siècle). 150
Noms cités d'artistes italiens (jusqu'au XIX^e siècle compris) 151
Noms cités d'artistes des Pays-Bas méridionaux (XVI^e et XVII^e siècles) 152
Noms cités d'artistes allemands, espagnols, français et hollandais (XVI^e-XIX^e siècle) 152

L'ABBAYE DE VIVEGNIS ET LE PAIEMENT DES TAILLES DE LA COMMUNAUTÉ DE HERSTAL

Dans deux études bien documentées, Ed. Poncelet s'est autrefois occupé de l'histoire de Vivegnis. Après avoir consacré un premier article à l'abbaye cistercienne édifiée en ce lieu (1), l'éminent historien liégeois avait été amené à étudier les rapports de Herstal et de Vivegnis grâce à quelques documents du XIII^e^ siècle heureusement découverts à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (2).

Est-il besoin de dire que notre propos n'est pas de reprendre ce qui a été parfaitement exposé par Ed. Poncelet, mais tout simplement d'apporter une modeste contribution à la reconstitution d'un cartulaire perdu tout en exposant les données d'un procès.

Si Ed. Poncelet a offert aux historiens le texte de six chartes inédites, nous pouvons à notre tour présenter un même nombre de documents, relatifs à Vivegnis, trouvés dans les archives de l'abbaye de Solières déposées aux Archives communales de Huy (3).

On peut évidemment se demander comment ces textes ont pu aller s'égarer à Solières. Pour répondre à cette question

(1) Ed. PONCELET, *L'abbaye de Vivegnis*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. X, 1896, pp. 1-41.

(2) Ed. PONCELET, *Herstal et Vivegnis. Souveraineté territoriale. Règlements de seigneurie. Chartes d'affranchissement*, dans *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. CII, 1937, pp. 77-139.

(3) Archives communales de Huy, *Couvent de Solières*, n° 490.

il faut dire que les chartes du XIII[e] siècle dont il s'agit se trouvent jointes, en copies du XVIII[e] siècle, à un mémoire que les dames de Vivegnis avaient fait rédiger à l'occasion d'un procès qu'elles soutenaient contre la communauté de Herstal relativement au paiement des tailles, c'est-à-dire des taxes que les communautés d'habitants s'imposaient à elles-mêmes pour faire face aux charges pesant sur l'ensemble de la population (1). On peut imaginer que les dames de Solières, en proie aux mêmes difficultés, prirent contact avec celles de Vivegnis et que ces dernières leur firent parvenir, à titre documentaire, les pièces et mémoires de leur procès. Et Solières ne prit pas la peine de renvoyer le dossier après l'avoir étudié. Simple hypothèse qui vaut ce qu'elle vaut.

Ce dossier se compose de cinq pièces dont la première qui est intitulée *Raport des procès de la communauté de Herstal contre les Dames de Vivegnis*, rédigée par l'avocat M. N. Delwaide (2), expose les efforts faits par la communauté de Herstal pour obtenir la condamnation des dames de Vivegnis au paiement des tailles qu'elles refusent de payer depuis 1702.

La deuxième pièce est un *Mémoire pour les Dames et monastère de Vivegnis*, du 28 décembre 1768, qui tente d'établir l'exemption dont se prévalent les cisterciennes de Vivegnis.

Par la troisième pièce, *Contre mémoire. La Communauté de Herstal contre Madame abbesse et monastère de Vivegnis*, datée de février 1769, l'avocat J. N. de Rendeux (3) s'attache, en produisant une argumentation juridique, à rejeter l'exemption invoquée.

La quatrième pièce est un *Mémoir ultérieur pour Madame l'abbesse et monastère de Vivegnis contre la communauté de Herstal* exhibé en justice le 22 juillet 1769 et établi par P. J. F. de Fraisne, conseiller de la souveraine cour allodiale de

(1) Sonet, *Instituts de droit pour les pays de Liège, Luxembourg, Namur et autres*, Namur, 1770, Liv. II, titre 40, nos 18 à 45.

(2) Martin-Nicolas Delwaide, avocat admis le 17 octobre 1749. C. de Borman, *Les avocats de la Cour spirituelle de Liège de 1604 à 1794*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, 1888, p. 216.

(3) Non identifié.

Liège (1) et l'avocat J. Frankinet (2). Ceux-ci, pour le monastère, s'appliquent à réfuter la thèse juridique présentée par de Rendeux.

Enfin, le dossier se clôture par la *Réplique finale au mémoire ultérieur des Dames de Vivegnis*. Document de janvier 1770 par lequel de Rendeux propose ses derniers arguments tendant à établir que l'abbaye est soumise aux tailles.

L'interminable procès ainsi évoqué débute le 23 avril 1708 lorsque la communauté de Herstal fait ajourner devant la cour de justice du lieu les dames cisterciennes de Vivegnis pour les contraindre au paiement des tailles assises en 1702, 1703, 1704 et 1705 (3), et pour obtenir adjudication des biens du monastère à défaut par les défenderesses de rapporter la preuve de leur exemption.

Les religieuses commencent par affirmer qu'elles sont exemptes de toutes tailles par le seul fait du caractère ecclésiastique de leurs biens. L'exemption, disent-elles, est de droit et c'est la communauté de Herstal qui a la charge de rapporter la preuve qu'elle peut exiger le paiement de l'impôt. A cette objection formulée par les dames de Vivegnis, les demandeurs ont tôt fait de trouver la réponse. Cherchant des cas précis d'application de la taille à des institutions religieuses, ils rappellent d'abord qu'en 1597 les Carmes du couvent de la Xhavée avaient sollicité l'exemption de la taille pour le motif que leur maison avait été obligée de loger un grand nombre d'officiers et de soldats de passage. En raison de la lourde charge qu'ils avaient dû supporter, les Carmes n'obtinrent qu'une exemption exceptionnelle et limitée : seuls leur bétail et la *pourprise* du couvent furent déclarés exempts de l'impôt tandis que leurs autres biens y restèrent soumis. La communauté de Herstal produit aussi un document éta-

(1) Pierre-François-Joseph de Fraisne, de Liège, né en 1713. Admis avocat après ses études à l'université de Pont-à-Mousson. C. de Borman, *op. cit.*, p. 207.

(2) Jacques Frankinet, de Liège. Admis avocat le 10 septembre 1736 après ses études à l'université de Louvain. C. de Borman, *op. cit.* p. 208.

(3) Archives de l'Etat à Liège, *Cour de Herstal, Plaids*, Reg. n° 340, non paginé.

blissant que les tailles ont été payées dès 1677 par le Séminaire de Liège pour la cense de la Préalle. Sont ensuite exhibées des attestations des bourgmestres de Hermalle et de Fexhe-Slins affirmant que les dames défenderesses paient les tailles relatives aux biens qu'elles possèdent en ces lieux.

Ainsi donc il apparaît clairement que d'autres institutions religieuses se soumettent aux tailles et même que les dames de Vivegnis, elles aussi, les supportent en des lieux voisins.

Enfin, les demandeurs invoquent une décision du Conseil de Brabant du 29 mai 1693 déboutant l'abbé du Val-Dieu qui prétendait jouir de l'exemption pour ses biens d'ancienne fondation.

Après ces arguments d'analogie et de jurisprudence, la communauté de Herstal brandit des textes législatifs.

Lorsque Herstal était territoire brabançon, il s'imposait d'y faire respecter l'ordonnance du 23 décembre 1625 par laquelle le roi Philippe III prescrivait à tous ses sujets, de quelque condition et qualité qu'ils fussent, nobles ou ecclésiastiques, de payer les tailles et taxes à proportion des biens qu'ils possédaient, fussent-ils afforains ou domiciliés au lieu de la situation de ces biens (1). Puis, lorsque les Liégeois, en exécution du traité de Tirlemont du 7 mars 1654, et après des tractations qui aboutissent aux « lettres de cession provisionnelle » du 19 juillet 1656, prennent possession de la seigneurie de Herstal échangée contre la place de Mariembourg, c'est la législation liégeoise qui y devient d'application (2). Or, il existe pour le pays de Liège un Règlement du 12 mars 1686 qui, en son article 15, dispose que les taxes créées par les communautés affaiblies par les exactions militaires affecteront « tous fonds gisans dans les dites communautés de quelle nature, condition et qualité qu'ils soient » (3).

(1) *Placcaerten, ordonnantien ende edicten van de Hertoghen van Brabandt*, t. II, Bruxelles, 1775, p. 87.

(2) Sur cette question, voir l'étude de M. Yans, *Le destin diplomatique de Herstal-Wandre, terre des Nassau, en banlieue liégeoise*, dans *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. VI, 1960, pp. 487-560.

(3) L. Polain, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 3e série, 1er vol., Bruxelles, 1855, p. 50 ; Louvrex, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le pays de Liège*, t. II, Liège, 1750, p. 360 ; Sohet, *op. cit.*, Liv. II, titre 40, n° 19.

Mais il y a mieux encore. La communauté de Herstal met en effet sous les yeux de la cour une convention du 15 mai 1619, avenue entre les parties actuellement en litige, aux termes de laquelle les dames consentent à payer 78 francs pour les treize bonniers qu'elles possèdent et cultivent dans la juridiction de Herstal et, en outre, promettent de payer à l'avenir les tailles assises sur ces treize bonniers.

Dès lors, la cour de justice est en possession de tous les éléments du procès et elle peut, le 23 juin 1712, prononcer un jugement qui déclare la demande de la communauté de Herstal fondée et les tailles dues par l'abbaye, sauf sur le *pourpris* du cloître, ce qui signifie que seuls les bâtiments conventuels sont exonérés de l'impôt.

Les dames de Vivegnis, mécontentes de ce jugement, le frappent d'appel le 1er juillet 1712 et portent l'affaire au Conseil Privé de Liège. Cette haute juridiction avait, en effet, dans ses attributions certaines matières spéciales parmi lesquelles figuraient notamment les tailles. En outre, en vertu de l'article 6 du Règlement du 12 mars 1686, le Conseil Privé jugeait en appel des sentences rendues par les magistrats du plat pays dans les litiges concernant les tailles et impositions des communuautés (1).

Après avoir soulevé quelques faibles moyens de droit, les dames consentent le 9 février 1719 à signer une transaction par laquelle elles s'obligent au paiement des tailles envers la communauté de Herstal. Et de fait, ayant versé une somme de 3000 francs pour le passé, elles déclarent que pour l'avenir 37 bonniers de leurs biens seront sujets à la taille tandis que le surplus en sera exempt.

Il semble que cet accord ne fut que de courte durée puisque le 31 juillet 1719 le Conseil Privé décide que le conseiller Bounameau (2) sera député pour entendre les parties et les accommoder

(1) Louvrex, *op. cit.*, p. 85 et 361 ; Sohet, *op. cit.*, Liv. 1, titre 37, nos 4-6.

(2) Melchior de Bounameau, époux de Marie-Anne Frérart, bourgmestre de Liège en 1697, conseiller, ordinaire en 1698, conseiller du Conseil Privé en 1715, décédé le 22 mai 1721. Loyens, *Recueil héraldique des Bourguemestres de la noble Cité de Liège*, Liège, 1720, p. 517 ; E. Poswick, *Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la principauté de Liège par Louis et Simon-Joseph Abry*, Liège, 1884, p. 91 ; L. Lahaye, *Analyses des actes contenus dans les registres du sceel des grâces*, t. II (1702-1744), Liège, 1921, p. 60.

si faire se peut. Et puis le silence se fait sur cette procédure qui encombre les prétoires depuis plus de onze ans déjà. Le rédacteur du *Raport des procès* écrit en effet : « Ce procès est demeuré selon toute apparence indécis et même tenu en surséance par des pourparlers et propositions d'accomodement »(1).

Près d'un demi-siècle va s'écouler ainsi sans qu'il y ait reprise du procès ni incidents nouveaux. Mais il faut bien admettre que l'accord recherché ne se réalise pas car en décembre 1726 nous voyons l'affaire renaître.

Un Mémoire délivré à l'avocat et greffier Renotte (2) le 28 décembre 1768 nous apprend « que le projet d'accomodement que messieurs les députés de la communauté de Herstal ont communiqué à Madame l'abbesse de Vivegnis ne peut s'exécuter qu'au préjudice irréparable de sa maison et au dépend de son exemption notoire des tailles tant sur les biens dont la cense de Vivegnis est composée que sur ceux de la cense dite Pontis ».

Comment s'explique ce revirement inattendu des cisterciennes?

Cette prise de position, qui paraît bien rejeter toute idée de transaction, résulte de la découverte dans les archives de l'abbaye de diplômes que « l'on croit même pouvoir montrer en leurs originaux ».

Ces diplômes aujourd'hui perdus sont joints, en copie, au *Mémoire* avec description des sceaux ou, du moins, de ce qui en reste. Il s'agit de six chartes, de 1232 à 1243, émanant du duc de Lotharingie Henri I ainsi que de ses fils Henri II et Godefroid de Louvain, seigneur de Herstal, relatives à des donations et privilèges accordés à l'abbaye de Vivegnis.

(1) En 1720, il y aura un rebondissement de cette affaire lorsque le drossard de Herstal ordonne à tous les habitants de l'endroit et aux étrangers qui y possèdent des biens de faire connaitre leurs propriétés avec situation de chaque pièce et dénomination des joignants, à peine de confiscation des biens non dénommés. Les dames de Vivegnis refusent d'obtempérer à cet ordre en invoquant le procès pendant devant le Conseil Privé. D'où nouvelle procédure dirigée contre elles et jugement leur ordonnant de faire la déclaration de tous leurs biens. *Rapport des procès*, f° 6 v°-12.

(2) Sans doute s'agit-il de Michel Renotte, greffier de Herstal, commis en cette charge le 28 février 1730 et remplacé le 28 novembre 1785 par l'avocat Jean-Michel Lhoest. A. Collart, *La haute cour et justice souveraine de Herstal*, Herstal, 1924, p. 63 ; L. Lahaye, *op. cit.*, t. III (1744-1794), Liège, 1931, p. 317.

Nous publions en annexe le texte de ces documents qui, aux dires des dames de Vivegnis, devaient faire constater judiciairement leur exemption définitive de toutes tailles.

Le *Mémoire* fait cependant état d'un acte de 1229, qui malheureusement n'est pas joint et que nous n'avons pas découvert, par lequel Henri I après avoir donné au monastère « en une cense qui s'appelloit vieu vignoble près Herstal vingt quattre boniers de son bois appellé Pontis de même que huit boniers ou environ de terre inculte situés sur la hauteur près laditte cense, y déclare libre de tous cens, taille ou exaction tous biens sur quels ledit cloître sera construit, et qui lui appartiendroient ou que ledit monastère avoit acquis ou viendroit à acquérir par la suitte ».

Ce sont les confirmations de cet acte de 1229 et les donations complémentaires des successeurs de Henri I qui nous sont parvenues par la voie de la procédure de 1768.

La production de ces documents du XIII^e^ siècle, que les dames de Vivegnis considèrent comme déterminants, provoque immédiatement la riposte de la communauté de Herstal qui, par son conseil J. N. de Rendeux, dépose en février 1769 un contre-mémoire qui place le problème sur le terrain purement juridique. Il en résulte alors un échange d'argumentations appuyées de références aux œuvres des jurisconsultes les plus fameux. Il est même assez curieux de voir à certains moments les deux parties invoquer les mêmes auteurs pour donner autorité à leurs théories contradictoires.

N'abusons pas ici de ces écrits où se trouvent fastidieusement entremêlés les vrais arguments de fait et de droit, les citations latines, les renvois à d'innombrables auteurs et les déclarations ampoulées des robins réclamant justice pour leurs clients.

S'appuyant sur diverses lois romaines, la communauté de Herstal affirme que « tous biens fonds indistinctement doivent porter les charges et impositions réelles que les besoins publics de l'Etat et d'une communauté exigent »; et cette obligation ne peut être éludée par aucune exemption ni aucun privilège.

Les biens ecclésiastiques, eux aussi, y sont donc soumis et même un privilège royal ne pourrait être pris en considération

que si le souverain prenait à sa propre charge la portion que les exempts auroient normalement dû supporter. Ce serait, en effet, attenter aux principes de l'équité et de la justice distributive d'exonérer des tailles — c'est-à-dire d'affranchir de l'obligation de contribuer aux charges publiques — des personnes ou communautés souvent aisées, de telle sorte que, en définitive, le poids de l'imposition repose uniquement sur des habitants moins fortunés.

Passant du général au particulier, le rédacteur du contre-mémoire conteste que les fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye de Vivegnis aient eu le pouvoir d'exempter des tailles, à perpétuité, les fonds dont ils gratifiaient le monastère. En outre, le texte même de l'acte de 1229, pour autant qu'il soit authentique, n'a pas la porté qu'on lui attribue. Il déclare « l'emplacement où se bâtiroit le cloître à la cense du vieux vignoble libre de tout douaire, cens et exaction, et il ajoute que quant aux terres acquises ou à acquérir il remissionoit à perpétuité la charge pecuniaire ou taille éventuelle ». Telle déclaration d'exemption, qui est unique et n'apparaît plus dans les actes postérieurs, n'a qu'une efficacité limitée et le duc de Lotharingie n'a pu entendre « affranchir que des droits qui le concernoient, particulièrement de ce qui lui étoit du, et pouvoit lui competer, et non pas des droits et impositions fondiaires qui seroient établies dans la communauté pour les besoins publics et qui n'étoient aucunement dans son pouvoir ».

Cette thèse, est-il besoin de le dire, va à l'encontre des positions prises par les dames de Vivegnis qui, par la voix de leur conseil, s'obstinent à affirmer que les ducs de Lotharingie, en leur qualité de souverains, avaient le pouvoir incontestable d'affranchir les biens du monastère. Et voici qu'elles ajoutent un nouvel argument qui leur paraît décisif : les biens de l'abbaye provenant des libéralités du souverain faisaient partie des biens patrimoniaux de celui-ci ; or, les biens du prince sont exempts des tailles ; donc, exempts dès leur origine, les biens le sont restés après leur transfert au profit du couvent. Mais ce raisonnement amène les dames à préciser leur position et à se montrer tout compte fait moins

intransigeantes qu'au début de la procédure. L'exemption des tailles, dans leur système, ne peut plus concerner tous leurs biens mais uniquement ceux qui proviennent de la fondation et des libéralités des duc de Lotharingie, c'est-à-dire l'enceinte du couvent d'une contenance de huit bonniers ainsi que le bien de Pontisse donné par la famille ducale comme le montrent les titres du XIII[e] siècle.

Cette argumentation, contestée par la communauté de Herstal qui raille les principes « vagues et surannés » sur lesquels elle se fonde (1), ouvre cependant la porte à une transaction et, dans sa *Réplique finale*, la communauté en vient à déclarer qu'elle n'est pas hostile à un accord et qu'« elle sera toujours très inclinée sans doute à ajuster amicalement l'objet de ce différent et de cimenter l'union d'un bon voisinage par une composition sortable ».

Nous ignorons si ces bonnes dispositions apparentes ont finalement amené les parties à mettre un terme à leur long conflit. Nous n'avons trouvé trace ni d'une convention éteignant le procès par une honorable transaction, ni d'une décision de justice clôturant cette procédure irritante. Quoiqu'il en soit, il semble que les parties si longtemps opposées n'aient plus eu l'occasion de s'affronter et que la fin de l'Ancien Régime ait trouvé les gens de Herstal et les religieuses de Vivegnis en état de coexistence pacifique.

R. van der MADE.

(1) « Dans le sens le plus favorable qu'on puisse donner à l'octroy d'immunité que les dames de Vivegnis prétendent leur venir de la concession des fonds patrimoniaux des princes de Lothier, il ne leur a été accordé au plus qu'une immunité de subsides, aides, gabelles ou autres droits qui concernoient personnellement leurs bienfaiteurs et non une exemption de tailles réelles à imposer sur les biens fonds dans le ressort d'une communauté pour les nécessités publiques, dont les loix, les édits actuels et l'observance uniforme des différens districts ne dispensent qui que ce soit d'y concourir au prorata de ses possessions ».

ANNEXES

1

Henri, fils du duc de Lotharingie, se rendant au lieu dit Vignes de Notre-Dame, près de Herstal, à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle église, consent à la donation faite par son père de vingt-trois bonniers du bois de Pontisse et de terres incultes sur les collines de Vivegnis. Il approuve la donation d'un moulin qu'Aleide, mère de quatre filles religieuses en ce lieu, possédait moyennant un cens d'un denier d'or. Il renonce à l'hommage dû et confirme les libertés accordées à cette église.

27 mars 1232

Henricus, filius ducis Lotharingiae, universis praesens scriptum inspecturis salutem. Noverint tam posteri quam moderni quod nos, ad locum quod dicitur vineae Nostrae Dominae juxta Herstallium accedentes, lapidem primariam novae ecclesiae fabricandae in fundamentum jacientes, in eleemosynam factam dicto loco a patre nostro pro se et suis gratanter consensimus, videlicet xxiij bonuaria nemoris sui de Pontis [1] et terrae incultae in montibus circa villam veteris vineti donationem eam quam ipse fecit eidem loco molendini siti apud Herstallium quod fuit Aleidis [2] quae iiij habebat in ipso loco filias pro denario auri annui census ratam habemus, homagio quod solitum erat praestare renuntiantes et libertatem quam sepedicto loco prius indulsit cum suis donationibus confirmantes attestatione sigilli nostri cartulae appensi. Datum Leodij anno Domini M° CC° XXX secundo sabbatho post laetare Jerusalem.

Original perdu.

Copie du XVIII[e] siècle. Archives Communales de Huy. Couvent de Solières, n° 490.

2

Henri, duc de Lotharingie, fait donation au couvent de Vivegnis de douze bonniers du bois de Pontisse qui appartenaient en fief à Ulric de Monferrant et auxquels celui-ci avait renoncé.

(1) Pontisse, dépendance de la commune de Herstal. Voir, A. Collart-Sacre, *La libre seigneurie de Herstal*, t. II. Liège, 1937, p. 568. Il semble que l'acte de 1229 que nous ne possédons pas faisait état de 24 bonniers et non de 23.

(2) En 1230, le duc de Lotharingie Henri avait donné ce moulin à l'abbaye de Vivegnis et Aleide, veuve de Winand de Cheratte, qui avait quatre filles en ce monastère et tenait ce moulin en fief, avait abandonné au profit de l'abbaye tous les droits qu'elle pouvait y prétendre. E. Poncelet, *L'abbaye de Vivegnis*, *op. cit.*, pp. 23-24.

mai 1234

H., Dei gratia dux Lotharingiae, omnibus hoc scriptum intuentibus in perpetuum. Noverint tam presentes quam futuri quod nos duodecim bonuaria nemoris nostri de Pontis, quae contuleramus in feodum fideli nostro Ulrico de Monferrant (1), reportata in manus nostras per consensum et voluntatem ipsius Ulrici, contulimus in elemosinam conventui de vinea Domine Nostre. Et ut hec donatio nostra observetur et firma, presentem cartulam sigilli nostri appensione fecimus roborari. Datum anno Domini millesimo CCº tricesimo quarto incipiente maio apud Buscum.

Le seel est encor assez entier representant d'un costé un cavalier armé avec un... (2) devant luy et portant un etard (3). monté sur un cheval qui vat à course. L'ecriture d'allentour est toute mangee et de l'autre costé representant aussi un cavalier armé mais pas si grand avec le... (2) devant luy et le sabre à la main et le bras étendu comme pour fraper, monté aussi sur un cheval qui vat à la course.

Original perdu.

Copie du XVIIIe siècle. Archives Communales de Huy, Couvent de Solières, nº 490.

3

Godefroid, fils du duc de Lotharingie Henri, déclare consentir à la donation faite par son père au couvent de Vivegnis. Il l'augmente de deux bonniers du bois de Pontisse et, en outre, accorde sa protection à tous les biens acquis par le couvent et situés sur ses terres et celles de son père.

mars 1235

G., filius ducis Lotharingiae, omnibus praesens scriptum intuentibus cognoscere veritatem. Notum facio universis quod eleemosinae, libertati et donationi omnium bonorum quas pater meus concessit conventui plantationis novellae quam ipse plantavit in loco qui dicitur vinea Dominae Nostrae consensum praebeo et pariter confero secundum tenorem litterarum ipsius dicto conventui porrectarum et ipsam augeo eleemosinam in duobus bonuariis nemoris de Pontis, insuper acquisita ab aliis per ipsum conventum in terra patris mei et nostra ipsi conventui bono cupio et concedo et ea omnia bona sub mea protectione suscipio. Quod ut ratum

(1) Ulric de Montferrant est cité comme homme de lief de l'évêque de Liège en 1240-1241. E. Poncelet, *Les Maréchaux d'armée de l'évêque de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, 1902, p. 139.

(2) Espace blanc dans le texte.

(3) Il s'agit vraisemblablement de l'abréviation du mot étendard.

et firmum in perpetuum habeatur carthulam hanc veritatem concessionis et protectionis indultae repraesentantem sigilli nostri appensione confirmare curavi. Datum anno Domini M° CC° XXX° quinto mense martii.

Original perdu.
Copie du XVIII^e siècle. Archives Communales de Huy, Couvent de Solières, n° 490.

4

Henri de Louvain confirme la donation de biens provenant d'Ulric de Monferrant faite au couvent de Vivegnis par son père Henri, duc de Lotharingie.

juillet 1238

H. de Lovanio, omnibus presens scriptum intuentibus salutem. Noverint universi quod nos donationem quam fecit dominus et pater noster H., dux Lotharingiae, priori et domui de vinea Domine Nostre de bonis Ulrici de Montferrandi que habet apud Harstel ratam habemus. Datum anno Domini M° CC° XXXVIIJ° mense juli.

Le seel est presque tout brisé à la reserve d'une petite partie des epaules et la teste qui represente un homme avec un casque.

Original perdu.
Copie du XVIII^e siècle. Archives Communales de Huy, Couvent de Solières, n° 490.

5

Godefroid, seigneur de Herstal, frere du duc de Lotharingie Henri II, déclare qu'il a donné au couvent des cisterciennes de Vivegnis les six bonniers et demi du bois de Pontisse qui lui restaient moyennant un cens de treize sous liégeois à payer à la mi-mars, à Herstal. Afin qu'un cens plus important ne puisse être réclamé par ses successeurs au cas ou le bien serait mis en culture, Godefroid déclare que le couvent lui a versé une somme de treize mares.

janvier 1239

Universis ad quos litterae praesentes pervenerint, Godefridus, frater ducis Lotharingiae, dominus de Herstallo, salutem. Notum esse cupio cunctis paginae praesentium inspectoribus quod ego partem nemoris mei de Pontis quae remanserat mihi versus villam veteris vineti, de qua sunt sex bonuaria et dimidium, dedi conventui monialium de vinea beatae Mariae cisterciensis ordinis pro tredecim solidis annui census leodiensis monetae perpetuae possiden-

dum et census solvetur apud Harstallum in medietate martii. Et ut nihil amplius quam dictus census a successoribus meis pro dicta nemore cui terra si excolatur deinceps ab ipso conventu requiratur, mihi saepedictus conventus tredecim marcas contulit in ingressum. Quod vero inviolabiliter a posteris meis observetur hanc paginam sigilli mei munimine dignum duxi muniendam. Actum anno Domini M° CC° XXX° nono mense januario.

Le seel en partie rompu représente d'un coté un cavalier monté sur un cheval qui galoppe, de l'autre coté c'est un lion, et allentour est écrit : S. Godefridi fratris ducis.

Original perdu.

Copie du XVIII^e siècle. Archives Communales de Huy, Couvent de Solières, n° 490.

6

Godefroid de Louvain fait savoir qu'il a donné au couvent des cisterciennes de Vivegnis, pour la tenir héréditairement, la partie restante de son bois de Pontisse moyennant une redevance annuelle d'un muid d'épeautre et deux chapons par bonnier, à payer à Herstal à la Noël.

février 1243

Universis Christi fidelibus praesentium litterarum inspectoribus G. de Lovanio, frater ducis Lotharingiae, cognoscere veritatem. Notum esse cupio tam posteris omnibus quam modernis quod ego claustro monialium ordinis cisterciensis de domo Vineae Beatae Mariae partem nemoris mei quod dicitur Pontis contuli jure haereditario possidendam pro quolibet bonuario singulis annis modium speltis et duos capones mihi apud Herstallium in natali Domini reddituro quae pars mihi remanserat ab illa parte ejusdem nemoris quam nuper quidam de Hestallo a me receperunt. Ne autem super hac collatione aliqua possit impedire moniales dicta occasione et tutae sint in ipso nemore, licet terra si excolatur, in perpetuum ipsarum possessio praesentem cartulam rei gestae repraesentantem sigilli nostri munimine dignum duximus roborandam. Actum et datum anno Domini M° CC° quadragesimo tertio mense februarii.

Le seel est cassé sauf un petit morceau où l'on voit encore V lettres comme s'ensuit DI ERA.

Original perdu.

Copie du XVIII^e siècle. Archives Communales de Huy, Couvent de Solières, n° 490.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'AVOCAT LIÉGEOIS FRANÇOIS MARSELÆR D'ORSCHOT

Il est toujours intéressant de se pencher sur le catalogue d'une bibliothèque privée. L'examen de la liste des livres possédés par une particulier permet en effet d'utiles constatations relatives à la personnalité du propriétaire de la bibliothèque dont on peut ainsi apercevoir les tendances, les penchants, l'érudition large ou la spécialisation serrée, le goût de l'actualité ou la préférence pour les classiques. Bref, la bibliothèque, c'est l'homme.

D'autre part, la lecture d'un catalogue peut encore conduire à d'autres réflexions relatives celles-ci, non plus au détenteur des livres, mais bien aux livres eux-mêmes. Outre la chance inespérée de découvrir peut-être des ouvrages inconnus, il reste toujours le plaisir d'identifier les éditions et l'intérêt de se rendre compte du rayonnement de certaines publications.

Nous allons, en ces quelques pages, faire connaître le contenu de la bibliothèque de l'avocat François Marselaer d'Orschot tel qu'il apparaît d'un inventaire établi en sa maison mortuaire le 26 février 1692 par le notaire Guillaume de Bleret [1].

(1) Archives de l'Etat à Liège (A. E. L.), *Notaire Guillaume de Bleret*, Anno 1692, f° 28-35 : « Repertoire des papiers, lettrages et documents treuvés en la maison mortuaire feu le sr. F. Marselaer Dorskotte en son vivant j.c. et advocat, fait le 26 féb. 1692 ».

Nous tenons à remercier M. Pierre Hanquet qui a eu l'amabilité de nous communiquer ses notes sur la famille Marselaer d'Orschot et qui nous a ainsi apporté une utile contribution à la rédaction de ces quelques pages.

Après une longue énumération de parchemins, papiers, paquets de documents, registres aux cens et rentes couvrant une liste de 52 numéros, suivie d'un inventaire du mobilier du défunt, vient la description de la bibliothèque qui va retenir notre attention.

Mais disons d'abord un mot du personnage.

Les renseignements que nous avons pu réunir sont, en réalité, assez fragmentaires et les lacunes d'une documentation peu fournie n'autorisent que quelques considérations.

Les recherches entreprises dans les archives liégeoises permettent cependant de proposer un bref crayon généalogique limité à quatre générations.

Dès la seconde moitié du XVI^e siècle, nous trouvons en notre Cité la présence d'un Dirick — en français Théodore — d'Orschot, sentencier à la cour épiscopale de Liège. Il nous apparaît dans de nombreux actes relatifs à des cens et rentes qu'il perçoit sur la maison dite *delle Vingnette* sise en Pierreuse, maison dont il finira par obtenir la possession (1) et qui, selon toute vraisemblance, restera le domicile de la famille que les registres paroissiaux de Saint-Servais nous montrent fixée en Pierreuse jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Le 18 avril 1582, nous trouvons ce Dirick ou Théodore d'Orschot, aussi appelé Thierry van den Marselaer dit d'Orschot, portant le titre de notaire et sentencier à la cour de Liège, qui dicte son testament (2). Epoux de Jeanne Mouil-

(1) Archives du château de Warfusée, ms. n° 32.

(2) A.E.L., *Echevins de Liège*, Convenances et testaments, Reg. n° 61, f° 319. C'est C. de Borman, qui l'appelle Thierry van den Marselaer dit d'Œrschot, *Les échevins de Liège*, t. II, p. 275.

Sa pierre tombale le représentant aux côtés de son épouse se trouve actuellement dans la deuxième cour du palais de justice de Liège, dans la galerie occidentale. Signalons que dès le 12 avril 1413 on relève un nommé Christian d'Orschot, curé de l'église Sainte-Foy, mais nous ignorns si quelque lien le rattache à nos juristes (L. Dubois, *Notice archéologique et historique sur la chapelle et le château du Bouxthay*, dans *Bull. de la Sté d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XI, 1897, p. 38).

La famille Marselaer portait les armes suivantes : Tiercé en fasce : en chef de gueules à trois quintefeuilles d'argent, en cœur d'argent au sanglier passant de sable couronné d'or, en pointe de sinople plain. On trouve également, portées par les Dorskotte, les armes assez semblables ci-après : D'argent au sanglier de sable sur une terrasse de sinople, au chef de gueules chargé de trois quintefeuilles d'argent boutonnées d'or et feuillées de sinople. de Limbourg, *Armoriaux Liégeois*, Liège, 1934, t. I, p. 154 et t. II, p. 17.

let [1], il décède le 30 juillet 1589 laissant deux enfants : Marie d'Orschot [2] qui épousera François de Fléron [3] et Théodore II d'Orschot qui deviendra procureur à la cour de l'official de Liège.

Ce dernier épouse Béatrice Hannikenne qui lui donne sept enfants : Jeanne, née le 17 novembre 1598 [4] et qui dut mourir jeune ; Dirick, né le 17 novembre 1602 [5], qui connut sans doute le même sort ; Dirick ou Théodore III, né le 5 novembre 1605 [6] ; Jeanne, née le 11 décembre 1617 [7] ; Marie ; Jean et Nicolas [8].

Par son testament du 29 août 1633, approuvé le 23 juin 1645 [9], Théodore II réserve à son épouse Béatrice Hannikenne [10] tous ses biens situés à Vlijtingen et laisse le surplus à répartir par parts égales entre ses enfants encore en vie que l'acte énumère, à savoir : « l'avocat Orschot », Nicolas que l'on dit expatrié, Jean, Marie et Jeanne. Ces deux dernières établissent en commun leurs dernières volontés le 5 juin 1671, s'instituant réciproquement légataire universelle. Ce testament est réalisé le 28 novembre 1679 [11]. Peut-être s'agit-il de Marie et Jeanne d'Orschot qui figurent au registre des décès de la paroisse Saint-Severin de Liège. Marie Marselaer d'Orschot y apparaît sous la date du 15 janvier 1676 et il est précisé qu'elle est enterrée à Sainte-Claire, tandis que Jeanne Mar-

(1) Décédée le 27 octobre 1584.

(2) Il s'agit peut-être de la Marie Orschot décédée le 17 avril 1617. A. E. L., *Registres Paroissiaux*, Liège, Saint-Adalbert, n° 75, à sa date.

(3) Ce François de Fléron, fils de François de Fléron, procureur à la cour de Liège, et de Catherine Nollens, fut échevin de la haute cour de Vliermael. Il décéda en 1595. C. de Borman, *loc. cit.*

(4) A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Notre-Dame-aux-Fonts, n° 2, f° 289 v°.

(5) *Ibid.*, n° 3, f° 123 v°.

(6) *Ibid.*, n° 3, f° 252.

(7) *Ibid.*, n° 6, f° 49 v°.

(8) Nous n'avons pas trouvé de trace des actes de baptême des trois derniers enfants.

(9) A.E.L., *Echevins de Liège*, Convenances et testaments, Reg. n° 84, f° 258 v°.

(10) Elle habite en Pierreuse et décède le 6 octobre 1658. A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Saint-Servais, Décès, n° 262. Son testament du 28 octobre 1657 est approuvé le 22 octobre 1658, A. E.L., *Echev. de Liège*, Conv. et test., Reg. n° 85, f° 41.

(11) A.E.L., *Ech. de Liège*, Conv. et test., Reg. n° 86, f° 106 v°.

selaer d'Orschot, inhumée aux Minimes, est décédée le 24 janvier 1689 (1).

De Jean d'Orschot nous ne savons rien. Le même registre de décès contient la mention, à la date du 23 février 1656, d'un Jean Marselaer d'Orschot, célibataire, greffier de Notre-Dame et de Saint-Roch, enterré chez les Clarisses. Il est très vraisemblable qu'il s'agit là du fils de Théodore II.

Mais le fils qui nous intéresse davantage c'est celui que le testament de son père de 1633 et celui de sa mère de 1657 ne qualifient que « l'avocat Orschot », sans indication de prénom. A notre avis, il ne peut s'agir que de Théodore *Orschotte* qui est cité en cette qualité à la cour spirituelle de Liège le 9 mars 1634 (2).

Ce Théodore III Marselaer d'Orschot était licencié en droit civil et en droit canon ainsi que le laisse apparaître l'acte du 23 janvier 1684 par lequel l'official le constitue mambour des enfants mineurs de feu Balthasar de Méan. En effet, dans ce document, notre avocat est qualifié de J(uris) U(triusque) L(icentiatus) (3).

Il épouse Bartholomée de Méan (4) et, à notre connaissance, doit avoir eu sept enfants : Béatrice, née le 7 janvier 1637 (5), épouse du procureur Jean-François Gordinne ; Pierre-André, né le 3 juin 1638 (6) ; Bartholomée, née le 9 avril 1643 (7), épouse en premières noces de Lambert-Bernard Crahay et en secondes noces du lieutenant-colonel François de Serra ; Théodore, né le 3 septembre 1646 (8) ; Jeanne-Barbe, née le 18 juillet 1649 (9) qui épouse le 10 janvier 1695 Jean Devaux,

(1) A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Saint-Servais, Décès, n° 262.

(2) C. de Borman, *Les avocats de la cour spirituelle de Liège de* 1604 *à* 1794, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. XXI, 1888, p. 166.

(3) A.E.L., *Officialité*, Mambournies, 1658-1665, f° 586. Notons cependant que dans l'acte de baptême de son fils Pierre-André, le 3 juin 1638, Théodore était qualifié de docteur.

(4) Fille de Pierre de Méan, seigneur de Mheer, Bolder, etc., et de Lutgarde Fall, fille de Balthasar Fall, procureur général du prince-évêque.

(5) A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Notre-Dame-aux-Fonts, n° 9, f° 256 v°.

(6) *Ibid.*, n° 10, f° 43 v°.

(7) *Ibid.*, n° 10, f° 274.

(8) *Ibid.*, n° 11, f° 165 v°.

(9) *Ibid.*, n° 12, f° 29.

officier servant sous les drapeaux hollandais (1); Lutgarde, épouse de Hubert-Ernest Destordeur, conseiller de la Cité; et enfin, François.

Théodore III décède sans doute en 1670 car le 30 juin de cette année ses beaux-frères Crahay et Gordinne sont nommés tuteurs de ses enfants mineurs (2).

Le 18 août 1670, le fils mineur François reçoit un nouveau tuteur: son oncle Gordinne est remplacé par Jeanne d'Orschot (3). Ce François est précisément le jurisconsulte qui nous intéresse.

Nous n'avons pas trouvé son testament mais un acte du 23 mars 1692, dressé par le notaire Guillaume de Bleret qui avait, le 26 février, établi l'inventaire du mobilier et de la bibliothèque, constate le règlement de la succession. Sa sœur Jeanne-Barbe, qui avait été instituée légataire universelle, renonce au testament fait en sa faveur et déclare se réserver uniquement sa part ab intestat. Jean-François Gordinne et son épouse Béatrice renoncent à la succession qui, finalement, se partagera entre les personnes suivantes : François de Serra et son épouse Bartholomée Marselaer d'Orschot, Jeanne-Barbe Marselaer d'Orschot, les enfants de Jean-François Gordinne et de Béatrice Marselaer d'Orschot et, enfin, les enfants de feu Hubert-Ernest Destordeur et de Lutgarde Marselaer d'Orschot représentés par leurs mambours Denis Destordeur, chanoine de la collégiale Saint-Barthélemi, et Jean-Jacques de Jaer.

François Marselaer d'Orschot, qui était encore mineur d'âge en 1670, décéda célibataire (4) en 1692 en la paroisse

(1) A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Saint-Gangulphe, nº 146, fº 32.

Lefort, 3e série, nº 28, Vº Méan, a tracé un crayon généalogique dans lequel Théodore Marselaer d'Orschot, époux de Barthol omée de Méan, figure comme père de cinq enfants rangés dans l'ordre suivant : François, Béatrice, Lutgarde, Barthol omée et Jeanne-Barbe. Cette dernière est dite épouse de M. Loyen, seigneur de Vasberg.

(2) A.E.L., *Officialité*, Mambournies, 1670-1680, p. 2.

(3) *Ibid.*, p. 11. En février 1671, Jeanne-Barbe d'Orschot et les tuteurs de François font procéder au rendage proclamatoire d'une belle «commodieuse» maison sise à Jemeppe. A.E.L., *Officialité, Rendages proclamatoires*, Reg. nº 28, fº 272.

(4) Il fut cependant le père d'un enfant naturel posthume baptisé en l'église Saint-Servais le 11 septembre 1692 sous le prénom de Marie-Jeanne et né d'une liaison avec une certaine Marie Berick. A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Saint-Servais, nº 254, à sa date.

Saint-Servais et fut inhumé chez les Clarisses (1). Il était « en son vivant jurisconsulte et advocat » ainsi que le porte le titre de l'inventaire de ses biens. Il semble avoir été le dernier d'une lignée d'hommes de loi qui, au cours de quatre générations, occupèrent des fonctions honorables diverses auprès des cours de justice liégeoises. Et ainsi se comprend le fait qu'il se soit trouvé possesseur d'une bibliothèque juridique constituée au cours d'un long siècle de pratique des tribunaux (2).

Commençons par constater que la bibliothèque des Marselaer d'Orschot est essentiellement une collection de livres de droit. Les ouvrages relevant d'autres disciplines sont très rares et d'un intérêt secondaire : il s'agit du Dictionnaire des sept langues d'Ambroise Calepin, de commentaires philosophiques du jésuite espagnol Francisco de Toledo, des œuvres d'Apulée et d'une Histoire des Saints.

L'examen de la composition de cette bibliothèque fait incontestablement apparaître, dans le chef de ceux qui l'ont constituée, le souci d'une information juridique très étendue. A côté d'ouvrages traditionnels de pratique tels que le *Speculum* de Guillaume Durand ou le Masuer, nécessaires aux hommes de loi fréquentant les audiences des cours de justice, figurent des œuvres de droit savant fort estimables, notamment celles de Bartole, Balde, Jason et Philippe Dèce.

Aucun des divers aspects de la science du droit n'est absent du catalogue et si les ouvrages de droit civil l'emportent par le nombre, les autres disciplines juridiques y sont également représentées par des œuvres importantes. Le droit canon s'y trouve par exemple avec Jean de Imola et Henri Boich. Les recueils de jurisprudence française d'Anne Robert, de Papou,

(1) A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Saint-Servais, Décès, n° 262. Anno 1692 : « *Clarissimus Dominus Franciscus Marselair d'Orscholte sepultus apud Clarissas parochie nostre, obijt 24 a february* ».

(2) Nous avons trouvé la trace d'un membre de la famille Marselaer d'Orschot que nous n'avons pu situer exactement. Il s'agit de Catherine Marselaer, épouse de Lambert de Tornaco, conseiller et secrétaire du prince-évêque en son Conseil Privé, décédée le 7 février 1668. A.E.L., *Reg. Par.*, Liège, Saint-Servais, Décès, n° 262. De cette union étaient nées Marie-Catherine de Tornaco, épouse de Jean-Léonard Crefft, secrétaire du prince-évêque en son Conseil Privé, et Isabelle de Tornaco, épouse de Louis Ranson. A.E.L., *Officialité*, Rendages proclamatoires, 1669-1672, f° 399 : rendage d'une grande maison en Pissevache, paroisse Saint-Servais, le 28 octobre 1671.

de Maynard, voisinent avec les décisions de Gênes et de Naples ainsi qu'avec divers ouvrages relatifs aux sentences du Tribunal de la Rote de Rome et d'Avignon. Le droit commercial est présent avec les traités célèbres de Scaccia et de Stracca. Le grand Farinacius est là pour le droit criminel et Andrea d'Isernia pour le droit féodal.

Un sujet d'étonnement cependant, le droit coutumier ne paraît pas avoir eu la faveur des Marselaer encore cependant qu'ils aient tenu à posséder la coutume de Paris de Charondas Le Caron. On ne manquera non plus de remarquer que de tous les auteurs dont les ouvrages se trouvaient rangés sur les rayons de leur bibliothèque, ce sont les italiens, avec près de cinquante titres, qui sont les plus nombreux, depuis les maîtres médiévaux tels Lucas de Penna et Paul de Castro, jusqu'aux jurisconsultes du XVII^e^ siècle Giacomo Antonio Marta et Antonio Peregrini. Viennent ensuite les juristes français avec dix-sept auteurs, puis ceux des Pays-Bas qui ne sont représentés que par Paul Buis, Gabriel van der Muyden, Nicolas Everaerts, Jean Wamèse, Pierre Peck et Antonio Perez. Suivent les espagnols avec cinq noms, les allemands avec quatre noms, puis la série des auteurs étrangers se clôture par le grec Harménopule et le portugais Arius Pinelus.

Quelques ouvrages indiqués à l'inventaire de façon trop sommaire n'ont malheureusement pas pu être identifiés. Quoi qu'il en soit, l'essentiel de la bibliothèque des Marselaer d'Orschot nous est maintenant connu.

Vraisemblablement dispersés à la mort de l'avocat François Marselaer d'Orschot, en 1692, tous ces livres assemblés par plusieurs générations de juristes de chez nous s'en sont allés vers leur destin incertain. Il en est sans doute plus d'un qui se sont perdus, mais il en est peut-être aussi qui pourraient se retrouver dans les collections de quelques bibliophiles de notre pays.

Tel est le sort de nos livres, patiemment réunis et précieusement conservés pour être un jour livrés aux hasards de la vente publique.

R. van der MADE.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE (1)

Corpus juris civilis, pars prima (2).
Basilicon juris titulorum D 31 (3).
Lancelottus de attentatis (4).
Negusantius de pignoribus et hypothecis (5).
Joannes de Imola super Clementinys (6).
Commentarii feudales Marini Freccias (7).
P. Farinacius in 6 voluminibus (8).
Rote Romane decisiones a P. Farinacio (9).

(1) Les indications du présent catalogue ne sont évidemment pas assez précises pour permettre de déterminer exactement l'édition possédée par les Marselaer d'Orschot. Afin de ne pas alourdir les notes nous n'avons cité qu'une seule édition des ouvrages qui en connurent plusieurs.

(2) Les éditions du *Corpus Juris Civilis* de Justinien sont innombrables. L'identification du livre qui figure en tête du catalogue n'est pas possible et, au surplus, ne présente guère d'importance.

(3) Ce titre est assez mystérieux. Il s'agit sans doute d'un fragment d'un exemplaire des Basiliques, recueil composé en grec à la fin du IX^e^ siècle et largement inspiré des livres de droit de Justinien. Connues en Occident à partir du XVI^e^ siècle, les Basiliques ont fait l'objet d'une édition grecque et latine, en sept volumes in f°, sortie des presses parisiennes de Cramoisy en 1647 et réalisée par A. Fabrot sur les ordres du chancelier Séguier.

(4) Robertus Lancelottus, jurisconsulte originaire de Pérouse, mort en 1583 : *Tractatus de attentatis et innovatis lite et appellatione pendente, Lugduni, apud Symphorianum Beraud*, 1580, in f°.

(5) Antonius Negusantius, jurisconsulte italien, originaire de Fano, 1465-1528 : *De pignoribus et hypothecis tractatus perutilis, Lugduni, apud Jacobum Giuncti*, 1540, in 8°.

(6) Joannes de Imola, jurisconsulte italien, né entre 1367 et 1372, docteur en droit civil en 1397, puis docteur en droit canon, ensuite professeur à Bologne en 1399, mort en 1436 : *Johannis de Imola opus preclarum in Clementinas, Venetiis, industria J. de Rubeis*, 1485, in f°. Une autre édition incunable de Venise a été imprimée par B. de Novaria, 1486, in f°. Voir, D. Staffa, *De Johannis ab Imola vita et operibus, Apollinaris, Commentarius juris canonici, Roma, Pontificum institutum utriusque juris*, 10, 1937, pp. 76-104.

(7) Marinus Freccia, jurisconsulte italien, de Salerne, 1503-1566, sénateur du grand conseil du royaume de Naples : *Commentarii feudales in tres libros partiti, Francofurti*, 1575, in f°. Voir G. De Crescenzio, *Dizionario storico-biografico degli illustri e benemeriti Salernitani*, Salerno, 1937, p. 51.

(8) Prosper Farinacius, jurisconsulte italien, né à Rome en 1544, étudiant à Padoue, puis avocat à Rome et procureur fiscal du pape Paul V, mort en 1618 : *Praxis et theoricae criminalis tomi quinque. Tractatus de Testibus. Variarum quaestionum et communium opinionum criminalium liber quintus, Lugduni, Horatius Cardon*, 1606-1614, six vol. in f°.

(9) Il existe un certain nombre d'éditions de *Decisiones Rotae Romanae* de P. Farinacius. Outre les éditions de Lyon, 1612 ; Anvers, 1620 ; Orléans, 1621 et Lyon, 1633 figurant dans la bibliothèque du Grand Conseil de Malines (Catalogue de L. Th. Maes, 1949, n° 45 à 48), on peut encore citer : 1) *Decisiones criminales s. rotæ romanæ CCCLXXII... ab... Prospero Farinacio recollectæ et... publici juris factæ, In Francofurto, cura H. Palthenii*, 1616, in f°. 2) *Decisiones variæ rotæ romanæ... cum declarationibus concilii tridentini, e bibliotheca manuscripta D. Prosperi Farinacii... nunc primum.. in lucem editæ, Lugduni, sumptibus*

Item, Sigismund Scaccias de appellationibus (1).
Decisiones Fivizanenses Borgnini Cavalcani in 4 volum. (2).
Decisiones Joannis Petri Surdi, in fol. (3).
Flaminius Parisius de resignatione beneficiorum et confidentia, in fol. (4).
Seraphinus de Seraphinis de privilegiis juramentorum, in fol. (5).
Joannes Tilmans de benignis in 2 volum. in fol. (6).
Mudeus de societate, de emptionibus et vendit. in fol. (7).
Corpus juris civilis Justinianei, in 4° (8).
Ferdinandus Vasquius de successionibus et ultimis voluntatibus (9).

P. Landry, 1615, in 8°. 3) *D. Prosperi Farinacii... Sacræ rotæ romanæ decisionum ab ipso recentissime selectarum et hactenus nundum editarum, partes duæ, Coloniæ Allobrogum, sumptibus S. Chouet*, 1649, 2 vol. in f°. 4) *Decisionum rotæ romanæ noviter novissimarum a Prospero Farinacio... collectarum... centuriæ novem, Francofurti, sumtibus W. Endteri*, 1649, in f°. 5) *Sacræ romanæ rotae decisionum recentiorum a Prospero Farinacio... selectarum, Venetiis, sumptibus Bertanorum*, 1677, 4 tomes en 2 vol. in f°.

(1) Sigismondo Scaccia, jurisconsulte italien, de Rome, du XVII^e^ siècle : *Tractatus de Apellationibus in duas partes divisus, Leodii, Joh. Hardus*, 1625, in f°.

(2) Borgnino Cavalcani, jurisconsulte italien de la Lunigiana, 1530-1607 : *Decisionum Fori Fivizanensis, aliorumque tribunalium in Italia insignium, liber, Francofurti, cura collegii minorum Novenarum Paltheniani*, 1600, in f°. Il existe aussi une édition intitulée *Decisiones Fori Fivizanensis ac aliorum insignium locorum peregrinæ et amabiles, Venetiis*, 1585-1586, 2 vol. in 4°.

(3) Giovanni Pietro Sordi, jurisconsulte italien, de Casale Monferrato, près de Verceil, mort en 1598 : *Decisiones universæ... nec hactenus sic editæ, in quibus variæ et perplexæ satis materiæ, ultimæ voluntates, contractus, judicia civilia, criminalia, fiscalia, feudalia, fideique materiam respiciente... explicantur, Francofurti ad Moenum, impensis J. B. Schoüwetter*, 1664, in f°.

(4) Flaminius Parisius, jurisconsulte calabrais, 1563, ca-1663 : *De resignatione beneficiorum tractatus, Romæ, ex typis Ascanii et H. Domangeli*, 1591-1592, 2 tomes en un vol. in f°.

(5) Seraphinus de Seraphinis, jurisconsulte siennois du XVII^e^ siècle : *De privilegiis juramentorum tractatus amplissimus, Francofurti, hæredes J. Wildii*, 1679, in f°.

(6) Nous n'avons pas pu identifier cet ouvrage. Nous avons remarqué que Charles de Méan, dans ses *Observationes et res judicatæ ad jus civile Leodiensium*, le citait au moins à deux reprises (Obs. 70 et 73). Il existe également de Johannes Tilemannus un *Tractatus de successionibus ascendentium, Lugd. Batav.*, 1644, in 12, et un *Illustrium et solemnium relationum et decisionum Cameræ Imperialis Apospasma Syndromon, Francofurti*, 1601, in f°.

(7) Gabriel van der Muyden ou Mudaeus, 1500-1560, originaire de Brecht, près d'Anvers, professeur à l'université de Louvain : *Commentarii ad titulos Digestorum : Pro socio, de contrahenda emptione et venditione, de actionibus emptis et venditis, de pignoribus et hypothecis, Lovanii, Servatius Sassenis*, 1563, in f°.

(8) Parmi les éditions du Corpus Juris Civilis de Justinien dans le format in 4° nous ne citerons que l'édition de Denis Godefroy, *Francofurti ad Moenum, sumptibus Societatis, imprimebat Hieronymus Polichius*, 1663, 2 vol.

(9) Ferdinando Vasquez de Menchaca, juriste espagnol, né à Valladolid en 1512 et mort à Séville en 1569 : *Tractatus de Successionibus et Ultimis voluntatibus in tres tomos librosque IX divisus, Augustæ Senonum, S. P. Rapheus*, 1624, in f°.

Consilia Nattae, in fol. (1).
Romani consilia cum additionibus Mandosii (2).
Leand. Galganet. de condit. et demonstrationis (3).
Item, Consilia sive responsa Everhardi (4).
Decisiones neapolitanae per Matt. de Afflictis (5).
Isernias de feudis (6).
Decisiones Bellamerae (7), et Cassadori (8), et capellae tolosanae (9).

(1) Marcus Antonius Natta, jurisconsulte piémontais, mort en 1568 : *Consiliorum sive responsorum tomi quatuor, Francofurti ad Moenum, Sigism. Feyerabend*, 1558, 2 vol, in f°.

(2) Ludovicus Pontanus sive Romanus, jurisconsulte italien, né à Spolète en 1409, docteur en 1429, professeur à Sienne, mort à Bâle en 1439 : *Consilia D. Ludovici de Ponte Romani... absolutissima, quorum lectione tam in schola quam foro versantium mentes multarum perplexarum quæstionum, sparsim in corpore juris civilis lectoribus occurentium, luculentissima solutione illustrari possint, nuperrime studio... D. Horatii Mendosii... additionum... splendore dtiora facta, Francofurti, S. Feyerabendius*, 1577, in f°.

(3) Leandro Galganetti, jurisconsulte italien, de Colle di Valdelsa, XVI^e-XVII^e siècle : *De conditionibus et demonstrationibus Modo, Causa et Poena Tractatus... nunc primum in lucem editus, Venetiis, B. Junta*, 1609, in f°.

(4) Nicolas Everaerts, jurisconsulte né en 1462, originaire de Grypskerke, près de Middelburg, recteur de l'université de Louvain, official de l'évêque Cambrai à Bruxelles, président du Conseil de Hollande en 1509, président du Grand Conseil de Malines en 1528, mort en 1532 : *Amplissimi et clarissimi D. Nicolai Everhardi a Middelburgo... Consilia sive responsa, Antverpiæ, H. Verdussius*, 1643, in f°.

(5) Mattheus de Afflictis, jurisconsulte italien, né à Naples en 1448, mort en 1528, professeur, président de la Camera della Sommaria : *Decisiones Sacri Regii Consilii Neapolitani per Matthæum de Afflictis collectæ, Lugduni, apud heredes L. A. Juntæ*, 1566, in f°.

(6) Andrea de Isernia, jurisconsulte napolitain, mort en 1316. Il s'agit peut-être de : *Andreas de Ysernia, super feudis*, Naples, 1477, in f°. Il existe également : *D. Andreæ de Isernia in usus feudorum commentaria... D. Nardi Liparuli... explicationibus... illustrata... nunc demum in Germania recenter recognita, Francofurti, heredes A. Wecheli*, 1598, in f°. A la bibliothèque de l'université de Leyde, Collection Meijers, il y a une édition d'Isernia de Lyon 1532. Voir *Iuris interpretes sæc. XIII, cur. scholaribus Leidensibus duce E. M. Meijers, Neapoli*, 1924, p. 229 et ss.; L. Palumbo, *Andrea d'Isernia, Studio storico-giuridico, Napoli*, 1886.

(7) Gilles de Bellemere, canoniste français du XIV^e siècle, d'origine inconnue, aurait enseigné le droit en Avignon : *Reverendi patris do. Egidii de Bellamera J. U. doc. celeberrimi atque consummatissimi tunc palatii apostolici causarum auditoris ordinarii postmodum presulis Avinionen. dignissimi Decisiones seu Conclusiones exacte revise et diligenter castigate, Venundantur Lugd. in vico Mercuriali apud Jacobum Giuncti*, 1538, in 8°. Voir la notice de A. Lambert, dans *Dictionnaire de droit canonique*, t. II, V° Bellemère, col. 296-297.

(8) Guillermo Cassador, théologien et canoniste espagnol, né à Vich en 1471 et mort à Rome en 1527, successivement évêque de Barcelone, auditeur de la Rote romaine, évêque d'Alguer et secrétaire du pape Léon X. Ses *Decisiones* sont encore citées plus loin : voir note 6, p. 190.

(9) Il s'agit vraisemblablement des *Decisiones capellæ sedis archiepiscopalis Tholosæ*. Ces décisions ont été recueillies par Jean Corsier et ensuite complétées

Joannes Baptista Asinius de executionibus (1).
Baldus in 7 volum. (2).
Speculum Guil. Durandi (3).
Lucas de Penna ad Codicem (4).
Ambrosii Calepini dictionarium linguarum septem (5).
Henr. Boijk in 5 libros (6).

et commentées par Etienne Aufreri. Outre les éditions lyonnaises in 4° de 1508 et 1512, on peut citer deux éditions de Francfort, l'une in f° de 1575, chez Feyerabend, et l'autre in 4° de 1614 *cura Rulandiorum*. Sur Etienne Aufreri, voir F. Aubert, *Les sources de la procédure au Parlement au XIV*e siècle (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXXVII, 1916, p. 218-226).

(1) Joannes Baptista Asinius, jurisconsulte toscan du XVIe siècle : *Tractatus de executionibus et processis executivis, Florentiæ*, 1571, in f°. Le traité d'Asinius a été édité à Francfort en 1606 et 1624 avec un complément : *cum Rutgero Rulant et Flaminio Chartario de executionibus.*

(2) Baldus de Ubaldis, né à Pérouse vers 1327, commence à enseigner à Bologne vers 1344, puis à Pise, Pérouse, Padoue, Reggio et Pavie. Mort vers 1400. Il s'agit vraisemblablement ici d'une édition en sept volumes de ses *Opera omnia*. Voir *L'opera di Baldo*, Pérouse, 1901 (Annali dell'Università di Perugia, Fac. Giurisprudenza, vol. X-XI, 1900-1901).

(3) Guillaume Durand, né vers 1237 près de Béziers, évêque de Mende, mort en 1296 : *Guilelmi Durandi Speculum Judiciale*. Nombreuses sont les éditions de cet ouvrage de pratique judiciaire. Citons notamment, Strasbourg, 1473, trois tomes en un vol. in f°; *cum additionibus Joh. Andreæ et Baldi, a Joh. Aloisio Tuscano editum*, Rome, G. Lauer et L. Pflug, 1474, trois vol. in f°; Bologne, B. Azzoguidi, 1474, trois vol. in f°; Milan, 1478, trois vol. in f°; *cum additionibus Joh. Andreæ et Baldi, a Francisco Moneliensi correctum et editum*, Padoue, J. Herbort, 1478, in f°; *cum additionibus Johannis Andreæ*, Rome, U. Han et S. N. Chardella, sans date, trois vol. in f°; *cum addilionibus eximiorum doctorum Joannis Andreæ et Baldi, unacum pluribus aliis additamentis*, Paris, Joannes Barberius, 1514, in 4°; Paris, F. Regnault, 1522-1523, deux vol. in 4°; Lyon, J. Crespin, 1531, trois vol. in 4°; Bâle, A et A. Frobenius, 1574, 2 tomes en un vol. in f°; Turin, Heredes N. Bevilaquæ, 1578, trois tomes en deux vol. in f°; Francfort, Heredes A. Wecheli et J. Gymnici, 1592, deux tomes en un vol. in f°.

(4) Lucas de Penna, originaire des Abruzzes, étudiant à Naples, docteur en 1343, mort vers 1390. Auteur de commentaires sur les *Tres Libri* (Livres X, XI et XII du Code de Justinien) dont la première édition est celle de Paris 1509. Autres éditions : *Lectura D. Luce de Penna... super tribus libris Codicis, X, videlicet XI et XII, nunc luculentius edita*, sans indication de lieu, *J. Myt*, 1583, in f°; *Commentaria D. Lucæ de Penna, iuriscons. clarissimi doctoris Galli summi utriusque iuris apices, in tres posteriores lib. Codicis Justiniani, Lugduni, ex officina Iuntarum*, 1597, in f°. Voir Fr. Calasso, *Studi sul commento ai Tres Libri di Luca da Penna. La nascita e i metodi dell'opera*, Rivista di Storia del diritto italiano, 1932, pp. 395-458.

(5) Ambrosius Calepinus, *Dictionarium septem linguarum, Venetiis, J. B. Brigna et S. Curti*, 1673, in f°.

(6) Henri Boich (Bohic, Boych ou Bouhic), né vers 1310 à Saint-Matthieu, en Bretagne, professeur à Paris vers 1348, chapelain de Saint-Yves, mort entre 1350 et 1390 : *Henrici Boich in quinque Decretalium libros commentaria, Venetiis, apud hæredem H. Scoti*, 1576, deux tomes en un vol. in f°.

Marta de jurisdictione (1), et Scaccias de commerciis et cambio (2).
Consilia Wamesii (3).
Tiraquellus in 2 volum. (4).
Petrus Rebuff in 3 volum. (5).
Mantica de testamentis (6).
Mantica de contractibus (7).
Octaviani Cacherani decisiones pedemontanae (8).
Frans Vivii decisiones neapolitanae (9).
Decisiones rotae cum declarat. Concilii Tridentini (10).
Consilia Loffredi (11).

(1) Giacomo Antonio Marta, jurisconsulte napolitain, 1559- ca 1628 : *Tractatus de jurisdictione per et inter judicem ecclesiasticum et secularem exercenda... doctoris Martæ... in quo singulorum principum jurisdictiones et dominia tractantur et quomodo in casibus mixtæ jurisdictionis procedendum sit, Avenione, apud J. B. Bellagambam*, 1669, in f°.

(2) Sigismondo Scaccia, voir note 1, p. 179 : *Tractatus de commerciis et cambio... opus nunc iterum in Germania editum et a plurimis mendis repurgatum, Francofurti ad Moenum, typis J. D. Zunneri*, 1648, in f°.

(3) Jean Wamèse, né en 1524, originaire de Liège, étudiant puis professeur à l'université de Louvain, mort en 1590 : *Joannis Wamesii in celeberrima academia Lovaniensi antecessoris primarii responsorum sive consiliorum de jure pontificio, Lovanii, Rivii*, 1605, deux vol. in f°.

(4) André Tiraqueau, né à Fontenay-le-Comte en 1488, lieutenant général de ce lieu, puis conseiller au Parlement de Paris jusqu'à sa mort en 1558. Auteur de plusieurs traités de droit importants. Le manque de précision du catalogue ne permet pas d'identifier l'ouvrage. Voir J. Bréjon, *André Tiraqueau*, Thèse Droit, Poitiers, 1937.

(5) Pierre Rebuffe, célèbre canoniste originaire de Boillargues, près de Montpellier, né en 1487, professeur à Cahors, Toulouse, Bourges, Poitiers, Paris, mort en 1557. Il s'agit peut-être de : *Tomus primus (secundus et tertius) commentariorum in constitutiones regias gallicas... authore D. Petro Rebuffo... summa diligentia infinitis mendis repurgatus, Lugduni, apud C. Pesnot*, 1576, trois vol. in f°.

(6) Francesco Mantica, de Venzone, né en 1534, auditeur de la Rote, mort en 1614 : *Ttractatus de conjecturis ultimarum voluntatum in libros duodecim distinctus, auctore Francisco Mantica Utinensi jurisconsulto celeberrimo, Genevæ, apud Petrum et Jacobum Chouet*, 1645, in 1°.

(7) Nous ne connaissons pas de *Tractatus de contractibus* de Fr. Mantica. Peut-être s'agit-il des *Vaticanæ lucubrationes de tacitis et ambiguis conventionibus, Coloniæ Allobrogum, P. de la Rovière*, 1615, deux tomes en un vol. in f°.

(8) Ottaviano Cacherano, d'Ozzasco en Piémont, mort en 1580 : *Decisiones sacri senatus Pedemontani ab Octaviano Cacherano, domino Osasci... collectæ et nunc secundum... editæ, Francofurti, J. Feyrabendius*, 1599, in f°.

(9) Francesco Vivio, jurisconsulte napolitain, mort en 1616 : *Decisionum regni Neapolitani libri tres, in quibus casus diversi, tam civiles, quam criminales, discussi decisi continentur, Francofurti, apud Andreæ Wecheli hæredes*, 1597, in f°.

(10) Ouvrage non identifié.

(11) Loffredus, jurisconsulte napolitain au sujet duquel nous n'avons trouvé aucun renseignement précis : *Loffredi Neapolitani consilia, Venetiis*, 1572, in f°. Autres éditions, Francfort, 1673, in f° ; avec les paraphrases féodales d'André de Isernia, Lyon, 1561 et Francfort, 1573, in f°.

Civadus (1).
Consilia Philippi Decii (2).
Sententiae seu communes opiniones plurimorum authorum (3).
Pandectes du droict françois (4).
Coutumes de Paris par Charondas (5).
Conclusiones juris Grevel (6).
Consilia Alex. Imolensis in 2 vol. (7).
Bartolus in 5 volum. (8).
Jasonis consilia (9).
Jason in 4 volum. (10).

(1) La lecture de ce nom est douteuse. Entre le C et le A s'inscrivent trois jambages qui permettent de lire Cinadus, Civadus ou Cuiadus. Ces trois noms nous sont inconnus et l'on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une mauvaise transcription de Cuiacius. Il ne serait pas étonnant de trouver ici, à côté de tant d'œuvres juridiques célèbres, les *Opera Omnia* de Jacques Cujas.

(2) Philippe Dèce, 1454-1535, docteur et professeur à Pise en 1476 : *Consilia Philippi Decii, Lugduni, impressa par Iacobum Mareschal, impensis honesti viri Vincentii de Portonariis*, 1525, in f°.

(3) Ouvrage non identifié.

(4) Louis Le Caron dit Charondas Le Caron, 1556-1617, avocat au Parlement de Paris, lieutenant général au bailliage de Clermont-en -Beauvaisis : *Pandectes ou Digestes du droit françois*, 1637, in f°.

(5) Il s'agit des *Coustumes de la ville, prévosté et vicomte de Paris* éditées à Paris en 1595 et 1598, in 4°, en 1605 et 1637, in f°, ou rien du *Nouveau Commentaire de L. Charondas Le Caron... sur la coustume de la ville, prevosté et vicomte de Paris ou droict civil parisien, Paris, P. Mettayer*, 1613, in f°.

(6) Il s'agit très vraisemblablement du jurisconsulte westphalien Bernhard Greven : *Practicæ conclusiones juris singulis Dn. Andreæ Gaillii, I. C. observationibus practicis materia, et serie continua respondentes : item considerationes omnibus conclusionibus sigillatim subiunctæ, Francofurti, apud D. Zachariam Palthenium*, 1611, grand in 4°.

(7) Alexander Tartagnus d'Imola, 1424-1477, élève de Paul de Castro, professeur à Pavie, Ferrare, Bologne, Padoue : *Consiliorum seu responsorum libri octo. Cum annotationibus et scholiis Galli, Marc. Ant. Nattæ, Hier. Zanchi et M. Ant. Rovescolæ, Francofurti ad Mœnum, sumptibus Rulandiorum*, 1610, huit tomes en deux vol. in f°. Voir G. Pantanelli, *Alcune documenti su Alessandro Tartagno*, Bologne, 1912.

(8) Bartolo da Sassoferrato, célèbre jurisconsulte italien, 1313-1357 : Il s'agit certainement ici d'une édition des *Opera omnia* en cinq volumes, peut-être celle de Lyon, 1514. Voir J. L. J. van de Kamp, *Bartolus de Saxoferrato, Leven-Werken-Invloed-Beteekenis, Amsterdam*, 1936 ; R. Feenstra, *Bartole dans les Pays-Bas (anciens et modernes) avec additions bibliographiques à l'ouvrage de J. L. J. van de Kamp*, extrait de *Bartolo da Sassoferrato, Studi e documenti per il VI centenario*, I, Milan, Giuffrè, 1961, pp. 175-281.

(9) Jason de Mayno, 1435-1519, né à Pesaro, élève de Tartagno, professeur à Pavie, Padoue, Pise : *Mayni Consiliorum Volumina quatuor cum additionibus Francisci Becii et Hieronymi Zanchii, Francofurti*, 1611, in f°.

(10) Nous ne connaissons pas d'édition de Jason en quatre volumes. Peut-être s'agit-il d'une partie de *Jasonis Mayni Mediol. in Digestum et Codicem et Codicem commentaria, cum solitis doctorum insignium adnotationibus, praesertim D. Joannis Francisci Purpurati, Venetiis, apud Juntas*, 1573-1574, neuf vol. in f°. Cependant, R. Feenstra, *Ouvrages de droit romain dans les catalogues des anciens Pays-Bas septentrionaux (XIII^e-XVI^e siècle)*, cite également les

Paulus Castrensis in 5 volum. (1).
Petrus de Ferrariis, in 4° (2).
Tractatus commerciorum et usurarum Caroli Molinaei, in 8° (3).
Antoni Perezi Erotemata Institutionum Imperialium, in 8° (4).
Vasquii controversiae, in 8° (5).
Marta de clausulis de quibus in omnibus tribunalibus huc usque disputatum est, in quarto (6).
Arresta Maynardi, in 4° (7).
Harmenopuli promptuarium (8).
Et Decisiones Genuae de mercatura, in 4° (9).
Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France, in 4°, par Jean Papon (10).

Commentaires sur le Corpus Juris de Jason de Mayno en quatre volumes (*Revue d'Histoire du Droit*, XXVIII, 1960, p. 470).

(1) Paul de Castro, élève de Balde, professeur à Sienne, Avignon, Bologne, Padoue, mort en 1441 : *Pauli Castrensis in primam Digesti veteris partem Patavinæ prælectiones, Lugduni*, 1545, dix vol. in f°. L'ouvrage complet comprend des commentaires sur le Digeste vieux, l'Infortiat, le Digeste neuf et le Code.

(2) Joannes Petrus de Ferrariis, né à Parme, professeur à Pavie en 1389 : *Aurea Practica, Venetiis*, 1603, in f°. Imprimé pour la première fois en 1473. Il s'agit d'un recueil de formules accompagnées de commentaires.

(3) Charles Dumoulin, célèbre juriste français, avocat au Parlement de Paris, 1500-1566 : *Tractatus commerciorum et usurarum redituumque pecunia constitutorum et monetarum, Coloniæ Agripinæ, apud N. Hernelinum*, 1584, in 8°.

(4) Antonio Perez, jurisconsulte originaire d'Alvaro en Navarre, 1583-1673, étudiant puis professeur de droit romain à l'université de Louvain : *Cl. viri Antonii Perezii Institutiones imperiales erotematibus distinctæ, Coloniæ Agrippinæ, apud A. Bingium*, 1660, in 8°.

(5) Ferdinando Vasquez de Menchaca, déjà cité note 9, p. 179 : *Illustrium controversiarum aliarumque usu frequentium pars prima, tres priores libros continens, authore D. Fernando Vasquio, menchacensi hispano iureconsulto, Lugduni, in officina Iacobi Stoer et Franc. Fabri*, 1599, in 4°.

(6) Giacomo Antonio Marta, déjà cité note 1, p. 182 : *Tractatus de Clausulis de quibus in omnibus tribunalibus huc usque disputatum est, cum omnibus resolutionibus, decisionibus atque declarationibus, Coloniæ Allobrogum, P. et J. Chouet*, 1618, in 4°.

(7) Géraud de Maynard, natif de Saint-Ceré, en la vicomté de Turenne, conseiller au parlement de Toulouse, mort en 1607 âgé de 67 ans : *Decisiones novæ Tholosanæ, sive notabiles et singulares quæstiones juris scripti, decisæ aut præjudicatæ per arresta memorabilia Parlamenti Tholosani. E gallico sermone in latinum transtulit et auxit H. Bruchner, Francofurti ad Mœnum, Nicolaus Hoffmann*, 1610, in f°. Voir aussi note 7, p. 185.

(8) Constantinos Harmenopoulos, jurisconsulte grec, né à Constantinople en 1320, mort vers 1380-1383 : *Promptuarium juris civilis, latine redditum par Joannem Mercerum, Lugduni, M. Bonhomme*, 1556, in 4°.

(9) *Rotæ Genuæ Decisiones de Mercatura et pertinentibus ad ipsam, Genuæ*, 1582, in f°. Il existe une édition vénitienne de la même année.

(10) Jean Papon, né en 1505 à Croiset, près de Roanne, conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage de Montbrison en Forez, maître des requêtes de Catherine de Médicis, mort à Montbrison en 1590 : *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France, Paris, Guillaume Chaudière*, 1607, in 4°.

Alderani Mascardi conclusiones super statutis, in 4° (1).
Perez de Lara de anniversariis et capellaniis (2).
Surdus de alimentis, in 4° (3).
Joannis Copi de fructibus, in 4° (4).
Muno de Escobar de ratiociniis, in 4° (5).
Commentaria Francisci Toleti, in 4° (6).
Notables et singulières questions du droict par M. de Maynard, in 4° (7).
Andreae Fachinaei controversiarum, in 4° (8).
Annei Roberti Aurelii rerum judicatarum, in 8° (9).
Tractatus de decretis minor. de fortuit. casibus, in 8° (10).

(1) Alderanus Mascardus, jurisconsulte italien, de Sarzana, mort vers 1606 : *Mascardi Alderani Sarzanensis communes conclusiones ad generalem quorumcumque tatutorum interpretationem accomodatæ, Francofurti*, 1609, in 4°.

(2) Ildefonso Perez de Lara, jurisconsulte espagnol, né à Tolède, XVI^e-XVII^e siècle : *De anniversariis et capellaniis libri duo, Lugduni, sumptibus P. Chevalier*, 1672, in 8°.

(3) Giovanni Pietro Sordi, voir note 3, p. 179 : *Tractatus de alimentis novem partibus seu titulis distinctus, Coloniæ Aggripinæ apud J. Gymnicum*, 1595, in 4°.

(4) Jean Cope, jurisconsulte parisien du XVI^e siècle, fils de Guillaume Cope, médecin du roi de France François 1^er : *Ioannis Copi celeberrimi iurisconsulti parisiensis, libri quatuor de fructibus, ex medullis legum Juris civilis et canonici collecti, omnibus in praxi versantibus longe utilissimi. Parisiis, ex officina Christiani Wecheli*, 1535, in 4°.

(5) Francisco Munoz de Escobar, jurisconsulte espagnol, *in Regia Pinciana Cancellaria causarum patronus*, XVI^e-XVII^e siècle : *De ratiociniis administratorum et computationibus variis aliis tractatus praegnantissimus, Francofurti, sumptibus Haeredum Palthenianarum, Typis vero Hartmanni Palthenii*, 1618, in 4°.

(6) Franciscus Toletus, jésuite de Cordoue, auteur de plusieurs *Commentaria* sur des sujets divers de philosophie et de religion. XVI^e siècle. Le manque de précision du catalogue ne permet pas de déterminer de quel ouvrage il s'agit ici.

(7) Géraud de Maynard, voir note 7, p. 184 : *Notables et singulières questions de droict escrit décidées et jugées par arrests mémorables de la cour souveraine du Parlement de Tholose, Paris, R. Foüet*, 1638, in f°. Un premier recueil, en cinq livres, parut en 1603. Puis une édition augmentée de trois livres fut imprimée en 1605. Après la mort de l'auteur parut, en 1638, l'édition ci-dessus citée complétée de trois nouveaux livres. Une édition en deux volumes in f° parut en 1751 à Toulouse.

(8) Andrea Fachinei, juriste italien, de Forli, mort en 1607 : *Andreæ Fachinei jurisconsulti foroliviensis, in celeberrimo pisano gymnasio juris Cæsarei professoris ordinarii, controversiarum juris libri tredecim, quibus omnes fere quæstiones præcipuæ, ut sunt, judiciales, contractuum, ultimarum voluntatum, feudales, criminales et aliæ miscellaneæ, mira brevitate et perspicuitate discutiuntur, Coloniæ Agrippinæ, apud Joannem Busaeum*, 1660, in 4°.

(9) Anne Robert, avocat au parlement de Paris, fils de Jean Robert, professeur à Orléans, mort en 1613 : *Annæi Roberti Aurelii rerum judicatarum libri IIII, ad illustriss. et ornatiss. D. Achillem Harleum, Principem Senatus Franciæ, Coloniæ Agrippinæ, apud Antonium Hierard*, 1599, in 8°.

(10) Ouvrage non identifié.

Nicolaus Boerius de jure electionis novorum prelatorum, in 8° (1).
Paulus Busius tractatus de annuis reditibus, in 8° (2).
Joannis Ludovici Benderi conclusiones, in 8° (3).
Regulae juris Bartholomei Socini, in 8° (4).
Guido Papa de appellationibus et attentatis appellatione pendente, in 8° (5).
Tractatus de jure patronatus, in 8° (6).
Tractatus novus D. Nicolai de Passeribus a Janua, in 8° (7).
Peckius de testamentis conjugum libri quinque, in 8° (8).
Opera Apuleij Madaurensis platonici, in 8° (9).

(1) Nicolas Boyer, né à Montpellier en 1469, avocat à Bourges, puis professeur à l'université de cette ville, ensuite président au parlement de Bordeaux, mort en 1539 : *Tractatus de electionibus novorum prælatorum... recenter purgatus et auctus per Matthœum Boyss, Coloniæ Agrippinæ*, 1573, in 8°.

(2) Paul Buis, né à Zwolle, avocat en cette ville, puis professeur à l'université de Franeker, mort en 1617 : *Tractatus de annuis reditibus libris duobus explicatus, Coloniæ*, 1601. Il existe de cet ouvrage une édition liégeoise, *typis L. Thonon*, 1700, in 8°.

(3) Johann Ludwig Bender, jurisconsulte allemand, étudiant de l'université de Tubingen, seconde moitié du XVI^e^ siècle : *Conclusionum decisivarum practicarum de revisione actorum et sententiarum in augustissimo Imper .Cameræ judicio pronuntiatarum liber singularis, Francofurti, impensis J. J. Porschii*, 1605, in 8°.

(4) Bartholomeus Socinus, né en 1436, professeur à Sienne, Ferrare, Pise, Bologne et Padoue, mort en 1507 : *Regulæ et fallentiæ juris Bartholomæi Socini... a Benedicto Vaudo... revisæ. Coloniæ Agrippinæ, J. Busaeus*, 1663, in 8°.

(5) Gui Pape, né vers 1404, étudiant à Turin, puis docteur de cette université vers 1427, conseiller au parlement de Grenoble, mort en 1477 : *De Appellationibus, et item de attentatis appellatione pendente tractatus tres... Guidonis Papae, Hieronymi Manfredi et Francisci de Herculanis, Mullusii Tyrigetarum, typis J. P. Spiessii*, 1602, in 4°. Voir L. Chabrand, *Etude sur Gui Pape*, Thèse, Paris, 1912.

(6) Il existe un nombre considérable de *Tractatus de jure patronatus*. On peut notamment citer les Traités de Jean Nicolas, Francfort, 1581 ; Cesar Lambertini, Venise, 1607 ; Christian Weber, Arnstadt, 1647 ; Matthias Stephan, Gotha, 1672.

(7) Nicolo Passero, jurisconsulte gênois. La seule indication de Tractatus novus, peu explicite, ne permet pas de savoir s'il s'agit du *De scriptura privata tractatus novus* ou du *De enunciativis verbis tractatus novus*, ces deux ouvrages étant notamment connus par l'édition de Venise, *apud Bertanos*, de 1668. Ces éditions sont toutefois dans le format in folio alors que le livre de notre catalogue est un in 8°.

(8) Pierre Peck, né en 1529, originaire de Zierikzee, étudiant puis professeur à l'université de Louvain, conseiller au Grand Conseil de Malines en 1582, mort en 1589 : *Tractatus de testamentis conjugum, Coloniæ Agrippinæ, apud J. Busæum*, 1665, in 8°.

(9) Apulée, écrivain latin du II^e^ siècle, originaire de Madaure, ville située entre la Numidie et la Gétulie : *L. Apulei Madaurensis philosophi platonici opera quæ extant omnia. Lugduni, sumptibus Sib. a Porta*, 1587, deux vol. in 8°.

Ignatii Lopez de Salsedo practica criminalis canonica, in 8° (1).
Memorialia Catelliani Cotta, in 8° (2).
Commentarius Barnabae Brissonii, in 8° (3).
Polydori Rype de actis in mortis articulo, in 8° (4).
Tractatus de contractibus Pet. Nicolai Mozzij maceratensis divini atque humani, in 8° (5).
Tractatus de finibus regundis D. Hyeronimi de Monte Brixiano, in 8° (6).
La practicque de Masoir ancien j. c. mise en françois, in 4° (7).
Tractatus de bonis constante matrimonio acquisitis Roderi Suarez, in 8° (8).

(1) Ignatius Lopez de Salsedo, jurisconsulte espagnol du XVI^e^ siècle, professeur de droit canon à l'université d'Alcala de Henarès : *Practica criminalis canonica, novissima recognita, Antverpiæ, ex officina Arnoldi Coninx*, 1593, in 8°.

(2) Catelliano Cotta, juriste milanais, mort en 1553 : *Memoralia, ex variis utriusque juris doctoribus collecta, Lugduni, apud Johannem de Harsy*, 1573, in 8°.

(3) Barnabe Brisson, jurisconsulte français originaire de Fontenay-le-Comte, né en 1531, avocat général au Parlement de Paris, puis président à mortier, mort en 1591. Parmi les œuvres nombreuses de Brisson nous n'en voyons qu'une qui puisse s'identifier au *Commentarius* du catalogue. Il s'agit du *Commentarius in* 1. *Dominico, De spectaculis, in c. Theod.* et 1. *Omnes dies. Cod. De Feriis, Hannoviæ*, 1600, in 8° Une nouvelle édition in 12 a paru à Gouda, chez Lucas Kloppenburg, en 1697.

(4) Polidoro Ripa (ou Riva), au sujet duquel nous ne possédons pas de renseignement précis : *Tractatus de actis in mortis articulo commentarii, quibus canonicæ, civiles, feudales, emphyteuticæ, criminales et aliæ materiæ continentur, Francofurti*, 1624, in 8°.

(5) Petrus Nicolaus Mozzius, jurisconsulte italien, de Macerata, XVI^e^ siècle : *Tractatus de contractibus ad theoriam praxim que utilissimi in quibus etiam contrariarum inter se pugnantium opinionum octoginta conciliationes veræque resolutiones explicantur, Coloniæ Agrippinæ, apud viduam J. Gymnici*, 1597, in 8°.

(6) Girolamo Monti, jurisconsulte italien, de Brescia, mort en 1522 : *Tractatus de finibus regundis civitatum, castrorum, ac prædiorum tam urbanorum quam rusticorum, Coloniæ Agrippinæ, apud J. Gymnicum*, 1590, in 8°.

(7) Jean Masuer, juriste auvergnat, célèbre praticien, avocat à la cour de la sénéchaussée de Riom, mort vers 1450 : *La Practique de Masuer mise en françois par Antoine Fontanon, Nouvelle édition par M^e^ Pierre Guenois, Paris, Ve S. Nivelle*, 1606, in 4°. Voir A. Tardif, *Practica forensis de Jean Masuer*, dans *Nouvelle Revue historique de droit français*, 1883, pp. 283-292.

(8) Rodrigo Suarez, jurisconsulte espagnol du XVI^e^ siècle. Après sa mort, son fils Ferdinando édita plusieurs de ses œuvres, notamment des *Allegationes et Consilia*, à Lyon, en 1559 : *Roderici Suarez Hispani, Iohannis Lopez et Didaci à Segura Tractatus de bonis constante matrimonio acquisitis inter virum et uxorem eorumque lucris, Coloniæ Agrippinæ*, 1580, in 8°. *L'enciclopedia universal ilustrada europeo-americana*, t. XXVIII, 2^a^, Barcelona, 1926, p. 3048, ne signale qu'un autre Rodrigo Suarez ou Juarez, jurisconsulte né à Salamanque et avocat à Valladolid ayant vécu à la fin du XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^.

Tractatus de absolutione forensi auctore plro doctore, in 4° (1).
De conjecturata mente defuncti authore Didaco Roderico Alvarago, in 8° (2).
Reponces du droit françois par Charondas, in 4° (3).
Antonius Peregrinus de juribus et privilegiis fisci, in 8° (4).
Classis 2da de possessione Oldendorpii, in 8° (5).
Carolus Molineus in regulas cancellariae romanae, in 8° (6).
Tractatus de compensationibus auctore Sebastiano Medici, in 8° (7).
Tractatus de antiquitatibus temporum Aymaris Cravettae, in 8° (8).
Tractatus de nullitatibus processuum ac sententiarum Sebastiani Vantii, in 8° (9).
Petri Denaisii jus camerale, in 8° (10).

(1) Antonio Corneo, jurisconsulte italien des XVI^e-XVII^e siècles : *Tractatus de absolutione forensi, juramenti promissorii, sive observationis quam vocant ad effectum agendi vel excepiendi, theoriam et praxim illius absolutissimam continens, Romæ*, 1611, in 4°. Sur Corneo, voir Andrea Lazzari, *Dizionario storico degli uomini illustri di Urbino*, Fermo, 1796, p. 187.

(2) Diego Rodrigo Alvardi ou Alvardo (et non Alvarago), juriste espagnol au sujet duquel nous ne possédons pas de renseignement précis : *De conjecturata mente defuncti ad Methodum redigenda libri quatuor, Francofurti*, 1598, in 8°.

(3) Voir note 4, p. 183. *Responces du droict françois, confirmées par les arrests des cours souveraines de la France et rapportées aux lois romaines, Paris, P. L'Huillier*, 1586, in 8°.

(4) Antonio Peregrini, professeur à Padoue, chevalier de la république de Venise, mort en 1616 : *De juribus et privilegiis fisci libri VII, Coloniæ Agrippinæ, apud Johannem Gymnicum*, 1588, in 8°.

(5) Johann Oldendorp, né vers 1480 à Hambourg, syndic à Rostock, professeur à Cologne et à Marburg, mort en 1567 : *Actionum forensium progymnasmata in septem classes distincta, Francofurti, apud heredes J. Schönwetteri*, 1661, deux vol. in 8°. La *Classis secunda de possessione* n'est qu'un fragment de cet ouvrage qui se retrouve en entier ci-après.

(6) Voir note 3, p. 184. *Caroli Molinæi... in regulas cancellariæ romanæ hactenus in regno Franciæ usu receptas commentarius analyticus, Parisiis, apud H. Perier*, 1599, in 8°

(7) Sebastiano Medici, juriste italien né à Sciacca en Toscane, mort en 1595 : *Tractatus de compensationibus, Florentiæ, apud Juntas*, 1573, in 8°.

(8) Aymo Cravetta, juriste italien, né en 1504 en la petite ville piémontaise de Savigliano, professeur à Turin, Ferrare, Avignon, Grenoble, Pavie et de nouveau à Turin, mort en 1569 : *Tractatus de antiquitatibus temporum, Lugduni, apud Bartholomæum Honoratum*, 1581, in 8°.

(9) Sebastianus Vantius, juriste italien du XVI^e siècle : *Tractatus de nullitatibus processuum ac sententiarum, D. Sebastiano Vantio juriscon. clariss. authore, Venetiis, apud Lucium Spinedam*, 1599, in 8°. Cet ouvrage a été dédié par l'auteur, à Rome, en 1550, à l'évêque de Pérouse Fulvio Corneo.

(10) Petrus Denaisius, né à Strasbourg en 1560, docteur en droit en 1583, conseiller de l'électeur palatin, assesseur de la Chambre Impériale de Spire en 1590, mort à Heidelberg en 1610 : *Jus Camerale, sive novissimi juris compendium, ab auctore recognitum et auctum, Spiræ, apud H. Kembachium*, 1605, in 8°.

Commentaria Petri Peckii, in 8° (1).
Barth. Cepollae de servitutibus, in 8° (2).
Artis notariatus sive tabellionum libri duo, in 8° (3).
Le guidon des practisiens contenant tout le fait des practiques, in 8° (4).
Decisiones Rotae Avinionensis Hyeronimi Laurentii, in 8° (5).
Hyppolytus de Marsiliis de fidejussoribus, in 8° (6).
Joannis Oldendorpii progimnasmata, in 8° (7).
Tractatus de mercatura Benvenuti Stracchae, in 8° (8).
Tractatus Roberti Marantae de ordine judiciorum, in 8° (9).
Tractatus diversi super maleficiis (10).
Commentaria de bonis maternis Pinelii lusitani, in 8° (11).

(1) Voir note 8, p. 186. Il doit s'agir des *Commentaria in omnes pene juris civilis titulos ad rem nautieam pertinentes, Lovanii, apud P. Colonæum*, 1556, in 8°.

(2) Bartolomeo Cepolla, originaire de Vérone, étudiant à Bologne, docteur en 1446, professeur à Ferrare et à Padoue, mort en cette ville en 1477 : *Tractatus de servitutibus tam urbanorum quam rusticorum prædiorum, Coloniæ Agrippinæ, apud J. Gymnicum*, 1570, in 8°. Ce traité des servitudes eut un énorme et durable succès puisqu'il est possible de citer un nombre important d'éditions depuis les incunables romains et milanais (1473 et 1475, in f°) jusqu'à l'édition genevoise de M. M. Bousquet de 1759.

(3) *Artis notariatus sive tabellionum libri duo, Lugduni, apud Joannem Frellonium*, 1562, in 16..

(4) *Le guydon des practiciens contenant tout le faict de practique come lon se doibt conduyre en exerceant icelle, Lyon, Scipion de Gabiano*, 1538, in 8°.

(5) Hieronymus a Laurentiis, jurisconsulte d'Avignon, doyen de la Rote de cette ville. Son recueil de décisions a été dédié en 1599 au pape Clément VIII : *Decisiones Rotæ Sacri Palatii apostolici avenionis, nunc primum in lucem emissæ et cum suo debito splendore per earum traditæ et completæ : multum utiles ad similes et quotidianos definiendos casus, Lugduni, in officina Iunctarum, apud Horatium Cardon*, 1600, in f°. La même année paraissait une édition in 8° à Francfort, curante *Z.* Palthenio.

(6) Hippolytus de Marsiliis, juriste italien né en 1451, professeur à Bologne, mort en 1529 : *Rangona D. Hippolyti de Marsiliis, elegans et accuratus rubrice de fidejussoribus in Digesto novo commentarius, Lugduni, per Dionysium de Harsy*, 1532, in f°.

(7) Voir la note 5, p. 188

(8) Benvenuto Stracca, jurisconsulte d'Ancône, du XVI^e siècle. Il est le premier juriste à avoir traité le droit commercial comme une discipline particulière : *Tractatus de mercatura seu mercatore, omnia quæ ad hoc genus pertinent, fusissime complectens, Coloniæ Agrippinæ, apud J. Gymnicum*, 1595, in 8°. Voir, Luigi Franchi, *Benvenuto Stracca*, Rome, 1888.

(9) Roberto Maranta, jurisconsulte napolitain, mort vers 1530 : *Roberti Marantæ clarissimi ac celeberrimi iurisconsulti praxis, seu de ordine iudiciorum tractatus, vulgo speculum aureum et lumen advocatorum. Coloniæ Agrippinæ, apud Gervvinum et Engelbertum Gymnicum*, 1650, in 4°.

(10) Ouvrage non identifié.

(11) Arius Pinelus juriste portugais du XVI^e siècle, professeur à Coïmbre, appelé au Suprême Collège des Sénateurs par le roi Jean III : *Ad constitutiones Cod. de bonis maternis, doctissimi amplissimique commentarii. Arii Pineli lusitani jureconsulti : quibus maternæ successionis jura feliciter explicantur, Francofurti, ex officina typographica Egenolphi Emmelij, impensis Petri Kopffij*, 1614, in 8°. Cet ouvrage est dédié par l'auteur au roi du Portugal Sébastien qui régna de 1557 à 1578.

Tractatus de testamentis mariti et uxoris Petri Peckii (1).
Decisiones novae Sacri Concilii Neapolitani, in 8° (2).
Tractatus de propositione Joannis Cesarii, in 8° (3).
Tractatus de emptione Fabiani de Monte, in 8° (4).
Philippus Decius de regulis juris, in 8° (5).
Decisiones aureae Guil. Cassadoris episcopi, in 8° (6).
Institutionum juris civilis libri 4^tl Theophili (7).
Joannes Dilectus de arte testandi et cautelis ultimarum voluntatum, in 8° (8).
Canones et decreta sacrosancti oecumenici Concilii Tridentini, in 8° (9).
Histoire des Saints, in fol.

(1) Il doit s'agir du même ouvrage que celui cité à la note 8, p. 186.

(2) Antonio Capece, magistrat napolitain mort en 1545 : *Decisiones clarissimi et excellentissimi D. Antonii Capycii juris utriusque consulti ac regii consiliarii, quas ipse ex sententiis varie dictis et a judicibus Sacri Concilii Neap. suo tempore prolatis summa cum diligentia collegit, ac luculenter digessit nunc demum diligentissime revisæ, Venetiis, apud Cominum de Tridino Montisferrati*, 1556 (à l'explicit, 1555) ,in 8°.

(3) Ouvrage non identifié.

(4) Fabio del Monte, jurisconsulte d'Ancône du XVI^e siècle : *Fabiani de Monte Sancti Sabini Tractatus de contractibus in genere et de emptione et venditione* (Cité sans indication ni de lieu, ni de date par Fontana, *Amphitheatrum legale seu Bibliotheca legalis amplissima, Parmæ*, 1688-1694, I, 1^a, 319).

(5) Voir note 2, p. 183. *D. N. Philippus Decius in tit. ff. de Regulis Juris, cum additionibus D. Hieronymi Cuchalon Hispani, et D. Gabrielis Saraynæ Iurisconsul. Veronensis, et aliorum Iuris utriusque consultorum annotationibus. In communem cuiuslibet Causidici Iurisque studiosi utilitatem, Lugduni, ex officina Iuntarum*, 1591, in 8°.

(6) Voir note 8, p. 180. *Decisiones seu conclusiones aureæ per Guilelmum Cassadorem episcopum Algarensem collectæ, Parisiis, vænalis est a G. Pratensi*, 1545, in 8°.

(7) Théophile, mort vers 537, fut avec Tribonien et Dorothée l'un des rédacteurs des Institutes de Justinien. La première édition, en grec ,est due à Viglius et a paru à Bâle en 1534. La première traduction latine a été faite par le juriste brugeois Jacques de Corte (Curtius) et a été éditée à Anvers en 1536.

(8) Giovanni Diletto Durante, jurisconsulte italien du XVI^e siècle : *De arte testandi et cautelis ultimarum voluntatum tractatus clarissimi iurisconsulti Ioannis Dilecti Durantis Gualdensis. Lugduni, apud Gulielmum Rouillium*, 1546, in 8°.

(9) *Canones et Decreta Sacrosancti Oecumenici et Generalis Concilii Tridentini, sub Paulo III, Julio III et Pio IV Pontificibus Max., Venetiis*, 1564, in 12.

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1963

Au cours de l'année 1963, vingt personnes ont demandé et obtenu leur inscription comme membres associés de notre Institut.

Nos dix réunions ont rassemblé en moyenne 29 membres ; la *Chronique* a publié le résumé des communications présentées. Le bureau s'est réuni dix fois ; outre l'expédition des affaires courantes, il a pris les mesures qu'imposait la réouverture au publie de notre bibliothèque, actuellement accessible aux membres les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois de 10 h. 30 à 12 h. et de 14 à 16,45 heures ; le bureau a encore, vu la hausse des prix, décidé de proposer une majoration des cotisations, qui a été adoptée par l'assemblée au cours de la réunion du 29 novembre.

Le tome 76 du *Bulletin* ainsi que le tome 54 de la *Chronique* ont été distribués. Comme l'année dernière, M. Julien Venter a magistralement organisé diverses excursions, ainsi qu'un voyage en Autriche particulièrement intéressant, qui a fait l'objet d'une relation par les soins de M. Arsène Buchet au cours des réunions des 29 novembre et 20 décembre.

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LA VILLE DE LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR. ANNÉE 1963

I. — Musée Curtius

1° Travaux d'ordre muséographique :

— Inventaire de localisation des collections entrées au Musée Curtius de 1945 à 1948.

— Inventaire de la trouvaille d'Amay (vicus et four belgo-romain et autres emplacements), de Braives et de Vervoz (Clavier).

— Remise à jour partielle des valeurs d'assurance des pièces de collections du Musée Curtius.

— Marquage (n^{os} de référence) de la collection de sceaux.

2° Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments :

— Entretien et réparation du mobilier.

— Installation définitive de l'électricité au second étage (Salle Moxhon et couloir), dans les salles de la tour et dans les greniers et appropriation de l'installation électrique de l'atelier du 3^{e} étage.

3° Matériel :

— Acquisition d'une importante réserve de bois en vue de la réalisation d'armoires de réserve destinées aux collections belgo-romaines.

— Acquisition d'un appareil destiné à la confection d'étiquettes.

4° Service éducatif:

A. *Visite guidées et conférences* :

— Causeries-promenades hebdomadaires du soir.

B. *Expositions* :

a) *Au Musée* :

— Exposition d'Argenteries religieuses liégeoises des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, organisée sous les auspices du Comité « Noël dans la Cité » (14 décembre 1963 - 12 janvier 1964).

b) *Prêt aux expositions* (Belgique et étranger) :

— Exposition « L'art dans la Cité », à Bruxelles.

— Exposition organisée à l'Emulation, à l'occasion du Centenaire de la fondation de la Société « Les Bibliophiles liégeois ».

— Exposition « L'art dans les provinces romaines d'Occident », à Paris.

— Exposition « La sculpture baroque aux Pays-Bas », à Utrecht et à Bréda.

C. *Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.*

D. *Film et radio*

— Emission télévisée sur l'exposition d'argenteries.

— Emission télévisée « A vos marques » organisée par le Crédit communal de Belgique.

5° Fréquentation du Musée:

Le Musée Curtius a été visité par 38.168 personnes comprenant 1236 visiteurs du mercredi soir, 1706 visiteurs en groupes et 31.557 visiteurs isolés.

Ecoles de Liège : 1999 personnes.

Ecoles de l'extérieur : 1670 personnes.

Groupes belges et étrangers : touristes allemands, anglais, français, hollandais et russes; Cercle de Numismatique du

Brabant hollandais; Congrès du Logement social; Sociéte Royale Le Vieux-Liège; Magistrats des Cours d'Appel dé Belgique; Commissions des Bourses de fonds publics de Belgique; Association des Ingénieurs de Liège; Etude et Expansion artistiques; Académie des Vins de Bordeaux; Association de la Presse; Congrès des Agents de change; Congrès de Médecine tropicale; Association de la Noblesse belge.

Personnalités étrangères : parmi ces personnalités, mentionnons : M. B. Gavela, professeur à l'Université de Belgrade; Prof. Bischoff, de l'Université de Munich; l'épouse de l'Ambassadeur de Suède.

6° Publications de l'institution:

Claude Gaier, *Catalogue des armes du Musée Curtius (Ier-XIXe siècle)*, Liège, Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs, fasc. V de la série « Inventaire des Musées Curtius et d'Ansembourg ». Préface de J. Philippe.

7° Bibliothèque et archives photographiques:

— Important enrichissement de la bibliothèque par voie d'achats, de dons et d'échanges (lesquels portent sur plus de 100 institutions belges et étrangères).

— Accroissement des archives photographiques.

II. — Musée d'Ansembourg

1° Travaux d'ordre muséographique:

— Etiquetage des salles d'exposition.

— Entreprise du collationnement du fonds Jamar (I.A.L.).

2e Entretien et appropriation des bâtiments:

— Entretien régulier du mobilier par le menuisier-ébéniste.

3° Service éducatif:

— Causeries-promenades du mardi soir.

— Vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.

4° Fréquentation du Musée:

Le Musée d'Ansembourg a été visité par 12.738 personnes comprenant 9964 visiteurs isolés, 516 visiteurs du mardi soir; 676 visiteurs faisant partie de groupes belges et étrangers.

Ecoles de Liège : 560 personnes.

Ecoles de l'extérieur : 1022 personnes.

Groupes belges et étrangers : touristes américains, allemands; Commissions des Bourses de fonds publics de Belgique; Etude et Expansion artistiques de Liège; Association de la presse; Touring Club de Belgique; Congrès des Agents de change; Société Royale Le Vieux-Liège; Ministère de l'Education Nationale et de la Culture (dames).

Personnalités étrangères : parmi ces personnalités, mentionnons l'épouse de l'Ambassadeur de Suède.

Un déjeuner a été offert par la Ville de Liège, en l'honneur de LL. MM. le Roi Baudouin et la Reine Fabiola; S. E. M. A. Casardi, Ambassadeur d'Italie.

III. — Hypocauste belgo-romain
(section annexe du Musée Curtius)

1° Fréquentation:

L'Hypocauste a été visité par 8823 personnes. Il a été ouvert: le dimanche du 1er juin au 30 septembre de 10 à 12 h., et le lundi du 1er juillet au 31 août, de 14 à 17 h.

2° Activité éducative:

— Vente de brochures explicatives.

IV. — Musée du Verre

1° Principaux travaux d'ordre muséographique:

— Exécution, en préparation à leur publication, d'une série complète de photographies des verres antiques de la Collection Armand Baar.

— Organisation d'une exposition de verrerie contemporaine intitulée « Verrerie européenne 1958-1963 ». Cette Exposition, ouverte du 28 septembre au 18 décembre 1963, réunissait environ 400 pièces de verre et de cristal offertes au Musée par 55 firmes européennes, afin d'illustrer l'orientation contemporaine de leur production. Publication d'un catalogue illustré.

— Mise à jour des valeurs d'assurance du Fonds Armand Baar.

— Rédaction et classement du fichier « donateurs » du Musée (Fonds Ville et Fonds I.A.L.).

2° Bâtiments;

— Acquisition par la Ville de Liège, pour l'étalement des collections, de l'immeuble n° 134 de Féronstrée, faisant partie de l'ensemble originel bâti pour Jean Curtius.

— Réparation et peinture de la façade de Féronstrée.

— Peinture et tapissage du bureau de l'Attaché.

3° Matériel:

— Acquisition de vitrines de réserve.

4° Service éducatif:

A) Causeries-promenades du mercredi soir.

B) Prêt à l'Exposition « L'Art dans la Cité » organisée par le Centre « Pro Civitate » dans les salles du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, de la mi-juin à fin août 1963.

C) Conférences du Conservateur à la Radio-Télévision Belge (six causeries émises en avril sur le thème « Les

Grandes étapes de l'art et de l'industrie du verre ») dans le cadre de l'émission « Au carrefour des idées et des faits ».

D) Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.

5° Fréquentation:

Le Musée du Verre a été visité par 19.587 personnes.

Groupes belges et étrangers : touristes allemands, anglais, français, hollandais et russes ; Académie des Vins de Bordeaux ; Etudes et Expansions artistiques de Liège ; Société Royale Le Vieux-Liège ; Verrerie Peill et Putzler de Düren.

Personnalités belges et étrangères : parmi ces personnalités, mentionnons M. A. D. Copier, Directeur de la Verrerie « Crystal Leerdam » à Leerdam ; P.-N. Perrot, Directeur du Corning Museum of Glass, Corning (U. S. A.) ; M. Huchot, représentant des Cristalleries de Baccarat, Paris ; U. A. Michel, Industriel, Londres.

6° Bibliothèque et archives photographiques:

— Enrichissement de la bibliothèque (spécialisée dans l'histoire, l'art et l'archéologie de la verrerie) par voie d'achats, de dons et d'échanges (la Bibliothèque spécialisée du Musée du Verre est mentionnée dans l'International Library Directory de 1963).

— Accroissement des archives photographiques relatives aux collections et à l'histoire du verre.

7° Publications;

— *Catalogue de l'exposition « L'Art dans la Cité »*, Bruxelles, 1963, n° 107, fig. 12.

— *Journal of Glass Studies*, Corning (The Corning Museum of Glass), volume V, 1963, p. 153, n° et fig. 60.

— Beguin, J., *Catalogue de l'Exposition « Verrerie européenne 1958-1963 »*, Liège, Musée du Verre, 1963, 101 pp., ill.

— Crismer, L., *La verrerie Cambresier à Chênée au XVIII*e *siècle*, dans » Chronique archéologique du Pays de Liège », janvier-août 1963, pp. 45-54.

— Philippe, J., *L'exposition « Verrerie européenne 1958-1963 » (Musée du Verre de la Ville de Liège) 28 septembre-18 décembre 1963*, dans « Le Cahier des Arts », décembre 1963, pp. 3204-3208, ill.

— Philippe, J., *Propos sur les critères archéologiques de datation des verres antiques*, dans « Advances in Glass Technology », t. II, New York, Plenum Press, 1963, pp. 329-334.

— Philippe, J., *Verres gravés nurembergeois conservés à Liège. A propos d'un ouvrage récent d'Erich Meyer-Heisig*, dans « Chronique archéologique du Pays de Liège », octobre-novembre 1963, pp. 91-101, ill.

V. — Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre

1° Activités scientifiques du Secrétariat général permanent ;

— Publication — avec une collaboration internationale — du Bulletin n° 2 (1963) des Journées internationales du Verre, consacré en ordre principal à l'histoire de la verrerie de Pologne et aux collections de verres de ce pays. — Publication des Annales du 2e Congrès des Journées internationales du Verre (Leyde, 1962).

— Entreprise de la préparation d'un glossaire polyglotte de la verrerie, axé principalement sur le vocabulaire descriptif spécialisé utilisé par les archéologues, les historiens et les collectionneurs de verres creux, conformément à une motion du 2e Congrès des Journées internationales du Verre (Leyde, 1962). Collaboration scientifique : M. Michel Vanderhoeven.

— Elaboration du programme scientifique du 3e Congrès des Journées internationales du Verre (Damas, 1964).

2° Activités d'organisation :

— Mission du Secrétaire Général à Barcelone, du 19 au 23 mars, en vue de la constitution d'un Comité national espagnol des Journées internationales du Verre.

— Délégation par la Ville de Liège du Conservateur, comme Secrétaire général des Journées internationales du Verre, aux sessions des Comités consultatif et exécutif de l'I. C. O. M. (Conseil international des Musées) les 4 et 5 juillet 1963, à Paris.

— Mission du Secrétaire Général du 19 au 25 novembre, à l'invitation de la Ville de Bordeaux, en vue de présenter dans cette ville deux conférences sur « Les âges d'or de l'histoire du verre » et de prendre contact avec ses collègues français en préparation du 3e congrès des Journées internationales du Verre.

— Constitution de comités nationaux des Journées internationales du Verre, en Espagne, en Tchécoslovaquie et en Syrie.

— Diffusion auprès des membres et correspondants d'un programme sommaire du 3e Congrès.

3° Publications :

— *Annales du 2e Congrès des Journées internationales du Verre. Leyde 30 juin - 4 juillet 1962*, Liège (Edition du Secrétariat Général permanent), 1963, 166 pp., ill.

— *Bulletin des Journées internationales du Verre*, Liège (Edition du Secrétariat Général permanent), n° 2, 1963, 144 pp., ill.

— *Journal of Glass Studies*, Corning (The Corning Museum of Glass), volume V, 1963, p. 154 (note sur le 2e Congrès des Journées internationales du Verre).

— Philippe, J., *Liège et l'organisation sur le plan international des études historiques consacrées au verre*, dans « Liège, la Province, la Ville », Bruxelles (Edition spéciale de l'Agence économique et financière), 1963, p. 23 ss.

— R. S., *The 2nd I. C. O. M. Congress « Des Journées internationales du Verre*, dans « I. I. C. News », Londres, International Institute for Conservation, vol. II, n° 3, janvier 1963, p. 9.

* * *

Publications relatives aux Musées et à leurs collections

Pour le Musée du Verre, cfr. p. 199.

Pour les Journées internationales du Verre, cfr. p. 201.

Pour le Musée Curtius, cfr. p. 196.

— *Het beeld in de nederlandse barok*, Utrecht, 1963, Catalogue de l'exposition (terres cuites et bois sculpté de Sainte Thérèse de Del Cour).

— *L'Art et La Cité*, Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, Catalogue de l'Exposition, pp. 46-48, n^{os} 89, 90, 91, 92, 93, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107.

— Marcel Cloes, *La Maison Curtius*, dans « Liège-Ecoles », n° 96, avril 1963, p. 10 s., ill.

— Comte J. de Borchgrave d'Altena et J. Philippe, *La Nativité au Musée Curtius. Présentation d'un choix d'œuvres (époque romane - XIX^{e} siècle) provenant des collections de cette institution*, Liège, Musée Curtius, 1963.

— Comte J. de Borchgrave d'Altena et J. Philippe, *L'argenterie religieuse liégeoise (XVI^{e}-XVIII^{e} siècle)*, Liège, Catalogue de l'Exposition, 1963, n° 27.

— Claude Gaier, *L'évolution et l'usage de l'armement personnel défensif au Pays de Liège du XII^{e} au XIV^{e} siècle*, dans « Zeitschrift der Gesellschaft fur historische Waffen-und Kostumkunde », 2, 1962, pp. 65-86, ill.

— Josianne Gaier-Lhoest, *Pointes de flèches et de carreaux du bas moyen âge trouvées dans le lit de la Meuse à Liège*, dans « Armi Antiche », Turin, 1962, pp. 83-92, ill.

— C. Martony et S. De Keyser, *Geschiedenis voor het technisch onderwijs. 2. Van Renaissance tot Wener Congres*, Anvers, 1963. (portrait de Velbruck).

— J. Philippe, *Une famille célèbre : les Curtius*, dans « Si Liège m'était conté... », Liège, n° 6, printemps 1963, pp. 2-23, ill.

— J. Philippe, *Le Musée d'Ansembourg à Liège et le mobilier liégeois du XVIII^e siècle*, dans « La Vie liégeoise », n° 4, 1963, pp. 3-15, ill.

— J. Philippe, *Glanes sur l'orfèvrerie liégeoise*, dans « Chronique archéologique du Pays de Liège », Liège, 1962, pp. 82-100, ill.

— J. Philippe, *Le sous-sol archéologique de la place Saint-Lambert à Liège*, dans « La Vie liégeoise », n° 7, juillet 1963, pp. 10-19, ill.

— J. Philippe, *Le Musée d'Ansembourg à Liège et le mobilier liégeois du XVIII^e siècle*, dans « Trait d'union », Liège, 3^e trimestre, 1963, n° 73, et 4^e trimestre, 1963, n° 74.

— J. Willems, E. Lauwerijs et J. Docquier, *Notes sur le vicus belgo-romain d'Amay*, dans « Chronique archéologique du Pays de Liège », 1962, pp. 5-21, ill.

Personnel et collaborateurs des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs

Personnel.

— En juin 1963, nomination de Mlle Marcelle Merciny, en qualité de commis.

— En octobre 1963, visite du Musée par la Commission des cadres en prévision de la réorganisation des cadres des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs.

Missions.

Cfr. Secrétariat Général permanent des Journées internationales du Verre.

Collaborateurs.

M. Michel Vanderhoeven, attaché au Musée gallo-romain de Tongres, a été chargé de travaux de publication pour le Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre.

Fouilles.

Le Musée Curtius a continué sa collaboration avec trois fouilleurs de la région d'Amay : MM. Docquier, Lauwerijs et Willems. Une partie des trouvailles d'époque belgo-romaine est entrée dans cette institution.

Collaboration avec l'Institut archéologique liégeois.

— Ouverture au public deux jours par mois de la Bibliothèque de l'Institut archéologique liégeois, installée au 2e étage du Musée Curtius.

— Secrétariat pour l'édition de la « Chronique archéologique du Pays de Liège ».

Causeries-promenades.

Signalons l'importance de la collaboration des conférenciers des causeries-promenades nocturnes : Mme Ulrix, MM. Jean Beguin, Raymond Chambon, Marcel Cloes, Pierre Colman, comte J. de Borchgrave d'Altena, Chevalier Oscar de Schaetzen, MM. Henri Dessalle, Richard Forgeur, Georges Hansotte, Georges Micheels, Michel Vanderhoeven.

Donnateurs.

Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections : Mme Vve Fernand Amiable, Mme Pierre Baar, MM. Jean Beguin, Gommaire Claessens, Marcel Comhaire, Mme Detienne, Mme la Baronne de Rossius, MM. Garcet, Gaston Lawarée, Laurent, Léon Leruth, Mme Vve Fernand Linon, MM. Charles Meister, P. Tinchant, Jacques Willems, ainsi que 55 verreries et cristalleries représentant 18 pays d'Europe, reprises ci-après.

Accroissement des collections Musées Curtius et d'Ansembourg

Fonds Ville de Liège
(dons, achats)

Argenterie (Liège, XVII^e siècle).

— Ciboire liégeois en argent doré aux armes des Surlet-Valdes. XVII^e siècle (63/1).

Ciboire liégeois en argent doré aux armes des Surlet Valdes. XVII^e siècle. Inv. 63/1. Achat.

(Négatif Musée Curtius. Photo Cl. Dessart.)

Beaux-Arts (XIX^e^ et XX^e^ siècles).

— Impression en couleurs collée sous verre, représentant un paysage d'hiver. Début XX^e^ siècle. Don de M. Jacques Willems, Amay (63/19).

— Deux gravures en couleurs par Gatine, d'après Sante. XIX^e^ siècle (53/349$_{a-b}$).

Bijoux.

— Bague en argent doré. Moyen âge ? Don de Mme Detienne Liège (63/2).

Bois sculptés (Liège, XVIII^e^ siècle).

— Statue d'un Saint Evêque, signée Jacques Vivroux (école liégeoise du XVIII^e^ siècle (63/391).

Boiseries (XVI^e^ et XVII^e^ siècles).

— 9 éléments d'un pan de bois du XVI^e^ siècle provenant de la maison sise n° 6, rue Saint-Jean-Baptiste, à Liège. Transfert Ville de Liège (63/325).

— Porte de l'ancien hospice Saint-Abraham à Liège. Transfert Ville de Liège (63/362).

Carte géographique (XVIII^e^ siècle).

— Carte du Proche-Orient et des Etats balkaniques datée 1788, exécutée par I. W. Lager, Francfort/Main. Don de M. Léon Leruth, Ougrée (63/20).

Céramique (Antiquité).

— Vase brun à panse piriforme provenant de Carthage. Don de Mme Detienne, Liège (63/12).

Horlogerie (XVIII^e^ et XIX^e^ siècles).

— Pendule à six cadrans exécutée par Hubert Sarton (signée) et datant du XVIII^e^ siècle (63/23).

Statue d'un saint évêque, signée par Hubert Vivroux (école liégeoise du XVIII^e siècle). Inv. 63 391. Achat.
(Négatif Musée Curtius, Photo Cl. Dessart.)

— Cadran d'horloge signé J. F. Rouffart à Liège. Début XIX^e siècle (63/348).

Insignes (Pays mosan, XVII^e-XIX^e siècle).

— Boucle de ceinture en laiton décorée des attributs du tonnelier. XVIII^e siècle (63/328).

— Couronnement d'un bâton de confrérie. XVIII^e siècle (63/329).

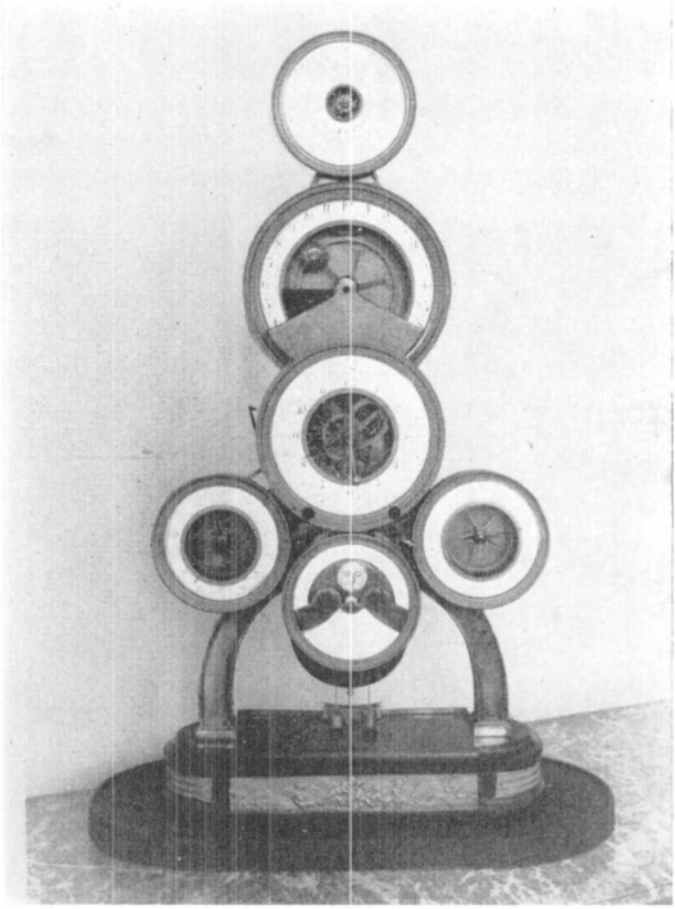

Pendule à six cadrans exécutée par Hubert Sarton (signée) et datant du XVIII^e siècle. Inv. 63/23. Achat.
(Négatif Musée Curtius. Photo Cl. Dessart.)

— Insigne armorié en plomb daté 1760 (63/330).

— Insigne du Gouverneur des Portefaix daté 1724 (63/331).

— Insigne de Saint-Aubin à Comblain-au-Pont. XVIII^e siècle (63/332).

— Insigne de métier portant l'effigie de Notre-Dame de Tongres (63/333).

— Insigne en cuivre repoussé en forme d'étoile décoré de deux fusils croisés derrière le perron liégeois (63/334).

— Plaque de sacristain, XVIII^e-XIX^e siècle (63/335).

— Insigne du cercle de Saint-Hubert à Louveigné. XVIII^e-XIX^e siècle (63/336).

— Plaque rectangulaire en laiton, insigne de la Corporation du Métier des Vignerons (63/337).

— Plaque circulaire en cuivre gravé au nom de Léonard Francotay, datée 1720 (63/338).

Lapidaire (pièces provenant de Liège, XVI^e-XVIII^e siècle).

— Pierre de dédicace datée 1696, provenant d'une maison de la rue Saint-Jean-Baptiste à Liège. Transfert Ville de Liège (63/339).

— Pierre tombale de la famille Corbeau. XVII^e siècle. Provenance : arrière de l'immeuble sis au n° 54 en Féronstrée. Transfert Ville de Liège (63/340).

— Fragment de pierre tombale provenant d'une maison sise rue Lairesse 62-64, à Liège. XVI^e siècle. Don de M. Laurent, Liège (63/343).

— Partie de pierre tombale provenant d'une maison sise rue Lairesse 62-64, Liège. XVIII^e siècle. Don de M. Laurent, Liège (63/344).

— Partie de pierre tombale datée 1708 provenant d'une maison sise rue Lairesse 62-64, Liège. Don de M. Laurent, Liège (63-345).

— Partie de pierre tombale datée 1770, provenant d'une maison sise rue Lairesse 62-64, Liège. Don de M. Laurent, Liège (63/346).

Médaillier (XIX siècle).

— Médaille de Sainte-Hélène datée du 5 mai 1821. Don de M. Léon Leruth, Ougrée (63/21).

— Carnet militaire de l'armée hollandaise, vers 1820, imprimé par Van Cleef, à la Haye. Don de M. Léon Leruth, Ougrée (63/22).

MÉTAUX (XVII^e-XX^e siècle).

— Reliquaire de fondation d'autel en plomb. Temps modernes. Don de Mme Detienne, Liège (63/3).

— Cuillère en étain. XIX^e-XX^e siècle. Don de Mme Vve Fernand Linon, Ensival (63/326).

— Cuillère en étain argenté ? XIX-XX^e siècle. Don de Mme Vve Fernand Linon, Ensival (63/327).

— Fer d'ancrage du XVII^e siècle provenant de l'ancien hospice Saint-Abraham, à Liège. Transfert Ville de Liège (63/347).

— Plaque gravée sur cuivre par Julien BABILONE. XX^e siècle. Don de M. Charles Meister, Liège (63/350).

MÉROVINGIEN.

— Fibule à arc en potin gris provenant de Seraing-sur Meuse. Don de Mme Detienne, Liège (63/5).

PALÉONTOLOGIE.

— 4 dents à l'état fragmentaire de provenance inconnue. Don de Mme Detienne, Liège (63/8).

— Dent fossile de lamma. Epoque tertiaire. Provenance inconnue. Don de Mme Detienne, Liège (63/9).

— 5 bélemnites fossiles et un fossile. Marne de la Hesbaye. Provenance : Rocour. Don de Mme Detienne, Liège (63/10).

— Ossements et cornes d'animaux d'époque romaine, provenant des fouilles du vicus belgo-romain d'Amay. Don de M. Jacques WILLEMS, Amay (63/18).

PRÉHISTOIRE.

— Eclat lamellaire en silex. Paléolithique supérieur. Provenance : Leval. Don de Mme Detienne, Liège (63/6).

— Eclat lamellaire en silex. Paléolithique supérieur. Provenance : Tilff. Don de Mme Detienne, Liège (63/7).

— Deux échantillons de sable de la Hesbaye provenant d'Oreye. Don de Mme Detienne, Liège (63/11).

— Deux pièces en silex taillé imitant des pièces préhistoriques. Don de M. Garcet, Eben-Emael ($63/324_{a\ b}$).

— Pseudo-grattoir à cortex dorsal provenant de La Rocheaux-Faucons. Don de M. Gaston Lawarée, Avionpuits (63/341).

Sigillographie (XVII^{e}-XIX^{e} siècle).

— Epreuve de sceau en cire représentant une porte de ville. Don de Mme Detienne, Liège (63/4).

— Matrice du sceau de l'échev'nage de Montigny. XVII^{e}-XVIII^{e} siècle (63/351).

— Sceau-matrice de Loison, Gouverneur général des pays conquis sous le Premier Empire français (63/352).

— Sceau-matrice de Notre-Dame des Anges. XVIII^{e} siècle (63/353).

— Sceau-matrice du Notaire César à Namur. Régime français sous l'Empire (63/354).

Matrice du sceau de Gilles de Trahegnies. XVII^{e}-XVIII^{e} siècle. Inv. 63/358. Achat.

(Négatif Musée Curtius, Photo Cl. Dessart.)

— Sceau-matrice des Célites de la Province de Liège. XIX^e siècle. (Régime hollandais) (63/355).

— Matrice du sceau du Bureau des postes de l'armée de Flandre (63/356).

— Matrice du sceau du Notaire Philippin, de Visé. Premier Empire français (63/357).

— Matrice du sceau de Gilles de Trahegnies. XVII^e-XVIII^e siècle (63/358).

— Matrice du sceau de l'Administrateur du Trésor de la Province de Liège sous le Régime hollandais. XIX^e siècle (63/359).

— Sceau-matrice en fer d'une firme commerciale de Verviers. XIX^e siècle. Don de M. P. Tinchant, Bruxelles (63/360).

— Sceau à encre aux armoiries d'un prince-évêque. Don de M. P. Tinchant, Bruxelles (63/361).

Fonds I. A. L.
(dons)

Archives.

— Certificat sur papier délivré par le Général Betsky à Jean Henrotay, orfèvre liégeois. Daté 1763. Don de Mme Auguste Henrotay, Bruxelles (I/63/1).

Céramique.

— Tasse et soucoupe en faïence d'Andenne ? Fin XVIII^e-début XIX^e siècle. Don de M. Maurice Cloes, Liège (I/63/2).

Belgo-Romain.

Trouvaille effectuée à Jupille, place Gît-le-Coq, vers 1910, par Jules Delheid et Maurice Cloes. Don de M. Maurice Cloes, Liège :

— 10 fragments de poteries diverses (I/63/3).

— 8 fragments de terre sigillée (I/63/5).

— 2 fragments de terre à couverte grise décorée (I/63/4).

— Fragment de plaque en terre grossière décorée en creux de lignes parallèles (I/63/6).

— 7 fragments de sigillée ornée (I/63/7).

— Divers fragments d'un vase en bronze (I/63/8).

— Un fragment de bord de vase en bronze, un fragment de verre clair, 13 fragments de poteries diverses (certains décorés), un fragment de sigillée avec sigle SAINI (I/63/9).

— Deux fragments de creusets en terre blanc grisâtre (I/63/10).

— Deux dents de sanglier ? et un fragment de dent (I/63/11).

— Quatre fragments de poterie fine à couverte grise (I/63/12).

— Cinq fragments de céramique à couverte grise et noire (I/63/13).

— Deux fragments de verre dont un fondu (I/63/14).

— Dent de porc ou de sanglier ? (I/63/15).

— Epingle à cheveux en os (I/63/16).

— Vase en terre claire à couverte noire (I/63/17).

— Fragment de terre sigillée rouge avec sigle MANTANUS (I/63/18).

— Goulot d'une cruche à une anse (I/63/19).

— Quatre fragments de terre sigillée (I/63/20).

— Fragment du bord d'un crameux en terre grossière jaune (I/63/21).

— Petit godet en terre blanc jaunâtre (creuset ?) (I/63/22).

— Deux fragments du bord d'un vase en bronze (I/63/23).

— Deux clous en fer ($I/63/24_{a-b}$).

Dessins.

— Dessin à la plume de l'ancienne Cathédrale Saint-Lambert de Liège, XVII^e^ siècle. Don de l'A.M.I.A.L. (I/63/25).

Insignes.

— Glaive de tenue maçonnique. XIX^e^ siècle. Don de M. l'Avocat général Georges de Froidcourt, Méry (I/63/26).

Musée du Verre de la Ville de Liège

Fonds Ville de Liège
(dons achats)

En cette année 1963, le fonds Ville du Musée du Verre a été particulièrement enrichi à l'occasion d'une Exposition de verrerie et de cristallerie contemporaine qui s'ouvrit au Musée le 29 septembre. En effet, toutes les pièces figurant à cette Exposition avaient été offertes — la plupart dans le courant de l'année — par les différentes firmes participantes.

Le Catalogue de cette Exposition, intitulé « *Verrerie européenne 1958-1963. Catalogue de l'Exposition des dons faits au Musée du Verre de la Ville de Liège par les verreries exposantes* », Liège (Musée du Verre), 1963, constitue donc l'inventaire publié de cet important enrichissement.

Les donateurs furent 55 verreries et cristalleries représentant 18 pays d'Europe. Les dons (verres à boire, vases, objets divers en verre et en cristal), décrits dans le Catalogue lorsque leur date de création répondait aux normes de l'Exposition, sont évoqués ci-après par la simple mention du numéro d'inventaire après l'énoncé de la firme donatrice :

Allemagne fédérale : Peill & Putzler, Düren (n° inv. 63/134 et 63/342) ; Gralglashutte, Dürnau (63/45-56 ; 63/141) ; R. Süssmuth Glashütte, Immenhausen (63/135-63/138) : Theresienthaler Krystall Glasfabrick (63/25-34).

Autriche : J. & L. Lobmeyr, Vienne (63/318-320).

Belgique : Verreries de Boussu (63/260) ; Société « Art et Verre », Lodelinsart (63/37-42) ; Cristalleries du Val-Saint-Lambert (63/201-234 ; 63/385-387).

Danemark : Holmegaards Glasvaerk, Copenhague (63/70-93) ; Kastrup Glasvaerk, Copenhague (63/94-109).

Espagne : Fabrica de vidrio hueco Jose Masuet Curto, Manresa (63/322-323) ; Manufactura del Conservatorio Municipal de Artes Suntuarias « Massana », Barcelone (63/321).

Finlande : Karhula-Iittala Glassworks, Iittala (63/271-273) ; Notsjo Glasbruk, Notsjö (63/131-133).

France : Cristalleries de Baccarat (63/249-254) ; Cristallerie et Verreries réunies de Choisy-le-Roi (63/274-283) ; Cristalleries de Saint-Louis, Saint-Louis-les Bitche (63/255) ; Cristalleries Lalique Paris (63/289) ; Verreries réunies de Vallerysthal et Portieux (63/58-69) ; Verreries de Vannes-le-Châtel (63/110-130).

Grande-Bretagne : Caithness Glass Ltd, Wick (63/305-309) ; W. E. Chance & Cº Ltd, Birmingham (63/193-200) ; Nazeing Glass Works Ltd, Broxbourne (63/191-192) ; Stuart Crystal, Stourbridge (63/246-248) ; Thomas Webb & Sons, Dennis Glassworks, Stourbridge (63/261-270) ; Whitefriars Glass Ltd, Wealdstone (63/238-241).

Hongrie : Verrerie de Karcag (63/284-285) ; Verrerie de Parad (63/286) ; Verrerie « Salgotarjahi Oblosüveggyar » (63/287) ; œuvre de Julia Bathory (63/288).

Waterford Glass Ltd, Waterford, Irlande. Inv. 63/242.
Cristallerie de Stronie. Inv. 63/293. Pologne.
Vase du Val-Saint-Lambert. Inv. 63/205.
(Négatif Musée du Verre, Photo Cl. Dessart.)

Irlande : Waterford Glass Ltd, Waterford (63/242-245).

Italie : Vetri Artistici Alfredo Barbini, Murano (63/57) ; Vetrerie Artistiche Reunite Barovier & Toso, Murano (63/142-148) ; Verrerie Venini, Murano (63/149-151) ; Salviati & C., Venise (63/35-36).

Norvège : Hadelands Glasswerk, Hadelands (63/152-163).

Pays-Bas ; Kon. Ned. Glasfabriek « Leerdam », Leerdam (63/179-186).

Pologne : Cristallerie « Julia », Szklaska Poreba (63/289-292) ; Cristallerie de Stronie (63/293-296) ; Verrerie de Krosno (63/297) ; Verrerie de Szezytna (63/298-299) ; Verrerie de Zawiercie (63/300) ; Verrerie « Hortensja », Piotrkow (63/301) ; Verrerie de Zabkowice (63/302-304).

Portugal : Fabrica-Escola Irmaos Stephens, Marinka Grande (63/235-237).

Suède : Gullaskrufs Glasbruks, Gullaskruv (63/256-258 ; 63/310) ; Strömergshyttan, Hovmantorp (63/311-313).

Outre ce remarquable ensemble de dons des verreries et cristalleries européennes, nous mentionnerons les acquisitions suivantes :

Belgique (I^er^-XX^e^ siècle).

— Fragments de verre plat d'époque romaine, trouvés sur le site de la « villa » d'Evelette. Don de M. l'Abbé Matagne, par l'intermédiaire de M. Jacques Willems, d'Amay (63/14-17).

— Pique-fleurs, en verre opale blanc et bleu à décor émaillé. Vers 1900. Don de Mme Pierre Baar, Liège (63/24).

— Roemer à coupe incolore, fût et pied ficelé en verre vert, Fin XIX^e^-début XX^e^ siècle. Don de Mme Vve Fernand Amiable. Grivegnée (63/140).

— Paire de petits vases de potale. XIX^e^-XX^e^ siècle (63/388$_{a-b}$).

Verrerie de l'Ourthe, Chênée.

— Paire de cruches filigranées. Œuvre du verrier Alexandre Amiable. Exposition de Paris, 1889. Don de Mme Vve Fernand Amiable, Grivegnée (63/139$_{a-b}$).

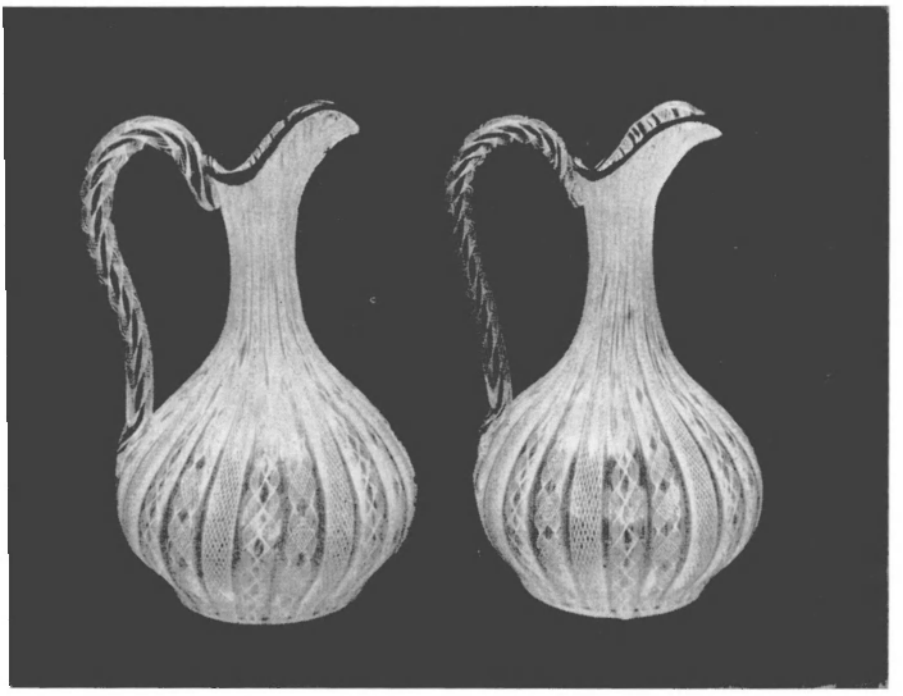

Paire de cruches filigranées. Œuvre du verrier Alexandre Amiable. Exposition de Paris, 1889. Don de Mme Vve Fernand Amiable, Grivegnée. Inv. 63/139*a*, *b*.
(Négatif Musée du Verre. Photo Cl. Dessart.)

Cristalleries du Val-Saint-Lambert.

— Candélabre à trois branches, moulé et taillé. Premier quart du XX^e^ siècle. Don de M. Gommaire Claessens, Villencourt (63/164).

— Série de verres à boire en cristal incolore, vers 1960-1962. Don de M. Gommaire Claessens, Villencourt (63/165-178).

— Pièces d'outillage en cristallerie. Milieu du XX^e^ siècle. Don de M. Gommaire Claessens, Villencourt (63/314-317).

— Lampion en verre vert foncé, portant la marque du Val-Saint-Lambert. Vers 1900 (63/370).

— Gobelet de ton bleu à décor moulé et doré. Produit marqué du Val-Saint-Lambert destiné au Proche-Orient.

Fin du XIX^e^ siècle. Don de M. Marcel Comhaire, Bruxelles (63/375).

— Série de médaillons gravés vers 1925-1930 (63/396-401).

Région liégeoise :

— Carafe à eau et son verre. Vers 1900. Don de M. Jean Beguin, Liège (63/364*a*, *b*).

— Médaillon sur pied, à incrustation : buste de sainte Thérèse. Fin du XIX^e^ siècle (63/365).

— Bouteilles à soda, portant la marque des limonadiers : R. Heynen, de Haccourt, et A. Dawance, d'Ouffet. Début du XX^e^ siècle. Don de la baronne de Rossius, Flamensart-Trooz (63/373-374).

France.

— Flacon à parfum au décor maté d'inspiration orientale. Vers 1920-30 (63/369).

— Vase en verre chamarré. Marque « Le Verre Français » gravée sur le pied. Vers 1930 (63/377).

— Vase mauve décoré de deux scènes à l'antique et signé G. de Feure. Vers 1920 (63/390).

Lunéville.

— Plat en verre opalescent. Décor floral et marque moulés : MULLER FRERES // LUNEVILLE. Vers 1930 (63/376).

Nancy.

— Vase à décor floral, portant la marque : « Cristallerie d'Emile Gallé ». Vers 1890-1904 (63/366).

— Vase « modern style » signé Gallé. Vers 1900 (63/379).

— Vase à décor en fluogravure, signé Gallé. Vers 1900 (63/380).

— Haut vase à décor d'inspiration végétale, signé Gallé. Vers 1900 (63/381).

— Vase signé Gallé à décor gravé mauve et orange. Vers 1900 (63/382).

— Vase en verre chamarré à décor représentant un vol de chauves-souris. Marqué : DAUM NANCY. Vers 1930 (63/383).

— Vase décoré de feuillages bruns. Marque : DAUM NANCY FRANCE. Vers 1930 (63/384).

— Flacon à décor floral polychrome et doré. Marque sur le fond : DAUM NANCY. Vers 1920-30 (63/389).

Saint-Denis (Seine).

— Vase émaillé et gravé à l'acide, signé : Legras. Vers 1920 (63/378).

Vannes-le-Châtel ;

— Vase décoratif en verre bleuté, signé par P. D'Avesn. Vers 1930 (63/368).

Inconnu (XIX^{e}-XX^{e} siècle).

— Petite ampoule bleue. XIX^{e} ou XX^{e} siècle. Don de Mme Detienne, Liège (63/13).

Iran (X^{e}-XI^{e} siècle).

— Cruche à une anse, en verre clair gravé, avec décor rapporté (personnage et oiseau) de ton vert foncé. Trouvaille à Impam-zade. Production iranienne vers le X^{e} siècle (63/392).

— Gobelet conique en verre clair décoré de gravures géométriques. Fouilles d'Impam-zade (Iran). Vers le X^{e} siècle (63/393).

— Gobelet cylindrique de ton vert pâle. Décor moulé (arbres stylisés). Fouilles de Gombad Ghabus. Vers le XI^{e} siècle (63/394).

— Tasse à une anse provenant de fouilles à Impam-zade. XI^{e} siècle (63-395).

Tchécoslovaquie (XVIII^{e} et XIX^{e} siècles).

— Vase gravé à la roue : deux cerfs dans la forêt. Bohême, 2^{e} moitié du XIX^{e} siècle (63/363).

Gobelet conique en verre clair décoré de gravures géométriques. Fouilles d'Impam-zade (Iran). Vers le X^e siècle. Inv. 63 393
(Négatif Musée du Verre, Photo Cl. Dessart.)

— Verre à pied à coupe décorée de lunettes et de gravures. Bohême, milieu du XIX^e siècle (63/367).

— Verre à jambe balustre. Décor gravé et inscription : VIVAT//KEISER. KAROLIVS//DER III. Bohême, XVIII^e siècle (63/371).

— Calice gravé portant une inscription et des armoiries relatives au Prince-Abbé de Stavelot-Malmédy Nicolas Massin (1731-37). Bohême (63/372).

U. S. A. (XX^{e} siècle).

— Série de petits vases artistiques soufflés et façonnés à l'air libre. Œuvre de John Burton, Santa Barbara (Californie), 1963. Don de l'auteur (63/187-190).

Joseph PHILIPPE.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

MADAME L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour l'année 1964

Président :	MM. Baron IVAN DE RADZITZKY D'OSTROWICK
Vice-Président :	PIERRE HANQUET.
Secrétaire :	GEORGES HANSOTTE.
Conservateur :	JOSEPH PHILIPPE.
Trésorier :	RAOUL VAN DER MADE.
Bibliothécaire :	MAURICE YANS.
Directeur des Publications	MAURICE YANS.
Secrétaire-adjoint :	
Conservateurs-adjoints :	Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA.
	LÉON DEWEZ.
	RICHARD FORGEUR.
	NICOLAS FRANÇOIS.
	JULES PIRLET.
Conservateur honoraire :	J. SERVAIS.

Commissions

Publications : M. YANS, directeur; G. HANSOTTE, secrétaire du Bulletin de l'I. A. L.; J. PHILIPPE, secrétaire de la Chronique archéologique du Pays de Liège; L.-E. HALKIN, P. HANQUET, P. HARSIN, R. VAN DER MADE, J. YERNAUX, membres.

Fouilles : J. BREUER, J. PHILIPPE, M. RENARD, J. SERVAIS.

Achats : O. DE SCHAETZEN, L. DEWEZ, P. LALOUX, J. PHILIPPE. J. SERVAIS.

Vérification du Musée : G. DE FROIDCOURT, H. DANTHINE, P. LALOUX,
de la bibliothèque : L.-E. HALKIN, M. HELIN, P. LALOUX.
des comptes : H. FRERE, F. PENY, J. PIRLET, P. LALOUX.

Excursions : J. VENTER, président; P. LALOUX, comte J. DE BORCHGRAVE, M. HELIN, R. FORGEUR.

Conférences : P. HARSIN, président; H. FRERE, L.-E. HALKIN, G. HANSOTTE, J. PHILIPPE.

Protection des sites : P. LALOUX, A. PUTERS, J. VENTER.

Conseillers : J. BREUER, L. DEWEZ, E. FRESON, L.-E. HALKIN, F. PENY, J. PIRLET, A. PUTERS.

MEMBRES EFFECTIFS

	Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif
1. SERVAIS (JEAN), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège*	20- 4-1898	27- 4-1900
2. PIRLET (JULES), notaire honoraire, 1*b*, rue Charles Morren. *Liège.*	29- 5-1908	25- 1-1914
3. BREUER (Jacques), conservateur honoraire aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours honoraire à l'Université, 1, square Marie-José, *Woluwé-Saint-Lambert.*	27-11-1910	31-12-1920
4. BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte JOSEPH DE), conservateur en chef honoraire des Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 156, avenue du Parc, *Forest (Bruxelles).*	28-12-1919	26- 3-1926
5. PÉNY (FRÉDÉRIC), administrateur honoraire de la Banque Nationale de Belgique à Liège, 123, boulevard de la Sauvenière, *Liège.*	30- 4-1920	27-12-1929
6. TOUSSAINT (ROBERT), architecte, 43 rue du Parc, *Liège.*	25- 3-1921	27-12-1929
7. HARSIN (PAUL), professeur à l'Université, 11, quai Marcellis, Liège.	28-11-1924	27-12-1929
8. LALOUX (PIERRE), docteur en droit, 2, rue Saint-Remy, *Liège.*	22- 7-1921	30-12-1932
9. HALKIN (LEON-E.), professeur à l'Université, 41, rue du Péry, *Liège.*	27- 3-1925	6- 4-1934
10. YERNAUX (JEAN), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, 6, avenue de Beaufays, *Tilff.*	25- 3-1923	25- 1-1935
11. FRANÇOIS (NICOLAS), ingénieur, 86, quai de Rome, *Liège.*	27- 6-1919	28- 2-1936
12. GOTHIER (LOUIS), inspecteur de l'Enseignement moyen, 13*a*, rue Paradis, *Liège.*	15- 1-1929	27- 3-1936
13. FRESON (Chanoine ERNEST), *Glons*	22- 2-1914	24- 2-1939
14. DEWEZ (LÉON), licencié en histoire de l'art et archéologie, 17, rue Charles Magnette, *Liège.*	30- 3-1919	18- 3-1945
15. LEGRAND (WILLIAM), docteur en philosophie et lettres, 5, place Wilbald, *Stavelot*	28- 2-1936	18- 3-1945
16. YANS (MAURICE), conservateur aux Archives générales du Royaume, 345, rue Emile Vandervelde, *Glain.*	25-10-1935	28-11-1946
18. LAVOYE (MADELEINE), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 28, rue de l'Enseignement, *Liège.*	24- 2-1928	25- 6-1948

18.	COLLON-GEVAERT (Mme Suzanne), chargée de cours à l'Université, 163, rue des Vennes, *Liège*.	28- 3-1920	20-12-1948
19.	DANTHINE (Hélène), professeur à l'Université, 67, rue du Parc, *Liège*.	27- 2-1931	30-12-1948
20.	OTREPPE DE BOUVETTE (Baron André d') Château de Brialmont, *Tilff*.	25- 2-1935	30-12-1948
21.	RADZITZKY D'OSTROWICK (Baron Ivan de), conservateur honoraire à l'Université, 16, rue de Chaudfontaine, *Liège*.	27-12-1908	30-12-1948
22.	SCHAETZEN (Baron Philippe de), conservateur du Musée provincial gallo-romain, 32, chaussée Romaine, Tongres.	30-12-1932	30-12-1948
23.	PHILIPPE (Joseph), conservateur des Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs, 201, rue Henri Mans, *Liège*.	25- 5-1945	23- 2-1951
24.	DESSAIN (écuyer Joseph), substitut du procureur du Roi, *Juslenville*, Theux.	20- 4-1929	26- 9-1952
25.	BRAGARD (René), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 48, rue du Chêne, *Angleur*.	18- 3-1945	26- 9-1952
26.	PUTERS (Albert), professeur émérite à l'Université, 444, route du Condroz, *Angleur*.	26-10-1945	26- 9-1952
27.	STIENNON (Jacques), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 34, rue des Acacias, *Liège*.	27- 3-1936	26- 2-1954
28.	FROIDCOURT (Georges de), premier avocat-général émérite, Villa « Plein Soleil », *Méry*.	24-11-1922	26- 2-1954
29.	HOYOUX (Jean), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 66, rue Louvrex, *Liège*.	18- 3-1945	26- 2-1954
30.	HANSOTTE (Georges), conservateur des Archives de l'Etat, 1, rue du Stade, *Cointe* (Sclessin).	25- 5-1945	26- 2-1954
31.	van der MADE (Raoul), substitut du procureur du Roi, 206, rue des Vennes, *Liège*.	27- 6-1947	26- 2-1954
32.	FRERE (Hubert), notaire, 15, rue F. Nicolay, *Seraing*.	28- 1-1949	25-11-1955
33.	DELATTRE (Henry), docteur en droit, 70, rue Louvrex, *Liège*.	26-12-1915	25-11-1955
34.	HANQUET (Pierre), juge de paix, 75, rue Louvrex, *Liège*.	17- 2-1925	26-10-1956
35.	HÉLIN (Maurice), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe honoraire à l'Université, 37*a*, avenue du Luxembourg, *Liège*.	29- 3-1929	26-10-1956
36.	BAAR (Pierre), ingénieur, 2, quai de Rome, *Liège*.	18- 3-1945	26-10-1956
37.	CLOES (Maurice), vice-président honoraire du tribunal, 66, avenue Constantin de Gerlache, *Liège*.	18- 3-1945	26-10-1956
38.	COPPIN de GRINCHAMPS (Baron Ultain de), docteur en droit, 109, rue Louvrex, *Liège*.	26- 5-1939	26-10-1956

39.	PONTHIR (Maurice), professeur d'Athénée, 39, rue Ferrer, *Montegnée*.	30- 4-1948	26-10-1956
40.	QUITIN (José), professeur au Conservatoire, 13, rue Monulphe, *Liège*.	26- 5-1950	26-10-1956
41.	DISCRY (Fernand), 2/5, Résidence des Remparts, *Huy*.	29-10-1951	25- 4-1958
42.	van ZUYLEN (Mgr Guy), évêque de Liège, Evêché, *Liège*.	26- 5-1950	28-12-1962
43.	VENTER (Julien), ingénieur, 17, quai Marcelis, *Liège*.	30-11-1945	28-12-1962
44.	DEMOULIN (Robert), professeur à l'Université, 50, rue du Jardin Botanique, *Liège*.	28- 2-1931	28- 2-1964
45.	ROUHART-CHABOT (Mme Juliette), archiviste paléographe, 263*b*, rue de l'Yser, *Ans*.	18- 3-1945	28- 2-1964
46.	FORGEUR (Richard), archiviste de l'Etat à Liège, 39, boulevard d'Avroy, *Liège*.	25- 5-1945	28- 2-1964
47.	MÉMOIRE-MARIE (Frère), B.P. 3116, *Léopoldville-Kalina*.	19-12-1952	28- 2-1964
48.	BUCHET (Arsène), 25, rue de la Chapelle, *Slembert*.	29-12-1933	28- 2-1964

MEMBRES D'HONNEUR

1.	SERVAIS (Jean), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège*.	20- 4-1898	29-12-1950
2.	PIRLET (Jules), notaire honoraire, 1*b*, rue Charles Morrens, *Liège*.	29- 5-1908	25- 4-1958
3.	BREUER (Jacques), conservateur honoraire aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours honoraire à l'Université de Liège, 1, square Marie-José, *Woluwé Saint-Lambert*.	27-11-1910	28-12-1962

MEMBRES CORRESPONDANTS

1.	BAAR-PELTZER (Mme Pierre), 2, quai de Rome, *Liège*.	24- 2-1933	26- 9-1952
2.	BEGUIN (Jean), attaché aux Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs, 35/10*b*, quai Saint-Léonard, *Liège*.	27- 6-1958	28-12-1962
3.	BUISSERET (Auguste), avocat, 17, boulevard Frère-Orban, *Liège*.	30- 6-1950	26- 1-1962
4.	BURY (Charles), 62, Thier de la Chartreuse, *Liège*.	31- 3-1950	26-10-1956

5.	CLOES (Marcel), licencié en histoire de l'Art et archéologie, 161, rue Sainte-Walburge, *Liège*.	27- 4-1956	26- 1-1962
6.	COLMAN (Pierre), chef de travaux à l'Université, 8, rue de Seraing, *Liège*.	27- 6-1952	26- 1-1962
7.	COPPIN de GRINCHAMPS (Baronne Ultain de), 109, rue Louvrex, *Liège*.	28-11-1930	27- 4-1934
8.	DABIN (Jean), professeur à l'Université de Louvain, 27, avenue Van den Brempt, *Heverlé*.	18-12-1910	20- 3-1913
9.	DELHAES (Armand), 35, rue Volière, *Liège*.	27- 1-1950	25- 4-1958
10.	DESSART (Clément), 40, quai des Grosses-Battes, *Angleur*.	20- 3-1959	26- 1-1962
11.	DOIZE (Mlle Renée), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 18, rue Saint-Pholien, *Liège*.	30-10-1931	26- 1-1962
12.	FLORKIN (Marcel), professeur à l'Université, 6, rue Naimette, *Liège*.	27- 4-1951	26- 1-1962
13.	FOURMARIER (Paul), professeur émérite de l'Université, 4, rue Professeur Mahaim, *Cointe-Sclessin*.		27- 1-1922
14.	GILBERT-LOUIS (Mme Maria), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 204, chaussée de Louvain, *Bouge, Namur*.	28-10-1927	20-10-1931
15.	HEMRICOURT de GRUNNE (Comte Philippe de), château de Hamal, *Russon*.	26-10-1945	25-11-1955
16.	HERBILLON (Jules), 62, rue du Cloître, *Laeken*.	31- 5-1946	26- 1-1962
17.	LAMBRECHTS (Mme Claire), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 24, quai Sainte-Barbe, *Liège*.	30- 1-1931	29- 4-1939
18.	LAUNOIT (Comte Paul de), 19, avenue Franklin Roosevelt. *Bruxelles*.	29- 3-1944	25- 4-1958
19.	LEGROS (Elisée), chargé de cours à l'Université, 7, rue Pasteur, *Liège*.	31- 1-1948	25- 4-1958
20.	LE PAS (Jean-Joseph), 5, boulevard Piercot, *Liège*.	27- 3-1953	26- 1-1962
21.	LOBET (Alfred), 16, rue de Spa, *Liège*.	17-12-1908	25- 4-1958
22.	NEYS (Maurice), docteur en droit, le Gasthuis, *Bemelen* par Cadier en Keer (Limbourg hollandais).	29- 1-1911	27-12-1921
23.	PANHUYSEN (J. W. A.), archiviste du Royaume dans le Limbourg, 7, rue Saint-Pierre, *Maestricht*.	26- 9-1952	26- 1-1962
24.	POSWICK (Guy), juge de paix, château de la Porte d'Ardenne, *Limbourg-Dolhain*.	31- 5-1935	25-11-1955
25.	REMACLE (Louis), professeur à l'Université, 92, rue du Limbourg, *Liège*.	29- 6-1949	26- 4-1958
26.	REMOUCHAMPS (Edouard), 17, rue de la Paix, *Liège*.	26-11-1937	25-11-1955

27. REMY (Georges), homme de lettres, 119, rue Hocheporte, *Liège*.	26- 2-1932	25-11-1955
28. RENARD (Marcel), professeur à l'Université, 262, boulevard d'Avroy, *Liège*.	27- 3-1953	25-11-1955
28. RENARD (Marcel), professeur à l'Université, 262, boulevare d'Avroy, *Liège*.	27- 3-1953	25-11-1955
29. ROBERT (Fernand), 17, rue Auguste Ponson, *Jupille*.	25- 3-1927	25- 4-1958
30. SCHAETZEN DE SCHAETZENHOFF (baron Marcel de), docteur en histoire, membre du Conseil héraldique et de la Commission des Monuments, 87, rue Royale, *Bruxelles*.	27- 6-1919	25- 4-1958
31. SOREIL (Arsène), professeur émérite à l'Université, 316, rue de l'Yser, *Ans*.	18-12-1953	26- 1-1962
32. THIBERT (Mlle Alice), 1, rue Charles Magnette, *Liège*.	31- 1-1936	31- 1-1947
33. THILL (Abbé Jean), curé, *Ombret*.	19-12-1952	26-10-1956
34. THISSE-DEROUETTE (Jacques), 37, rue Lairesse, *Liège*.	25-11-1938	25-11-1955
35. THISSE-DEROUETTE (Rose), professeur au Conservatoire, 27, rue Lairesse, *Liège*.	29- 3-1957	26- 1-1962
36. THONE (Georges), 13, rue de la Commune, *Liège*.	29- 2-1924	25- 4-1958
37. TULIPPE (Omer), professeur à l'Université, 54, quai Orban, *Liège*.	30- 1-1937	26- 1-1962
38. VANDER LINDEN (Albert), 29, rue Franklin, *Bruxelles*.	25-10-1935	25- 4-1958
39. VAN DERVEEGHDE (Mlle Denise), conservateur aux Archives générales du Royaume, 38, rue Kevenveld, *Ixelles*.	28- 6-1948	26- 1-1962
40. VAN SANTBERGEN (René), 56, rue du Château Massart, *Liège*.	18- 3-1945	25- 4-1958
41. VECQUERAY (Albert), 68, rue de la Charette, Sur-le-Mont, *Tilff*.	25- 3-1938	31- 1-1947
42. WISER (Fernand), 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.	29- 1-1926	25- 4-1958

MEMBRES ASSOCIÉS

1. ADAM (René), Président du cercle d'études historiques des Chercheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse, *Yves-Gomezée*.	27- 5-1955
2. AFFNAY (Adrien d'), 25, Vinâve d'Ile, *Liège*.	27- 1-1939
3. ALBERT (Maurice), Premier Président de la Cour d'appel, 49, rue de l'Académie, *Liège*.	29-12-1950
4. ANSEMBOURG (Comtesse Alfred d'), château de *Hex*.	29- 9-1950
5. BAAR (Alfred), avocat, 48, quai de Rome, *Liège*	27- 6-1930
6. BADA (André), 17, rue P. J. Delcloche, *Liège*.	29- 5-1964

7. BEAUFAYS (Bertin), 120, rue E. Mahaim, *Seraing*. 27- 5-1955
8. BEBRONNE (Abbé Joseph), professeur, 38, quai de la Dérivation, *Liège*. 26-11-1937
9. BECO (Abbé Pierre de), curé émérite, 9, avenue Reine Astrid, *Tilff*. 30- 4-1937
10. BEDUWE (Mme Vve Jean), 3, quai Churchill, *Liège*. 26-10-1956
11. BEQUET (André), 8, boulevard Piercot, *Liège*. 29- 1-1965
12. BERCK (François), 95, rue Fivé, *Seraing*. 28- 3-1947
13. BERGER (Nicolas), 36, place du Marché, *Liège*. 30- 4-1948
14. BERNARD (Albert), 4, impasse du Cygne, *Liège*. 26- 2-1932
15. BERNARD-BOVY (Mme Jeanne), 43, quai Mativa, *Liège* 26- 3-1959
16. BIEN (Emile de), notaire, 7, rue Lonhienne, *Liège*. 26- 6-1959
17. BOLLINNE (Jean-Louis), 49, avenue G. Joachim, *Waremme*. 28- 6-1963
18. BONEMME (Juliette), directrice d'école, 32, rue Jean Mathieu Nisen, *Liège*. 29-10-1954
19. BONHOME (Baron Joseph de), château de Haute-Fraipont, *Nessonvaux*. 13-12-1931
10. BOREL (Anna), 22, rue de Londres, *Liège*. 27-11-1964
21. BORMAN (Paul de), 4, rue Henri de Dinant, Liège 27- 1-1950
22. BOUCHER (Mlle Maria), régente, 16, rue Bidault, *Liège*. 25-11-1960
23. BOUCHER (Mlle Renée), régente, 16, rue Bidault, *Liège*. 25- 5-1945
24. BOULET (Emile), 110, Vankeerberghenstraat, *Diegem*. 25- 5-1945
25. BOUQUETTE (J. P.), 3, rue des Augustins, *Liège*. 30- 6-1950
26. BOURDOUXHE (Claude), 52*b*, Vinave, *Hollogne.aux-Pierres*. 30-10-1964
27. BOUTEFEU (Claude), 44, rue Reynier, *Liège*. 30-11-1962
28. BRABANT-VECKMANS (Mme André), 60, rue des Eburons, *Liège*. 25- 3-1960
29. BRASSEUR (Mme Jean), 10*a*, avenue de la Plante, *Namur*. 27-11-1931
30. BREBANT (Pierre), 5, avenue A. Mahiels, *Liège*. 30-10-1959
31. BROSE (René), chimiste, 70, Yernawe, *Saint-Georges-sur-Meuse*. 26- 6-1953
32. BROSE (Jean), 20, rue Baltus, *St-Nicolas-lez-Liège*. 27- 3-1953
33. BURY (Marcel), 90, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 25- 3-1960
34. BUSSY (Guy le), ingénieur, 30, route de Méry, *Esneux*. 27- 2-1948
35. CALBERG (Mme Denise), 98, quai du Roi Albert, *Bressoux*. 27- 6-1947
26. CANTER (Mlle Thérèse), 1, quai de Rome, *Liège*. 27- 3-1934
37. CAPELLE (René), 14, boulevard Piercot, *Liège*. 27- 1-1932
38. CARPAY (François), 16, rue des Fraisiers, *Vottem*. 25- 3-1960
39. CHALTIN (Albert), 123, chaussée de Louvain, *Namur*. 30- 3-1951
40. CHANGY (Comte Roger de), château d'*Envoz* par Couthuin. 23- 2-1934
41. CHARLES (Florent A.), ingénieur, 246, Sur les Trixhes, *Ben-Ahin*. 26- 4-1940
42. CHESTRET de HANEFFE (Baron Pierre de), la Bergerie, *Beaufays*. 18- 3-1945
43. CLAES (Joseph), 637, rue de Herve, *Bois de Breux* 26- 2-1965

44. COLLET (Joseph), commissaire en chef de police honoraire, *Rendeux-Bas* (Luxembourg). 29- 3-1935
45. COLLEYE (Hubert), licencié en histoire de l'Art et archéologie, 62, rue Vautier, *Ixelles*. 27- 6-1952
46. COOLS (Ilse), 33, rue Alex Bouvy, *Liège*. 26- 6-1964
47. CORNET (Georges-Xavier), rue Pont de la Halle, 2, *Verviers*. 39- 6-1961
48. COULON (Joseph), 12, rue Théodore Schwann, *Liège*. 25-10-1935
49. COUMONT (Jean Claude), 69, rue Foidart, *Bressoux*. 25-10-1960
50. COUNE (Alex), 134, rue des Pocheteux, *Jupille*. 25- 3-1960
51. COURTOIS (Suzanne), 21, rue Neuve, *Huy*. 30-10-1959
52. CRAHAY (Marguerite), 11, rue Joseph Wauters, *Ans*. 25- 2-1949
53. CRETON (Paul), chirurgien-dentiste, 4, place des Bons-Enfants, *Liège*. 18- 3-1945
54. CROIX (Jacques de la), Vieux moulin de Grand'Ry, *Cornesse* par Pepinster. 19-12-1947
55. CROMMELYNCK (Robert), peintre, rue Saint-Remy, 4, *Liège*. 22- 2-1963
56. CRUTZEN (Léon), 3, rue Fabry, *Liège*. 30-11-1962
57. DAEMEN (François), 13, avenue des Sorbiers, *Waremme*. 28- 6-1963
58. DANDRIFOSSE (Abbé Ferdinand), professeur à l'Institut Saint-Remacle, *Stavelot*. 26- 5-1934
59. DANSE (Mlle Thérèse), 107, rue Lairesse, *Liège*. 27- 4-1951
60. DANTHINNE (Paul), 36, rue Dossin, *Liège*. 27- 1-1950
61. DANTINNE (Roger), chef de travaux à l'Université, 155, rue de la Chartreuse, *Liège*. 27- 1-1950
62. DARGENT (Mlle Juliette), conservateur adjoint à la bibliothèque royale de Belgique, 16, rue des Deux-Églises, *Bruxelles*. 25-10-1935
63. DARGENT-de WALEFFE (Léon), 56, rue Samuel Donnay, *Flémalle-Grande*. 24-10-1963
64. DAVID (Mme Léon), château de Lamalle, *Bas-Oha*. 28- 2-1964
65. DAVID (Léon),château de Lamalle, *Bas-Oha*. 28- 2-1964
66. DAVID (Chevalier Pierre), « Malacord ». *Stavelot*. 27-10-1950
67. DEBOUXHTAY (Abbé Jean), 88, rue du Village, *Velroux*. 31- 5-1963
68. DECHAMPS (Albert), juge d'instruction, 16, rue Simonon, *Liège*. 24-10-1963
69. DEGAND (Albert), architecte, 8, avenue de la Jonction, *Saint-Gilles*. 31- 5-1946
70. DEJACE (Pierre), avocat, 59, rue de Grady, *Embourg*. 26- 5-1950
71. DEHALU (Joseph), *Awans-Bierset*. 18- 3-1945
72. DELBŒUF (Fernand), architecte, 58, rue des Acacias, *Liège*. 29- 5-1926
73. DELCOURT-CURVERS (Mme Marie), professeur émérite à l'Université, 19, quai Churchill, *Liège*. 29-12-1950
74. DELLOYE (Henri), notaire, 38, rue des Palais, *Bruxelles*. 26- 2-1926
75. DELMOTTE (Georges), Le Tombeux, *Nandrin*. 29- 5-1964
76. DELORD (Fernande), directrice de l'Enseignement Moyen, 36c, quai Saint-Léonard, *Liège*. 26- 2-1965

77. DELREE (Charles), docteur en médecine, 11, rue Château Massart, *Liège*. 31- 3-1950
78. DELVAUX (Mlle Berthe), 56, rue de Limoges, *Tilff*. 24-11-1950
79. DELVAUX (Jules), ingénieur, 160, rue du Horloz, *Liège*. 30- 6-1950
80. DEMBLON (Isidore), 15, rue du Bonnet, *Saint-Nicolas-Liège*. 31- 5-1946
81. DEN-DOOVEN (Pierre), professeur d'Athénée, *Theux*. 28- 5-1937
82. DENIL (Vincent), général-major honoraire, 36, rue des Vingt-Deux, *Liège*. 28- 3-1920
83. DENILLE (Roger), 1/33, place de la Libération, *Liège*. 31- 1-1964
84. DENIS (Mme U.), 17, avenue Georges Truffaut, *Liège*. 28-12-1962
85. DEPREZ (René), ingénieur, 12, avenue Emile Digneffe, *Liège*. 31- 1-1936
86. DETIENNE-BRASSINNE (Mme Marcel), 9, rue Saint-Thomas, *Liège*. 25-11-1955
87. DETRY (Maurice), 241, rue Gustave Baivy, *Jemeppe-sur-Meuse*. 29-12-1950
88. DEWONCK (Mme Armand), boulevard Saucy, 10, *Liège*. 23- 2-1962
89. DEWONCK (Mlle Augusta), 28, rue Forgeur, *Liège*. 20- 3-1959
90. DIEUDONNÉ-BODART (Mme Yvonne), 194*a*, avenue de Tervueren, *Bruxelles*. 25-11-1955
91. DIRIK (Mme J.), 101, rue Louvrex, *Liège*. 27- 6-1958
92. DOAT (Henri), ingénieur, 428, rue des Vennes, *Liège*. 30- 6-1950
93. DOCQUIER (Jules), 34, rue Pirka, *Les Thiers, Amay*. 29- 1-1960
94. DROSSART (Mme Vve Pierre), avenue Léon Souguenet, *Esneux*. 29-10-1954
95. DUBOIS (Ludovic), docteur en médecine, 25, rue Louvrex, *Liège*. 30-11-1945
96. DUBOIS (Dr Marie), 181, rue Hubert Goffin, *Ans*. 28-12-1962
97. DUMONT (François), instituteur, 76, rue des Sables, *Seraing*. 26-10-1934
98. DUMOULIN (Madison), industriel, 24, rue J. Verkruyst, *Hermalle s/Argenteau*. 31- 1-1958
99. DUPONT (François), ensemblier, 18, quai Godefroid Kurth, *Liège*. 27- 4-1962
100. DUPONT (Jacques), 35, rue Van Elewijck, *Ixelles*. 26-10-1913
101. DZULINSKY (Monique), ingénieur, rue Croisette, *Plainevaux*. 25-11-1960
102. EGGEN (Victor), 77, rue du Palais, *Verviers*. 28- 5-1948
103. ELIAS (François), 46, quai de la Dérivation, *Liège*. 29-10-1954
104. FABRY (Georges), ingénieur technicien, 9, rue Chafnay, *Jupille*. 29- 9-1952
105. FANCHAMPS-DEMARET (Mme Paula), 38, rue du Centre, *Verviers*. 30- 1-1931
106. FAYMONVILLE (Robert), 2, rue Jean-Jaurès, *Andrimont*. 25-3-1960
107. FOLVILLE (Jacques), artiste-peintre, restaurateur, 15, rue Rouverov, *Liège*. 25-11-1955
108. FRANÇOIS (Pierre), bibliothécaire, 44, rue des Echevins, *Bruxelles* 5. 31- 1-1948

109. FRESART (Michel de), 11, rue Edouard Wacken, *Liège*. 29- 3-1946
110. FRESON (Ray), 7, rue des Briqueteries, *Seraing*. 6- 4-1934
111. GABRIEL (Goorges), architecte, rue du Péry, 22, *Liège*. 22- 2-1963
112. GADEYNE (Mme Veuve Emile), 32, rue Billy, *Grivegnée*. 30- 4-1954
113. GABDEDIEU (Mlle Laure), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, *Liège*. 27- 3-1936
114. GASON (Pierre), étudiant, 44, rue Marie Henriette, *Verviers*. 25- 5-1962
115. GENON (Mme Pierre), 52, rue de l'Armistice, *Bressoux*. 27- 3-1964
116. GERARDY (Georges), 25, rue de l'Etat Tiers, *Liège*. 26- 3-1948
117. GERARDY-DUMONT (Mme Georges), 25, rue de l'Etat Tiers, *Liège*. 29-12-1927
118. GERDAY (Louis), 5, rue Janquart, *Meux*. 31- 1-1964
119. GHILAIN (Claire), 4, rue Simonon, *Liège*. 20- 3-1959
120. GILLES (Adolphe), antiquaire, 156, boulevard d'Avroy, *Liège*. 30- 1-1959
121. GILTAY-VETH (Sophie), 45, St-Niklaastraat, *Maestricht*. 25-11-1955
122. GIVE (Auguste de), receveur honoraire des Contributions, 15, quai Van Beneden, *Liège*. 24- 9-1935
123. GOBEAUX (Albert), ingénieur A. I. Lg., 13, rue Wazon, *Liège*. 26-10-1934
124. GODERNIAUX (Mlle Denise), directrice d'école, 97, Large Voie, *Herstal*. 18- 3-1932
125. GODIN-JACQUEMIN (Mme), 1, quai de Rome, *Liège*. 29-11-1957
126. GOTHIER (Fernand), libraire, 11, place du XX Août, *Liège*. 28- 2-1947
127. GOTHIER (Paul), libraire, 5, rue Bonne Fortune, *Liège*. 27- 2-1931
128. GOVAERTS (Chanoine Jean), 33, rue Reynier, *Liège*. 30- 9-1927
129. GRÉGOIRE (Jacques), bourgmestre émérite, avocat, 1, place Saint-Denis, *Huy*. 26- 5-1950
130. GROGNARD (Paul), 18, rue des Francs, *Bruxelles* 4. 26- 6-1964
131. GUERIN (Hubert), ingénieur-agronome, 50, rue de Romsée, *Fléron*. 31- 3-1961
123. GUILLITTE (Albert), architecte, 262, avenue de l'Observatoire, *Liège*. 26- 5-1950
133. HANKART (Robert), 49, avenue Général de Gaulle, *Bruxelles* 5. 26- 6-1964
134. HANQUET (Mlle Adèle), 13, place de Bronckart, *Liège*. 26- 5-1950
135. HANQUET (Joseph), avocat, 13, place de Bronckart, *Liège*. 26- 5-1950
136. HANSON (Paul), antiquaire, 38, quai Marcellis, *Liège*. 26-11-1948
137. HARIGA (Jacques), docteur en médecine, 35, rue du Chera, *Liège*. 24- 4-1964
138. HARMEL (Charles), ingénieur, 9, rue Jacques Musch, *Embourg*, par Chênée. 19-12-1924
139. HENET (Mlle Berthe), 14, rue des Ixellois, *Liège*. 27- 1-1950
140. HENRI de GENERET (Léon), château de *Clavier*. 18- 3-1945
141. HENRY (José), 27, rue Lambert Masset, *Ans*. 27-11-1964
142. HEPCEE (Paul de), docteur en droit, 90*bis*, rue de Joie, *Liège*. 28- 6-1963

143. HERBERTO (André), pharmacien, 67, rue de Belleflamme, *Grivegnée*. 28-10-1955
144. HERVE (Mme Paul), 3, avenue Rogier, *Liège*. 29- 3-1929
145. HUMBLET (Jean-Marie), Heid de Mael, *Tilff*. 24- 2-1956
146. HUMBLET (Marcel), 16, Heid de Mael, *Tilff* 24- 2-1956
147. HUYNEN (René), 35, rue Fabry, *Liège*. 26-10-1945
148. JACOB (Georges E.), journaliste, 6, place Royale, *Spa*. 25-11-1938
149. JACOB (Robert), architecte, 6, rue Edouard Wacken, *Liège*. 28- 2-1947
150. JAMAR (Maurice), 85, rue Naniot, *Liège*. 29- 5-1964
151. JAMART (Mme Blanche), 6, rue Courtois, *Liège*. 26- 6-1959
152. JAMOTTE (Daniel), 25, rue Grande, *Hollogne-aux-Pierres*. 30-10-1964
153. JANNE (Raymond), avocat, 117, rue Louvrex, *Liège*. 27- 5-1932
154. JANNE d'OTHÉE (Mme Henri), 111, rue Louvrex, *Liège*. 25-11-1955
155. JANSSEN (Mme Victor), 287, rue Saint-Léonard, *Liège*. 29- 4-1960
156. JARBINET (Georges), professeur d'Athénée, 99, rue du Péry, *Liège*. 27- 2-1953
157. JEANRAY (Mlle Andrée), régente, 55, rue Bois-l'Evêque, *Liège*. 25-11-1960
158. JEANRAY (Marie), 10, rue Léon Fredericq, *Liège*. 20-11-1962
159. JEGHERS (Albert), notaire, 23, Mont-Saint-Martin, *Liège*. 25- 3-1949
160. JENNESKENS (Maria), 13, avenue du Luxembourg, *Liège*. 29- 1-1965
161. JOLIET (Jean), 6, rue Chilf d'Or, *Tilleur*. 24-10-1963
162. JOSSERAND (Charles), professeur à l'Athénée, 35, rue Sur-la-Fontaine, *Liège*. 24- 4-1964
163. JOWA (Jean), assureur-conseil, 49, Mont-Saint-Martin, *Liège*. 28- 1-1927
164. KAISER (Mme Renée), 101, Voie de Liège, *Chênée*. 28- 4-1961
265. KINAY-POLLEUNUS (J.), 145, rue Saint-Gilles, *Liège*. 26-10-1962
166. KLEINERMANN de LANCE (Walter), juge au tribunal, 17, avenue du Centenaire, *Embourg*. 24- 2-1956
167. KNAEPEN (John), professeur d'Athénée, 42, rue de la Trairie, *Visé*. 25- 4-1947
168. KOENIG (Julien), architecte, 32, boulevard d'Avroy, *Liège*. 27-11-1931
169. KONINCKX (Chanoine Egide), 21, rue du Vertbois, *Liège*. 26-11-1950
170. KUPPER (Hans), architecte, 29, Lousbergstrasse, *Aix-la-Chapelle*. 26- 2-1965
171. KRAFT de LASSAULX (Mme Léon), 45, quai des Ardennes, *Liège*. 3- 5-1957
172. LAMBERT (Georges), sculpteur, 19/21, rue du Péry, *Liège*. 31- 5-1963
173. LANDENNE (Mathieu), 48, rue Albert de Cuyck, *Liège*. 27- 1-1950
174. LANDRAIN (René), rue Albert 1er, *Hannut*. 26-11-1948
175. LANG (Maurice), généalogiste, 40, Cheminrue, *Malmédy*. 27-10-1939
176. LAOUREUX (Alfred), 2, avenue Andromède, *Heusy*. 29- 4-1960
177. LARBALETTE (Jean), 163, rue Saint-Séverin, *Liège*. 25- 5-1933

178. LARUELLE (Marcel), 27, rue Neuve, *Stavelot*. 27- 1-1956
179. LASTERS (Jules), 5, rue du Molinay, *Seraing*. 28- 6-1952
180. LAURENT (Mme), 27, quai Van Beneden, *Liège*. 26- 5-1961
181. LEBEAU (Alfred), ingénieur, 23, rue Gaucet, *Liège*. 26-10-1945
182. LEBRUN (Pierre-Louis), 216, rue des Wallons, *Liège*. 27-12-1946
183. LECLERC (Nicolas), architecte, 125, rue de Campine, *Liège*. 28-11-1916
184. LECLERCQ (Jean), ingénieur A. I. Lg., 32, rue Dehin, *Liège*. 25- 4-1932
185. LELOUP (Charles), 15, rue Pouplin, *Liège*. 26- 6-1964
186. LEMAIRE (Fernand), 8, avenue des Bois, *Méry*. 29- 3-1935
187. LEMAIRE (Mlle Mariette), 46, rue Reynier, *Liège*. 24- 2-1950
188. LEMAITRE (Roger), ingénieur, 7, rue de Londres, *Liège*. 29- 3-1957
189. LEONARD (Mme Lucien), 17, place Xavier Neujean, *Liège*. 30-11-1956
190. LEPLAT (Marcel), place d'Italie, 5, *Liège*. 26- 2-1965
191. LEVA (Charles), 383, avenue de Tervueren, *Woluwé-Saint-Pierre*. 31- 1-1958
192. L'HOEST (Mme Hélène), 20, rue Basse-Wez, *Liège*. 28-11-1924
193. LIBEN (Henri), président émérite à la cour d'Appel, 49, rue César Franck, *Liège*. 26- 5-1950
194. LIMBURG-STIRUM (Comte Thierry de), château de *Huldenberg* par Weert-Saint-Georges. 28- 4-1950
195 LORIGENNE (René), 67, rue Général Colyns, *Liège*. 25-11-1960
196. MAQUINAY (Abbé Jacques), Institut Saint-Remacle, *Stavelot*. 30-11-1959
197. MARÉCHAL (Abbé Albert), professeur, *Stavelot*. 18- 3-1945
198. MARIQUE (Mme), 50, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 28- 4-1961
199. MASSANGE de COLLOMBS (Chevalier Henri), 119, boulevard Louis Smidt, *Etterbeek*. 24- 2-1928
200. MASSON (Mme Christiane), 34, quai Mativa, *Liège*. 27- 5-1938
201. MASSON (René), ingénieur, 41, rue des Rivageois, *Liège*. 26- 2-1932
202. MATIVA (Alfred), pharmacien, *Houffalize*. 28- 2-1947
203. MAWET (Raymond), 107, rue d'En Dessous, *Grand-Hallet*. 28- 6-1963
204. MELON (Nestor), directeur honoraire d'école, 90, rue de Campine, *Liège*. 28- 6-1946
205. MELOTTE (Louis), 19, boulevard Piercot, *Liège*. 26- 6-1949
206. MERCENIER (Fernand), juge de Paix, 191, rue des Vennes, *Liège*. 29-10-1932
207. MERCENIER (Yvonne), 191, rue des Vennes, *Liège*. 27- 3-1964
208. MEYER (Abbé Gérard), curé, *Warsage*. 25- 5-1945
209. MICHA (Marcel), 62, rue d'Ougrée, *Boncelles*. 24-10-1963
210. MICHAUX (Étienne), expert comptable agréé, 29, rue de Bovenistier, *Remicourt*. 27- 6-1946
211. MICHIELS (Georges), lustrier, 5, rue de la Vieille Montagne, *Liège*. 27- 5-1955
212. MISSA (Léon), 43, rue Louis Legrand, *Les Awirs*. 28-12-1962
213. MOFFARTS d'HOUCHENEE (Baron François de), 7, place Emile Dupont, *Liège*. 26- 5-1950

214. MONTRIEUX (Ernest), architecte, 67, rue des Wallons, *Liège*. 28-10-1932
215. MOONS (Abbé Joseph), professeur, 21, Hors-Château, *Liège*. 27-11-1964
216. MOREAU-COULON (Mme Marcel), 27/15, avenue G. Truffaut, *Liège*. 29-6 -1951
217. MOUREAU (André), 12, rue Fusch, *Liège*. 29- 5-1964
218. MOUREAU (Georges), 32, rue de la Forge, *Omal*. 28- 6-1963
219. MOUREAU (Jean-René), 11, quai Marcellis, *Liège*. 27-11-1964
220. MOUTSCHEN (P.), architecte, 216, rue Charlemagne, *Jupille*. 26- 5-1950
221. NAGELMACKERS (Armand), capitaine honoraire, 40, boulevard Frère-Orban, *Liège*. 27-10-1933
222. NAGELMACKERS (Mme Armand), 40, boulevard Frère-Orban, *Liège*. 25- 2-1955
223. NAVEAU de MARTEAU (Pierre), château de *Bomershoven*, par Jesseren. 3- 5-1957
224. NELIS (Franz), 5, place d'Italie, *Liège*. 29-10-1954
225. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, *Liège*. 29-10-1954
226. NICOLAS (Félix), 61, Leliestraat, *Hove (Anvers)*. 29- 5-1959
227. NIVETTE (Joseph), chef de département « minerais » à la Vieille Montagne, 40, rue Large, *Chênée*. 28- 7-1922
228. NOEL (Mlle Juliette), 6, rue Dossin, *Liège*. 26- 5-1950
229. NOIRFALISE (Maurice), 1, rue Lebeau, *Liège*. 26- 2-1932
230. NOTTET (Paul), ingénieur, 2, rue Clemenceau, *Ans*. 30- 3-1928
231. OGER (Jean), 93, rue de la Coopération, *Saint-Nicolas*. 25- 2-1949
232. OPHOVEN (Armand), industriel, 67, Mont Saint-Martin, *Liège*. 31- 1-1958
233. PASSELECQ (Marthe), régente, 35, rue Darchis, *Liège*. 18-12-1953
234. PAVIER (Maurice), professeur, 15, rue Gomelevay, *Nessonvaux*. 27-11-1964
235. PETIT (Paul), juge au Tribunal, 27, rue de Verviers, *Liège*. 25- 5-1951
236. PHILIPPART (Gérard), architecte, 4, rue Léon Frédéricq, *Liège*. 20-12-1957
237. PIERPONT (Marc de), avocat, 13, rue Darchis, *Liège*. 29- 4-1960
238. PIEYNS (Jean), 68*a*, rue des Buissons, *Liège*. 26- 2-1965
239. PIRET (Denise), 15, quai Marcellis, *Liège*. 29-10-1954
240. PIRLET (André), 230, rue des Vennes, *Liège*. 25- 5-1945
241. PITON (Mme E.), 82, rue du Champs du Roi, *Etterbeek*. 24- 2-1962
242. PITTERS de BUDINGEN (Baron Henri de), banquier, château de *Villers-lez-Heest*, Rhisnes. 29-12-1926
243. PLANCHAR (Louis), antiquaire, 16, rue Saint-Remy, *Liège*. 29-12-1950
244. PLUYMERS (Chanoine Ludovic), visiteur diocésain, 28, rue Reynier, *Liège*. 18- 3-1945
245. POELS (Eugène), 10, rue des Bas-Sarts, *Val-Saint-Lambert*. 30- 4-1948
246. POIRIER (Mathieu), dessinateur industriel, 99, rue des Prés, *Wandre*. 25- 3-1955

247. POLAIN DE WAROUX (CHRISTIAN LE), 10, avenue des Géraniums, *Woluwe St-Pierre.* 28-12-1956

248. POLET (GEORGES), notaire honoraire, 18, avenue de l'Yser, *Etterbeek.* 25- 3-1938

249. POSWICK (Baron PROSPER), ambassadeur, château de Thihange, *Huy.* 18- 3-1945

250. POTESTA (Baron RENÉ DE), château de *Hermalle-sous-Huy.* 29- 1-1964

251. PRION PANSIUS (ARMAND J.), château de la Motte, *Bellaire.* 27- 9-1935

252. PROST-BUCHLER (EUGÈNE), 18, boulevard Piercot, *Liège.* 30-11-1945

253. PURAYE (JEAN), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 6, rue Charles Magnette, *Liège.* 30-10-1931

254. QUESTIENNE (PHILIPPE), ingénieur A. I. Lg., 81, rue des Buissons, *Liège.* 3- 5-1957

255. RAICK (ALBERT), 52, quai Orban, *Liège.* 29- 6-1962

256. RAICK (ARMAND), industriel, 56, rue Darchis, *Liège.* 25- 5-1945

257. RADZITZKY D'OSTROWICK (GISÈLE DE), 3, quai Gloesener, *Liège.* 24- 4-1964

258. RANDAXHE (JEAN), notaire, *Montegnée.* 27-11-1964

259. RASKIN (MARCEL), 274, boulevard d'Avroy, *Liège.* 25- 9-1931

260. REMONT (JULIEN DE), greffier de la Justice de Paix, route de Bouillon, *Florenville.* 21- 1-1950

261. RENARD (JEAN), 52, avenue de l'Oiseau Bleu, *Woluwé St-Pierre.* 18- 3-1945

262. RENARD (PAUL), avocat, 14, rue Fabry, *Liège.* 27- 5-1949

263. RENIER-NOEL (Mme JULIA), 4, rue Lebeau, *Liège.* 24-10-1963

264. RENTIER (FRANÇOIS), ingénieur, 282, boulevard d'Avroy, *Liège.* 29-11-1963

265. ROGISTER (CHRÉTIEN), docteur en médecine, 23, quai du Roi Albert, *Bressoux.* 27- 1-1950

266. RONVEAUX (CHARLES), 17, avenue Georges Truffaut, *Liège.* 28-12-1962

267. ROSELIER (EUGÈNE), ingénieur, 9, rue de Chestret, *Liège.* 29-10-1937

268. ROSELIER (Mme YVONNE), 9, rue de Chestret, *Liège.* 27- 5-1938

269. ROSOUX (ALFRED), 12, rue de Lens Saint-Remy, *Lens Saint-Servais.* 28- 6-1963

270. ROUCHE (NICOLAS), professeur d'Athénée honoraire, 15, Longs Thiers, *Huy.* 27- 1-1956

271. SCHAETZEN (BERTRAND DE), 32, boulevard d'Avroy, *Liège.* 19-12-1958

272. SCHMITZ-CHARLIER (Mme ARTHUR), 54, avenue Blonden, *Liège.* 24-10-1963

273. SCHNACKERS (JOSEPH), directeur d'école honoraire, 94, rue Haisse, *Mortier* par Blégny. 27-10-1950

274. SEBVAIS (JEAN), professeur d'Athénée, 13, rue Wiertz, *Liège.* 28-11-1920

275. SERVAIS-JANSSEN (Mme ANDRÉE), 16, place du Congrès, *Liège.* 26- 6-1953

276. SLEGERS (MONIQUE), 18, boulevard Piercot, *Liège.* 27- 3-1964

277. SOUBRE (John), 17, rue Raikem, *Liège*. 31- 1-1947
278. STEKKE (Joseph), 20, rue de Beaufays, *Ninane-Chaudfontaine*. 25- 1-1957
279. STREIGNART (Mme), rue 14, Dartois, *Liège*. 27- 4-1962
280. SWYSEN (Mlle Léontine), régente, 15, rue des Fories, *Liège*. 27- 7-1951
281. TASSOUL (Mlle Nicole), bibliothécaire bibliographe, 147, rue Gatti de Gamond, *Uccle*. 26- 5-1950
282. THIRIFAYS (Alfred), juge au Tribunal, 8, rue des Déportés, *Verviers*. 27- 2-1953
283. TIMMERMANS (Paul), ingénieur, 26, rue de Beaufays, *Pery-Trooz*. 29- 3-1935
284. TINLOT (Mme Denise), Conservateur du Musée archéologique de Herstal, 42, quai de la Boverie, *Liège*. 29- 9-1933
285. TIXHON (Marie-Thérèse), 1, quai de Rome, *Liège*. 28- 6-1952
286. ULRIX (F.), 266, rue des Wallons, *Liège*. 29- 6-1962
287. ULRIX-CLOSSET (Mme Marguerite), assistante à l'Université, 266, rue des Wallon, *Liège*. 28- 6-1963
288. van BENEDEN (Alfred), 158, rue de Beyne, *Jupille*. 28- 6-1935
289. van CROMBRUGGE (Jean), 3, boulevard d'Avroy, *Liège*. 26-10-1951
290. van CROMBRUGGE (Mme Jules), 46, rue Reynier, *Liège*. 26-10-1951
291. Van der MADE-DISCRY (Marie-Thérèse), 206, rue des Vennes, *Liège*. 29- 3-1957
292. van HEULE (Mlle Lucie), 10, place de Bronckart, *Liège*. 25-11-1932
293. van LERBERGHE (Emile), 99, avenue Henri-Jaspar, *Bruxelles 6*. 31- 5-1963
294. van ZUYLEN (Baron Frédéric), 71, boulevard Saint-Michel, *Bruxelles 4* et château d'*Ahin*. 27-11-1931
295. van ZUYLEN (Baron Joseph), château d'*Argenteau* 29- 5-1964
296. VERMEIRE (Fernand), conseiller à la Cour, 58, avenue de la Laiterie, *Cointe-Sclessin*. 24-10-1963
297. de VILLENFAGNE de LOEN (Baronne Geneviève), 5, avenue Albert Mahiels, *Liège*. 28- 2-1964
298. VINCINAUX (Michel), 120, Gisves, *Ben-Ahin*. 20- 3-1959
299. WAHA (Léonce), avocat, 35, boulevard Piercot, *Liège*. 30-11-1934
300. WAHA (Mme Léonce), 35, boulevard Piercot, *Liège*. 26-10-1951
301. WAROUX (Jean-Claude), 12, rue d'Avister, *Méry*. 27- 3-1964
302. WATTIEZ (René J.), 129, rue de Fragnée, *Liège*. 27- 3-1964
303. WIBAIL (Oscar), ingénieur, 53, rue du Vieux-Mayeur, *Liège*. 30- 3-1926
304. WILEUR (Albert), avocat, 75, Mont-Saint-Martin, *Liège*. 28- 6-1952
305. WILL (Mlle Berthe), 8, rue Sohet, *Liège*. 31- 3-1922
306. WILLEM (Léon), ingénieur, 78, rue Fanny, *Seraing*. 25- 2-1955
307. WILLEMS (Jacques), industriel, 17, rue du Pont, *Amay*. 25-11-1960
308. WISER (Fernand), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 1-1926
309. XHIGNESSE (Louis), 30, quai des Ardennes, *Liège*. 27- 6-1947
310. ZUMKIR (André), professeur d'Athénée, 114, rue sur la Fontaine, *Liège*. 24- 2-1956

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

Abbondanti (Antonio), poète italien, 115-116.

Abiguente, baronne, 99.

Abruzzes, région d'Italie, 181.

Abry (Louis), historiographe liégeois, 101, 110 115-116, 122.

Académie belge, à Rome, 89.

Académie des Beaux-Arts, à Liège, 145.

Adoration des Bergers, œuvre de Bertholet Flémalle, à Caen, 123.

Adoration des Bergers, œuvre de Antiveduto Grammatica, à Rome, 117, 119.

Adoration des Bergers, œuvre de Jean Ramey, à Glain, 84.

Adoration des Bergers, œuvre de François Walschartz, à Liège et à Foy-Notre-Dame, 117-118, 120.

Adriaensz (Vincent), peintre, 121.

Afflictis (Mattheus de), jurisconsulte italien, 180.

Ahin, dépendance de Ben-Ahin. — Cour échevinale, 42. — Son greffier, voir Noël.

Aigremont (château d'), aux Awirs, 106.

Aix-la-Chapelle, ville d'Allemagne, 73.

Albane (L'), Francesco Albani dit, peintre italien, 95.

Albergati (Antoine), nonce, 34.

Alcala de Henares, ville d'Espagne, Université, 187. — Professeur, voir Ignatius Lopez de Salsedo.

Aleide, veuve de Winand de Cheratte, 166.

Alexandre, docteur, 87.

Alexandre VII, pape, 15.

Alger, 109.

Alguer, *Alghero*, ville d'Italie, 180. — Son évêque, voir Guillermo Cassador.

Alken, prov. de Limbourg, cant. de Borgloon, 52-53.

Allemagne, 81, 131.

Alsace, province française, 133.

Althoeselt, dép. de Hoeselt, 52-53.

Alvarago, voir Alvardo, Diego Rodrigo.

Alvardo (Diego Rodrigo), *Alvarago*, juriste espagnol, 188.

Alvaro, ville d'Espagne, 184.

Amay, prov. de Liège, cant. de Huy, 54, 125. — Son église, 125.

Amerbach (Boniface), juriste allemand, 80.

Amerighi, voir Caravage.

Amsterdam, 108.

Ancone, ville d'Italie, 189-190. — Marche d'—, 90.

Andelys (Les), ville de France, 123.

Andenne, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 57.

Andreas, voir André.

André, *Andreas*, chanoine de Huy, 61.

Angelini (Giovanni Domenico), peintre italien, 119.

Anhée, prov. de Namur, cant. de Dinant, 53. — Dép., voir Senennes.

Anicque (Louis d'), 56.

Anicque (Anne d'), 34.

Anicque (Madame d'), voir Anne de Brialmont.

Annonciation, œuvre de Lazzaro Baldi, à Rome, 106.

Ansembourg (Musée d'), à Liege, 137.

Antoine (P. J.), peintre belge, 140.

Anvers, prov. et cant. d'Anvers, 79, 80, 100, 111, 116, 120, 131, 178, 179, 190.

Apulee, *Apuleius*, écrivain latin, 176, 186.

Apuleius, voir Apulee.

Ardennes, 133.

Art Wallon, musée à Liège, 127, 129, 141, 144.

Ascension, œuvre d'Antoine Rocka, à Schuerhoven, 115.

Asinius (Joannes Baptista), jurisconsulte toscan, 181.

Aubée (Jean-Matthieu), peintre, 128.

Aubée (Martin), *Aubii, Giovanni, Martino, Obaubee, Martino*, peintre, 128, 133, 135-138.

Aubii, Giovanni Martino, voir Aubée, Martin.

Aufreri (Etienne), juriste, 181.

Augsbourg (Ligue d'), 39.

Avignon, ville de France, 177, 180, 184, 188-189. — Tribunal de la Rote à —, 189.

Awirs (Les), prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 106. — Château, voir Aigremont.

B

Baal, divinité oriental, 131.

Babuino, via del, à Rome, 92.

Baccale (Salomon), peintre, 97.

Baillet, épouse de Jean-Hustin d'Oultremont fils, 59.

Balde (Pietro), jurisconsulte italien, 176, 184.

Baldi (Lazzaro), peintre italien, 106-107. — Œuvre, voir *Annonciation*.

Bale, ville de Suisse, 80, 180, 190.

Bamberg (Félix), consul d'Allemagne à Messine, 100.

Bandinelli (Baccio), peintre, 82.

Baptême du Christ, œuvre de Melchiore Caffa, au Vatican, 92.

Baptême du Christ, œuvre de J. G. Carlier, à Liège, 103.

Barazet (Noël), artisan, 73.

Barbanson (prince de), avoué de Hesbaye, 33.

Barberini, palais à Rome, 109.

Barcelone, ville d'Espagne, 180. — Son évêque, voir Guillermo Cassador.

Bardouille (Pierre), chanoine de Notre-Dame à Huy, 65.

Bargigli (Paolo), architecte italien, 130.

Bartole jurisconsulte italien, 176.

Bas-Oha, prov. de Liège, cant. de Héron, 39, 52-54. — Dépendances, voir Lamalle, Oha.

Basse-Sauvenière, rue à Liège, 138.

Battoni (Pompée), sculpteur, 128.

Bavière-Schagen, épouse de Jean-François d'Oultremont, 59.

Beaurieux (Charles-Louis de), peintre, 125.

Beaux-Arts, musée à Liège, 82, 100, 114, 123, 140, 142.

Becdelièvre (comte de), 75.

Bedotti, 109.

Beekman (Georges), notaire, 67.

Bekkers (Henri), sculpteur, 147.

Belgique, royaume de Belgique, 142.

Bellemère (Gilles de), canoniste français, 180.

Bellini (Giovanni), peintre vénitien, 117.

Ben-Ahin, prov. de Liège, cant. de Huy, 53. — Dépendances, voir Ahin, Saint-Léonard.

Bender (Johann Ludwig), *Benderus Joannes Ludovicus*, jurisconsulte allemand, 186.

Benderus, Joannes Ludovicus, voir Bender, Johann Ludwig.

Benefial (Marc), peintre italien, 135.

Benevento (Niccola Colle di), architecte, 130.

Berick (Marie), 175.

Berlaymont, famille, 39.

Berlaymont, épouse de Jean-Baptiste d'Oultremont, 59.

Berlaymont de la Chapelle (Florent-Henri de), 38, 40.

Berlaymont (Henri-Philippe de), chanoine de Saint-Lambert à Liège, 10, 37.

Berlaymont (Marie-Henriette de), 34.
Bernard (Philippe), sculpteur, 143.
Bernimolin (Joseph), 127.
Bernin (Giovanni Lorenzo), 87, 90-92, 95, 103, 110. — Œuvres, voir *Crucifixion de Pierre*, *Sainte-Thérèse*.
Bethon, peintre français, 136.
Beverst, prov. de Limbourg, cant. de Bilzen, 53.
Beukelinde, dépendance de Hoeselt, 52.
Béziers, ville de France, 181.
Bianchi (Pierre), peintre italien, 136.
Bibliothèque Royale, à Bruxelles, 157.
Bie (Corneille de), écrivain, 115.
Blanc (Charles), 123.
Bléret (Guillaume de), notaire, 171, 175.
Bles (Henri), peintre, 79-80.
Bocholt (Arnold baron de), 17-18.
Bocholt (Gilles de), 17-18.
Bocholt (Jean de), chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Saint-Lambert, à Liège ; prévôt de Sainte-Croix, 17-18.
Bocholt (maison claustrale de), 17.
Bodegnée, prov. de Liège, cant. de Bodegnée, 48.
Boerius, Nicolaus, voir Boyer, Nicolas.
Bohic, (Henri), voir Boich (Henri).
Boich (Henri). *Bohic*, *Boijk*, *Bouhic*, *Boych* (Henri), juriste français, 176, 181.
Boijk (Henri), voir Boich (Henri).
Boillargues, localité de France, 182.
Boing, dépendance de Héron, 52.
Boych (Henri), voir Boich (Henri.)
Bois-le-Duc — ville des Pays-Bas, 143.
Bolder, dépendance de Zichen-Sussen-Bolder, 174. — Seigneur, voir Pierre de Méan.
Bologne, ville d'Italie, 72, 95, 117, 124, 133, 178, 183-184, 186, 189.
Bologne (Algarde de), 92. — Œuvre, voir *Christ*.
Bonaparte (Napoléon), premier consul, 23.
Bonatti (Giovanni), peintre italien, 112.
Borano (Antonio), protonotaire apostolique, 92.
Borchgrave d'Altena (J. de), 71.
Bordeaux, ville de France, 186. — Son Parlement, 186.
Borgia (appartements des), au Vatican, 92.
Borgnis, peintre, 75.
Borset (François), sculpteur, 76.
Borset (Henri), sculpteur, 76.
Bosch (Jérôme), peintre, 79.
Bouge, peintre, 114.
Bouhic (Henri), voir Boich (Henri).
Boulant de Poulseur (Jeanne de), 28.
Boulogne (Valentin de), peintre, 94, 99,101.
Bounameau (Melchior de), conseiller au Conseil Privé, bourgmestre de Liège, 161.
Bourges, ville de France, 182, 186. — Son Université, 186.
Bousquet (M.), éditeur, 189.
Bouvignes, prov. de Namur, cant. de Dinant, 79.
Bouxhon (Martin-Guillaume), 127.
Boyer (Nicolas), *Boerius*, *Nicolaus*, professeur et juriste français, 186.
Brabant (Madame), collectionneur liégeois, 134-135.
Brabant, province belge, 142. — Conseil de —, 160.
Brecht, prov. d'Anvers, cant. de Brecht, 179.
Brescia, ville d'Italie, 187.
Breteuil (baron de), 74.
Brialmont (Anne de), Madame d'Anieque, épouse d'Émile d'Oultremont, 56, 59.
Brinckmann, auteur allemand, 92.
Brisson (Barnabé), *Brissonius*, *Barnabas*, jurisconsulte français, 187.
Brissonius, *Barnabas*, voir Brisson (Barnabé).
Bruegel (Jean), peintre, 79, 94.
Bruls (L.), peintre, 142.
Bruxelles, 115, 124, 130, 140-141, 145-146, 157, 180. — Église, voir Frères Mineurs.

Bry (Théodore de), graveur, 85.

Buckens (Gérard), sculpteur, 146.

Buis (Paul), *Busius, Paulus*, professeur et juriste, 177, 186.

Busius, Paulus, voir Buis (Paul).

C

Cacherano (Ottaviano), juriste piémontais, 182.

Caen, ville de France, 123. — Son musée, 123.

Caffa (Melchiore), dit *Il Maltese*, 92. — Œuvre, voir *Baptême du Christ*.

Cahors, ville de France, 182.

Cairoli (Piazza), à Rome, 99.

Calepin (Ambroise), *Calepinus, Ambrosius*, auteur, 176, 181.

Calepinus, Ambrosius, voir Calepin (Ambroise).

Calvart (Denis), peintre, 117.

Cambrai, *Cambray*, 90, 180. — Son évêque, 180. — Official à Bruxelles, voir, Nicolas Everaerts.

Cambray, voir Cambrai.

Camera della Sommaria, 180. — Son président, voir Mattheus de Afflictis.

Canale (palazzo), à Venise, 142.

Canaletto (Antonio), peintre, 117.

Candelli (N.), peintre, 73.

Canova (Antoine), sculpteur, 145.

Capece (Antonio), magistrat napolitain, 190.

Capo (Francesco de), peintre, 137.

Caraffa (Pierre-Louis), nonce à Cologne, 10, 34, 116.

Caravage, Michel-Ange, Amerighi, *Caravaggio*, peintre, 93-94, 99, 101, 117.

Caravaggio, voir Caravage.

Carlier (Jean-Guillaume), peintre, 93, 101, 103, 104. — Œuvres, voir *Baptême du Christ, Martyre de saint Denis*.

Carlsruhe, ville d'Allemagne, 80.

Carmélites déchaussés, de la province Gallo-Belge, 43.

Carmes de la Xhavée, 159.

Carmes, de Vaugirard à Paris, 109-110.

Carn (Édouard), ambassadeur d'Angleterre près le Saint-Siège, 77.

Carnaval à Rome, œuvre de L. Philippet, à Liège, 141.

Carpaccio (Vittore), peintre, 117.

Carrache (Louis), peintre, 95, 117.

Casale Monferrato, localité italienne près de Verceil, 179.

Cassador (Guillermo), théologien et canoniste espagnol, évêque de Barcelone et d'Alguer, 180, 190.

Cassel, ville d'Allemagne, 107.

Castelgandolfo, localité italienne, 90-91. — Église, voir San-Tommaso.

Castrensis, Paulus, voir Paul de Castro.

Castro (Paul de), *Castrensis, Paulus*, professeur et juriste italien, 177, 183-184.

Cavalcani (Borgnino), jurisconsulte italien, 179.

Cepolla (Bartolomeo), professeur et juriste italien, 189.

Cerrini (Giovanni Domenico), peintre, 113. — Œuvre, voir *Vision de saint Antoine de Padoue*.

Chambre des Comptes, à Liège, 46.

Charleroi, prov. de Hainaut, cant. de Charleroi, 117-118, 120. — Musée archéologique, 117-118.

Charles - Nicolas d'Oultremont, prince-évêque de Liège, 9, 24, 45, 59.

Charneux, prov. de Liège, cant. de Herve, voir abbaye de Val-Dieu.

Cheratte (Winand de), 166.

Cherave, 54.

Christ, œuvre d'Algarde de Bologne, à Pérouse, 92.

Christ avec les Apôtres, œuvre de Bertholet Flemalle, à Rome, 102.

Christ avec les douze apôtres, œuvre de L. Suavius, 85.

Cinadus, voir Jacques Cujas.

Civadus, voir Jacques Cujas.

Clarisses, couvent à Liège, 174, 176.

Cledina (Raphaël), érudit, 74.

Clement VIII, pape, 85.

Clementino Concorso, voir Clementin, Concours.

Clementin (Concours), *Clementino Concorso*, 132.

Clercx (Mathias), 106.

Clermont-en-Beauvaisis, localité de France, 183.

Cloitres (rue des), à Huy, 19, 21, 46.

Capitole, quartier de Rome, 136.

Coclers (Jean-Baptiste), peintre et conseiller de Jean-Théodore de Bavière, 133, 135-136.

Coclers (Louis-Bernard), peintre, 133.

Coclers (Philippe-Henri), peintre, 127, 133, 135.

Cognoulle, sculpteur, 88.

Corsini, galerie à Rome, 84.

Coïmbre, ville du Portugal, son Université, 189.

Colle di Benevento (Nicola), architecte, 130.

Colle di Valdelsa, localité italienne, 180.

Collégiale (rue de la), à Huy, 24.

Collegio lieggese, voir Darcuis, fondation.

Cologne, ville d'Allemagne, 17, 188.

Cologne (Gérard de), peintre, 98.

Conca (Sébastien), peintre, 135.

Conca (Thomas), sculpteur, 128.

Condotti (via), à Rome, 142.

Conseil de Brabant, 160.

Conseil de Hollande, 180.

Conseil Ordinaire, à Liège, 43.

Conseil Privé, à Liège, 161, 162, 176. — Conseillers, voir Melchior de Bounameau, Lambert de Tornaco. — Secrétaire, voir Jean-Léonard Crefft.

Constantinople, 184.

Cope (Jean), *Copus*, *Joannes*, jurisconsulte parisien, 185.

Cope (Guillaume), médecin français, 185.

Coppée (Denis), poète dramaturge, 56.

Coppée (Sophie), négociante, 56.

Copus, *Joannes*, voir Cope (Jean).

Cordoue, ville d'Espagne, 73, 185.

Cornelimünster, localité d'Allemagne, 100.

Corneo (Antonio), jurisconsulte italien, 188.

Corneo (Fulvio), évêque de Pérouse, 188.

Corrado (Hyacinthe), peintre, 136.

Corsier (Jean), juriste, 180.

Corsini (palais), à Rome, 83, 102.

Corte (Jacques de), *Curtius*, juriste brugeois, 190.

Cortone (Pierre de), peintre, 89, 90, 91, 94-96, 109-112. — Œuvres, voir *Crucifixion de Pierre*, *Rapt des Sabines*.

Costanzi (Placido), peintre, 133.

Cotta (Catelliano), juriste milanais, 187.

Cour Allodiale de Liège, 159. — Conseiller, voir P. F. J. de Fraisne.

Cour Épiscopale de Liège, 172.

Court (Juste le), sculpteur, 93.

Crahay (Lambert-Bernard), 175-176.

Cramoisy, imprimeur, 178.

Cravetta (Aymo), professeur et juriste italien, 188.

Crefft (Jean-Léonard), secrétaire au Conseil Privé, 176.

Croenendael (Paul de), écrivain, 80.

Croiset, localité française près de Roanne, 184.

Croisiers, couvent à Huy, 32.

Cromois (Jean de), 76.

Crousse (Pierre-Antoine), prêtre, 50.

Crucifixition, œuvre de Englebert Fisen, à Liège, 105.

Crucifixion de Pierre, œuvre du Bernin et de Pierre de Cortone, à Castelgandolfo, 90-91.

Cruger (Théodore), peintre, 98.

Cuggia di San Orsola, marquis, 99-100.

Cuiacius, voir Cujas (Jacques).

Cuiadus, voir Cujas (Jacques).

Cujas (Jacques), *Cinadus*, *Civadus*, *Cuiacus*, *Cuiadus*, juriste, 183.

Cursio (Dominique), peintre, 97.

Curtius, voir Corte (Jacques de).

Cyrus, 99-100.

D

Daguer (Simon), voir Daguere (Simon).

Daguere (Simon), *Daguer*, chanoine de Notre-Dame, à Huy, 25, 60-61.

DAMANE (Jean), prêtre, 61.

DAMERY, famille liégeoise, 93.

DAMERY (Jacques), peintre, 109, 111-112.

DAMERY (Simon), peintre, 75, 109, 112.

DAMERY (Walthère), peintre, 89, 91, 95-96, 102, 109-112, 122. — Œuvres, v. *Glorification de l'Ordre du Carmel*, *Madone apparaissant à saint François*.

DARCHIS, famille liégeoise, 126.

DARCHIS, fondation, *Collegio Ieggese*, 74, 126, 128-129, 136-140, 143-144.

DARCHIS (Lambert), curialiste liégeois, 126.

DAUPHINÉ, province de France, 74, 109.

DAVID (Gérard), peintre, 79.

DAVIN (Philippe), chanoine de Notre-Dame à Huy, 30, 65.

Dealtremont, Gerardus, voir OULTREMONT (Gérard d').

DEBIE (G.), notaire, 9.

DEBOIS (Marie), 116.

DECE (Philippe), *Decius*, professeur à Pise, 176, 183, 190.

Decius, voir DECE (Philippe).

DEFRANCE (Léonard), peintre, 75, 127, 133-136. — Œuvre, voir *Dessin d'après un bas-relief antique*.

DEGIRE, tenant de la cour de Notre-Dame à Huy, 42.

DELABORDE (H.), auteur, 110.

DEL COUR (Jean), sculpteur, 87-92, 95, 103-104.

DEL COUR (Jean-Gilles), peintre, 89, 92, 95, 103. — Œuvre, voir *Vierge dite de saint Luc*.

DELFT, ville des Pays-Bas, 24.

DELLOYE (Jean), peintre, 106, 133.

DELMONT (Dieudonné), peintre, 111.

DELSART (Jacques), 97.

DELWAIDE (M. N.), avocat, 158.

DEMANI (Monsu, Jacques (?)), peintre, 97-98.

DEMANI (Nicolas), *Demanini*, 97.

Demanini, voir DEMANI (Nicolas).

DEMARET, chanoine de Notre-Dame à Huy, 21.

DEMEUSE (Jean), peintre, 81.

DEMOULIN (Arnold), géomètre, 24, 46.

DENAISIUS (Petrus), juriste, 188.

DEPAIRE, tenant de la cour de Notre-Dame à Huy, 52.

Déposition de Croix, œuvre de Gérard DOUFFET, 100-101.

DEPREZ (Jean-Henri), peintre, 127, 133, 136.

Descente de Croix, œuvre de Gérard DOUFFET, à Cornélimünster, 100.

DESEAU, famille, 48.

Dessin d'après un bas-relief antique, œuvre de Léonard DEFRANCE, à Liège, 131.

DESTORDEUR (Denis) chanoine de Saint-Barthélemy à Liège, 175.

DESTORDEUR (Hubert-Ernest), conseiller de la Cité, 175.

DETHIER (Joseph), 127.

DEULIN, dépendance de FRONVILLE, 52.

DEVAUX (Jean), officier, 75.

DEWANDRE (François-Joseph), sculpteur, 127-129, 145. — Œuvres, voir *Rêve d'Apollon*, *Marc Aurèle* (*buste de*).

DEWAR, bourgmestre de Huy, 46.

DEWEZ (Léon), 123.

Dieu le Père, œuvre de Gilles Hallet, à Rome, 112.

DINANT, prov. de Namur, cant. de Dinant, 72, 79, 87, 118, 130-131, 141.

Dinanto, Gisleno, Giuseppe, Henry, voir HENRY (Ghislain, Joseph).

DIONANTI, 67.

DOUA, 67.

DOLCIBENE (Vincenzo), peintre, 137.

DORINE, héroïne de Molière, 146.

DOROTHÉE, rédacteur des *Institutes*, 190.

Dorskotte, voir ORSCHOT (François Marselaer d').

DOUFFET (Gérard), peintre, 33, 86, 93-94, 96, 99-103, 109, 111, 116. — Œuvres, voir *Déposition de Croix*, *Descente de Croix*, *Invention de la Sainte-Croix*.

Doultremont, Gerardus, voir OULTREMONT (Gérard d').

Doultremont, Hustin, voir Oultremont (Hustin d').

Doultremont, Jean Hustin, voir Oultremont (Jean Hustin d').

Douven (Jean-François), peintre, 103.

Dragone (François), sculpteur, 75.

Dreppe (Joseph), peintre, 127, 133

Dresde, ville d'Allemagne, 80.

Dubois (Alice), 5-10.

Dubrœucq (Jacques), sculpteur, 78.

Dufour (Pierre), peintre, 82.

Dughet (Gaspard), peintre, 99, 123.

Dulwich, Galerie à Londres, 123.

Dumoulin (A.), peintre, 124.

Dumoulin (Charles), *Carolus Molinaeus*, juriste français, 184, 188.

Dumoulin (Lambert), peintre, 123-124.

Durand (Guillaume), dit *Le Masuer*, évêque de Mende, 176, 181.

Durante (Giovanni Diletto), jurisconsulte italien, 190.

Durer (Albert), peintre, 81.

Dusart (Jean-Lambert), verrier, 97.

Dusart (Louis-François), 97.

Dusart (Pierre-Lambert), peintre, 97.

Dusseldorf, ville d'Allemagne, 103.

E

Education de la Vierge, œuvre de A. Masucci, à Rome, 106.

Élie, prophète, 110.

Élisée, prophète, 110.

Émulation (Société d'), à Liège, 130, 137-138.

Erard de La Marck, prince-évêque de Liège, 76, 81-82.

Érasme, humaniste, 76.

Erection de la Croix, œuvre de Gérard Douffet, à Liège, 100.

Ermitage, Musée à Léningrad, 111.

Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, 31.

Ernotte, servant à Santa Maria dell' Anima, 133.

Escobar (Francisco Munoz de), jurisconsulte espagnol, 185.

État Noble, à Liège, 14, 33.

États, de Liège, 43.

Eupen, prov. de Liège, cant. d'Eupen, 72. — Église, voir Immaculée Conception

Evelette, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 52. — Dépendances, voir Liboix, Tahier.

Everaerst (Nicolas), jurisconsulte, professeur à Louvain, 177, 180.

Evrard (Guillaume), sculpteur, 87.

Eynatten (Arnold), *Eynetten*, chanoine de Notre-Dame à Huy, 31-32, 67-68.

Eynatten (Louis), 67.

Eynetten, Arnoldus, voir Eynatten (Arnold).

Eynetten, Ludovicus, voir Eynatten (Louis).

F

Fabrique (Nicolas La), peintre, 114. — Œuvre, voir *Sainte Cécile*.

Fabrot (A.), imprimeur, 178.

Fachinei (Andrea), juriste italien, 185.

Fall (Balthasar), procureur général du prince-évêque, 174.

Fall (Lutgarde), 174.

Fallet, lieu-dit, 53.

Famelette, dépendance de Huccorgne, 52.

Famille de la Vierge, œuvre d'Englebert Fisen, à Liège, 106.

Fano, ville d'Italie, 178.

Farca (Benedetto), graveur, 121.

Farinacius (Prosper), jurisconsulte italien, 177-178.

Farnese, palais à Rome, 95.

Farnesine, villa à Rome, 85.

Fassin (Nicolas, Henri, Joseph de), peintre, 125, 133, 135-136.

Fassin (Victor), peintre, 140.

Felice Via, œuvre de L. Harze, 147.

Fea, Carlo (*portrait de*), œuvre d'Antoine Wiertz, à Rome, 142.

Femme au corset rouge, œuvre d'Adrien de Witte, à Liège, 140.

Ferney (château de), résidence de Voltaire, 136.

Ferrare, ville d'Italie, 183, 186, 188-189.

FERRARIIS (Joannes Petrus de), professeur et juriste italien, 184.

FERRATA (Ercole), sculpteur, 92.

FEXHE-SLINS, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 160.

FEYERABEND, éditeur à Francfort, 181.

FIACRE (Elias), sculpteur, 76.

FIACRE (Gilles), sculpteur, 76.

FIACRE (Martin), sculpteur, 76-77.

Fiaminghi, mot italien désignant les Flamands.

FIERENS (Paul), 71.

FIERENS-GEVAERT, 103.

Fieze (Engelbert de), voir FIZE (Engelbert de).

FINELLI (Carlo), sculpteur, 145.

FISEN (Englebert), peintre, 95, 103-106, 125. — Œuvres, voir *Famille de la Vierge*, *Martyre de saint Barthélemy*, *Nativité*.

FISEN (Martin), 97.

FIZE (Engelbert de), *Fieze*, 26, 64.

Flagellation, œuvre de F. WALSCHARTZ, à Charleroi, 117-118, 120.

FLANDRE, prov. belge, 78, 99, 142.

FLÉMALLE (Berthollet), peintre, 93, 96, 102-104, 107, 110, 122-123. — Œuvres, voir *Adoration des Bergers*, *Christ avec les Apôtres*.

FLÉMALLE (Étienne), peintre, 97.

FLÉRON (François de), procureur à la Cour de Liège, 173.

FLÉRON (François de), fils, échevin de la Cour de Vliermael, 173.

FLORÉE (Philippe de), prêtre, 65.

FLORENCE, ville d'Italie, 72, 78, 80, 84, 94, 102, 107, 109, 124, 140. — Musée, voir OFFICES. — Palais, voir PITTI.

FLORIDA (Nicolas), chanoine de Notre-Dame à Huy, 67.

FLORIS (Corneille), sculpteur, 78.

FLORIS (Frans), peintre, 82.

FLORKIN (Jean), 147.

FOKKER (T. H.), 121.

FONTAINE-VALMONT, prov. de Hainaut cant. de Merbes-le-Château, 79, 89.

FONTENAY-LE-COMTE, ville de France, 182, 187.

FOREZ, ville de France, 184.

FORLI, ville d'Italie, 185.

FORT (colline du), à Huy, 19.

FOULLON (Jean-Erard), historien, 57.

FOULON (Jacques-Jean), architecte, 128-130.

FOY-NOTRE-DAME, prov. de Namur, cant. de Dinant, 118.

FRAGONARD (Jean-Honoré), peintre, 135.

FRAISNE (Pierre de), l'ancien, orfèvre, 86.

FRAISNE (Pierre de), le jeune, sculpteur, 87.

FRAISNE (P. J. F. de), conseiller à la Cour allodiale de Liège, 158-159.

FRANCE, 81, 84, 86, 94, 109, 112, 131, 135.

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN, ville d'Allemagne, 85.

FRANCHIMONT (Mathias de), 26, 64.

FRANCK (Antoine), sculpteur, 88.

FRANCK (Pierre), sculpteur, 88.

FRANÇOIS Ier, roi de France, 185.

FRANCOTTE, tenant de la Cour de Notre-Dame à Huy, 39.

FRANEKER, ville des Pays-Bas, Université, 186.

FRANKINET (Jacques), avocat, 159.

FRECCIA (Marinus), jurisconsulte italien, sénateur du Grand Conseil du Royaume de Naples, 178.

Fréhin, voir VORSEN.

FRERART (Marie-Anne), épouse de Melchior de BOUNAMEAU, 161.

FRÈRES MINEURS, couvent à Huy, 39-40.

FRÈRES MINEURS (église des), à Bruxelles, 115.

FRÈRES MINEURS, couvent à Saint-Trond, 115.

FRÉSON (Jules), 45.

Frezin, voir VORSEN.

FRIEDLANDER, auteur, 80,

FRONVILLE, prov. de Namur, cant. de Rochefort, 52-53. — Dépendance, voir DEULIN.

Fuite en Egypte, œuvre de Joachim Patenier, à Anvers, 80.

Fumal, prov. de Liège, cant. de Huy, 49. — Les pauvres de —, 49.

G

Gagini (Antonello), stucateur, 73.

Gaifve, voir Gesves.

Galganetti (Leandro), jurisconsulte italien, 180.

Gand, prov. de Flandre-orientale, cant. de Gand, 57.

Garde de Dieu (Pascal de La), notaire, 39-40, 42.

Garibaldi (Giuseppe), 140.

Garry (Walter), notaire, 5-6, 8.

Gathy (Jean-Henri), sculpteur, 128, 130.

Gayve, voir Gesves.

Geefs (Guillaume), sculpteur, 146.

Gefve, voir Gesves.

Geive, voir Gesves.

Gellis (Jean-Baptiste), *Gilles*, peintre, 98.

Geloes (de), chanoine de Notre-Dame à Huy, 41-42.

Gênes, ville d'Italie, 106, 177. — Eglise, voir Santa Maria di Carignano.

Georges d'Autriche, *Georgius ab Austria*, prince-évêque de Liège, 60-61.

Georgius ab Austria, voir Georges d'Autriche.

Germo (Léonard), peintre, 126.

Gesves, *Gaifve*, *Gayve*, *Gefve*, *Geive*, *Jefve*, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 52-53.

Gétulie, contrée d'Afrique du Nord, 186.

Giamar (Ernest), peintre, 97.

Gilles (Jean-Baptiste), voir Gellis (Jean-Baptiste).

Glain, prov. de Liège, cant. de Saint-Nicolas, 84. — Son église, 84.

Glorification de l'œuvre du Carmel, œuvre de W. Damery, 110.

Godefridus, voir Godefroid de Louvain.

Godefroid de Louvain, seigneur de Herstal, 162, 167-169.

Goltzius (Hubert), peintre, 82.

Gontaut-Biron (marquis de), 114.

Gordinne (Jean-François), procureur 174-175.

Goronne, chanoine de Notre-Dame à Huy, 54.

Gossart (Jean), peintre, 80,

Goswin (Gérard), peintre, 111.

Gourmay (comte de), 39-40.

Grâce-Berleur, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 146. — Son église, 146.

Grammatica (Antiveduto), peintre, 116-117, 119-120. — Œuvre, voir *Adoration des bergers*.

Grand Conseil de Malines, 178, 180, 186. — Son président, voir Nicolas Everaerts. — Sa bibliothèque, 178.

Grecs et Troyens se disputant le corps de Patrocle, œuvre d'Antoine Wiertz, à Liège, 141.

Grégoire XIII, pape, 63.

Grégoire (Lambert-Joseph), peintre, 128, 137-138. — Œuvre, voir *Portrait de Velbruck*.

Grenoble, ville de France, 186, 188. — Son Parlement, 186.

Grevel, voir Greven (Bernhard).

Greven (Bernhard), *Grevel*, jurisconsulte westphalien, 183.

Grevigny (Benoît-Joseph-Alexandre, comte de), chanoine de Notre-Dame à Huy, 44, 46.

Grimaldi (Giovanni Francesco), peintre, 123.

Grimonmont, propriété à Huy, 35, 39.

Gritte (Élisabeth), 54.

Grupello, sculpteur, 73.

Grypskerke, localité des Pays-Bas, près de Middelburg, 180.

Guicciardini (Francesco), historien, 80.

Guide, voir Guido (Reni).

Guido (Reni), *Guide*, peintre, 94-95, 116.

H

Hainaut, province belge, 78.

Halkin (Jules), sculpteur, 145.

Hallet (Gilles), peintre, 89-90, 92, 95, 109, 111-114. — Œuvres, voir *Dieu le Père*, *Nativité de la Vierge*, *Saint Antoine*, *Saint Henri*, *Translation à Lorette de la Maison de la Vierge*, *Vierge auxiliatrice*.

Halloy (Omalius d'), géologue, 146.

Hamal (Henri), chanoine, critique d'art, 81, 84, 87, 90, 115-116.

Hamal (Marie-Claire de), 48, 50, 59.

Hamal (château de), 73.

Hambourg, ville d'Allemagne, 188.

Hamoir, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 89, 103-104. — Son église, 104.

Han (baron de), voir Oultremont (Jean-Baptiste d').

Handroux, dépendance de Huy, 52.

Hannikenne (Béatrice), 173.

Hanquet (Pierre), 171.

Hans (Jean), sculpteur, 80.

Hardelinghen, dépendance de Sint-Huibrechts-Herm, 52.

Hardveld, dépendance de Hoeselt, 52.

Harmenopoulos (Constantin) *Harménopule*, jurisconsulte grec, 177, 184.

Harménopule, voir Harmenopoulos (Constantin).

Harstallum, voir Herstal.

Harstel, voir Herstal.

Harzé (Joseph-Léopold), sculpteur, 145-147. — Œuvres, voir *Sainte Barbe*, *Santa Lucia*, *Via Felice*.

Hase (Jacob de), peintre, 98.

Hasselt, prov. de Limbourg, cant. de Hasselt, 82. — Église, voir Saint-Quentin.

Havelange, prov. de Namur, cant. de Ciney, 53. — Dépendance, voir Ossogne.

Heidelberg, ville d'Allemagne, 188.

Helbig (Jules), 104, 110, 116, 135.

Henemont (Giacomo), voir Xhenemont (Giacomo).

Henrard (Robert), sculpteur, 87.

Henri I, duc de Lotharingie, *Henricus*, 162-166.

Henri II, duc de Lotharingie, *Henricus*, 162, 166, 168-169.

Henri de Louvain, *Henricus de Lovanio*, 168.

Henri (Paul), *Henricus Paulus*, notaire apostolique, 66.

Henricus, voir Henri, I et II, ducs de Lotharingie.

Henricus de Lovanio, voir Henri de Louvain.

Henricus Paulus, voir Henri (Paul).

Henrij, Gisleno Giuseppe di Dinanto, voir Henry (Ghislain, Joseph).

Henry (Ghislain-Joseph), *Henrij, Gisleno Giuseppe di Dinanto*, architecte, 130-131.

Herbillon (Jules), 53.

Hermalle-sous-Argenteau, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 160. — Son bourgmestre, 160.

Hérou, dépendance de Boing, 52.

Herschalhoven, dépendance de Schalkhoven, 52.

Herstal, prov. de Liège, cant. de Herstal, *Harstallum*, *Harstel*, *Herstallium*, *Herstallum*, *Hestallum*, 140, 157-163, 165-166, 168-169. — Communauté d'—, 157-163, 165. — Dépendances, voir La Préalle, Vignes de Notre-Dame. — Greffiers d'—, voir Jean-Michel Lhoest, Michel Renotte. — Son seigneur, voir Godefroid de Louvain.

Hesbaye, 33. — Son avoué, voir Barbanson (prince de).

Hestallum, voir Herstal.

Hodeige, prov. de Liège, cant. de Waremme, 53.

Hoeselt, prov. de Limbourg, cant. de Bilzen, 52-53. — Dépendances, voir Althoeselt, Beukelinde, Hardveld, Neroye.

Hollande, province des Pays-Bas, 86, 93, 107. — États-Généraux de —, 86.

Hontoir (Jean-Arnold de), sculpteur, 86-87.

Hoogewerff (Dr.), directeur de l'Académie des Pays-Bas à Rome, 72, 89, 96, 98-99.

Houbar (Michel), peintre, 101.

Houdon (Jean-Antoine), sculpteur, 130.

Houdoumont, dépendance de Fallet, 52.

Houioulle, voir Hoyoux.

Hoyoux, rivière, *Houioulle*, 57-58.

Huccorgne, prov. de Liège, cant. de Héron, 52. — Dépendance, voir Famelette. — Pauvres de —, 48-49.

Huy, prov. de Liège, cant. de Huy, 19-69, 133, 157. — Bourgmestres, voir, Jean-Hustin d'Oultremont, Trisinier. — Échevin, voir Jean-Hustin d'Oultremont. — Collégiale, voir Notre-Dame. — Paroisses et églises, voir Saint-Étienne, Saint-Georges-en-Rioul, Saint-Pierre-aux-Encloîtres. — Couvents, voir Croisiers, Freres Mineurs. — Dépendances, voir colline du Fort, Grimonmont, Handroux, Mont Picard. — Rues, voir Cloîtres, Collégiale, Sous-le-Chateau. — Place, voir Oultremont. — Porte, voir Namur. — Voie, voir Neuve-Voie ou chaussée Napoléon.

I

Immaculée Conception, œuvre de Guglielmo Walsgaret, à Palerme, 121-122.

Imola (Alexander Tartagnus d'), professeur et juriste, 183.

Imola (Joannes de), jurisconsulte italien, 176, 178.

Improvisateur napolitain, œuvre d'Arnold de Tombay, à Liège, 145.

Innocent X, pape, 33.

Institut Historique Nerlandais, à Rome, 89, 96.

Invention de la Sainte-Croix, œuvre de Gérard Douffet, à Munich, 99.

Isernia (Andrea de), jurisconsulte napolitain, 177, 180, 182.

Italie, 78, 79, 81, 82, 89, 93, 99, 101, 111, 112, 120, 128, 136, 140, 141, 144, 145, 147.

J

Jaer (Jean-Jacques de), 175.

Jallet, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 52.

Jason, juriste, 176.

Jean III, roi de Portugal, 189.

Jean Théodore de Bavière, prince évêque de Liège, 135.

Jean, peintre, 73.

Jefve, voir Gesves.

Jehotte (Léonard), graveur, 144-145.

Jehotte (Louis), sculpteur, 128, 143-145.

Jemeppe-sur-Meuse, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 175.

Jésuites, de Liège, 31.

Jeune napolitain jouant de la roglia, œuvre d'Antoine Sopers, à Liège, 143-144.

Johannes Dilectus, voir Durante (Giovanni Diletto).

Joncken (Guillaume de), sculpteur, 77.

Jorissenne (G.), 111, 123.

Josias, roi de Judas, 131.

Joye (Gérard le), artisan, 35.

Juarez, voir Rodriguo Suarez.

Judas, tribu d'Israël, 131.

Jules III, pape, 60.

Juppin (Jean-Baptiste), peintre, 123-125.

Justinien, empereur de Byzance, 178, 179, 190.

K

Kerkem (Ernest de), chanoine de Notre-Dame à Huy, 9, 13.

Kesseis (Matthieu), sculpteur, 128, 144-145.

Key (Willem), peintre, 82.

Kinkempois, dépendance d'Angleur, château de —, 101.

L

Lairesse (Ernest), peintre, 108.

Lairesse, famille, 93.

Lairesse (Gérard), peintre, *Gherardo delle Resse*, 72, 82, 93, 103, 104, 106-108, 123. — Œuvres, voir *Massacre des Innocents*, *Mort de Germanicus*, *Mort de Pyrrhus*, *Triomphe de Paul-Emile*.

Lairesse (Renier), peintre, 108.

Lamalle, dépendance de Bas-Oha, 53.

Lamberti (Gabriel), peintre, 102.

Lamberti (Joseph), peintre, 97.

Lamberti (Nicolas), peintre, 97.

Lambertini (César), juriste, 186.

Lamine, seigneurie, *Laminia*, 33-35, 63-64. — Seigneur, voir Jean-Hustin d'Oultremont.

Laminia, voir Lamine.

Lampson (Dominique), peintre, *Lampsonius*, 80-82.

Lampsonius, voir Lampson (Dominique).

Lancelottus (Robert), jurisconsulte italien, 178.

Landenne, prov. de Liège, cant. de Héron, 43. — Son seigneur, voir Jean-Edmond d'Oultremont.

Lannoy de Clervaux, épouse de Florent - Emile - Henri d'Oultremont, 59.

Lara (Ildefonso Perez de), jurisconsulte espagnol, 185.

Largillière (Nicolas de), peintre, 135.

Latour (Jean), peintre, 127, 128, 133, 135, 136.

Latour (Pascal), sculpteur, 127, 128, 131.

La Tour, juriste, 36, 37, 66.

Laurentius (Hieronymus), jurisconsulte d'Avignon, 189.

Lauters (P.), graveur, 22-23.

Lebrun (Charles), peintre, 94, 107.

Le Caron (Louis), dit Charondas Le Caron, juriste français, 177, 183, 188.

Le Coq (François), peintre, 112.

Le Cœur (Nicolas), libraire, 84.

Legros (Pierre), sculpteur, 89.

Leinhet (Joseph), peintre, 127, 128, 138.

Leloup, peintre, 133.

Leningrad, ville d'U. R. S. S., 111. — Musée de l'Ermitage, 111.

Léon X, pape, 180.

Léopold Ier, empereur du Saint-Empire, 114.

Les Avins, prov. de Liège, cant. de Huy, 53.

Les Communes, dépendance de Stree, 53.

Lesueur (Eustache), peintre, 94, 102. — Œuvre, voir *Vie de saint Bruno*.

Leyde, ville des Pays-Bas, 18. — Son Université, 180.

Lhoest (Jean-Michel), greffier d'Hertal, 162.

Liboix, dépendance d'Evelette, 52.

Liège, *Liegi*, *Liesci*, 40, 81, 84, 86, 98, 101, 103, 104, 108, 109, 112, 115, 116, 120, 124, 126, 130, 133, 135, 136, 140, 145, 182. — Pays de—, 72, 79, 93. — Principauté de—, 74, 121, 144. — Diocèse de—, 73. — Institutions, voir Conseil Privé, Cour Allodiale, Cour Épiscopale, États, Official. — Princes-Evêques, voir Charles-Nicolas d'Oultremont, Erard de La Marck, Ernest de Bavière, François de Méan, François-Charles de Velbruck, Georges d'Autriche, Jean Théodore de Bavière, Maximilien-Henri de Bavière, Théoduin. — Bourgmestre, voir Melchior de Bounameau. — Cathédrales, voir Saint-Lambert, Saint-Paul. — Collégiales, voir Saint-Barthélemy, Sainte-Croix, Saint-Denis, Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Martin, Saint-Paul. — Églises et paroisses, voir Notre-Dame-aux-Fonts, Saint-Jacques, Saint-Servais, Sainte-Foy, Saint-Severin, Sainte-Véronique. — Abbayes, voir Val-Benoît. — Couvents, voir Clarisses, Jésuites, Minimes. — Séminaire de —, 160. — Université de—, 114. — Palais des Princes évêques, 73. — Palais de Justice, 172. — Musées, voir Ansembourg, Beaux-Arts, Art Wallon. — Société, voir Émulation, Union des Artistes. — Quartiers, voir Madeleine. — Rues, voir Basse-Sauvenière, Pierreuse, Pissevache, Saint-Remy, Sur-Meuse.

Liegi, voir Liège.

Lierneux-Presles, épouse de Emile-Charles d'Oultremont, 59.

Liesci (Francesco), sculpteur, 78, 89.

Liesi, voir Liège.

Limbourg (chevalier de), 125.

Limbourg (Robert de), médecin, 74, 134.

Limbourg (duché de), 138.

Limet, dépendance de Vierset-Barse, 52.

Loffredus, jurisconsulte napolitain, 182.

Lomazzo, écrivain, 80.

Lombard (Lambert), peintre, 76, 79-84, 94.

Lombardie, province italienne, 133.

Longo Prato (*Balduinus de*), voir Longpré (Baudouin de).

Longpré (Baudouin de), prêtre, notaire, *Longo Prato* (*Balduinus de*), 64-65.

Lopez de Salsedo, jurisconsulte espagnol, 187.

Loquenghien, épouse de Philippe François d'Oultremont, 59.

Loreto, voir Lorette.

Lorette, *Loreto*, ville d'Italie, 72, 112, 133.

Lorrain (Claude), peintre, 94, 99, 101, 123.

Lorraine, prov. française, 133.

Lotharingie (ducs), voir Henri Ier et II.

Lothier, principauté belge, 165.

Louis XIV, roi de France, 111, 114.

Louis (Jean-François), sculpteur, 87.

Louvain, prov. de Brabant, cant. de Louvain, Université de—, 159, 179, 180, 182, 184, 186. — Recteur de l'Université, voir Nicolas Everaerts. — Professeurs à l'Université, voir Gabriel van der Muyder, Pierre Peck, Antonio Perez, Jean Wamese.

Louvre, musée à Paris, 76, 102.

Loyen, seigneur de Vasberg, 175.

Lucatelli (Marguerite), 97.

Lumay (comte de), voir Guillaume de La Marck.

Lunigiana (La), ville d'Italie, 179.

Lustin, prov. de Namur, cant. de Namur, 52-53.

Luti (Benedetto), peintre, 133, 136.

Lyon, ville de France, 178.

M

Maastricht, ville des Pays-Bas, 73, 77, 115, 133. — Collégiale, voir Saint-Servais. — Église, voir Croisiers.

Macerata, ville d'Italie, 187.

Macherelle, épouse de Charles d'Oultremont, 59.

Madaure, ville d'Afrique du Nord, 186.

Madeleine, quartier à Liège, 145.

Madeleine repentante, œuvre de Michel Rocca, à Rome, 115.

Madone apparaissant à saint François, œuvre de Walthère Damery, à Léningrad, 111.

Madones aux saints François et James, œuvre de Carlo Maratta, à Rome, 96.

Maenfrede (Valentin de), peintre, 101.

Maini (Jean-Baptiste), sculpteur, 87.

Male (Nicolas del), peintre, 97.

Malines, prov. d'Anvers, cant. de Malines, 178, 180, 186. — Voir aussi Grand Conseil de —. — Archevêque, voir Charles de Mean.

Maltese (*Il*), voir Melchiore Caffa.

Manfredi, peintre, 94, 101.

Mantegna (André), peintre, 81-82.

Mantica (Francesco), jurisconsulte italien, 182.

Maranta (Roberto), jurisconsulte napolitain, 189.

Maratta (Carlo), peintre, 89, 92, 94-95, 104, 106, 111, 112, 135. — Œuvres, voir *Madone aux saints François et James*, *Martyre des saints Blaise et Sébastien*, *Nativité*, *Vierge immaculée et des saints*.

Marburg, ville d'Allemagne, 188.

Marc-Antoine, 85.

Marc Aurèle (*buste de*), œuvre de F.-J. Dewandre, à Liège, 128-129.

Marchin, prov. de Liège, cant. de Huy, 52.

Marck (Guillaume de la), comte de Lumay, 25.

Marck (de la), 13.

Mariani (Camillo), peintre, 117.

Marie-José, fondation princesse, 71, 89.

Marienbourg, prov. de Namur, cant. de Couvin, 160.

Marie-Thérèse, impératrice, 114.

Marneffe (Denis), notaire, 47.

Marselaer (Catherine), 176.

Marselaer d'Orschot (Bartholomée) 174.

Marselaer d'Orschot (Béatrice), 174.

Marselaer d'Orschot (François), *Dorskotte*, avocat, 171, 175-177.

Marselaer d'Orschot (Jean), greffier de Notre-Dame et de Saint-Roch, 174.

Marselaer d'Orschot (Jeanne-Barbe), 175.

Marselaer d'Orschot (Lutgarde), 175.

Marselaer d'Orschot (Pierre-André) 174.

Marselaer d'Orschot (Théodore), 174.

Marselaer d'Orschot (Thierry van den), alias Théodore d'Orschot, 172.

Marsiliis (Hippolytus de), juriste italien, 189.

Marta (Giacomo Antonio), jurisconsulte napolitain, 177, 182, 184.

Martyre de saint Barthélemy, œuvre de Englebert Fisen, à Gênes, 106.

Martyr de saint Denis, œuvre de J. G. Carlier, 103.

Martyre de sainte Catherine, œuvre de Daniel Seiter, à Rome, 96.

Mascardi's (Alderanus), jurisconsulte italien, 185.

Masoir, voir Masuer (Jean).

Massacre des Innocents, œuvre de Gérard Lairesse, à Liège, 123.

Massacre des Innocents, œuvre de L'Ecole napolitaine, à la Pinacothèque vaticane, 96, 124.

Masucci (Augustin), peintre, 105-106, 135. — Œuvres, voir *Education de la Vierge, Sainte Famille.*

Masuer (Jean), *Masoir*, juriste auvergnat, 187.

Masuer, voir Guillaume Durand.

Mathieu, serviteur de Jean-Baptiste d'Oultremont, 35.

Mathieu, homme de lettres à Olne, 125.

Mauch (Daniel), père, sculpteur, 76.

Mauch (Daniel), fils, humaniste, 76.

Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège, 33-34, 105, 108.

Maynard (Géraude de), juriste français, 177, 184-185.

Mayno (Jason de), professeur et juriste italien, 183-184.

Mean (Bartholomée de), 174-175.

Mean (Balthasar de), 174.

Mean (Charles de), juriste liégeois, 179.

Mean (Pierre de), seigneur de Bolder et Mheer, 174.

Medici (Sebastiano), juriste italien, 188.

Medicis (Ferdinand II de), grand-duc de Toscane, 74, 102.

Medicis (Catherine de), 184.

Medicis (Galerie de), à Rome, 191.

Medicis (villa), à Rome, 141.

Medin (François), 74, 102.

Meliers (Collection), à l'Université de Leyde, 180.

Mélotte, sculpteur, 88.

Menchaca (Ferdinando Vasquez de), *Vasquius*, juriste espagnol, 179, 184.

Mende, ville de France, 181. — Son évêque, voir Guillaume Durand.

Metropolitan Museum, à New York, 135.

Metsys (Quentin), peintre, 79.

Metz (Pierre de), entretailleur d'images, 76.

Messine, ville de Sicile, 100.

Meunier (Constantin), sculpteur, 144-146.

Meunier (Henri-Simon), 127.

Meuse, fleuve, 39, 123.

Mheer, dépendance de Val-Meer, prov. de Limbourg, cant. de Zichen-Sussen-Bolder, 174. — Son seigneur, voir Pierre de Mean.

Michel-Ange, peintre, 81, 94, 142.

Michel-Ange, gravure de L. Suavius, 85.

Michiels (Alfred), 100-101, 106.

Middelburg, ville des Pays-Bas, 80-81, 180.

Mido (Guillaume), sculpteur, 79, 89.

Mido (Jean), sculpteur, 79, 89.

Mielemans (Hubert), chanoine de Sainte-Croix, à Liège, 77-78.

Migliore (V.), écrivain, 121.

Mignon (Léon), sculteur, 143-144.

Milan, ville d'Italie, 72, 91, 109, 112.

Minimes (couvent), à Liège, 174.

Miracle de saint Benoît, œuvre de Carlo Saraceni, à Rome, 117.

Miracle de saint Marc, œuvre du Tintoret, 117.

Modene, ville d'Italie, 72, 124, 133.

Moha, prov. de Liège, cant. de Héron, 59. — Ses baillis, voir Jean-François et Florent-Henri-Emile d'Oultremont.

Molière 146.

Molinaeus, *Carolus*, voir Charles Dumoulin.

Mone (Jean), charpentier, 76.

Monterrant (Ulric de), *Ulricus de Montferrandi*, homme de fief de l'évêque de Liège, 166-168.

Montaigu, prov. de Brabant, cant. de Diest, 57.

Montbrison-en-Forez, localité de France, baillage de —, 184.

Monte (Fabio del), jurisconsulte d'Ancône, 190.

Monte Brixiano, *Hyeronimus*, voir Girolamo Mont I.

Montferrandi (*Ulricus de*), voir Ulric de Monteerrand.

Monti (Girolamo), *Hyeronimus de Monte Brixiano*, jurisconsulte italien 187.

Monti (Nicolas), peintre, 138.

Montpellier, ville de France, 182, 186.

Morandi (Giovanni Maria), peintre, 112.

Moretti, architecte, 72.

Moretti, stucateurs, 73.

Mort de Germanicus, œuvre de Gérad Lairesse, à Cassel, 107.

Mouillet (Jeanne), 172-173.

Moulins, ville de France, 133.

Mozzius (Petrus Nicolaus), jurisconsulte italien, 187.

Mudaeus, voir Gabriel van der Muyden.

Munich, ville d'Allemagne, 99. — Pinacothèque, 99.

Munoz de Escobar (Francisco), jurisconsulte espagnol, 185.

Munoz, Antonio, professeur, 71, 107-108.

Muyden (Gabriel van der), *Mudaeus*, 177, 179.

N

Namur, prov. de Namur, cant. de Namur, 52, 80, 114. — Musée archéologique de —, 80.

Namur (porte de), à Huy, 23, 24, 29, 42, 45.

Namur (Servais), chantre de Notre-Dame, à Huy, 43-44.

Naples, ville d'Italie, 72, 94, 117, 124, 128, 134, 136, 177, 178, 181. — Royaume de —, 178.

Napoléon (chaussée), alias, Neuve Voie, à Huy, 23.

Natale (peintre), 97.

Nativité, œuvre de Englebert Fisen, à Liège, 106.

Nativité, œuvre de Carlo Maratta, à Rome, 106.

Nativité de la Vierge, œuvre de Gilles Hallet, à Rome, 112-113.

Natta (Marcus Antonius), jurisconsulte piémontais, 180.

Navarre, province française, 184.

Negusantius (Antoine), jurisconsulte italien, 178.

Neroye, dépendance de Hoeselt, 53.

Nessels (Nicolas), chroniqueur, 115.

Neudorp, voir Wihogne.

Neuf, épouse de Charles-Joseph d'Oultremont, 59.

Neufmoustier (abbaye du), à Huy, 44.

Neuve Voie, alias Chaussée Napoléon, à Huy, 23.

Neuville-sous-Huy, prov. de Liège, cant. de Huy, 53.

Nevers (duc de), 76.

New York, ville des Etats-Unis, 135. — Musée, voir Metropolitain Museum.

Nicolas (Jean), juriste, 186.

Nisen (Félix), peintre, 140.

Noel grellier de la cour d'Ahin, 42.

Noiseux, prov. de Namur, cant. de Rochefort, 52.

Nollens (Catherine), 173.

Notre-Dame (collégiale de), à Huy, 21, 23-38, 40-41, 43-47, 49-58, 60-63, 65, 68-69. — Chanoines, voir Pierre Bardouille, Simon Daguere, Demaret, Arnold Eynatten, de Geloes, Benoit de Grevigny, Goronne, Charles d'Oultremont, Gérard d'Oultremont, Jean-Baptiste d'Oultremont, Olivier de Turri, Christian de Warnant, baron de Woelmont. — Chantre, Servais Namur. — Prévôt, voir Emile d'Oultremont. — Cour des tenants, 41-42.

Notre-Dame-aux-Fonts, paroisse de Liège, 121.

Notre-Dame (cour de), à Liège, 174.

Novaria (B. de), éditeur italien, 178.

Numidie, région d'Afrique, 186.

O

Obaubee, Martino, voir Martin Aubee.

Offices (musée), à Florence, 80.

Official, de Liège, 38. — Cour de l'Official, 173. — Procureur, voir Théodore II, d'Orschot.

Oha, dépendance de Bas-Ohas, 52.

Oldendorp (Johann), *Oldendorpius*, professeur, 188.

Oldendorpius, voir Johann Oldendorp.

Olmar, lieu-dit, 53.

Olne, prov. de Liège, cant. de Verviers, 125.

Orange (prince Guillaume d'), 25.

Orléans, ville de France, 178, 185.

Orschot (Christian de), curé de Sainte-Foy, 172.

Orschot (François Marselaer d'), *Dorskotte*, 171-178.

Orschot (Jean d'), 173-174.

Orschot (Jeanne d'), 173.

Orschot (Marie Marselaer d'), 173.

Orschot (Nicolas d'), 173.

Orschot (Théodore d'), alias Thierry van den Marselaer, 172.

Orschot (Théodore II), procureur à la Cour de l'Official de Liège, 173-174.

Orschot (Théodore III d'), *Dirick*, senteneier à la Cour épiscopale de Liège, 172-175.

Orschotte, voir Orschot.

Ortolani (Giovanni Battista), peintre, 137.

Osnabruck, ville d'Allemagne, 15. — Son Chapitre mixte, 15.

Ossogne, dépendance d'Havelange, 53.

Oultremont (famille d'), 8.

Oultremont (de Wégimont de Warfusée, comte d'), 19.

Oultremont (Aldegonde Marguerite d'), 34.

Oultremont (Antoine d'), 42.

Oultremont (Cassian d'), 33.

Oultremont (Charles d'), chanoine de Notre-Dame à Huy, 28, 30-31, 49, 59, 67-68.

Oultremont (Charles d'), fils, 59.

Oultremont (Charles-Joseph d'), époux de Marie-Claire de Hamal, 59.

Oultremont (Charles-Joseph d'), époux de Neuf, 59.

Oultremont (Emile d'), bourgmestre de Huy, 32, 37, 59.

Oultremont (Emile d'), chanoine de Saint-Lambert à Liège et prévôt de Saint-Paul à Liège, 56, 59.

Oultremont (Emile-Charles d'), comte de Wégimont de Warfusée, 50, 59.

Oultremont (Florent - Henri - Emile d'), grand bailli de Moha, 43-44, 17, 59.

Oultremont (Gérard d'), *Dealtremont*, *Doultremont*, chanoine de Notre-Dame à Huy, 24, 26-30, 34 41-42, 59-65.

Oultremont (Hippolyte d'), 33.

Oultremont (Jean-Baptiste d'), chanoine de Notre-Dame à Huy, 21, 32-35, 37-38, 42-43, 45, 48, 51, 56-57, 59, 63.

Oultremont (Jean-Edmond d'), chanoine noble de Saint-Lambert à Liège, seigneur de Landenne et La Vaulx, 43, 59.

Oultremont (Jean - François d'), grand bailli de Moha, 38, 43, 59.

Oultremont (Jean-François-Georges d'), 59.

Oultremont (Jean-Hustin), bourgmestre de Huy, 25, 26, 31, 32, 34, 36, 40, 43, 59-61, 63-65, 68.

Oultremont (Jean-Hustin d'), fils, 59.

Oultremont (Louis, Adrien d'), chanoine de Saint-Lambert à Liège, 59.

Oultremont (Michel d'), 59.

Oltremont (Philippe, François d'), 59.

Oultremont (Théodore-Henri d'), chanoine de Saint-Lambert à Liège, 47-49, 59.

Oultremont (château d'), à Warnant, 34.

Oultremont (hospice d'), à Huy, 18-69.

Oultremont (place d'), à Huy, 23.

Oury (L.), peintre, 142.

Ozzasco, localité du Piémont, 182.

P

Padoue, ville d'Italie, 72, 124, 178, 181, 183, 184, 186, 188, 189.

Paihie, prov. de Liège, cant. de Huy, 53. — Dépendance, voir Saint-Fontaine.

Paladini (Filippo di Benedetto), peintre, 78.

Paladini (Filippo di Lorenzo), peintre, 78.

Paladini (Nicolas), *Palardin*, père, sculpteur, 72, 76.

Palais de César, œuvre de L. Suavius, 85.

Palardin (Nicolas), fils, sculpteur, 77.

Palerme, ville d'Italie, 72, 94, 116, 121-122, 133. — Église, voir Sant - Anna.

Palude (Arnold), 78.

Palude (François de), orfèvre, 78.

Palude (Gertrude de), 78.

Panhay de Rendeux (Renier), sculpteur, 87-89, 95, 136.

Panier (Remy), sculpteur, 90.

Papa, *Guido*, voir Gui Pape.

Pape (Gui), *Papa*, *Guido*, juriste, 186.

Pape, souverain pontife, voir Alexandre VII, Clément VIII, Grégoire XIII, Innocent X, Jules III, Léon X, Paul V, Pie VI, Pie VII, Urbain VIII.

Papon (Jean), juriste français, 176, 184.

Paris, 74, 90, 102, 103, 126, 130, 135, 136, 181-185, 187. — Académie de Peinture et de Sculpture de —, 130. — Chapelle, voir Saint-Yves. — Parlement de —, 181-185, 187. — Rue, voir Vaugirard.

Parisius (Flaminius), jurisconsulte calabrais, 179.

Parme, ville d'Italie, 72, 184.

Parmigianino, voir Michel Rocca.

Parnajon (square), à Huy, 23-24.

Pasqualini, ingénieur militaire, 72.

Passeribus (*Nicolaus de*), voir Nicolo Passero.

Passero (Nicolo), *Nicolaus de Passeribus*, jurisconsulte gênois, 186.

Patenier (Joachim), peintre, 79-81, 93.

Patenir (Herry de), peintre, 80.

Paul V (pape), 87.

Pavie, ville d'Italie, 181, 183-184, 188.

Pays-Bas, 39, 74, 78, 81, 82, 131, 177.

Pecheux (Laurent), peintre, 133.

Peck (Pierre), *Peckius*, juriste et professeur à Louvain, 177, 186, 189-190.

Peckius, voir Pierre Peck.

PENNA (Lucas de), jurisconsulte italien, 177, 181.

PEREGRINI (Antonio), *Peregrinus*, professeur, 177, 188.

Peregrinus, voir PEREGRINI (Antonio).

PEREZ (Antonio), jurisconsulte et professeur à Louvain, 177, 184.

PEREZ DE LARA (Ildefonso), jurisconsulte espagnol, 185.

PÉROUSE, ville d'Italie, 92, 178, 181, 188. — Evêque, voir Fulvio CORNEO. — Eglise, voir SAINT-PIERRE.

PERWEZ - LEZ - ANDENNE, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 53.

PESARO, ville d'Italie, 183.

PHILIPPE III, roi d'Espagne, 160.

PHILIPPET (Léon), peintre, 140-141. — Œuvre, voir *Carnaval à Rome*.

PICARD (mont), à Huy, 29.

PIE VI (pape), 137.

PIE VII (pape), 145.

PIÉMONT, région d'Italie, 182.

PIERREUSE (rue), à Liège, 172-173. — Maison, voir delle VINGNETTE.

PIETKYN, chantre de Notre-Dame à Huy, 67.

PINELUS (Arius), juriste portugais, 177, 189.

PIROTTE (Olivier), peintre, 126, 133, 136.

PISE, ville d'Italie, 183, 186.

PISSEVACHE (rue), à Liège, 176.

PISTOIA, ville d'Italie, 78.

PITTI (palais), à Florence, 84, 109.

PLUMIER (Edmond), peintre, 106, 125, 133, 135.

PLUMIER (Jacques - Théodore - Louis), peintre, 126, 133, 135.

PLUMIER (Philippe-Joseph-Clément), peintre, 127, 133, 135.

PLUMIER (Théodore-Edmond), peintre, 127, 133, 135.

POITIERS, ville de France, 182.

POLLAIN (J.), notaire, 8-9.

POLLARD (Jean), sculpteur, 143-144.

POLE (Reginald), cardinal, 81.

POLUCELLO, peintre, 75.

PONCELET (Edouard), historien, 7, 157.

PONT-A-MOUSSON, ville de France, 159. — Son Université, 159.

PONTANUS (Ludovicus), jurisconsulte italien, 180.

Ponti (*Françoise de*), voir Françoise SABAS.

PONTINS (marais), en Italie, 144.

Pontis, voir PONTISSE.

PONTISSE, *Pontis* dépendance d'Herstal, 163, 165-169. — Bois de —, 163, 165-166.

PONTIUS (Paul), graveur, 99.

PORTES (Sieur des), lieutenant du comte de Gourmay, 40.

PORTUGAL, 189. — Rois de —, voir JEAN III, SÉBASTIEN.

POUSSIN (Nicolas), peintre, 94-95, 99, 102-103, 107, 123.

PRÉALLE (La), dépendance d'Herstal, 160.

PRIMO (Louis), peintre 121.

PROVENCE, province française, 74, 109.

Psyché et Vénus, gravure de L. SUAVIUS, 85.

PURAYE (Joseph), 85.

Pyrrhus (*mort de*), œuvre de Gérard LAIRESSE, à Bruxelles, 107.

Q

QUENTIN de TOURNAI, peintre, 97.

QUESNOY (François du), sculpteur, 86-88. — Œuvre, voir *Saint-André*

R

RACLE (François-Bernard), peintre, 127, 133.

RAESFELD (château de), en Westphalie, 115.

Raffaelo, voir RAPHAEL.

RAMEY (Gérard), peintre, 84.

RAMEY (Jean), peintre, 82, 84. — Œuvre, voir *Adoration des Bergers*.

RANSON (Louis), 176.

RAPHAEL, *Raffaelo*, peintre, 82, 85, 94 101, 107, 134.

Rapt des Sabines, œuvre de Pierre de CORTONE, à Rome, 95-96.

Rebuff, Petrus, voir Pierre REBUFFE.

Rebuffe (Pierre), *Petrus Rebuff*, canoniste français, 182.

Récollets, 38, 109. — Couvent des —, à Waremme, 38.

Reggio, ville d'Italie, 181.

Reill (Ignace), peintre, 136.

Rembrandt (peintre, 93, 107, 123.

Rendeux (Englebert), peintre, 127, 133, 136.

Rendeux (Renier Panhay de), peintre, 74, 87-89, 95, 136.

Rendeux (J. N. de), avocat, 158, 163.

Reni (Guido), peintre, 108, 116, 117.

Renotte (Michel), avocat et greffier d'Herstal, 162.

Renson (Matthieu), *Rensu*, *Rentor*, sculpteur, 127-128, 131-132. — Œuvre, voir *Retour du fils prodigue*.

Rensu, voir Matthieu Renson.

Rentor, *Matteo*, voir Matthieu Renson.

Resse (*Gherardo delle*), voir Gérard Lairesse.

Résurrection de Lazarre, œuvre de L. Suavius, 85.

Retour du fils prodigue, œuvre de Matthieu Renson, à Rome, 131-132.

Rêve d'Apollon, œuvre de F. J. Dewandre, 127.

Rhin, fleuve, 39.

Ribera (José), peintre, 101.

Righi (Thomas), sculpteur, 131.

Riom, ville de France, 187.

Ripa (Polidoro), *Riva*, *Rypa*, 178.

Ripa (César), 107.

Riva, voir Polidoro Ripa.

Roanne, ville de France, 184.

Robert (Anne), juriste français, 176, 185.

Robert (Jean), professeur, 185.

Robert, dit le Wallon, voir, Roberto Vallone.

Rocca (Michel), dit le *Parmigianino*, 115. — Œuvre, voir *La Madeleine repentante*.

Rochefort, prov. de Namur, cant. de Rochefort, 54.

Rocka (Antoine), peintre, 114-115. — Œuvre, voir *Ascension*.

Romanelli (Giovanni Francesco), peintre, 110.

Romanus (Ludovicus Pontanus), jurisconsulte, italien 180.

Rome, 33, 71-72, 75, 77, 79, 83, 84, 86-88, 91, 94, 96, 98, 101, 108-109, 111, 114-115, 117, 119, 123, 126, 130-133, 136, 141-143, 177-180. — Académie du Capitole, 130-131. — Académie belge, 89. — Académie Saint-Luc, 119, 129-132, 136, 138-139, 144. — Académie des Virtuoses, 119. — Églises et paroisses, voir Saint-Eustache, Saint-Nom-de-Marie, Saint-Paul-hors-les murs, Saint-Pierre, Sainte-Marie-de-la-Victoire, Sainte-Marie-Madeleine-des-religieux-Ministres-des-Infirmes, San-Andrea-delle-Fratte, San-Giacomo-Degli-incurabili, San-Giuseppe-Dei-Falegnani, San-Gregorio-al-Celio, San-Isidoro, San-Lorenzo-in-Damaso, San-Lorenzo-in-Lucina, San-Marcello, Santa-Maria-dell'-Anima, Santa-Maria-dell-Fornaci, Santa-Maria-dei-Miracoli, Santa-Maria-di-Montesanto, Santa-Maria-del-Popolo, Santa-Maria-in-Vallicella. — Galeries, voir Corsini, Médicis, Saint-Luc, Spado. — Palais, voir Barberini, Corsini, Farnese. — Place, voir Cairoli. — Quartiers, voir Capitole, Trinité-des-Monts. — Rues, voir Babuino, Condotti, Vittoria.

Romershoven, prov. de Limbourg, cant. de Looz, 52.

Rostock, ville d'Allemagne, 188.

Rote (Tribunal de la), à Rome, 177, 180, 182. — A Avignon, 189.

Rouchart (François), commissaire-substitut, à Huy, 47.

Rouche (Nicolas), 10.

Rozzonico (prince), 136.

Rubens (Pierre-Paul), peintre, 81, 93-95, 99-100, 111, 114, 116-117, 142.

Ruremonde, ville des Pays-Bas, 103.

Rypa, voir Polidoro Ripa.

S

SABAS (Françoise), *de Ponti*, *Sabor*, *Saboth*, 98.

Sabor, voir Françoise SABAS.

Saboth, voir Françoise SABAS.

SACCHI (Andrea), peintre, 89, 94, 95, 104.

Saint-André, œuvre de F. DU QUESNOY et de J. A. DE HONTOIR, à Rome et à Liège, 87-88.

Saint Antoine, œuvre de Gilles HALLET, à Rome, 112-113.

SAINT-BARTHÉLEMY, collégiale à Liège, 105, 106, 175. — Chanoine, voir Denis DESTORDEUR.

SAINT-CERE, localité de France dans le vicomté de Toulouse, 184.

SAINT-DENIS, collégiale à Liège, 106.

SAINT-ETIENNE, église à Huy, 27.

SAINT-EUSTACHE, paroisse de Rome, 98.

SAINT - FONTAINE, dépendance de PAILHE, 53.

SAINT-GEORGES, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 48-49. — Les pauvres de— ,48-49.

SAINT-GEORGES-EN-RIOUL, église de Huy, 56.

SAINT-GOTHARD (col), 133.

Saint Henri, œuvre de Gilles HALLET, Rome, 112.

SAINT-JACQUES, église à Liège, 87-88.

SAINT-JEAN, 101.

Saint Jean-Baptiste, (*prédication de*), œuvre de Joachim PATENIER, 80.

SAINT (Jean-François), peintre, 127, 133.

SAINT-JEAN-EN-ILE, collégiale à Liège, 17. — Chanoine, voir Jean de BOCHOLT.

Saint Jérome, œuvre de Joachim PATENIER, à Carlsruhe, 80.

SAINT-LAMBERT, cathédrale à Liège, 6-11, 14-15, 17-18, 37. — Chanoines, voir Henri de BERLAYMONT, Jean de BOCHOLT, Ernest de KERKEM, Emile d'OULTREMONT, Jean-Edmond d'OULTREMONT, SELYS.

SAINT-LAURENT, abbaye à Liège, 77. — Son abbé, voir Gérard VAN DER STAPPEN.

SAINT - LAURENT - EN - LUCINE, voir SAN-LORENZO-IN-LUCINA.

SAINT-LÉONARD, dépendance de BEN-AHIN, 53.

SAINT-LUC, galerie à Rome, 142-143.

SAINT-MARTIN, collégiale à Liège, 91.

SAINT-MATTHIEU, localité de Bretagne, 181.

SAINT-NOM-DE-MARIE, église à Rome, 106.

SAINT-PAUL, collégiale et cathédrale à Liège, 56, 103, 123.

SAINT-PAUL-HORS-LES-MURS, église à à Rome, 74.

SAINT-PIERRE (lieu-dit), 54.

SAINT-PIERRE, basilique à Rome, 87-88, 90.

SAINT-PIERRE, église à Pérouse, 92.

SAINT-PIERRE-AUX-ENCLOÎTRES, église à Huy, 29.

SAINT-QUENTIN, église à Hasselt, 82.

Saint Roch, œuvre de Gérard DOUFFET, à Liège, 96.

SAINT-ROCH, 174.

SAINT-SIÈGE, 7-8.

SAINT-SERVAIS, collégiale à Maestricht 115.

SAINT-SERVAIS (paroisse), à Liège, 172-173, 175-176.

SAINT-SÉVERIN, paroisse à Liège, 173.

SAINT-TROND, prov. de Limbourg, canton de Saint-Trond, 111, 115. — Couvent, voir FRÈRES-MINEURS.

SAINT-YVES, chapelle à Paris, 181.

Sainte Barbe, œuvre de L. HARZÉ, à Grâce-Berleur, 146.

Sainte Cécile, œuvre de Nicolas LA FABRIQUE, à Liège, 114.

SAINTE-CLAIRE, couvent à Liège, 173.

SAINTE-CROIX, collégiale à Liège, 17-18, 77. — Son prévôt, voir Jean de BOCHOLT. — Chanoine, voir Hubert MIELEMANS.

Sainte-Famille, œuvre de Henri BLES, à Bâle, 80.

Sainte-Famille, œuvre de A. MASUCCI, à Rome, 105.

SAINTE-FOY, église à Liège, 172. — Son curé, voir Christian d'ORSCHOT.

Sainte - Marie - du - Peuple, voir Santa - Maria - del - popolo.

Sainte - Marie - de - la - Victoire, église à Rome, 110.

Sainte - Marie - Madeleine - des - Religieux - Ministres - des - Infirmes, église à Rome, 115.

Sainte Thérèse, œuvre du Bernin, 90,110.

Sainte-Véronique, église à Liège, 96, 106.

San-Andrea-delle-Fratte, paroisse de Rome, 90.

San-Barnada, église à Venise, 142.

Sanfelicius (Joseph), légat pontifical, 15.

San - Giacomo - degli - Incurabili, église à Rome, 117, 119.

San-Giuseppe-dei-Falegnani, église à Rome 106.

San-Isidoro, église à Rome, 90, 92, 95, 112.

San-Lorenzo-in-Lucina, paroisse de Rome, 86, 90, 97-98, 126.

San - Lorenzo - in - Damaso, église à Rome, 135.

San-Marcello, église à Rome, 106.

San-Tommaso, église à Castelgandolfo, 90.

Sant'-Anna, église à Palerme, 121-122.

Santa-Lucia, œuvre de L. Harzé, 147.

Santa - Maria - dell' - Anima, église à Rome, 90, 112-114, 117, 126, 133.

Santa-Maria-di-Carignano, église à Gênes, 106.

Santa-Maria-dell-Fornaci, église à Rome 112.

Santa-Maria-dei-Miracoli, église à Rome, 92.

Santa-Maria-di-Montesanto, église à Rome, 96.

Santa-Maria-del-Popolo, église à Rome, 96-97.

Santa-Maria-in-Vallicella, église à Rome, 112.

Salamanque, ville d'Espagne, 187.

Salerne, ville d'Italie, 178.

Salsedo (Ignatius Lopez de), jurisconsulte espagnol, 187.

Samaritain (*paysage avec le bon*), œuvre de Joachim Patenier, à Namur, 80.

Santini, miniaturiste, 75.

Saraceni (Carlo), peintre, dit *Veneziano*, 116, 117, 120. — Œuvre, voir *Miracle de saint Benoît*.

Sarzana, localité d'Italie, 185.

Sassoferrato (Bartolo da), jurisconsulte italien, 183.

Saumery (Pierre Lambert de), 115-116.

Savigliano, localité du Piémont, 188.

Savoie, 136.

Scaccia (Sigismondo), jurisconsulte italien, 177, 179, 182.

Schaerbeek, prov. de Brabant, cant. de Scharbeek, 140, 144.

Schalkhoven, prov. de Limbourg, cant. de Looz, 52. — Dépendance, voir Herschalkhoven.

Schuerhoven, dépendance de Saint-Trond, 115.

Schut (Corneille), peintre, 97.

Sciacca, ville d'Italie, 188.

Sébastien, roi de Portugal, 189.

Sebenico (Schiavone Andrea da), peintre 84.

Seguier (Pierre de), chancelier de France, 103, 178.

Seiter (Daniel), peintre, 96. — Œuvre, voir *Martyre de sainte Catherine*.

Sélys, famille, 8-9.

Sélys (A. P.), chanoine de Liège, 17-18.

Séminaire, de Liège, 160.

Senen, voir Senenne.

Senenne, *Senen*, *Snen*, dépendance d'Anhée, 53.

Seny, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 53.

Seraing, prov. de Liège, cant. de Seraing, 81.

Seraing-le-Château, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 49. — Les pauvres de—, 49.

Seraphinis (Seraphinus de), jurisconsulte siennois, 179.

Serra (François de), 174-175.

SERVANDONI (Jean-Jérôme), peintre, 73, 75, 135.

SÉVILLE, ville d'Espagne, 179.

SIENNE, ville d'Italie, 180, 184, 186.

SILVIUS (Grégoire), évêque suffragant de Tagaste, 31, 67.

SIMONIS (Eugène), sculpteur, 128, 145.

SINT - HUIBRECHTS - HERN, prov. de Limbourg, cant. de Looz, 52. — dépendance, voir HARDELINGHEN.

Snen, voir SENENNE.

SOCINUS (Bartholomeus), professeur, 186.

SOLIERES (abbaye de), à Ben-Ahin, 157-158.

SOPERS (Antoine), sculpteur, 143-144. — Œuvre, voir *Jeune napolitain jouant à la roglia*.

SORDI (Giovanni Pietro), jurisconsulte italien, 179, 185.

SORE (Guillaume de), peintre, 97.

SOUS-LE-CHÂTEAU (rue de), à Huy, 46.

SPA, prov. de Liège, cant. de Spa, 125, 133.

SPADA (galerie), à Rome, 107.

SPIRE, ville d'Allemagne, 188. — Chambre Impériale, 188.

SPOLETE, ville d'Italie, 180.

Statue d'adolescent, œuvre de L. SUAVIUS, 85.

STEPHAN (Matthias), juriste, 186.

STEPHANI (Gérard), prêtre, 65.

STIENNON, licencié en lois, 40.

STRACCA (Benvenuto) *Straccha*, juriste d'Ancône, 177, 189.

Straccha, voir Benvenuto STRACCA.

STRASBOURG, ville de France, 188.

STREE, prov. de Liège, cant. de Huy, 52-53. — Dépendance, voir LES COMMUNES.

STROGANOFF (Gregorio, comte), 107.

SUAREZ (Ferdinando), 187.

SUAREZ (Rodrigo) *Juarez*, jurisconsulte espagnol, 187.

Suave, Lamberto, voir Lambert SUAVIUS.

SUAVIUS (Lambert), peintre, *Suave*, 82, 84-85. — Œuvres, voir *Christ et les douze apôtres, Michel-Ange, Palais de César à Rome, Psyché et Vénus, Résurrection de Lazarre, Statue d'adolescent, Titien*.

SUÈDE (Christine de), 86.

SUISSE, 131, 133, 136.

SURLET (Jean Ernest de), vicaire-général à Liège, 33.

SUR-MEUSE, rue à Liège, 145.

SYSMUS (Jean), 115.

T

Tabaguet, voir Jean et Nicolas de WESPIN.

TAGASTE, ville de Numidie, 31, 67. — Son évêque, voir Grégoire SILVIUS.

TAHIER, dépendance d'EVELETTE, 52.

TARTAGNO, professeur italien, 183.

TAULIER (Jean), peintre, 109.

TEGULEN, lieu-dit, 52.

TERWAGNE, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 57.

THÉODUIN, évêque de Liège, 27, 54.

THÉOPHILE, rédacteur des *Institutes*, 190.

THEUX, prov. de Liège, cant. de Spa, 78. — Carrière, 76.

Thimotée, dit le Wallon, voir Timoteo VALLONE.

THORWALDSEN, 141, 144.

TIARCK, épouse de Jean-François-Georges d'OULTREMONT, 59.

TIBAUT, sculpteur, 98.

Tilemannus, voir Johannes TILMANS.

TILLEUR, prov. de Liège, cant. de Saint-Nicolas, 87.

TILMANS (Johannes), *Tilemannus*, 179.

Timoteus Ofo, voir Timoteo VALLONE.

TINELLI (Tiberio), peintre, 102.

TINTORET, peintre, 117. — Œuvre, voir *Miracle de saint Marc*.

TIRAQUEAU (André), *Tiraquellus*, conseiller au Parlement de Paris, 182.

Tiraquellus, voir André TIRAQUEAU.

TIRLEMONT, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont, traité de—, 160.

TITIEN (Le), peintre, 81, 82, 94.

Titien, œuvre de L. SUAVIUS, 85.

TIXHON, vice-écolâtre à Huy, 67.

TOEGELOE, lieu-dit, 52.

TOLÈDE, ville d'Espagne, 185.

Toledo, *Toletus* (Francisco de), jésuite, 176.

Toletus, voir Francisco de Toledo.

Tollet (Thomas), sculpteur, 76.

Tombay (Alphonse de), sculpteur, 143-145. — Œuvre, voir *Improvisateur napolitain*.

Torelli (Matteo), architecte, 130.

Tornaco (Isabelle de), 176.

Tornaco (Lambert de), conseiller au Conseil Privé, 176.

Tornaco (Marie-Catherine de), 176.

Toscane, duché d'Italie, 74, 102, 188. — Grand-duc, voir Ferdinand II de Médicis.

Tosco (comte de), 74, 101.

Toulon, ville de France, 109.

Toulouse, ville de France, 182, 184. — Son Parlement, 184.

Translation à Lorette de la maison de la Vierge par les anges, œuvre de Gilles Hallet, 112.

Trente, (concile de), *Tridentinum concilium*, 15, 182, 190.

Trevisiani (Francesco), peintre, 107.

Tribonien, rédacteur des *Institutes*, 190.

Tridentinum concilium, voir concile de Trente.

Trinité, église à Viterbe, 96.

Trinité des Monts, quartier de Rome, 98.

Triomphe de Paul-Emile, œuvre de Gérard Lairesse, à Liège, 123.

Trips (régiment de), 59. — Son colonel, voir Jean-François Georges d'Oultremont.

Trisinier bourgmestre de Huy, échevin de Wanze, 56.

Trixhe (Tilmant Woot de), peintre, 101.

Tubingen, ville d'Allemagne, 186.

Tugelen, lieu-dit, 52.

Turenne (vicomté de), 184.

Turri (Jean de), notaire, 62.

Turri (Olivier de), chanoine de Notre-Dame à Huy, 28, 30.

Turin, ville d'Italie, 186, 188.

U

Ubaldis (Baldus de), jurisconsulte italien, 181.

Uccle, prov. de Brabant, cant. d'Uccle, 144.

Uggeri, Angelo, portrait par A. Wiertz, à Rome, 142-143.

Ulbeek, prov. de Limbourg, cant. de Looz, 52.

Ulric de Montferrand, *Ulricus de Montferrandi*, 166.

Union des Artistes, à Liège, 142.

Urbain VIII, pape, 34, 90.

Urbin, ville d'Italie, 104.

Ursins (Pierre des), 101.

Utrecht (traité de), 45.

V

Vaes, Mgr., 102, 126.

Valausquand (Guglielmo), *Valescart, Valsat*, peintre, 121.

Val-Benoît, abbaye à Liège, 123.

Val-Dieu, abbaye à Charneux, 138, 160.

Valescart, voir Guglielmo Valausquand.

Valescatt, voir Gioseppe Valevatt.

Valevatt (Gioseppe), *Valescatt*, peintre, 121.

Valladolid, ville d'Espagne, 179, 187.

Vallone (Roberto), *Robert dit le Wallon*, peintre, 97-98.

Vallone (Timoteo), *Thimotée dit le Wallon, Timoteus Ofo*, peintre, 97.

Valsat, voir Guglielmo Valausquand.

Valschrat, Francesco, voir François Walschartz.

Van den Broecke (Guillaume), sculpteur, 78.

Van der Heyden a Blisia (baron), archidiacre, 9.

Vanderplante, 88.

Van der Stappen (Gérard), abbé de Saint-Laurent à Liège, 77-78.

Vander Werck (Cornélis), sculpteur, 87-88.

Van Dyck (Antoine), peintre, 95, 109.

VAN DYCK (Joseph-Laurent), 98.

VAN DYCK (Laurent), peintre, 98.

VAN DYCK (Pierre), peintre, 90, 97, 98, 117.

VAN MANDER ,auteur, 80.

VAN ROMMEL, grand-mère de F. Walschartz, 116.

VANTIUS (Sebastianus), juriste italien, 188.

VASALLI, stucateur, 73.

VASARI (Giogio), peintre, 80-81, 83, 85.

VASBERG, seigneurie, 175. — Seigneur, voir LOYEN.

VASI, auteur, 102.

Vasquius, voir VASQUEZ DE MENCHACA.

VASQUEZ DE MENCHACA (Ferdinando), juriste espagnol, 179, 189.

VATICAN, 92.

VAUGIRARD (rue), à Paris, 110.

VAULX (La), seigneurie, 43.

VAUX, dépendance de VAUX-ET-BORSET, pauvres de—, 49.

VAUX-ET-BORSET, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 53. — Dépendance, voir VAUX.

Velbruck (portrait de), œuvre de L. J. GRÉGOIRE, à Liège, 137.

Veneziano (Carlo), voir Carlo SARACENI.

VENISE, ville d'Italie, 72, 93-94, 116-117, 140, 142, 178, 188. — Eglise, voir SAN-BARNABA. — Palais, voir CANALE.

VENIUS (Otto), peintre, 81, 84.

VENZONE, ville d'Italie, 182.

VERBURE (Robert), sculpteur, 87.

VERCEIL, ville d'Italie, 179.

VERLAINE, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 49, 52. — Pauvres de—, 49.

VERLINDEN (C.), professeur, 72.

VERONE, ville d'Italie, 189.

VERONESE, peintre, 108.

VERSAILLES (château de), 102.

VÉSUVE, volcan, 124.

VICENCE, ville d'Italie, 117.

VICH, ville d'Espagne, 180.

Vie de saint Bruno, œuvre de Eustache LESUEUR, à Paris, 102.

VIEMME, prov. de Liège, cant. de Waremme, 53.

VIENNE, 80,

Vierge auxiliatrice, œuvre de G. HALLET, 112.

Vierge immaculée et des saints, œuvre de Carlo MARATTA, à Rome 96.

Vierge dite de saint Luc, œuvre de Jean-Gilles DEL COUR, à Hamoir, 104.

VIERSET-BARSE, prov. de Liège, cant. de Huy, 52. — Dépendance, voir LIMET.

VIEUX-WALEFFE, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 52.

VIGLIUS, juriste, 190.

VIGNES de NOTRE-DAME, *Vinea Beatae Mariæ*, *Vinea Domine Nostre*, lieu-dit à HERSTAL, 166-169.

VINALMONT, prov. de Liège, cant. de Huy, 52 .— Dépendance, voir WANZOUL.

VINALMONT (Gilles de), 61.

VINCHANT (François), protonotaire apostolique, 75.

Vinea Beatae Mariae, voir VIGNES DE NOTRE-DAME.

Vinea Domine Mariae, voir VIGNES DE NOTRE-DAME.

VINGNETTE (maison delle), rue Pierreuse, à Liège, 172.

VIRON (Anne de), 28, 59.

VISCHER (professeur de), 71.

Vision de saint Antoine de Padoue, œuvre de Giovanni Domenico CERRINI, 113.

VISSOUL, prov. de Liège, cant. de Hannut, 53.

VITTORIA, rue à Rome, 86, 98.

VITERBE, ville d'Italie, 96. — Eglise, voir TRINITÉ.

VITRY-LE-FRANÇOIS, ville de France, 108.

VIVEGNIS, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 166. — Abbaye de—, 157-166, 168.

VIVIER (Gabriel de), peintre, 97.

VIVIO (Francesco), jurisconsulte napolitain, 182.

Vivroux (Jacques), sculpteur, 88.

Vliermaal, prov. de Limbourg, cant. de Looz, 52-53, 173. — Cour de—, 173. — Echevin de la Cour, voir François de Fléron.

Vlijtingen, prov. de Limbourg, cant. de Zichen-Sussen-Bolder, 173.

Voltaire, 136.

Vorsen, prov. de Limbourg, cant. de Saint-Trond, *Frezin*, *Fréhin*, 53.

Vouet (Simon), peintre, 94, 101.

W

Walschartz (Catherine), 121.

Walschartz (France) orfèvre, 116.

Walschartz (François-Jean), peintre, 74, 115-122. — Œuvres, voir *Adoration des bergers*, *Flagellation*, *Immaculée Conception*, *Vierge à l'Enfant*.

Walschartz (Guillaume), 121.

Walschartz (Wilhelm), père et fils, 121.

Walsgaret (Guglielmo), peintre, 121.

Wamese (Jean), professeur à Louvain, 177, 182.

Waremme, prov. de Liège, cant. de Waremme, 38. — Couvent, voir Récollets.

Warfusée (château de), 5, 14, 25, 33, 38.

Warisoulx (de), épouse de Charles d'Oultremont, 59.

Warnant, épouse de Michel d'Oultremont, 59.

Warnant (Christian de), chanoine de Notre-Dame à Huy, 36, 65, 68.

Warnant (Isabelle de), 30.

Warnant, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 34, 38, 53. — Château d'Oultremont, 34, 38. — Pauvres de—, 48-49.

Warnotte (J.), notaire, 18.

Wanze, prov. de Liège, cant. de Huy, 56. — Echevin, voir Trisinier.

Wanzoul, dépendance de Vinalmont, 52.

Weber (Christian), juriste, 186.

Weert (P.), 62.

Werm, prov. de Limbourg, cant. de Looz, 52.

Weserin, maïeur de la Cour des tenants de Notre-Dame à Huy, 42.

Wespin (Jean de), dit *Tabaguet*, sculpteur, 78-79, 89.

Wespin (Nicolas de), dit *Tabaguet*, sculpteur, 78-79, 89.

Westphalie, 115.

Wiertz (Antoine), peintre, 141-143. — Œuvres, voir *Portrait de l'abbé Angelo Uggeri*, *Portrait de Fea Carlo, Grecs et Troyens se disputant le corps de Patrocle*.

Wihogne, *Neudorp*, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 52.

Winand de Cheratte, 166.

Witte (Adrien de), 141. — Œuvre, voir *Femme au corset rouge*.

Woelmont (Baron de), chanoine de Notre-Dame à Huy, 23, 45-47.

Woot de Trixhe (Tilmant), peintre, 101.

Woot (Walthère), peintre, 102.

X Y Z

Xhavée, couvent de Carmes, 159.

Xhenemont (Jacques), peintre, *Henemont*, Giacomo, 128, 139.

Yans (Maurice), 19, 53.

Yernaux (Jean), 74.

Zerikzee, ville des Pays-Bas, 186.

Zucalli (Henrico), architecte, 73.

Zutman (Henri), orfèvre, 84.

Zutman (Jeanne), 86.

Zutman (Piron), orfèvre, 86.

Zuylen (Albert van), 118.

Zwolle, ville des Pays-Bas, 186.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

A propos des statuts de la cathédrale de Liège de 1560 et de 1563, par Maurice YANS 5- 18

Histoire d'une maison claustrale, l'hospice d'Oultremont à Huy, par Nicolas ROUCHE 19- 69

Les artistes liégeois à Rome (XVI[e]-XIX[e] siècle), par Joseph PHILIPPE 71-155

L'abbaye de Vivegnis et le paiement des tailles de la communauté de Herstal, par Raoul VAN DER MADE 157-169

La bibliothèque de l'avocat liégeois François Marselaer d'Orschot, par Raoul VAN DER MADE 171-190

Partie administrative :

Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1963 193

Musées d'archéologie et d'arts décoratifs de la ville de Liège. Rapport du Conservateur. Année 1963 194-221

TABLE DES AUTEURS

Pages

PHILIPPE (Joseph). Les artistes liégeois à Rome (XVI^e-XIX^e siècle) . 71
ROUCHE (Nicolas). Histoire d'une maison claustrale, l'hospice d'Oultremont à Huy 19
VAN DER MADE (Raoul). L'abbaye de Vivegnis et le paiement des tailles de la communauté d'Herstal 157
VAN DER MADE (Raoul). La bibliothèque de l'avocat liégeois François Marselaer d'Orschot 117

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

L'hospice d'Oultremont, à Huy, dans son état actuel 20
Vue de Huy en 1839, gravure de P. LAUTERS 22
Généalogie de la famille d'Oultremont 59
Table des illustrations de Joseph PHILIPPE. Les artistes liégeois à Rome (XVI^e-XIX^e siècle) 148-149
Ciboire liégeois en argent doré aux armes des Sarlet Valdes. XVIII^e siècle 205
Statue d'un saint évêque, d'Hubert VIVROUX 207
Pendule à six cadrans, d'Hubert SARTON 208
Matrice du sceau de Gilles de Trahegnies, XVII^e-XVIII^e siècle 211
Aiguillière, vases, en cristal 215
Paire de cruches filigranées, d'Alexandre AMIABLE 217
Gobelet conique en verre clair, originaire d'Iran 220

Imprimé en Belgique

19177 — Imp. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
J. Frang[illegible], directeur 4, place St-Michel, Liège